



***Mission d'évaluation ex-ante à la mise en place
d'instruments financiers financés par les
programmes régionaux FEDER, FSE et FEADER de la
période 2014-2020***

Rapport final – 05 décembre 2014

En partenariat avec :



Sommaire

Volet I – Analyse du marché régional

1 Objectif de l'évaluation ex-ante et démarche mise en œuvre	4
1.1 Le contexte d'engagement de l'évaluation	4
1.2 Les objectifs opérationnels de la mission	5
1.3 Méthodologie mise en œuvre ; calendrier de la mission	6
2 Diagnostic économique de la région PACA – forces et faiblesses du tissu d'entreprises	8
2.1 Préambule méthodologique	8
2.2 Déclinaison du diagnostic par secteur d'activité	10
3 Evaluation de la pertinence et de l'efficacité de PACA Investissement et JEREMIE	71
3.1 Synthèse de l'évaluation.....	71
3.2 Focus PACA INVESTISSEMENT.....	76
3.3 Focus JEREMIE.....	81
4 Analyse demande - offre	88
4.1 Analyse de la demande de financement et d'accompagnement.....	88
4.2 Analyse de l'offre de financement.....	102
4.3 Identification des défaillances.....	140

Volet II - Recommandations sur la stratégie d'investissement dans le cadre de la programmation 2014-2020

5 Analyse de faisabilité des instruments et stratégie générale pour la programmation 2014-2020	155
5.1 Synthèse actualisée des défaillances identifiées.....	155
5.2 Analyse d'opportunité et de faisabilité	160
5.3 Propositions pour une stratégie globale d'investissement	172
6 Fiches instruments opérationnelles	179
6.1 PACA Investissement	179
6.2 PACA Emergence	186
6.3 Le Fonds de participation JEREMIE	191
6.4 L'installation des exploitants agricoles.....	198
6.5 Calendrier récapitulatif de mise en œuvre	200
7 Recommandations pour le suivi et le réexamen de la stratégie	202
7.1 Rappel de la réglementation sur les attendus en matière de suivi et de réexamen de la stratégie de financement	202
7.2 Les indicateurs de suivi de la stratégie	205
7.3 Modalités de réexamen de la stratégie.....	213
8 Annexes	218
8.1 Outil de suivi de performance des instruments financiers.....	218
8.2 Liste des entretiens effectués	220
8.3 Bibliographie et documentation.....	225

Volet I - Analyse du marché régional

1 Objectif de l'évaluation ex-ante et démarche mise en œuvre

1.1 Le contexte d'engagement de l'évaluation

Dans le cadre de ses futures responsabilités d'Autorité de gestion des fonds européens pour 2014-2020, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité examiner la possibilité de mettre en œuvre une partie des futurs programmes régionaux FEDER, FSE et FEADER par des instruments financiers.

Le développement de l'ingénierie financière au sein de la politique régionale découle d'un double constat :

- La nécessité de dépasser la logique de subventions, qui n'ont pas toujours un impact suffisamment positif sur la dynamique économique et comportent un certain nombre de risques (effets d'aubaine notamment)
- Le besoin de fournir l'accès à une offre de financement complète et variée notamment pour les PME. En effet, cette offre est parfois limitée notamment du fait d'un système bancaire traditionnel contraint juridiquement et d'un écosystème du capital investissement qui présente une approche prudentielle en se désengageant des phases d'amorçage / risque.

Les avantages liés à la mise en œuvre de nouveaux instruments financiers avec le concours de Fonds publics sont potentiellement nombreux :

- effet-levier pour accroître la capacité d'emprunt,
- meilleure réponse aux besoins des entreprises,
- recyclage des fonds (effet revolving) qui favorise partenariats public-privé.
- meilleur accompagnement des projets dans la durée, approche intégrée des phases de financement.

Comme le stipule l'article 32 du projet de règlement du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes et générales relatives au FEDER, au FSE et au FEADER, une évaluation ex-ante est obligatoire avant toute décision de programmation de crédits européens en faveur d'un instrument financier.

La Région a donc souhaité engager le processus d'évaluation ex-ante :

- pour préparer les programmes régionaux FEDER, FSE et FEADER 2014-2020 qui seront soumis à la Commission européenne ; et
- une fois les programmes adoptés par la Commission européenne, pouvoir soutenir les instruments financiers nécessaires au développement économique et territorial de la région.

Pour la période de programmation 2007-2013, la Région PACA a déjà mobilisé des crédits FEDER pour créer et cofinancer deux projets majeurs :

- « PACA Investissement » un fonds de co-investissement,

- Un fonds de garantie JEREMIE, géré par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) avec pour objectif de faciliter l'accès au financement bancaire auprès des établissements du Groupe des Banques Populaires.

1.2 Les objectifs opérationnels de la mission

Dans son cahier des charges, la Région a confié au Groupement EDATER-SOFRED la mission de mener à bien l'évaluation ex-ante nécessaire au financement d'instruments financiers par les futurs programmes régionaux FEDER, FSE et FEADER, conformément à l'article 32 et suivants du projet de règlement du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes et générales relatives au FEDER, au FSE et au FEADER.

Cette évaluation ex-ante vise donc à déterminer la capacité et les modalités de mobilisation d'une partie des crédits des Programmes Opérationnels (PO) 2014-2020 FEDER et FSE et du Programme de développement rural (PDR) 2014-2020 du FEADER, sous forme d'instruments financiers.

Elle s'inscrit pleinement dans les demandes formulées par la Commission européenne au travers de son projet de règlement et de ses différentes communications :

« Les instruments financiers soutenus par les Fonds relevant du CSC devraient être utilisés pour répondre à des besoins de marché spécifiques dans des conditions économiques avantageuses, conformément aux objectifs des programmes, et ne devraient pas supplanter les fonds privés. La décision de financer des mesures de soutien par l'intermédiaire d'instruments financiers devrait donc être prise sur la base d'une analyse ex ante. »

« Les Fonds relevant du CSC peuvent servir à soutenir des instruments financiers au titre d'un programme, y compris lorsqu'ils sont organisés par des fonds de fonds, de manière à contribuer à la réalisation d'objectifs spécifiques définis au titre d'une priorité et sur la base d'une évaluation ex ante ayant fait état de défaillances du marché ou de situations d'investissement non optimales et de besoins d'investissements »

Pour le Groupement EDATER-SOFRED, si l'évaluation doit répondre à une série d'attendus très clairement formalisés par la Commission, elle doit avant tout être un outil pour apporter une contribution à une stratégie volontariste en prise avec les besoins et réalités du territoire et réaliste par rapport aux spécificités pratiques de gestion du FEDER et des autres fonds européens.

1.3 Méthodologie mise en Œuvre ; calendrier de la mission

L'évaluation ex ante est conduite selon un processus interactif et itératif qui permet de proposer, « en temps réel » un regard extérieur critique mais constructif permettant d'accompagner et d'enrichir l'élaboration de la stratégie de développement régionale, ici au travers de la mobilisation de l'ingénierie financière.

« Il est prévu que l'évaluation ex-ante peut être réalisée par étapes, mais elle doit être achevée avant que les autorités de gestion ne décident d'apporter une contribution à un instrument financier au titre d'un programme ¹»

La démarche générale vise à :

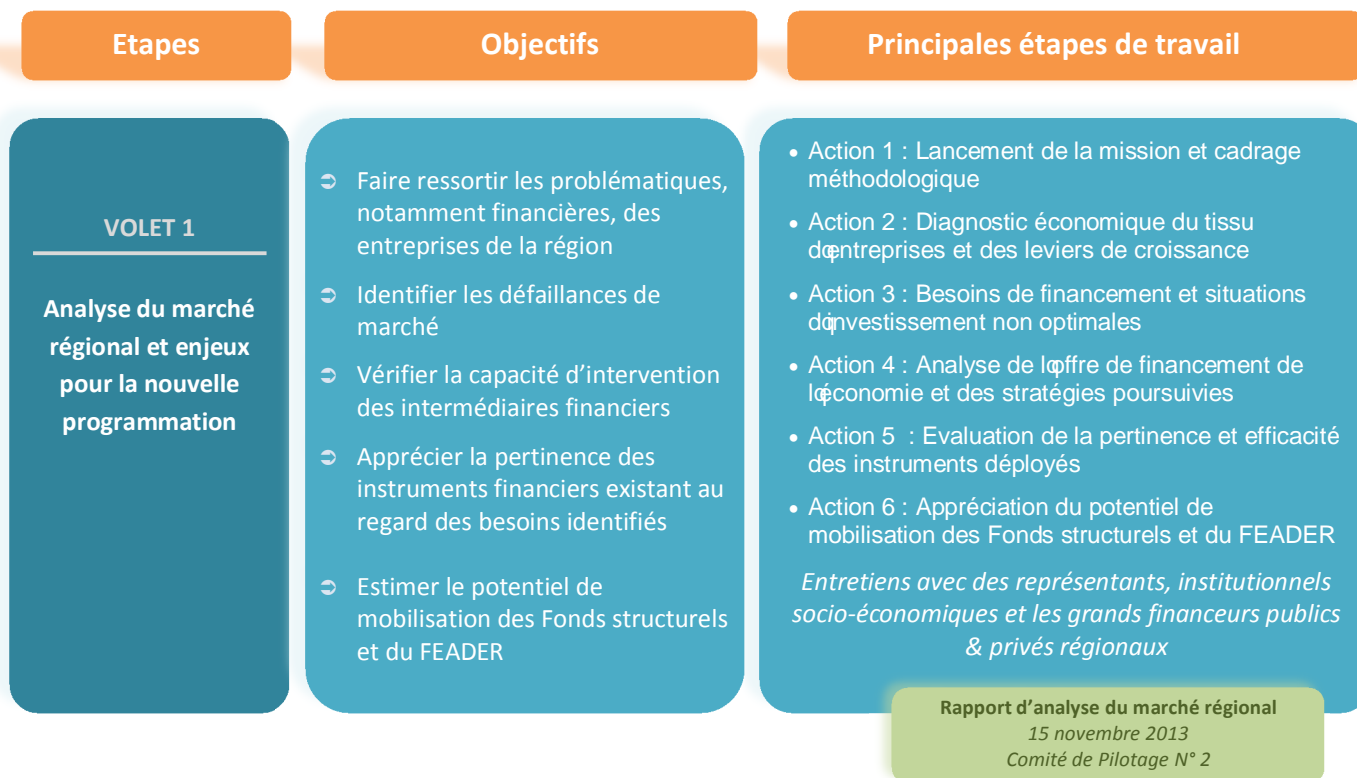
- Identifier les besoins de financement non couverts sur le territoire
- Déterminer les outils de financement pouvant répondre à ces besoins et leur faisabilité
- Intégrer ces outils dans la stratégie de mobilisation des Fonds communautaires
- Assurer une cohérence de la stratégie avec les autres dispositifs régionaux et nationaux

L'intervention est ainsi découpée selon les 2 volets suivants :



¹ DATAR – Vademecum Instruments Financiers – Octobre 2013

Le présent rapport constitue le rapport final qui présente les principaux éléments de diagnostic et d'analyse des défaillances en matière de financement suivi des recommandations sur les outils financiers à renforcer ou créer ainsi que la modalité de mise en œuvre de ces derniers.



2 Diagnostic économique de la région PACA - forces et faiblesses du tissu d'entreprises

2.1 Préambule méthodologique

Les objectifs de chapitre sont de présenter un diagnostic de la Région PACA dans une logique AFOM en illustrant les points suivants :

- Forces et faiblesses du tissu d'entreprises (en particulier les TPE/PME/ETI)
- Leviers de croissance et facteurs de développement
- La solidité et le comportement financiers des entreprises (refus de solliciter certains instruments financiers, etc.)

La synthèse du diagnostic (paragraphe 2.2) présente les principales conclusions de notre analyse sous forme d'une matrice AFOM. Elle détaille les forces et les faiblesses des entreprises régionales, mais aussi les opportunités et les menaces auxquelles elles sont confrontées.

Nous avons orienté cette présentation dans la logique de l'étude, en identifiant les outils (d'accompagnement, financiers) contribuant à renforcer l'économie locale. Nous avons pointé les éventuelles carences le cas échéant.

Cette vision synthétique se décline ensuite (paragraphe 2.3) par grands domaines d'investigation de l'étude. Nous présentons dans un premier temps des caractéristiques générales du tissu des entreprises régionales en fonction de certains indicateurs (secteurs d'activité, dynamisme de la création, taux de pérennité, etc)

Nous effectuons ensuite un focus particulier sur 3 thématiques clés :

- Le secteur agricole et les industries agroalimentaires,
- L'Economie Sociale et Solidaire,
- Les projets de rénovation urbaine (en considérant les enjeux de rénovation thermique des bâtiments).

Pour chacun de ces thèmes, au-delà de l'approche macro-économique, nous avons souhaité mettre en exergue leurs particularités en termes :

- **d'innovation et compétitivité** : en lien avec d'autres réflexions et notamment les travaux d'élaboration des futurs générations de SRI (3S), la mobilisation d'outils financiers doit prioritairement servir le développement de l'innovation. Nous abordons entre autres, les points suivants : intensité des dépenses en R&D des entreprises, structuration de l'écosystème d'innovation...
- **d'emploi** : les besoins de financement des entreprises doivent intégrer la capacité de celles-ci à créer et consolider des emplois sur le territoire. Nous étudions les indicateurs principaux : taux de création d'entreprises, structure et profils des emplois, attractivité du territoire...

- **de potentiel d'internationalisation** : ce critère d'analyse nous semble déterminant dans la mesure où la compétitivité des entreprises régionales (en particulier les PME) ne peut être aujourd'hui pensée que dans une logique de compétition mondiale. Il comprend notamment les indicateurs suivants : taux d'exportation des PME, attractivité du territoire pour les investissements extérieurs...

L'ensemble des sources documentaires qui ont permis l'élaboration de ce diagnostic est référencée en annexe de ce rapport. Certaines données chiffrées de notre analyse documentaire ont été complétées via le site www.insee.fr. Le diagnostic a été affiné lors des entretiens réalisés dans le cadre du volet 1 de notre étude, sur la période Août-Novembre 2013.²

² La liste des entretiens réalisés figure au paragraphe 1.4 du présent rapport.

2.2 Déclinaison du diagnostic par secteur d'activité

2.2.1 Les PME et leur environnement

Caractéristiques générales du tissu économique

Forces

Le tissu économique PACA dispose d'un bon niveau de structuration (contexte comparatif national). La majorité des secteurs porteurs sont aujourd'hui structurés en filières via les PRIDES ou les pôles de compétitivité. Le réseau régional d'innovation (dont Méditerranée Technologies assure la coordination) fédère l'ensemble de ces acteurs et propose des actions au profit des porteurs de projets / dirigeants d'entreprises de l'ensemble de la Région.

Le tissu industriel est représenté par quelques grands secteurs : secteur des industries agricoles et alimentaires, secteur électricité et électronique, secteur chimie/caoutchouc/plastique³. Cette situation permet à PACA de disposer de grands donneurs d'ordres qui alimentent les centres de commande de la sous-traitance locale et constituent *in fine*, un stock élevé d'emplois.

Parmi les secteurs innovants de la région on peut citer les suivants : secteur des biotechnologies (génomique, biologie marine...), secteur de l'optique et de la photonique, secteur de l'aéronautique et de l'espace, secteur des sciences et technologies marines (avec le pôle Mer PACA notamment), secteur de l'énergie et de la fusion nucléaire (projet ITER, pôle Cap énergies...), secteur de l'agroalimentaire (pôle PASS...). Cette hétérogénéité des secteurs à fort potentiel d'innovation permet à la Région de se positionner comme un « territoire innovant » et ainsi renforcer son attractivité internationale. La diversité des secteurs d'activité expose moins la région à de grands phénomènes de crise, un secteur pouvant prendre le relai quand un autre est impacté par une crise.

Troisième région la plus peuplée de France, PACA dispose d'un tissu économique très orienté vers le secteur tertiaire⁴. Les secteurs du Tourisme, du service aux entreprises, du service à la personne notamment constituent les principaux pôles de création d'emplois.

En 2011, 3 départements de la Région PACA apparaissent dans le top 11 des départements français où l'on crée le plus d'entreprises⁵, avec un total cumulé de 50713 nouvelles entreprises créées en 2011 pour ces 3 départements, ce qui confirme le dynamisme de la Région.

En 2010, le taux de création des entreprises de PACA (toutes entreprises confondues) est de 19,34% (pour une moyenne nationale de 15,6%)⁶.

PACA reste donc l'une des régions françaises où l'on crée le plus d'entreprises.

³ Source : Indicateurs DTS PACA vfinale – Deloitte – mars 2013 (pdf)

⁴ Source : Indicateurs DTS PACA vfinale – Deloitte – mars 2013 (pdf)

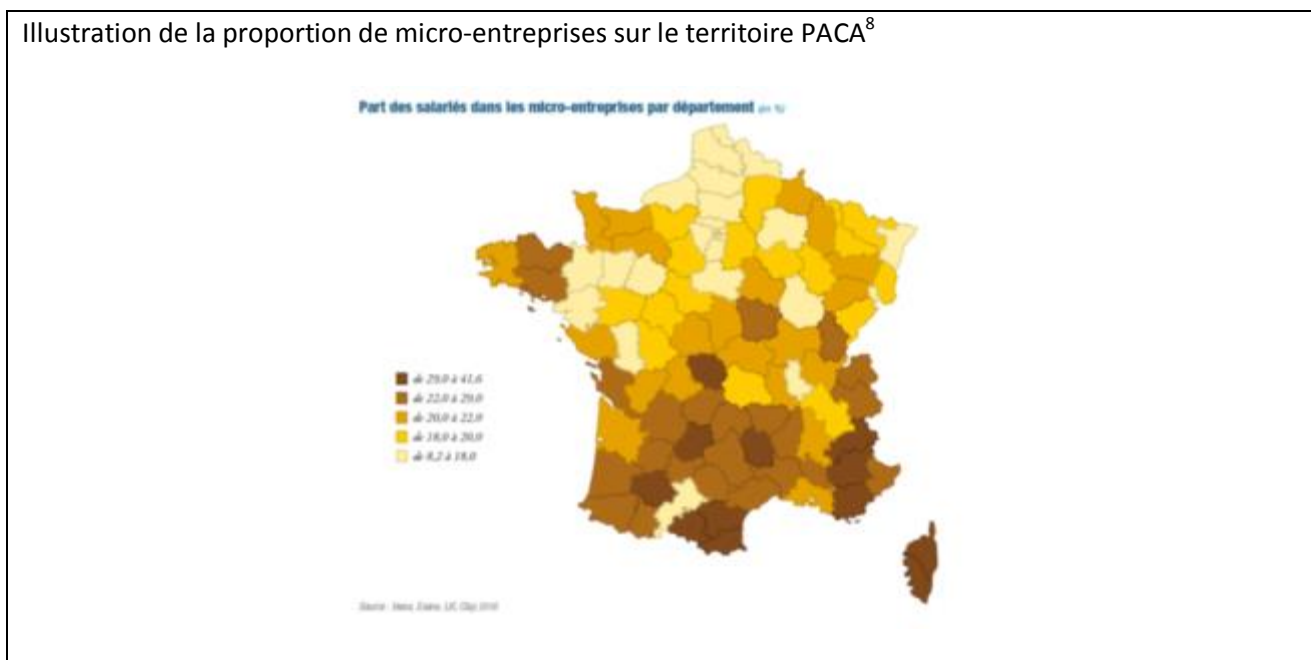
⁵ Source : Etude COFACE/L'entreprise (http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/classement-les-departements-champions-de-la-creation-d-entreprise_32314.html)

⁶ Source : Insee

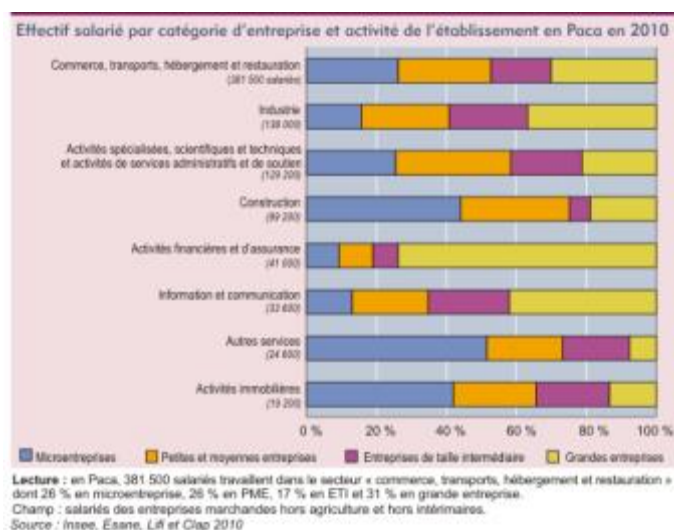
Faiblesses

Le tissu économique de la Région PACA est caractérisé par une très grande majorité de petites PME et de TPE (plus de 90% des entreprises de la région) confrontées à des difficultés d'accès au financement et caractérisées par une très faible capacité d'innovation, de recrutement et d'internationalisation⁷.

Illustration de la proportion de micro-entreprises sur le territoire PACA⁸



Le tableau ci-dessous⁹ donne une vision plus détaillée des tailles d'effectif en fonction des secteurs d'activités. On constate ainsi une part très importante de micro-entreprises dans les secteurs de la construction, des services et de l'activité immobilières, secteurs prépondérants dans l'activité économique de PACA.



⁷ Source : Indicateurs DTS PACA vfinale – Deloitte – mars 2013 (pdf)

⁸ D'après « Les chiffres clés 2013 » (DIRECCTE)

⁹ Source : INSEE

Cependant, sur la période 2011 et 2012, c'est bien l'industrie qui connaît la progression la plus importante de création d'entreprises ; alors que la création d'entreprises dans les activités immobilières et le Commerce par exemple, a connu une décroissance sur cette même période :

Ensemble des créations d'entreprises par secteur d'activité⁽¹⁾ en 2012 en Paca

	2012		Évolution 2011/2012 (en %)
	Ensemble	Part des auto- entreprises (en %)	
Industrie	2 795	65,9	7,3
Construction	11 542	60,6	7,0
Commerce	12 284	54,4	-5,3
Transport	1 106	35,9	3,0
Hébergement et restauration	3 204	35,4	5,8
Information et communication	2 294	70,7	6,7
Activités financières et d'assurance	1 223	19,8	0,8
Activités immobilières	2 307	23,4	-7,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	11 823	64,5	-3,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	6 343	56,0	0,5
Autres activités de services	6 813	81,7	-3,3
Ensemble	81 534	58,8	0,2

Source : INSEE¹⁰

L'économie de la région PACA est caractérisée par une double dualité activités/territoires :

- « **une dualité horizontale** » avec
 - des activités de service liées notamment au tourisme et aux services aux entreprises principalement localisées sur les départements du Var et des Alpes-Maritimes ;
 - et des activités industrielles (centre pétrochimique, EUROCOPTER...) sur les territoires des Bouches du Rhône et de la vallée du Rhône »
- « **une dualité verticale** » avec
 - un littoral marqué par un dynamisme rapide et moderne
 - et un arrière-pays qui peine à renouveler son modèle économique fondé historiquement autour de l'agriculture et des industries traditionnelles¹¹».

¹⁰ Depuis « Les chiffres clés 2013 » (DIRECCTE) / Champ : activités marchandes hors agriculture, entreprises individuelles, sociétés et auto-entreprises

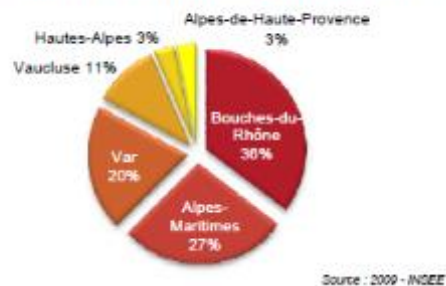
¹¹ Source : Rapport d'évaluation JEREMIE- Région PACA – Décembre 2008 (FEI)

La carte ci-dessous ¹² présente la localisation des sites industriels sur le territoire PACA en 2011.



Les départements des Bouches du Rhône, des Alpes Maritimes et du Var concentrent 83% du stock des entreprises, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Répartition des entreprises par département



Source : 2009 - INSEE

Cela met en évidence une inégalité du développement économique, et donc des inégalités sociales, sur le territoire avec notamment une paupérisation relative des milieux ruraux (principalement en arrière-pays).

¹² Source : Panorama de l'Economie régionale PACA – Juin 2011 (MDER/Préfecture)

Si l'on considère le taux de survie des entreprises, PACA se situait en 2006 en 17^{ème} position (sur 26) du classement national des régions. Le taux de survie à 1,2,3 et 4 ans des entreprises de PACA est légèrement inférieur à la moyenne nationale (voir tableau ci-dessous).

Taux de survie des entreprises créées en 2006 : comparaisons régionale

	en %				
	Survie à 1 an	Survie à 2 ans	Survie à 3 ans	Survie à 4 ans	Survie à 5 ans
Aleace	92,1	81,6	67,3	59,6	50,3
Aquitaine	89,9	76,5	64,6	56,3	52,6
Auvergne	90,6	76,5	66,3	63,3	60,6
Bourgogne	92,3	80,0	68,5	61,4	54,6
Bretagne	92,8	82,1	71,5	63,7	57,2
Centre	91,6	79,6	67,6	61,9	54,1
Champagne-Ardenne	92,1	82,3	71,2	62,4	56,8
Corse	92,9	84,6	73,6	67,6	56,4
Franche-Comté	93,2	80,7	68,1	61,5	53,7
Île-de-France	92,2	79,1	62,4	57,2	49,3
Languedoc-Roussillon	90,9	76,8	65,0	55,7	48,8
Limousin	92,9	82,1	69,4	60,8	54,3
Lorraine	91,5	78,7	66,7	57,5	50,2
Midi-Pyrénées	92,8	80,3	68,5	60,3	52,3
Nord-Pas-de-Calais	88,6	76,0	63,3	58,5	47,2
Basse-Normandie	91,6	77,8	66,4	60,4	54,7
Haute-Normandie	90,2	78,2	63,1	55,4	49,1
Pays de la Loire	91,7	78,4	67,0	58,6	53,9
Picardie	90,2	76,8	60,6	57,2	50,0
Poitou-Charentes	92,4	80,1	69,6	61,3	44,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	90,6	78,3	65,2	56,5	52,2
Rhône-Alpes	91,3	79,0	69,8	61,7	53,8
Guadeloupe	91,0	77,3	66,5	59,2	54,1
Guyane	91,1	81,9	67,5	68,2	61,6
Martinique	91,2	79,3	67,9	65,4	57,3
La Réunion	87,8	71,7	60,5	53,5	41,5
France	91,4	78,8	65,8	59,1	51,5

Champ : Entreprises créées au cours du 1^{er} semestre 2006 et exerçant des activités marchandes non agricoles.
 Source : Insee, enquête Sine 2006, interrogations 2006, 2009 et 2011

Source : Insee

Ce taux relativement élevé de défaillances s'explique à la fois par le secteur et le profil des entreprises créées : la création d'entreprises concerne une part significative d'entreprises créées sous le statut auto entrepreneur (secteurs du BTP, des services, du commerce...), réputées plus fragiles financièrement, pour des causes principalement managériales (accès simplifié au statut).

Le graphique ci-dessous ¹³ montre qu'en 2012, la part de création d'auto-entreprises sur l'ensemble des créations d'entreprises en PACA est encore supérieure à la moyenne nationale, et avec une relative hétérogénéité au sein du territoire :



Source : INSEE

Le DTS PACA dresse également le constat d'un accompagnement financier insuffisant des PME en phase de croissance ou de repositionnement sur des marchés d'avenir. Ce constat s'explique par un manque d'outil de financement sur certains montants d'investissement (entre 500 K€ et 1M€).

Ensuite, le rapport d'évaluation final JEREMIE PACA 2008¹⁴ met en avant des besoins considérables du territoire concernant le rachat des TPE et PME régionales. Les PME matures, arrivées en phases de transmission, ont très souvent des difficultés à trouver des repreneurs¹⁵.

¹³ Source : Depuis le rapport « Les chiffres clés 2013 » (DIRECCTE)

¹⁴ Source : Rapport d'évaluation JEREMIE- Région PACA – Décembre 2008 (FEI)

¹⁵ Source : Données issues d'entretiens réalisées pendant la phase 1

Innovation et compétitivité

Forces

La Région PACA a su structurer et organiser son tissu économique (en particulier, les filières innovantes).

Le territoire PACA dispose aujourd'hui de **11 pôles de compétitivité**, ce qui la classe 2ème Région française en termes de nombre de pôles présents sur son territoire (à égalité avec Ile de France et juste derrière Rhône-Alpes) ¹⁶.

Les 29 PRIDES régionaux représentent déjà près de 3000 PME.

En 2010, la Région PACA est classée 7ème région de France métropolitaine pour l'effort de R&D ¹⁷ (dépense intérieure de recherche et développement rapportée au produit intérieur brut, exprimée en % du PIB brut) régional avec un effort de R&D très légèrement supérieur à la moyenne nationale.

■ Effort de recherche et développement en 2010 : comparaisons régionales

Effort de recherche et développement en 2010 : comparaisons régionales

en % du PIB

	Dépense intérieure de recherche et développement rapportée au produit intérieur brut	
	en 2009	en 2010
Alsace	1,7	1,7
Aquitaine	1,6	1,5
Auvergne	2,1	2,2
Bourgogne	1,0	1,0
Bretagne	1,9	1,9
Centre	1,7	1,8
Champagne-Ardenne	0,8	0,7
Corse (1)	nd	nd
Franche-Comté	3,0	2,7
Île-de-France	3,0	3,1
Languedoc-Roussillon	2,8	2,5
Limousin	1,0	0,9
Lorraine	1,3	1,2
Midi-Pyrénées	4,4	5,0
Nord-Pas-de-Calais	0,8	0,9
Basse-Normandie	1,1	1,2
Haute-Normandie	1,5	1,4
Pays de la Loire	1,1	1,2
Picardie	1,3	1,2
Poitou-Charentes	0,9	0,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur (1)	1,9	2,0
Rhône-Alpes	2,6	2,8
France de province	1,9	1,9

Source : Insee

¹⁶ Source : Analyse réalisée à partir des données du site competitivite.gouv.fr

¹⁷ Source : « Effort de recherche et développement en 2010 : comparaisons régionales » - Lien : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=DTD201R

Sur l'année 2010, 699 brevets ont été publiés en région PACA, ce qui la classe 4^{ème} Région française (derrière IFD, Rhône Alpes et Midi-Pyrénées) (voir illustration ci-dessous)



Source : Insee

En 2008, les effectifs de R&D des entreprises représentaient 221 876 ETP sur le territoire¹⁸.

Au palmarès 2013 du 15^{ème} concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, 4 lauréats ont représenté la région PACA. PACA se classe ainsi 4^{ème} région française en nombre de lauréats pour ce concours (à égalité avec Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire et Franche Comté).

Faiblesses

De par la diversité de son tissu économique, PACA dispose d'un bon potentiel d'innovation. Néanmoins, la capacité des entreprises régionales à commercialiser leurs produits reste encore un frein à leur développement. Cette difficulté dans le « go to market » se révèle également dans le bilan évaluatif¹⁹ du dispositif PACALABS, fondé sur le principe de développement de l'expérimentation par les usages et de l'Open Innovation²⁰. Les PME et petites TPE, majoritaires sur le territoire, ont en PACA comme au niveau national des difficultés à innover et/ou à s'internationaliser²¹.

En 2008, il existait déjà des besoins de financement non comblés pour les entreprises en phase d'amorçage et plus globalement, sur la création d'entreprises à fort dimension innovante. De même il existait des besoins significatifs des entreprises sur le segment de la transmission/création²². Dans l'ensemble, les

¹⁸ Source : Insee

¹⁹ Source : « Mission d'évaluation, de préconisations et d'accompagnement à la mise en œuvre – programme PACALABS » - Rapport de phase 1 – Version du 07 Juin 2013

²⁰ « Concept qui encourage les entreprises à mobiliser des sources externes d'innovation afin d'améliorer leurs lignes de produit, de raccourcir leur temps de mise sur le marché et d'apporter en interne des innovations développées » (traduction de businessdictionary.com)

²¹ Source : DTS PACA – version définitive 21.12.2012

²² Source : Rapport d'évaluation JEREMIE- Région PACA – Décembre 2008 (FEI)

entreprises régionales manquent de visibilité sur les accompagnements mobilisables dans le cadre de projets d'innovation²³.

Emploi / impact social

Forces

Entre 2001 et 2011, l'évolution de l'emploi total en PACA a été meilleure qu'en France métropolitaine (voir graphique ci-dessous²⁴).



Source : INSEE

PACA est une région peu industrialisée avec seulement 9% des emplois salariés régionaux dans le secteur industriel (contre 14% au niveau national)²⁵.

« Pendant la crise, la situation de l'industrie régionale s'est dégradée, mais moins fortement qu'ailleurs. Entre 2007 et 2010, les destructions d'emplois industriels ont été trois fois plus nombreuses qu'au cours des trois années précédentes. Le repli industriel a cependant été moins prononcé en Paca qu'au niveau national (- 6 % contre - 9 % en France métropolitaine) ».²⁶

PACA est moins concernée que d'autres régions (du Nord ou Nord Est de la France par exemple) par la problématique de reconversion d'anciens bassins industriels en déclin (sidérurgie, métallurgie par exemple).

La qualité de vie de la région a un impact positif sur son attractivité : PACA est classée 3ème au rang national pour le taux de migration nette des cadres ; de plus ,72% des cadres considèrent la Région PACA comme la plus attractive²⁷.

²³ Source : Données issues d'entretiens téléphoniques réalisés pendant la phase 1

²⁴ D'après « Les chiffres clés 2013 » (DIRECCTE)

²⁵ « Les industries de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre essor et résistance » - Février 2013 – Lien :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=5&ref_id=19519

²⁶ INSEE

²⁷ Panorama de l'Economie régionale – Juin 2011 (MDER/Préfecture)

Enfin, les secteurs d'avenir créent de l'emploi en région, ce qui renforce l'attractivité du territoire. Par exemple, d'après le « *Panorama Services et TIC* » 2013 de la Région PACA ²⁸, la filière TIC PACA (cœur de métier) représente environ 55000 emplois et les activités fortement liées aux TIC représentent environ 22500 emplois. La filière TIC (cœur de métier) peut être déclinée en 4 sous filières : la microélectronique (9000 emplois), les télécommunications (11000 emplois), les logiciels et services (21000 emplois), les medias (13 000 emplois). La Région dispose donc d'une vraie offre régionale TIC avec notamment quelques leaders mondiaux (Amadeus, Gemalto...) capable d'attirer sur le territoire des travailleurs très qualifiés et à profil international.

Faiblesses

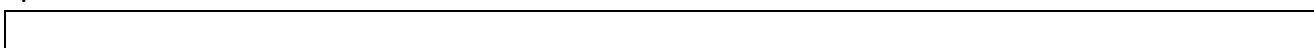
Le taux de chômage de la région PACA s'établit à 11,7% à la fin de l'année 2012. PACA est ainsi la 4^{ème} Région française la plus touchée par le chômage (ce qui contraste avec les chiffres de la création d'entreprises, où PACA est plutôt bien positionnée au niveau national) ²⁹.

Les chiffres de l'emploi en région sont aussi à nuancer en prenant en compte l'hétérogénéité du dynamisme des zones d'emplois ³⁰ (opposition des métropoles du littoral à des zones plus fragiles, aux frontières et en zone montagneuse notamment).

En PACA, le commerce et les services représentent, comparativement à la moyenne nationale, une part plus importante de l'emploi total (constat qui s'explique par la structure de l'économie régionale, très tournée vers les services).

Cette caractéristique implique une relative précarité des emplois créés : saisonnalité de l'emploi lié aux touristes, faiblesse du niveau de qualification moyen dans le Tourisme, le commerce de proximité et dans une moindre mesure, dans le service à la personne.

De plus, en PACA, un salarié du privé sur quatre travaille dans une micro-entreprise ³¹. Cette proportion de l'emploi dans les micro-entreprises atteint même 34% pour le département Alpes de-Haute-Provence (voir tableau ci-dessous). Cela renforce le lien entre le profil sectoriel de l'économie régionale et une relative précarité des emplois créés



²⁸ Document publié par la Mission de développement économique régional PACA

²⁹ Source : « *Le bilan économique 2012* » de INSEE PACA – Mai 2013 – Lien :

<http://www.insee.fr/fr/regions/provence/default.asp?page=themes/bilaneco/bilan2012/bilan.htm>

³⁰ Source : Indicateurs DTS PACA vfinale – Deloitte – mars 2013 (pdf)

³¹ Source : « *Un salarié du privé sur quatre travaille dans une micro entreprise* » - Avril 2013 – Lien :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=5&ref_id=19652

Répartition de l'emploi salarié privé dans les différents types d'entreprise*en %*

Départements	Micro-entreprises	Petites et moyennes entreprises	Entreprises de taille intermédiaire	Grandes entreprises	Total
Alpes-de-Haute-Provence	34	28	15	23	100
Hautes-Alpes	36	34	12	18	100
Alpes-Maritimes	28	28	17	27	100
Bouches-du-Rhône	21	24	20	35	100
Var	34	30	13	23	100
Vaucluse	27	30	18	25	100
Paca	26	27	18	29	100
France	20	27	22	31	100

Champ : salariés des entreprises marchandes hors agriculture et hors intérimaires.

Source : Insee, Esane, Lifi, Clap 2010

PACA dispose également « d'un faible niveau de formation de sa population et d'un flux annuel de sorties sans qualification supérieur à la moyenne nationale ³² ».

Ainsi en PACA, le taux de sortie sans diplôme chez les 20-24 ans s'élève 25,04% en PACA pour 2008, contre 12,8% au niveau national.

Le DTS PACA met également en évidence une absence de fonction RH dans la plupart des TPE/PME, ce qui peut parfois mener à des incohérences de marché (non rencontre de l'offre et de la demande).

Synthèse prospective

Afin de créer plus d'emplois, les entreprises de PACA doivent pouvoir atteindre des tailles critiques. Le nombre important de micro-entreprises doit donc être vu aujourd'hui comme un réservoir potentiel de PME. Aider ces entreprises à se développer devrait ainsi permettre de pérenniser des emplois en Région.

Dans les 4 prochaines années, 270 000 emplois sont concernés par la transmission d'entreprises en PACA³³. Il est donc nécessaire d'accompagner ce mouvement, à travers différentes actions : en soutenant les investisseurs régionaux potentiels (pour éviter les pertes d'emplois et/ou les rachats « hostiles » notamment), en mettant en place des dispositifs de reprise des sociétés par les salariés, en identifiant le vivier de potentiel repreneurs...).

³² Source : Indicateurs DTS PACA vfinale – Deloitte – mars 2013 (pdf)

³³ Source : DTS PACA – version définitive 21.12.2012

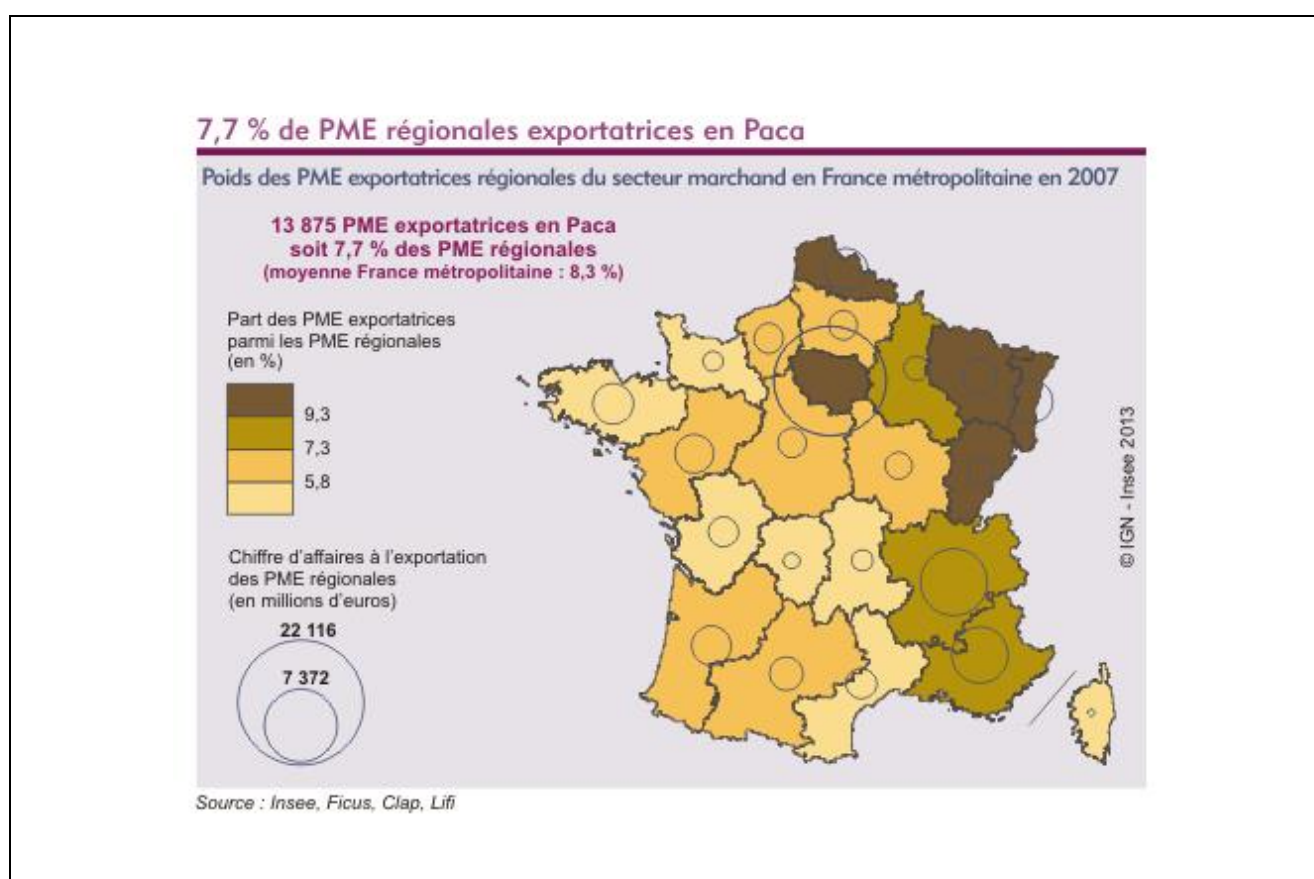
Internationalisation

Forces

PACA se situe en 3^{ème} position des régions françaises pour le montant exporté par ses PME (part des exportations des PME de PACA sur l'ensemble des exportations des PME de France métropolitaine), derrière l'Île-de-France et Rhône-Alpes.

De manière générale, les PME exportatrices se différencient des non exportatrices par leurs meilleures performances économiques : en moyenne, un chiffre d'affaires cinq fois supérieur et un effectif trois fois plus élevé³⁴.

Même si dans son tissu économique, PACA dispose de grands donneurs d'ordres internationaux (Eurocopter, Thales, Alcatel...), en 2013, plus de 90% des entreprises de PACA sont des PME ou TPE³⁵. D'après l'INSEE³⁶, « 13 900 Petites et Moyennes Entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur exportent et réalisent 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires à l'international en 2007, soit 7,7 % du montant exporté par les PME françaises 37 ».



³⁴ Source : « Petites et Moyennes Entreprises : 5 milliards d'euros à l'export » - Mars 2013 – Lien : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=5&ref_id=19609

³⁵ Source : DTS PACA – version définitive 21.12.2012

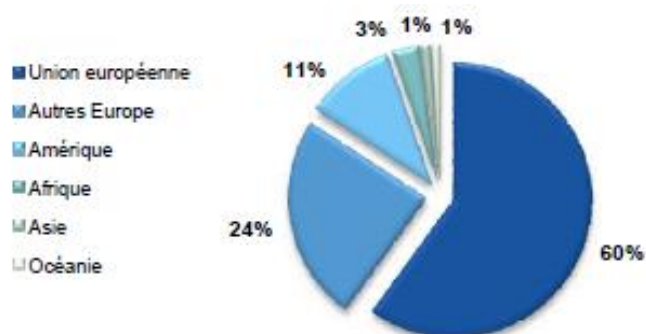
³⁶ Source : « Petites et Moyennes Entreprises : 5 milliards d'euros à l'export » - Mars 2013 – Lien : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=5&ref_id=19609

PACA dispose également d'une forte attractivité pour les investissements extérieurs³⁸.

La région PACA dispose d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale : Mer PACA. Un tel pôle, en activité depuis maintenant plus de 8 ans a permis la labellisation d'environ 200 projets pour un budget total de 546 M€. Il permet d'améliorer la visibilité du territoire PACA à l'international puisque le pôle dispose de plusieurs conventions de partenariat avec des structures similaires en Europe, Amérique du Sud et du Nord et au Maghreb.

Tourisme international pris en compte, PACA est la 2^{ème} destination touristique du pays (juste derrière Ile de France)³⁹. En 2008, 34 millions de touristes étrangers ont été accueillis en PACA, dont 6,8 millions d'étrangers.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des touristes étrangers de PACA, par zones géographiques.



* Source : 2008 – Comité Régional du Tourisme PACA – Collection Pro – en % de séjours

³⁸ Source : DTS PACA – version définitive 21.12.2012

³⁹ Source : Rapport d'évaluation JEREMIE- Région PACA – Décembre 2008 (FEI)

Le dynamisme touristique de PACA, à l'échelle nationale, et sa capacité à attirer des clients étrangers peut être mis en évidence par le tableau ci-dessous⁴⁰.

Hôtels : ensemble des nuitées en 2012

	2012	Évolution 2011-2012 (en %)	Part des nuitées étrangères en 2012 (en %)	Évolution 2011-2012 du nombre de nuitées étrangères (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	710 672	10,7	26,4	26,6
Hautes-Alpes	991 513	12,0	13,6	-1,4
Alpes-Maritimes	8 911 766	0,9	53,7	2,6
Bouches-du-Rhône	5 280 795	1,5	27,0	11,1
Var	3 597 900	3,2	28,1	4,9
Vaucluse	2 243 692	1,5	37,0	8,6
Paca	21 736 339	2,2	38,5	5,2
France métropolitaine	198 406 187	0,0	34,5	2,8

Sources : EFH, EFHPA, Insee, Dgcis, partenaires territoriaux - Traitement : Direccte/SESE

On voit ainsi que sur 2011-2012, l'évolution du nombre de nuitées en PACA a été en progression de 2,2% (évolution de 0% pour la France métropolitaine) et que PACA attire en moyenne une proportion plus importante de clients étrangers que la France métropolitaine.

Au-delà du secteur de l'Hôtellerie/restauration, impacté directement par cette tendance, les entreprises de PACA et plus particulièrement les TPE (artisans, commerçants) bénéficient aussi de retombées positives.

Cette situation donne au territoire de la région une ouverture internationale, ce qui représente un atout considérable pour les entreprises implantées : capitalisation sur l'image de marque de la région (via le Marketing territorial notamment), attractivité pour faire venir de nouveaux talents et/ou capitaux de l'étranger...etc.

Faiblesses⁴¹

Même si PACA est la 3ème région française du point de vue des exportations réalisées par ses PME, il est nécessaire de nuancer cela en le repositionnant dans le contexte national : « *le solde du commerce extérieur de la France (biens, services et tourisme) demeure déficitaire depuis 10 ans (- 56,1 milliards d'euros en 2011)* »

Ensuite, 38% des échanges extérieurs de la région PACA se font avec des pays du pourtour méditerranéen, ce qui représente un important volume d'affaires sur une zone géographique relativement restreinte.

Une grande partie du chiffre d'affaire réalisé par les entreprises régionales de PACA à l'étranger dépend aussi de quelques secteurs d'activités limités : produits pétroliers raffinés et coke, produits sidérurgiques et de première transformation de l'acier, produits chimiques de base, produits azotés, matières plastiques et caoutchouc synthétique⁴².

⁴⁰ D'après « Les chiffres clés 2013 » (DIRECCTE)

⁴¹ Cette section s'inspire principalement des données de l'étude « *Petites et Moyennes Entreprises : 5 milliards d'euros à l'export* » de l'INSEE (2013)

⁴² Source : « *Zoom Economie PACA 2011* », CCIR PACA

Enfin, le territoire dispose d'un foncier rare et coûteux qui pénalise l'implantation de nouvelles zones d'activités, pour des entreprises étrangères souhaitant ouvrir un site de production en France par exemple.

Synthèse prospective

Le nombre limité des secteurs représentés par les entreprises exportatrices de la région reflète mal la diversité du tissu économique régional. Il y a donc un potentiel d'internationalisation inexploité dans un certain nombre de secteurs.

Grâce à la présence de secteurs à fort potentiel d'innovation en région (TIC, biotechnologies, économie de la mer...), la région peut élargir son champ géographique d'exportation (et ainsi palier sa « méditerranéo-dépendance »).

Pour une PME, l'acquisition de nouveaux marchés à l'étranger est souvent un stade critique à passer, qui, s'il est réussi, est synonyme de création et/ou de pérennisation d'emplois⁴³. Les projets d'internationalisation des PME doivent donc être soutenus et encouragés par différents moyens : mutualisation des veilles et actions de promotion à l'étranger (via des actions commerciales orientées « filières » notamment), outils d'aide au financement de dépenses fonctionnelles dédiées spécifiquement à l'internationalisation (recrutement d'un développeur commercial multilingue, abonnement à des bases de données orientées sur les marchés internationaux...etc).

⁴³ Source : Données issues d'entretiens téléphoniques réalisés pendant la phase 1

Synthèse – AFOM

<p><u>Forces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un tissu économique régional fortement structuré par filières/secteurs d'activité : 29 PRIDES, 11 pôles de compétitivité • Attractivité du territoire : PACA est 3ème au rang national pour le taux de migration nette des cadres (72% des cadres considèrent la Région PACA comme la plus attractive) • Dynamisme dans la création d'entreprises (taux de création des entreprises de 19,34% en 2010, supérieur à la moyenne nationale) • Tissu industriel moins exposé aux phénomènes de crise que dans d'autres régions françaises • 3ème région française pour le niveau d'exportation de ses PME 	<p><u>Faiblesses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage supérieur à la moyenne nationale alors que bon nombre de PME ont des difficultés à recruter sur des postes clés • Plus de 90% des entreprises régionales sont des TPE ou petites PME dont le niveau d'internationalisation et la capacité à innover sont faibles • Besoins d'investissements lourds (infrastructures et équipements) dans l'agriculture régionale pour gagner en compétitivité • Hétérogénéité du dynamisme économique • Une partie importante du commerce extérieur repose sur quelques secteurs d'activités (produits pétroliers, chimiques...) et des zones géographiques restreintes (pays de la Méditerranée...)
<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement des PME à potentiel d'innovation dans des projets de développement et/ou d'internationalisation • Revitalisation de territoires ruraux en difficulté via des investissements d'avenir dans des secteurs historiquement compétitifs • Utilisation des TIC comme levier de développement transverse du tissu économique régional • Capitaliser l'attractivité touristique de la région pour attirer/capter des investissements étrangers dans d'autres secteurs d'activités : développement supplémentaires d'emplois qualifiés dans la Région 	<p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accentuation de la dualité économique géographique entre littoral et arrière-pays avec un risque de paupérisation important de certaines zones rurales • 270 000 emplois sont concernés par la transmission d'entreprises en PACA (nécessité d'accompagnement) ; pyramide des âges critique dans le secteur agricole (1/3 des agriculteurs ont plus de 60 ans) • Risque de frilosité des investisseurs dans un contexte fiscal incertain, qui pénaliserait les projets de développement de PME régionales • Environnement méditerranéen potentiellement menaçant pour les échanges de la région (impact sur les exportations des entreprises régionales) : crise économique sévère en Europe du Sud (Italie, Grèce...), instabilité politique et économique dans les pays du Maghreb (12% des exportations des entreprises régionales) comme la Tunisie, l'Algérie.

2.2.2 Volet Agriculture/ Agroalimentaire/ Foret- Filière Bois/ Elevage

Caractéristiques générales de 3 secteurs liés mais distincts : la production agricole, la transformation agroindustrielle et l'industriel du bois

La production agricole

Quelques chiffres clés permettent de resituer l'importance de la filière agri/agro dans le tissu économique régional avec ses **22 000 exploitations agricoles en activité / deuxième rang dans le palmarès des régions françaises dans la représentativité des Industries Agroalimentaires** (en nombre d'établissements).

L'agriculture pâtie d'une urbanisation très importante, en effet **seulement un tiers du territoire est mis en valeur par l'agriculture** (soit 20% de moins qu'en Région Parisienne), et les deux tiers de cet espace sont des surfaces herbagères - STH.

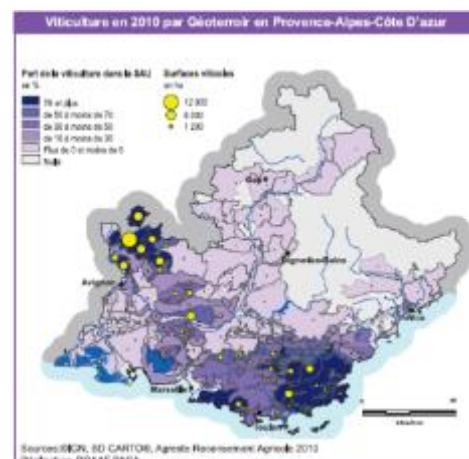
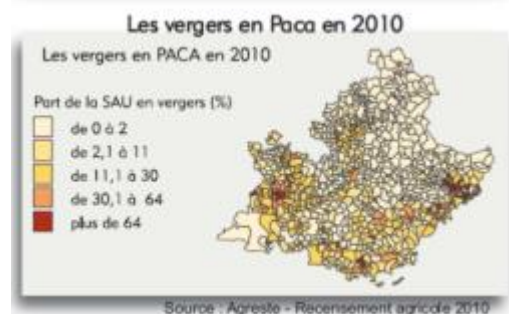
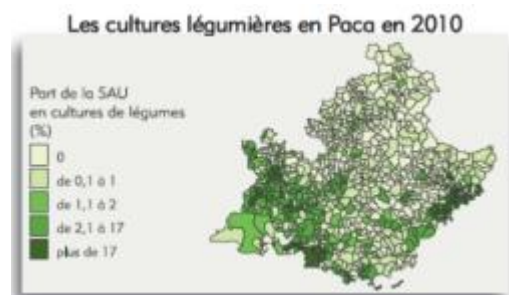
Avec une valeur de production agricole de l'ordre de 2 750 millions d'euros, PACA est une grande région agricole (région considérée longtemps comme le « Verger de la France »), leader dans les **secteurs du maraîchage et de l'horticulture ornementale, et acteur majeur dans les domaines des fruits, de la viticulture et de l'élevage ovin.**

En valeur la production régionale est majoritairement intensive en facteurs de production (capital végétal et serres, produits de traitement, hydraulique, main d'œuvre) et très généralement périurbaine : **on estime que les deux tiers de la valeur de la production régionale sont produits dans la conurbation en cours de constitution sur l'arc Avignon-Aix-Marseille-Toulon-Nice.** La production régionale est plus extensive voire très extensive sur peu d'espaces.

Le tissu agricole se caractérise par des **exploitations plus petites que la moyenne nationale** mais avec **une valeur économique de production élevée.**

- 8 exploitations sur 10 de légumes font moins de 10 ha / 56 % des exploitations de fruits ont moins de 10 ha.
- d'un point de vue économique, les $\frac{3}{4}$ des exploitations maraîchères et les $\frac{2}{3}$ des exploitations arboricoles sont dans la catégorie « moyennes et grandes » c'est à dire dont la Production Brute Standard (PBS) est supérieure à 25 000 €

Le statut d'exploitant individuel est encore largement



majoritaire et traduit une situation de fragilité à l'ère où le nombre d'exploitation est en chute libre (24% entre 2000 et 2010)

Aujourd'hui le marché privilégié des productions agricoles de PACA reste le marché de consommation « directe » :

- 1/3 des exploitations régionales commercialisent au moins une partie de leur production via un circuit court
- Une tendance encouragée par le « bassin de consommation » plutôt aisé ou touristique
- Une commercialisation directe aux consommateurs privilégiée par les producteurs (plus forte VA)
- De nombreux signes de qualité / labels dont 2/3 sur le vin
- 1ère région bio de France avec 10 % de la SAU

Hormis l'activité de pastoralisme, l'agriculture régionale est relativement peu aidée. Elle présente la caractéristique d'être peu protégée par la PAC (les aides du 1er pilier représentent à peine 3% de la valeur de la production).

Des disparités notoires de poids économiques et d'enjeux pour les 4 filières agricoles de PACA :

Filière viticole	Filière horticole	Filière Fruits & Légumes	Filière d'élevage
Vitrine économique et paysagère	Une filière de pointe	Fragilisée voire en crise	Valorisation des espaces
En chiffre : 7 900 exploitations cultivent de la vigne en 2010 , soit 36 % des exploitations de la région. 84 % produisent du vin sur 85 000 ha 90 % de ces exploitations sont situées dans les départements du Var et du Vaucluse	1000 d'exploitations cultivent des plantes à parfum et des plantes aromatiques sur près de 14 000 hectares . Il s'agit essentiellement de lavande et de lavandin mais aussi de sauge sclarée, thym, romarin, estragon, menthe poivrée,... . Avec une filière s'est organisée autour de produits misant sur la qualité (AOC, label rouge)	« Verger de France » avec 3 360 exploitations spécialisées en fruits et légumes (65 % de la production nationale de raisins de table, 45 % des poires, 22 % des pommes, 20 % des melons, 50 % des courgettes, 30 % des salades et 30 % des tomates de bouche) . 40 % du CA de la filière agricole	La filière d'élevage contribue à l'entretien et à la valorisation d'espaces sensibles . A contrario des autres filières agricoles en PACA, l'élevage est plutôt extensif (700 000ha), avec une composante pastorale à fort impact territorial où la transhumance est très présente .
Une forte « culture » de la qualité avec ¾ de vins AOP et IGP, nombreux labels	La production étant destinée majoritairement à la distillation, a réalisé des investissements importants pour rester à la pointe des	Le recours au circuit court pour la commercialisation est fréquent avec 37% (vs 20 % en moyenne) Une filière « individualiste » qui se retrouve en situation de crise face	2 000 éleveurs et 600000 brebis, PACA est la 3ème région française de production ovine, autour notamment de l'Agneau de qualité (IGP) Une filière pastorale
Structuration : Des exploitations viticoles individuelles à 75 %, MAIS vinifiant principalement en cave coopérative (70%). La filière a			

<p>« structuré » son aval Selon les acteurs, la filière viticole, par son effort de qualité et de structuration collective vit « bien ».</p>	<p>exigences de à une grande l'industrie des parfums et arômes / concurrence. / Une concurrence déloyale avec d'autres pays UE et hors UE (coût de main d'œuvre, utilisation des phyto...). Mais d'autres vergers de France (Loire, Aquitaine, Bretagne) ont su se structurer collectivement auprès des financeurs, auprès de la grande distribution...</p>	<p>à une grande distribution qui met en concurrence. / Une concurrence déloyale avec d'autres pays UE et hors UE (coût de main d'œuvre, utilisation des phyto...). Mais d'autres vergers de France (Loire, Aquitaine, Bretagne) ont su se structurer collectivement auprès des financeurs, auprès de la grande distribution...</p> <p>Une filière sous-équipée qui n'arrive pas à investir</p> <p>=> Une filière en danger</p>	<p>qui vit / survit essentiellement grâce à la PAC (compensation), reconduit dans le futur programme PAC</p> <p>Les autres filières restent marginales : 60 000 bovins, 200 000 porcs charcutiers</p> <p>Un enjeu commun de maintien de modernisation des outils d'abattage et de structuration de la commercialisation ;</p>
--	---	---	--

Une agriculture sous forte « tension » par plusieurs facteurs endogènes et exogènes déterminants :

- Des productions fortement dépendantes de la gestion de l'eau en PACA : L'existence historique d'équipements hydrauliques importants structure l'alimentation en eau de la région. Ils ont aujourd'hui une dimension reconnue d'aménagement multi-usages, et apportent simultanément une contribution forte pour l'attractivité économique et les enjeux environnementaux
- Croissance démographique en PACA / urbanisation / mitage des terres agricoles / pression foncière / spéculation => baisse de la SAU de l'ordre de 12 % en 10 ans
- Vulnérabilité du territoire avec un niveau de risques naturels extrêmement important : inondations, feux, orages, sanitaires, sécheresses...
- Le vieillissement de la population exploitante, difficilement renouvelée

Pour répondre à ces enjeux stratégiques des plans ou politiques régionales sont mis en place :

- Mise en place récente d'une politique foncière via l'EPF / la SAFER et Terre de liens
- Lancement d'une stratégie régionale pour l'hydraulique
- Constitution d'accompagnements à l'installation d'agriculteurs

ZOOM sur la gestion des infrastructures d'irrigation en PACA : un facteur déterminant de la production agricole

Aujourd'hui, la Région PACA (et particulièrement la Provence) est couverte d'un réseau de canaux d'irrigation qui permet à partir des fleuves / zones de montagne, d'approvisionner en eau les zones les plus sèches telles que la Provence.

- Un système ancestral
- Un système exemplaire dans sa gestion raisonnée de la ressource en eau
- Un système qui repose sur une redevance des propriétaires (utilisateurs d'eau) à l'organisme de gestion des canaux d'approvisionnement

Un système qui repose sur un mode de gestion binaire

- La Société d'Aménagement Régional : la SCP du Canal de Provence, créée par l'Etat en 1950 (plus récente) et qui couvre plus de 80 000 ha irrigués. Elle est ainsi en charge de percevoir l'impôt « eau » en vue de réaliser / contrôler les ouvrages hydrauliques. CA de 90 M€ / Patrimoine géré : 2,4 mds d'euros / 40 M€ d'investissements chaque année / 5 000 km de canalisations / 500 emplois

La

- le système d'aménagement et de gestion traditionnel qui représente 600 associations syndicales de propriétaires qui gèrent des petits périmètres irrigués en Région (système d'adhésion à des structures de droit public dont les redevances sont recouvrées par le trésor public – lié au foncier ex : Asso syndicale du canal de Manosque, de Saint Julien, etc.

La

Les acteurs (Canal de Provence / Chambre Agriculture) estiment à 135 M€ les investissements nécessaires à la remise en état et à l'amélioration des ouvrages hydrauliques en PACA sur les 6 prochaines années.

L'ensemble des acteurs institutionnels s'inquiètent sur les capacités financières de ces micro-associations à réaliser les investissements nécessaires.

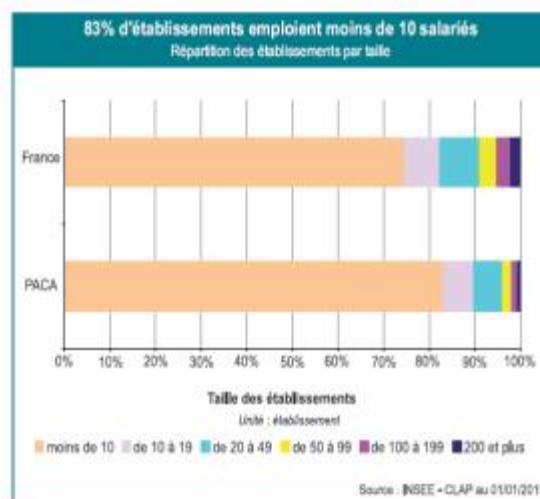
La transformation agro-industrielle

Sur la partie aval de la chaîne de valeur, l'industrie de transformation / l'industrie agroalimentaire est naturellement présente en PACA au 2ème rang des Régions Françaises en nombre d'établissements.

- 15 000 salariés / 1640 établissements pour l'industrie IAA / 12 500 salariés et 4 850 établissements pour l'activité artisanale.
- 3,4 Mds d'euros de CA réalisé soit 2,4 % du CA national de la filière
- Représente 13 % des salariés de l'industrie manufacturière régionale

Un tissu essentiellement composé de **petits établissements où cohabitent nombreuses micro-entreprises et quelques grands groupes nationaux ou internationaux laissant apparaître un déficit d'établissements intermédiaires :**

- 90 % ont moins de 20 salariés
- Seule, une trentaine d'établissements emplois plus de 20 salariés
- PACA se situe au 2^{ème} rang français en matière de nombre d'établissements mais 10^{ème} en termes d'emplois salariés
- Une surreprésentation des petits établissements qui se retrouve en France, mais qui est particulièrement vraie en PACA

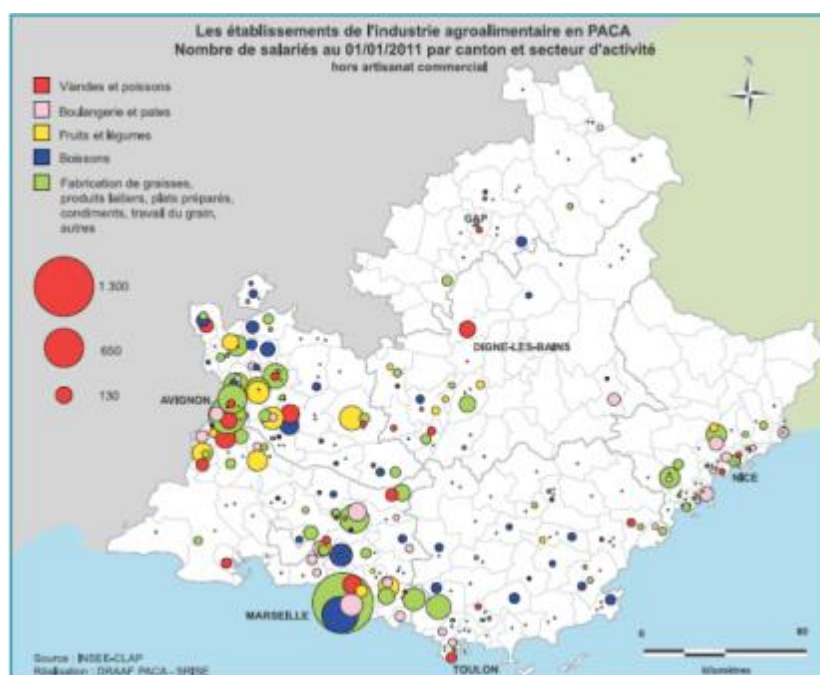


L'industrie IAA se démarque par le poids important des activités :

- Cacao, chocolat, confiserie, sucre, thé, café
- Boissons
- Transformation et conservation des fruits et légumes
- Plats préparés et condiments
- Transformation du grain (semoulerie, fabrication de pâtes, biscuiterie, minoterie...)
- Des filières sous représentées : transformation de viandes et poissons



Une répartition géographique très inégale avec une concentration principalement dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse avec 72 % des établissements et 84 % des emplois



Des acteurs « industriels » tournés vers la commercialisation en direct :

- Une forte tendance des acteurs de petites tailles, à commercialiser via des circuits courts / des systèmes de commercialisation locaux / de la commercialisation directe
- De nombreux acteurs refusent de démarcher la grande distribution (très concentrée, dont les méthodes de négociation poussent les entreprises à réduire leur marge, les empêchant de disposer des capacités nécessaires d'investissement)
- Des collectivités qui encouragent les démarches de circuits courts en Région Paca
- Une population locale et touristique propice à cette commercialisation directe

Un lien faible entre la production agricole et l'industrie agroalimentaire :

- A titre d'exemple : moins de 10 % de la production de fruits et légumes PACA est transformée par l'industrie agroalimentaire régionale

Deux principales causes de cette faible transformation de produits agricoles régionaux par l'industrie régionales

- des producteurs essentiellement tournés vers la commercialisation directe auprès du consommateur. Les produits sont destinés à de la « consommation de table » (des produits très normés, différents des produits destinés à l'agro-alimentaire)
- l'absence d'outils de première transformation (pulpage de citrouilles, découpe d'oignons, écrase tomates pour fabriquer la pulpe / cubes de tomate...) nécessaires aux industriels agro-alimentaire pour fabriquer des produits finis (par exemple la reconnue ratatouille niçoise)

Cette absence d'outils de première transformation est très certainement liée au fait que la rentabilité de ces outils est très faible, mais surtout à la condite très individualiste des acteurs, et d'une forte méfiance réciproque entre les producteurs et les industriels.

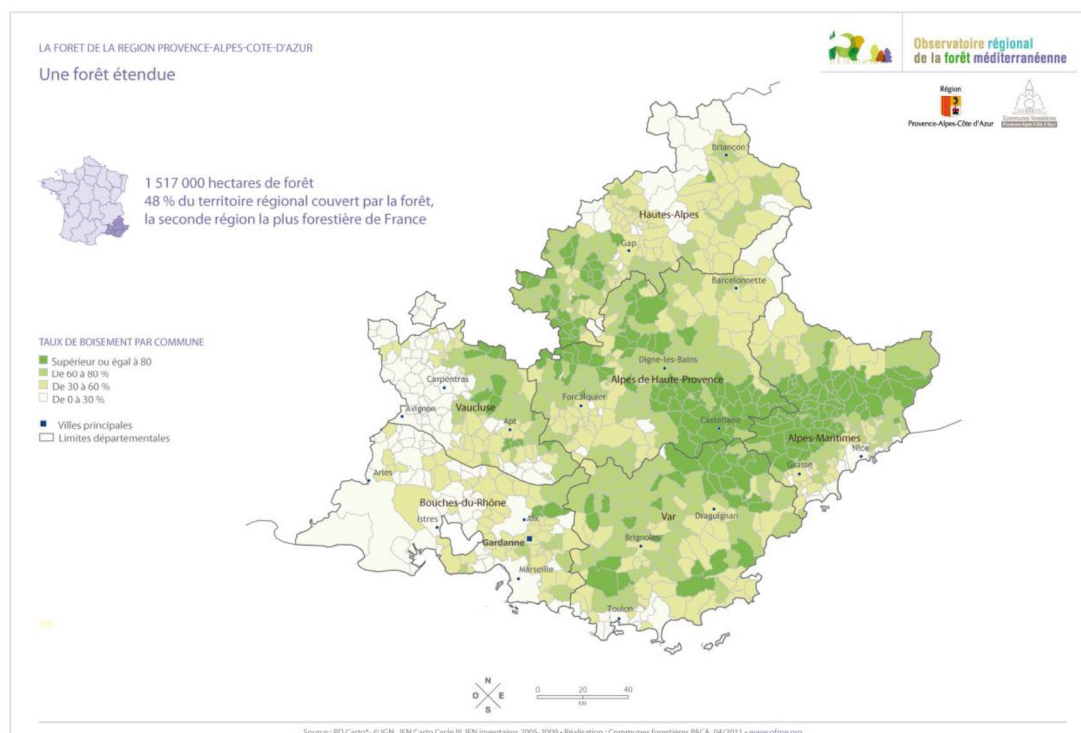
L'industriel du bois : forêt / filière bois

La Région est couverte à 48 % par des espaces boisés soit 1 517 000 ha (9 % de la surface forestière nationale). Une forêt en croissance, et cela, malgré les incendies de forêt très nombreux.

- Une progression de la forêt sur des espaces agricoles en friche dans les Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence alors qu'elle se réduit sur les espaces côtiers au profit de l'urbanisation.
- Des incendies en baisse sur le patrimoine forestier régional, grâce à une politique de prévention des risques de plus en plus performante

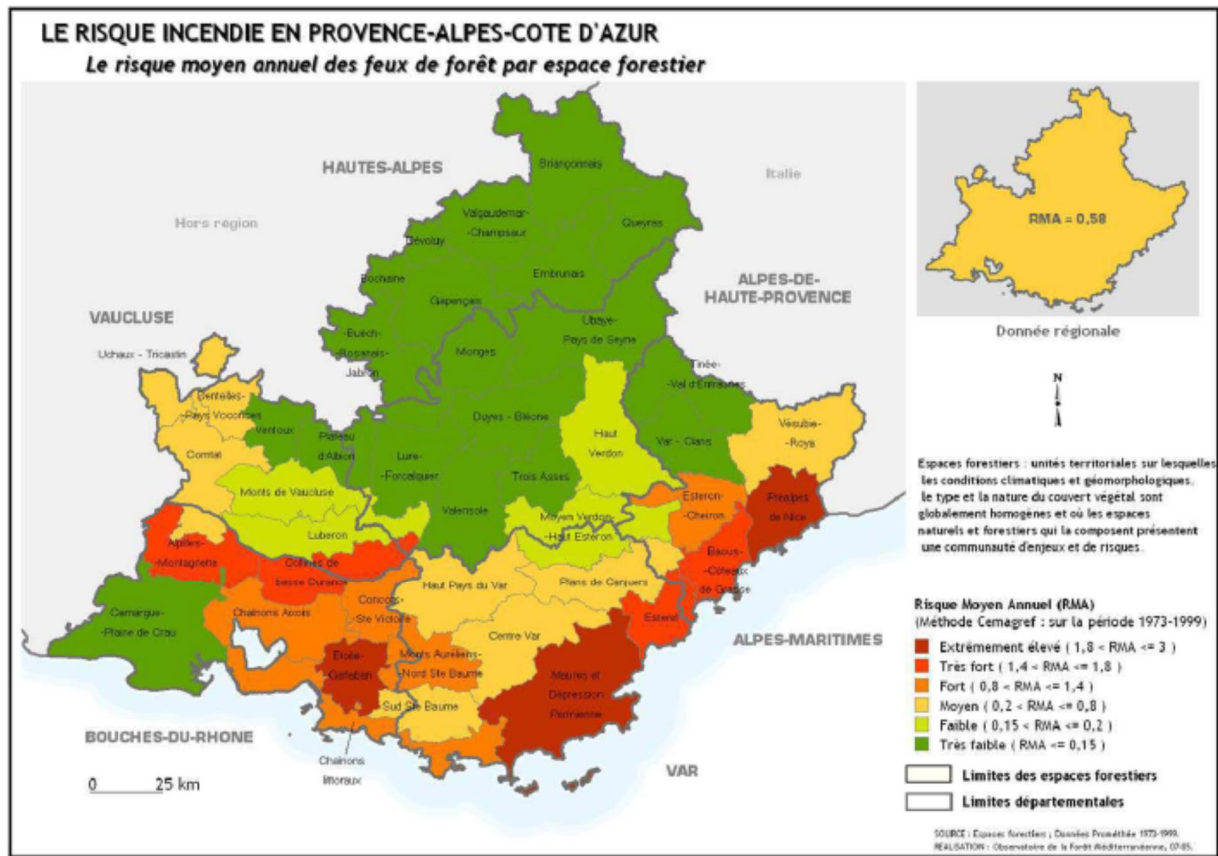
Le volume de bois sur pied est estimé à 114 millions de m³.

Une forêt qui se caractérise par sa grande diversité et sa répartition géographique des essences très hétérogène : les pins sylvestres dominent dans les territoires alpins alors que les pins d'Alep se développent sur le littoral, alors que les feuillus (51 % des bois) sont présents de manière plus homogène.



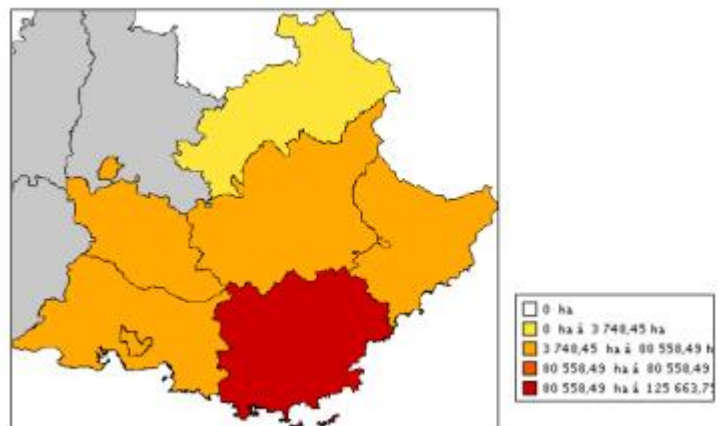
68% de la surface forestière régionale est privée, soit 1 million d'ha. De taille très hétérogène, elles appartiennent à 220 000 propriétaires dont 200 000 ont moins de 4 ha. A contrario 2% des propriétaires possèdent 45 % de cette forêt privée.

Une forêt fragilisée par le risque incendie important.



La zone littorale est la principale concernée du fait du climat chaud et sec qui y règne.

Les espaces forestiers qu'on y trouve, essentiellement composés de pin d'Alep et de pin maritime, sont également très sensibles aux incendies. C'est en outre dans cette zone que se concentrent les zones urbanisées (et le mitage urbain), les fortes concentrations touristiques, et ainsi le risque de départ de feux, qui sont fortement liés à la présence humaine.



Superficies parcourues par les feux de 1973 à 2007 en PACA (source : base de données Prométhée).

En 2012, les acteurs ont recensés 560 départs de feu brûlant pas moins de 1500 ha de forêt en PACA, dont un extrêmement ravageur (entre 500 et 1000ha). (source : <http://www.promethee.com>).

Les chiffres montrent une nette diminution du nombre de départs de feu et d'ha brûlés depuis les années 90.

Bien que les risques de départ de feux soient croissants (cohabitation complexe entre développement urbain et économique et la gestion des espaces naturels), la coordination de la

prévention des incendies entre les 15 départements de la Zone Sud, s'est considérablement améliorée et permet de réduire les dégâts.

La forêt est largement sous exploitée, avec seulement 2 % de la récolte nationale

- 700 000 m³ par an
- Seulement 37% des forêts de production de la région sont « faciles » à exploiter contre 65 % au niveau national
- Le bois d'industrie / bois de trituration principalement utilisé par la papeterie Fibre Excellence de Tarascon : près de la moitié de la récolte annuelle

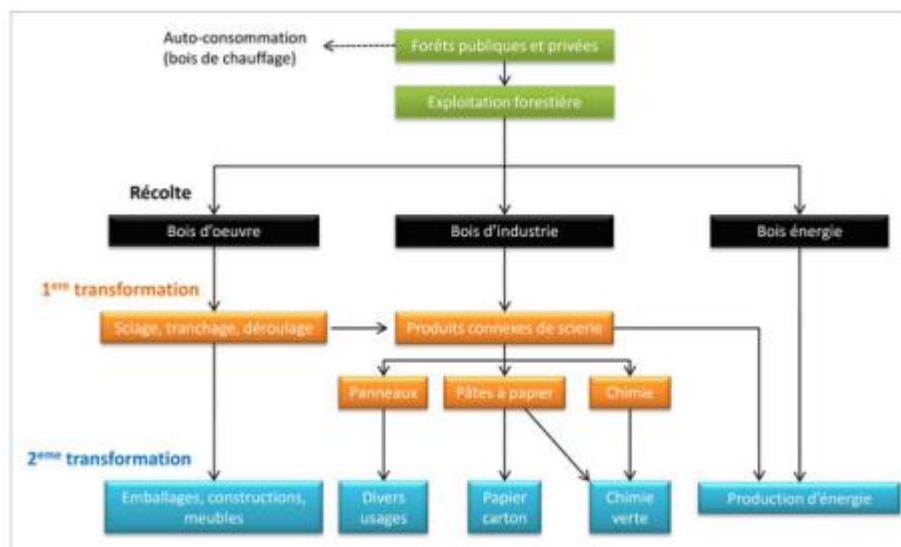
L'activité représente :

- 125 exploitants forestiers dont 20 exploitants dépendants de la papeterie de Tarascon font les $\frac{3}{4}$ des volumes, 266 emplois
- **Le nombre d'exploitation forestière se stabilise mais elles sont de taille modeste (plus de deux tiers d'entre elles exploitent moins de 6 000 m³).**
- 38 scieries environ : outils de production vieillissant, surtout tournées vers la ressources (phénomène de concentration)

Le reste du volume exploité se répartit à parts équivalentes entre le bois d'œuvre et le bois énergie

- Le bois énergie, un débouché récent et en fort développement (+ 50 % en 2011)
- La Région dispose de capacités de broyage importante et peut répondre facilement à la demande croissante de plaquettes
- Cependant la centrale biomasse programmée en 2015 entrainera une augmentation de la mobilisation du bois multipliée par 2 voire 3
- Un faible volume de bois régional est destiné à la construction bois, secteur faisant face à la concurrence internationale

Filière Forêt-Bois



Les 38 scieries implantées en région PACA sont également des unités de taille modeste, souvent familiales, avec des faibles capacités d'investissement, et connaissent nombreux freins à leur développement :

- Difficultés d'approvisionnement en bois / sécurisation des approvisionnements qui leur permettrait de planifier leur activité dans l'avenir
- Difficultés de transmission d'entreprises
- Nécessité de moderniser l'outil de scierie et faire évoluer les activités vers la seconde transformation
- les difficultés de trésorerie et de financement (notamment en matière d'obtention de prêts bancaires finançant l'investissement nécessaire),
- le manque de connaissance des dispositifs (ex-dispositifs OSEO) et les incertitudes posées quant au fonctionnement Bpifrance

Le développement de la filière bois en PACA repose nécessairement sur la définition d'un schéma cadre / une stratégie cadre qui fixe les orientations de développement et la conditionnalité des aides qui permettront aux entreprises de se positionner sur des marchés cibles. Ce schéma cadre est prévu au vote en 2014 avec la loi sur les investissements d'avenir.

Innovation - compétitivité

L'innovation dans le monde agricole est continue, et en particulier en PACA. Elle s'oriente principalement sur 3 axes :

- la modernisation des exploitations liée notamment au respect des exigences réglementaires ou environnementales, ou encore la gestion de la logistique (froide), la protection des vergers, matériel de traitement, le renouvellement ou la création de serre (qui par défaut sont des investissements très lourds)...
- le changement de mode de production : effort de labellisation qualité, passage à l'agriculture biologique par exemple
- l'intégration de productions d'ENR

La Région PACA est reconnue pour ses connaissances de pointe dans l'irrigation maîtrisée via le maillage en canaux d'irrigation qui n'existe nulle part ailleurs mais qui nécessitent des investissements publics hydrauliques très lourds. Un élément structurant quand on sait que les exploitations pour lesquelles l'irrigation est indispensable rassemblent un tiers de l'emploi agricole (près de 13 000 ETP).

Le niveau d'investissements dans les exploitations reste cependant trop faible pour diffuser l'innovation.

L'innovation pour les entreprises du secteur agro-alimentaires revêt de plusieurs formes : innovation produit, innovation process, innovation organisationnelle, innovation d'usage.

Dans les chiffres, les industries agro-alimentaires en PACA sont moins innovantes que leurs homologues nationales. Elles figurent également parmi les secteurs les moins innovants de la région. Moins de 1% (moins de 1 % du chiffre d'affaires consacré à la R&D qui est concentrée sur les plus grandes entreprises)

Les freins identifiés à l'innovation relèvent d'une faible capacité financière des entreprises et le manque de Fonds propres, coût de l'innovation au-delà des coûts de R&D (notamment tests consommateurs) et prise de risques (de ne pas rencontrer le marché souhaité ou de ne pas trouver de mode de distribution), insuffisance des ressources humaines en R&D (la fonction R&D est souvent couplée à la fonction Qualité dans les PME (un seul poste) ce qui ne permet pas de dédier du temps à l'innovation), manque de stratégie de développement à l'innovation par manque de visibilité ou d'anticipation des marchés. Une situation exacerbée en PACA par le fait que de nombreuses IAA sont de petites tailles et ne disposent ainsi pas de services R&D.

- le niveau d'investissements dans les IAA est très faible (15 % de la VA en Région contre 32 % en moyenne nationale) ce qui freine la diffusion de l'innovation

La Région PACA est pourtant bien dotée en centres techniques et pôles de recherche ou de compétitivité : PEIFL, PASS, INRA, DRAFF, Chambre d'Agriculture, Réseau RED (Recherche Expérimentation Développement), CRITT Agro...

Emploi – impact social

L'activité agricole de PACA est très nécessiteuse de main d'œuvre, en 2010, l'agriculture représente 1,6 % de l'emploi régional. Près de **43 400 personnes sont impliquées de façon régulière dans l'activité des exploitations.**

Au travail familial et salarié permanent, s'ajoute le travail des salariés saisonniers et celui fourni par les entreprises de travaux agricoles et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) pour l'équivalent de **8 400 emplois à temps plein.**

Au total, les exploitations agricoles utilisent près de 38 900 équivalents-temps-pleins (unités de travail annuel UTA).

En Paca, 35 % des agriculteurs de moins de 40 ans ont reçu une dotation jeune agriculteur (DJA) au moment de leur installation, soit vingt points de moins que la moyenne nationale (56 %).

Cet écart s'explique en partie par l'orientation des exploitations de Paca : moins d'un tiers des jeunes maraîchers, horticulteurs, viticulteurs ou arboriculteurs en bénéficient. Elle est inférieure de 10 points en par rapport à la moyenne

Le travail familial conserve sa prépondérance (56%), mais sa structure évolue. Le travail des membres de la famille est en retrait au profit du travail des chefs et co-exploitants qui assurent la majorité de l'activité agricole (45 %). L'activité des salariés permanents se renforce (23%) tandis que la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, très présente en arboriculture et viticulture, est en retrait (21%).

La spécialisation maraîchère nécessite en moyenne 3,3 UTA tandis que l'horticulture emploie en moyenne 2,9 UTA et la viticulture 1,8 UTA.

Cependant, la baisse du nombre d'exploitation et de la SAU (principalement) et l'amélioration des conditions de production engendrent un net recul de l'emploi puisqu'en dix ans, c'est 11 800 ETP qui ont disparu dans les exploitations agricoles. A titre de comparaison, ce volume d'emploi correspond à l'emploi salarié du secteur de la chimie en Paca en 2010.

Une situation inquiétante de **non renouvellement des agriculteurs** où la moyenne d'âge des chefs d'exploitation de PACA est de 54 ans ; 16 % ont moins de 40 ans alors qu'un tiers ont 60 ans ou plus. La part de jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) est un peu plus faible que la moyenne nationale (19 %). Les chefs d'exploitation ont tendance à être d'autant plus âgés que leur exploitation est de petite taille.

La transmission des exploitations des plus de 58 ans est assurée dans une minorité de cas seulement (moins de la moitié).

Le secteur agro-alimentaire est le second secteur industriel employeur de main d'œuvre dans la région représentant 13% des salariés de l'industrie manufacturière régionale

Bien que le nombre d'établissement croît, l'emploi connaît une nette baisse. Une chute de 1,8% de l'emploi entre 2008 et 2011 soit 270 emplois. Une situation exacerbée si on regarde un autre indicateur qu'est le nombre d'heures travaillées qui traduirait une diminution de 670 ETP soit – 5% de l'emploi total.

Internationalisation

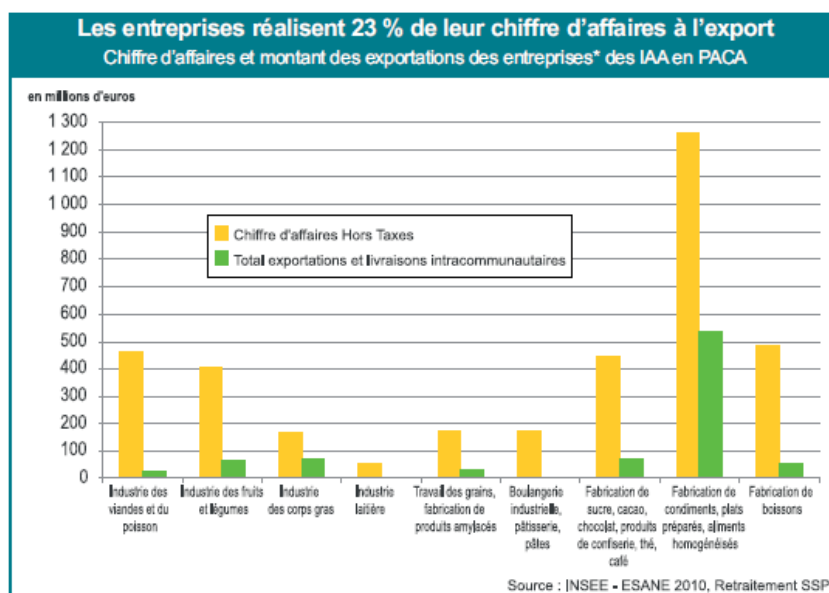
Le secteur agricole est très exportateur en effet, le commerce de gros de fruits et légumes, en particulier, est le premier secteur commercial exportateur (3,9 % de l'export de Paca).

Selon les professionnels, les acteurs qui se positionnent à l'international (principalement fruits & légumes et vin) sont des acteurs bien structurés, qui sont présents en salon.

Il ne faut pas oublier que les acheteurs étrangers sont pour grand nombre d'entre eux des pays exigeants sur les marchandises, cela nécessite pour les exploitations des investissements importants sur la qualité des produits (protection anti grêle, calibrage...).

La situation géographique de PACA favorise les exportations qui représentent 23 % du Chiffres d'affaires réalisé en 2010 (contre 18 % à l'échelle nationale).

- Le secteur des « huiles et graisses » est un « petit » secteur par son nombre d'établissements mais il réalise 58 % de son CA à l'export. A l'inverse le secteur « boulangerie Industrielle et pâtes alimentaires » n'exporte pas (1%)
- Le montant total des exportations des entreprises agro-alimentaires de PACA s'élèvent à 850 M€ dont la majorité est réalisée par quelques grands groupes.



*Entreprises dont plus de 50 % des effectifs sont en PACA

Synthèse - AFOM

<p><u>Forces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La Région PACA est une région agricole de référence et leader dans l'industrie agro-alimentaire • Des conditions climatiques favorables à des productions de qualité et à forte valeur ajoutée économique et identitaire • Un tissu dense d'IAA performantes, 2ND secteur industriel employeur de main d'œuvre en PACA • La gestion historique de l'irrigation en PACA : réseau d'équipements hydrauliques développés et compétence reconnue en gestion raisonnée et collective de la ressource • Des productions de qualité, disposant de nombreux signes de qualité / labels / IGP et ainsi se démarquer sur le « marché » de la consommation • Des productions agricoles fortement utilisatrices de main d'œuvre • De nombreuses structures publiques / parapubliques accompagnent la filière, sa structuration • Des canaux de distribution diversifiés : grande distribution, circuits courts, coopératives, industriels • Réseau dense des coopératives • Un réseau dense de formations agricoles et d'organismes professionnels 	<p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des filières complètement éclatées • La situation économique des agriculteurs s'est fortement fragilisée (revenus parmi les plus bas de France) • Une baisse constante du nombre d'exploitations (- 7000 en 10 ans), de la SAU (-12%) et notamment de la SAU irriguée • De faibles capacités d'investissements dans les exploitations et dans les industries liées à des tissus éclatés et de petite taille. • Faible articulation entre le monde de la recherche / R&D et les structures qu'elles soient des exploitations agricoles et forestières ou des unités industrielles • Importante difficulté de mobilisation du foncier agricole • Un manque de culture collective impliquant toutes les difficultés liées : au manque de structuration des filières • Difficulté de contractualisation entre l'amont et l'aval de la filière • Difficulté d'accès à la moyenne et grande distribution pour les productions agricoles et agro-alimentaires • Une forte exposition aux risques naturels
<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soutien des Fonds structurels européens (FEADER / FEDER) et la PAC (uniquement pour les activités d'élevage pastoral) • Des perspectives importantes sur la structuration des filières de l'amont (production) à l'aval (produits transformés) intégrant la filière agricole et agro-industrielle • Des potentiels de développement et de recherche sur 2 points forts : l'alimentation méditerranéenne et l'agro-écologie. • Engagement fort des collectivités dans le maintien du foncier agricole • Elaboration d'une stratégie régionale hydraulique agricole, avec la création de la SAR (Société d'Aménagement Régional via la société du Canal de Provence) • Des projets de coopération euro-méditerranéenne (PROFORBIOMED...) 	<p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte de parts de marché au niveau mondial dues à des retards d'innovation et un manque de structuration des filières • Difficulté de renouvellement des agriculteurs • Vétusté des équipements hydrauliques dont une grande part de l'agriculture est dépendante (42%). grande fragilité des structures gérant l'irrigation (+ de 600 structures de gestion des canaux) • Absence de stratégie de la filière bois • Forte concurrence internationale pesant sur les marges des acteurs

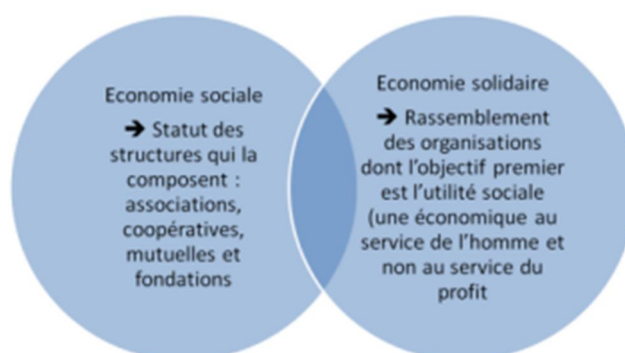
2.2.3 Volet Economie Sociale et Solidaire

Le terme d'Economie sociale et solidaire regroupe un ensemble de structures qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants.

Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement. Le modèle économique de l'ESS est au service de la société et du citoyen.

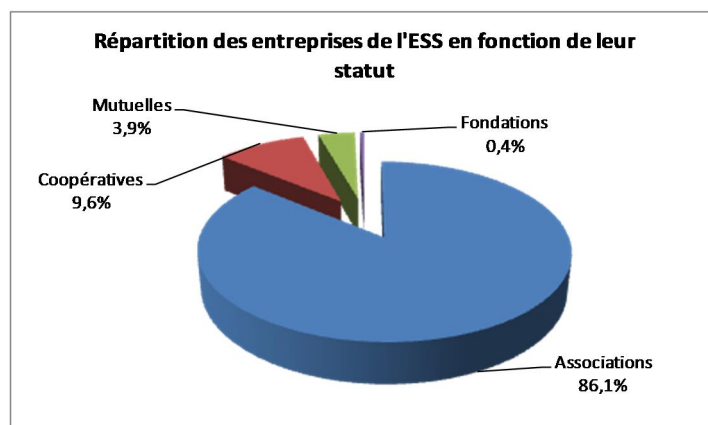


L'Economie sociale et solidaire naît de la synthèse de deux concepts :

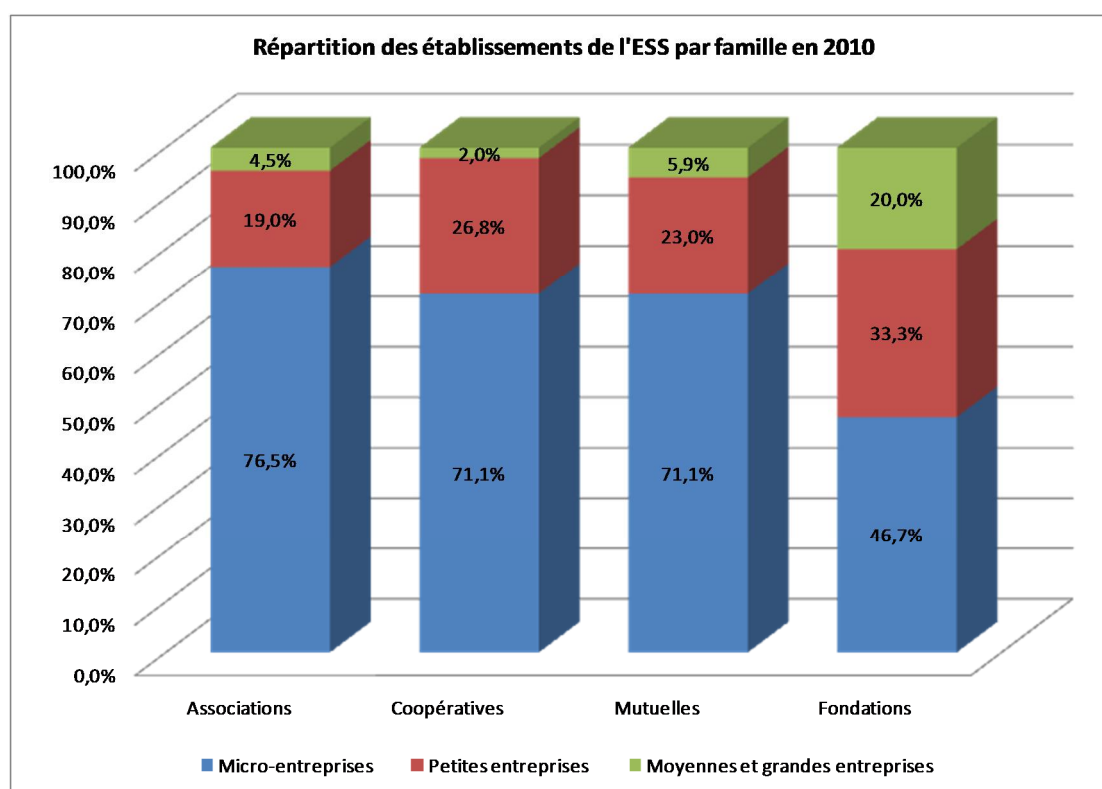


L'économie sociale et solidaire peut-être vue comme une nouvelle manière d'entreprendre alliant efficacité économique et utilité sociale. Elle se distingue de l'économie classique par ses caractéristiques intrinsèques :

- Une lucrativité limitée : les bénéficiaires sont principalement réinvestis dans des projets d'utilité sociale
- Une gestion démocratique et participative avec la recherche d'un nouveau modèle économique qui met l'accent sur la coopération et la solidarité et non sur la concurrence entre les individus.
- Un ancrage territorial important : prise en compte des spécificités territoriales, une ressource d'emplois non délocalisables, le développement de circuits courts au service d'un mode de consommation responsable et respectueux de l'environnement
- L'utilité collective ou sociale du projet



Source : graphique SOFRED – Observatoire régional ESS – CRESS PACA, Insee-Dads et Clap 2010



Source : graphique SOFRED – Observatoire régional ESS – CRESS PACA, Insee-Dads et Clap 2010

Selon le graphique ci-dessus, nous constatons que plus de 70% des associations, des coopératives et des mutuelles de l'ESS sont néanmoins constituées de micro-entreprises qu'il convient d'accompagner dans leur processus de développement.

Les organisations et entreprises de l'ESS mobilisent des ressources hybrides, résultant essentiellement des cotisations pour les mutuelles, de la vente de produits et services pour les coopératives et, concernant les associations à la fois de cotisations ou adhésions, de la vente de produits et services (dont marchés publics) mais également de financement public (subventions, aides aux emplois) et privé (don, mécénat).

Cependant, dans un contexte de baisse des ressources publiques, de mise en concurrence et de montée de la marchandisation, l'équilibre économique des organisations et entreprises de l'ESS se fragilise, et les structures doivent mettre en place des pratiques innovantes pour financer leurs activités (partenariats avec des entreprises privées, banques et finances solidaires, etc.). Au-delà d'un soutien financier, la structuration de l'offre régionale en matière d'accompagnement au développement des entreprises de l'ESS semble primordiale.

En PACA, l'économie sociale et solidaire est prise en compte dans deux documents directeurs de la politique du Conseil régional que sont le **Contrat Régional pour l'Emploi et une Economie Responsable** (CREER) et le **Schéma Régional de Développement Economique** (dit SRDE).

Le SRDE aborde l'ESS de manière explicite et au travers d'outils dédiés tels que les Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire (les PRIDES), et les Contrats locaux de Développement de l'ESS. Dans le SRDE, la spécificité et le potentiel de l'ESS sont rappelés. La volonté de soutenir l'entrepreneuriat social et plus globalement l'ESS est clairement explicitée. Cette volonté se concrétise à la fois par la mise en place d'outils spécifiques qui favorisent la création et le développement des entreprises de l'ESS, et par le soutien aux structures de coordination des acteurs.

Aujourd'hui, le SRDE évolue dans le sens d'une plus grande place accordée à l'ESS.

L'ESS fait donc l'objet de nombreuses réflexions comme le montrent les **Assises Régionales sur l'Economie de Proximité** organisées dans le cadre de la révision du SRDE. Quatrième temps de concertation qui s'est avéré nécessaire suite aux assises tenues au printemps 2013, celles-ci ont porté sur : l'économie sociale et solidaire, les circuits courts, l'artisanat-commerce, et plus généralement les différentes formes d'économie relevant de l'innovation territoriale.

En pleine phase de refonte de son Schéma de développement économique, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur réfléchit au meilleur angle d'attaque pour reconnaître la spécificité de l'ESS et son rôle sur les territoires. Deux dispositifs déjà existent :

- les **Pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire** (PRIDES) dont les objectifs sont la mise en réseau des entreprises, la mutualisation de ressources et la mise en œuvre d'actions collectives. Les PRIDES sont organisés autour d'un territoire ou d'une filière d'activité. Notons qu'il existe un PRIDES dans le domaine des services à la personne.
- les contrats locaux de développement de l'ESS.

L'économie sociale et solidaire fait également l'objet d'un **dispositif spécifique : le Plan Régional de Développement de l'ESS (Progress)**. Approuvé en février 2007, ce plan vise à structurer l'ESS dans la région. Défini dans le cadre d'une large concertation au titre d'un séminaire permanent qui s'est étalé sur 2 ans, le Progress est animé par un comité de suivi du programme, qui met en lien le Conseil régional et les acteurs régionaux de l'ESS.

Son objectif est de favoriser la mise en place de projets de leur naissance à leur pérennisation, de faciliter leur implantation, d'aider à la formation et à la professionnalisation des salariés et

responsables de structures. Il a mobilisé 700 millions d'euros notamment à travers le dispositif « microprojets associatifs » qui a conduit à soutenir quelques 120 projets d'utilité sociale.

Aujourd'hui, le PROGRESS fait également l'objet d'une évaluation et est très attendu par les acteurs locaux de l'ESS qui souhaitent, comme la Région, que l'ESS soit considéré au même titre que l'économie traditionnelle. De l'avis général, il semble aujourd'hui indispensable de définir une stratégie régionale partagée de développement de l'économie sociale et solidaire, d'aborder le développement local sous l'angle de cette nouvelle forme de l'économie.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Economie Sociale et Solidaire dispose d'un maillage territorial important constitué d'une palette de composantes diversifiées d'envergure régionale, départementale et locale. Les fédérations et autres regroupements collectifs de l'économie sociale en constituent la pierre angulaire historique, reconnue et structurée, quels que soient le niveau territorial (quartier, commune, pays, département et région) et les filières d'activités concernées.

- Des fédérations et regroupements : pour les associations, le Fonds de Solidarité et de Promotion de la Vie Associative (FSPVA) ; pour les SCOP et les SCIC, l'URSCOP – et également des fédérations ou regroupements par secteurs d'activités/ filières comme la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles
- Des banques coopératives : le Crédit Mutuel Méditerranéen, le Crédit Coopératif, le Crédit Agricole Alpes-Provence et le Crédit Agricole Côte d'Azur, la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse-Réunion, la Banque Populaire Provençale et Corse
- Des fondations
- Des structures d'appui identifiables par champ d'activité
- Des relais locaux et notamment les Pôles d'Appui Régionaux à la vie associative, les Dispositifs Locaux d'Accompagnement
- Des formations spécifiques
- Des services institutionnels d'aides aux entreprises

D'autres acteurs interviennent en Région

- La Région à travers ses politiques régionales, les départements
- La Chambre Régionale de l'ESS en tant que représentante élargie de l'ensemble du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ses composantes : le Groupement Régional de la Mutualité, le Groupement Régional de la Coopération, le Groupement Régional des Associations, les syndicats d'employeurs)
- Des acteurs nationaux comme la CDC, France Active
- La CDC œuvre en région dans le domaine de l'économie sociale et solidaire à plusieurs niveaux : financement d'actions de communication et de sensibilisation à l'ESS, accompagnement des structures de l'ESS à travers le financement du dispositif local d'accompagnement et le C2RA porté par la CRESS et soutien différents outils financiers en vigueur en région (le fonds territorial France Active ESIA, le dispositif PARGEST)
- L'APEAS, l'Agence Provençale de l'Economie Alternative et Solidaire, relais territorial de la CDC qui informe et communique sur l'ESS et les enjeux, favorise le développement d'initiatives à l'échelle régionale et les structures notamment

- Les PILES, les Pôles d'Initiative locale d'Economie Solidaire
- Des acteurs privés de la finance solidaire comme les CIGALES (clubs d'investisseurs et de gestion alternative et locale de l'épargne solidaire), la NEF (Société Coopérative de Finance Solidaire), etc.
- Des opérateurs régionaux comme ESIA, fonds territorial de France Active, l'URSCOP, l'Union Régionale des SCOP en PACA
- Des réseaux/ mouvements actifs en région dans le domaine comme la délégation régionale de la COORACE, l'UREI, le MOUVES PACA, etc.
- Des collectivités locales,
- Etc.



ZOOM sur l'opérateur territorial, ESIA

Créé en 2001, ESIA est un outil de développement local créé par la Région PACA, la Caisse des Dépôts et Consignation pour répondre à un besoin de financement de l'ESS et le fonds territorial France Active

S'appuyant sur un réseau de prescripteurs (collectivités territoriales, banques, organismes patronaux, métropoles, etc.), l'équipe est constituée de 15 experts qui proposent une gamme d'outils dédiés aux entreprises de l'ESS : outils de financements (apports en fonds propres et quasi fonds propres) et de garanties sur emprunts bancaires

ESIA gère aussi des dispositifs comme le dispositif DLA.

Ambition : L'opérateur ESIA souhaiterait ...

- être inscrit dans le cadre des politiques publiques et de manière pérenne comme l'opérateur dédié
- Décliner en PACA les produits correspondants aux besoins locaux : ex. la garantie agri France Active
- Devenir l'opérateur de référence de Bpifrance en matière de financement des entreprises en développement
- Renforcer le positionnement d'ESIA en tant qu'acteur de l'accompagnement des mutations associatives
- Pérenniser le modèle économique d'ESIA

Des résultats positifs

- Au total en 10 ans 35 000 emplois sauvegardés
- 4,1M€ de contrats d'apport associatifs
- 7,8 M€ de fonds propres (SIFA et FCPIE)
- 4,2 M€ de crédits d'accompagnement (DLA)
- 1,65M€ de PIA
- 92% de taux de survie à 5 ans par cohorte

Freins identifiés à son développement :

- Ressources financières pour financer le fonctionnement de la structure
- Le modèle économique de la structure et sa capacité de remboursement

ZOOM sur l'Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives

Sur la Région PACA, les SCOP représentent plus de 220 entreprises rassemblant près de 3000 salariés

Chiffres clés 2010

- Chiffre d'affaires des SCOP/ SCIC en PACA : 172 M€
- 11% des SCOP et SCIC françaises sont en PACA
- Les SCOP PACA continuent de se développer, progression qui se traduit par une hausse des emplois chaque année
- Les SCOP et les SCIC sont présentes dans tous les secteurs d'activités en PACA, avec une forte représentation dans les domaines de la construction, de l'industrie et, de plus en plus, dans les activités de services
- 93% des SCOP et SCIC comptent moins de 30 salariés

L'équipe de la délégation régionale est constituée de 9 personnes qui accompagnent les SCOP dès la création et à toutes les phases de leur développement via :

- Un appui CONSEIL : aide à la création, suivi post création, conseils en gestion et formation
- Un appui FINANCIER : SOCODEN, Fonds d'aide à la Création, SOFISCOPE Sud-Est, PARGEST et IMMOCOOP

Focus sur... SOFISCOPE

SOFISCOPE Sud Est est une société de caution qui cautionne à 50% les emprunts bancaires en partenariat avec le Conseil Régional PACA

FOCUS sur... PARGEST

PARGEST est une société de capital risque qui intervient sur l'ensemble de la Région PACA avec l'appui des différentes institutions et notamment du Conseil Régional ainsi que des banques comme la Caisse d'Epargne ou le Crédit Mutuel, adossé depuis 2011 au Programme d'Investissement d'Avenir géré par la Caisse des Dépôts et Consignation

Résultats :

- En 18 ans, 253 intervention au titre de PARGEST pour un montant total de 11 575 k€ et 4 3 79 emplois
- Sur la même période, on observe un taux de sinistre de 42 entreprises seulement soit 17% environ
- En 2012, 24 dossiers suivis au titre de PARGEST (8 dossiers de création, 13 dossiers de développement et 3 dossiers d'entreprises en difficultés)

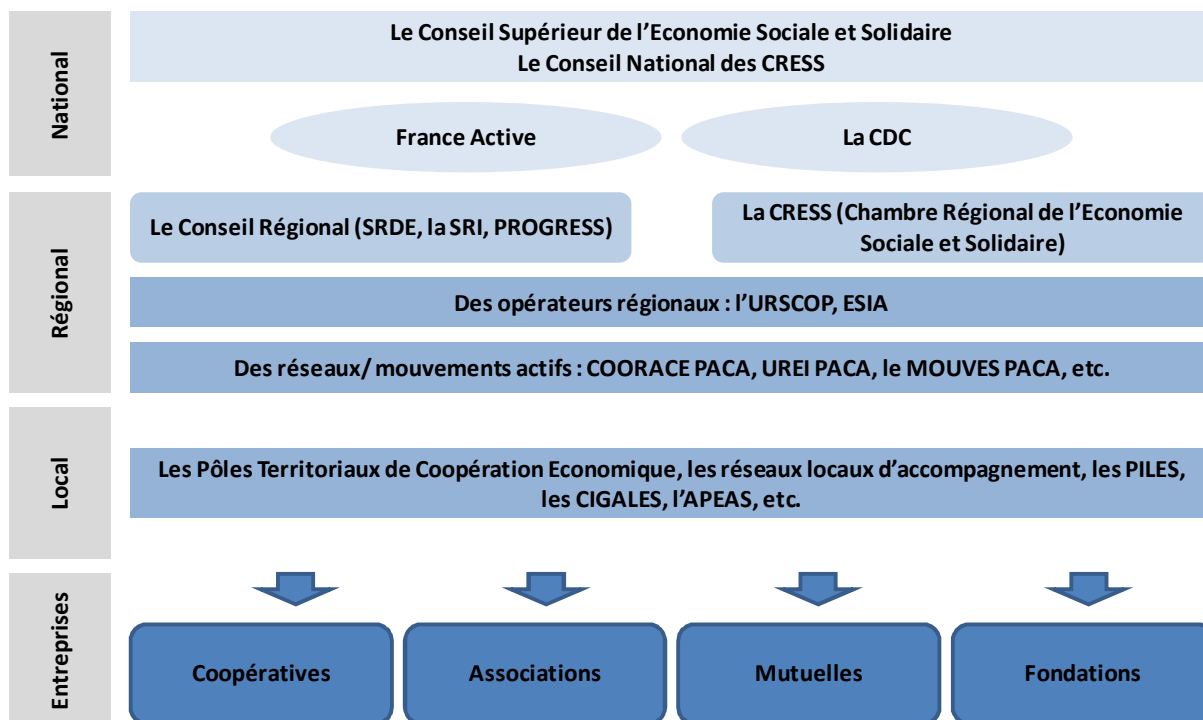
Ambition de l'URSCOP :

- Améliorer l'accompagnement à la reprise d'entreprises saines (entreprises de plus de 20 sal.)
- Elargir leur portefeuille de sociétés de capital risque régionales
- Accompagner les entreprises innovantes technologiquement
- Obtenir l'agrément pour cautionner les SCIC (via l'outil SOFISCOPE)
- Pérenniser le modèle économique de l'URSCOP

Freins identifiés à son développement :

- Des ressources financières limitées (fonctionnement)
- Un modèle économique de la structure à consolider

Pour mieux comprendre l'action de l'ensemble des acteurs intervenant en PACA, veuillez trouver ci-dessous un schéma global explicitant cet écosystème



Source : Sofred Consultants

Au delà de ce schéma, l'étude de l'économie sociale et solidaire en Région PACA révèle donc un grand nombre d'acteurs intervenant dans le champ de cette nouvelle forme de l'économie, en réponse à une problématique d'accompagnement de proximité.

D'après les entretiens réalisés avec des acteurs régionaux de l'ESS, nous constatons que l'écosystème du financement des entreprises de l'ESS est en cours de construction : l'ensemble de ces structures se connaissent et se côtoient notamment dans le cadre des manifestations organisées à l'échelle régionale tels que les Etats Généraux de l'ESS en Région, etc. En revanche, rares sont celles qui peuvent, de manière précise et claire définir les champs d'intervention de chacune.

Par ailleurs, le schéma présenté ci-dessus ne présente qu'une partie des intervenants. Car au-delà des acteurs de l'économie sociale et solidaire, les acteurs de l'économie dite classique peuvent également intervenir aux côtés des entreprises : les Chambres consulaires, les agences de développement économique, les fédérations, regroupement d'employeurs, etc.

Plusieurs types de besoins recensés

Les besoins de financement dans l'ESS se découperont en 2 grandes familles : les structures principalement commerciales et les structures principalement sociales

Pour une partie des structures à visées commerciales, les besoins financiers sont concomitants aux besoins classiques d'entreprises

- Appuyer le développement de projet au travers d'outils de prêts bancaires (généralement bien couverts par les acteurs du territoire)

- Aider ces entreprises dans les étapes critiques de développement en apportant des fonds propres (quasi-fonds propres) sur les étapes successives de croissance : Création → TPE → PME → ETI

Pour les associations (en particulier celles dédiées aux publics en difficultés), étant donné leur dépendance aux fonds publics et ne pouvant financer auprès de leurs bénéficiaires, la principale problématique concernera la gestion des lignes court terme (trésorerie / BFR), en particulier les délais de transferts de fonds entre la prise de décision institutionnelle et leur déblocage.

De plus, en marge du volet financier, il ressort de cette analyse que le maillage complexe d'acteurs en matière d'accompagnement au développement de l'ESS en Région est une force... mais aussi comporte certaines faiblesses

- Une multiplicité d'acteurs dédiée à l'accompagnement et au financement des entreprises de l'ESS... qui ne facilite pas la bonne gouvernance entre ces partenaires.
- Des chefs d'entreprises ou président d'association qui se perdent dans ce maillage complexe

De l'avis général, il conviendrait de définir un chef de file et de le légitimer aux yeux de l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire, chef de file qui serait le passage obligé pour les entreprises ayant besoin d'être accompagnées et le principal référent pour l'ensemble des têtes de réseau (des entretiens réalisés, la Région devrait être cet acteur)

De plus, perdu dans le maillage existant, les acteurs interrogés souhaitent que ce chef de file puisse faciliter la spécialisation de chacun des partenaires en répartissant les rôles

- Cible de structure de l'ESS accompagnées : entreprises, association,...
- Secteurs d'activité prioritaires : santé, logement,...
- Action réalisée : accompagnement, financement

Innovation- compétitivité

L'Economie Sociale et Solidaire en tant que nouvelle forme de l'économie peut être considérée en soit comme une innovation et a été pendant longtemps à l'état expérimental en Région PACA comme le montre le paragraphe précédent relatif à l'historique de l'ESS en Région.

Des nombreuses réflexions sont menées sur l'Economie Sociale et Solidaire comme forme de l'Innovation territoriale. En effet, en période de crise économique majeure, les acteurs territoriaux se posent la question aujourd'hui de l'innovation territoriale et les initiatives locales sont ainsi passées à la loupe notamment par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.

La politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire, par son volontarisme, accompagne la progression des formes traditionnelles d'entreprises sur le territoire régional. Cet effort doit aujourd'hui trouver des résonances dans une politique publique nationale de soutien à l'économie sociale et solidaire : dispositifs publics pour financer l'innovation sociale, législation spécifique pour renforcer les fonctions représentatives des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire, orientation des apports des fonds de dotation vers les projets d'entreprises de l'économie sociale et solidaire...

Chercher l'équilibre économique au niveau des territoires, construire des liens de proximité, lutter contre les inégalités et l'exclusion, ne pas se centrer uniquement sur l'emploi et le PIB mais les englober dans des problématiques plus générales de l'activité et du bien-être, sont parmi les enjeux partagés par une part grandissante de la population.

Ces enjeux s'inscrivent dans cette visée : se réappropriier l'économie sociale et solidaire dans ses dimensions innovantes, favoriser leur compréhension, accompagner leur diffusion, leur essaimage et leur généralisation.

D'autres acteurs, tels que les pouvoirs publics, confèrent eux aussi une place croissante à la question de l'innovation :

- la Stratégie de Lisbonne, qui vise en Europe, une « économie de la connaissance, de la croissance et de la cohésion sociale »,
- La Stratégie Régionale de l'Innovation, élaborée en 2009 par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dont l'une des ambitions est de s'inscrire dans une « perspective d'innovation sociétale et territoriale »

Malgré tout, l'ESS a globalement du mal à valoriser ses propres innovations.

Les retours d'expériences partagés avec les acteurs ont un point commun : ces activités fonctionnent, produisent des résultats concrets, des effets directs et indirects positifs pour les bénéficiaires. Cependant, et c'est un autre constat transversal, ces innovations restent peu reconnues et ont du mal à franchir le seuil d'une diffusion large. Il faut s'intéresser à l'innovation, mais probablement plus encore à la consolidation et la propagation des innovations.

La réussite des innovations sociales passe par le portage par des groupes et réseaux divers, par des formes de mixité d'acteurs. En Région, les PRIDES répondent aux objectifs de mise en réseau, de

démarches collaboratives, de renforcement de la compétitivité des entreprises, etc. Deux PRIDES peuvent être rattachés par leur objet à l'Économie Sociale et Solidaire, il s'agit :

- Du PRIDES Service à la Personne Association Pôle Service à la Personne : face à la dynamique et au potentiel du secteur de l'économie sociale et solidaire, l'objectif du PRIDES est de faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur un territoire leader en termes d'innovation et d'emplois dans le domaine des services à la personne. Le PRIDES concerne uniquement les entreprises du marché intermédiaire, les formes entrepreneuriales des acteurs de ce marché intermédiaire étant elles-mêmes très variées : les associations, y compris sous leur forme mandataire, les CCAS, les associations intermédiaires, les coopératives et les entreprises privées hors économie sociale (micro entrepreneurs indépendants ou franchisés et groupes capitalistes).
- Du PRIDES Carac'Terres : il est également dénommé « Tourisme solidaire de territoires », a été initié par un groupe d'entreprises du tourisme social et familial regroupées au sein de l'UNAT-PACA. La stratégie a pour objectif d'augmenter significativement les capacités de vente, la performance globale et la croissance des membres tout en s'appuyant sur les valeurs qui font la force et les spécificités de ce PRIDES.

Ainsi, si l'innovation sociale est au cœur de nombreux échanges en PACA (ci-dessous les nombreuses actions engagés sur le territoire), l'innovation en matière d'ESS reste une matière en cours de structuration :

- Les contributions d'un groupe de travail composé d'acteurs de l'économie sociale et solidaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Les apports de l'Université de la Méditerranée et LEST ;
- Les investigations de l'Observatoire Régional de l'économie sociale et solidaire et de son Conseil Scientifique
- Le 7^{ème} Atelier de l'Économie Sociale et Solidaire réalisé le 1^{er} octobre 2010 au Petit Arbois, Aix-en-Provence) consacré à l'innovation sociale sous le thème « *L'innovation, un enjeu pour l'économie sociale et solidaire, un levier de développement pour notre région* »

Emploi et impact social

La Région PACA est également la **3^{ème} Région en volume d'emplois de l'ESS** avec **162 000 salariés** et 16 920 structures. Elle est la **21^{ème} en termes de concentrations d'emplois** (10% de l'emploi régional privé et public de la région).

Ses emplois sont constitués majoritairement d'**emplois associatifs (82,7% en région)**, puis dans les coopératives, dans les mutuelles et dans les fondations.

En moyenne régionale tous secteurs d'activités confondus, l'ESS représente donc **10% des effectifs salariés**.

- Le secteur des sports & loisirs concentre le plus fort taux d'emploi dans l'économie sociale et solidaire avec 63,1%
- Pour l'action sociale, ce sont près de 6 emplois sur 10 en région qui relèvent de l'ESS

- Plus d'un tiers des emplois des Arts et spectacles ainsi que des activités financières et d'assurance

En termes de répartition géographique, les **Bouches-du-Rhône** conservent le **volume le plus important de salariés de l'ESS** (plus de 72 000 salariés) en région et les **Hautes-Alpes, le taux d'emplois relevant de l'ESS le plus important** (12,7% de l'emploi total du département et 18,4% de l'emploi privé).

Les métiers d' « aide à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales » compte le plus grand nombre d'emplois de l'ESS en PACA.

L'économie sociale et solidaire en région PACA compte proportionnellement plus d'emplois cadre que le reste de l'emploi du secteur privé. Les taux d'encadrement dépassent les 20% dans les coopératives, mutuelles et fondations

- 68,5% des effectifs sont des femmes et plus de la moitié des femmes occupent des postes d'employés
- 44,5 des emplois de l'action sociale sont à temps non-complet (intérêt de l'information)

L'ESS est composée au ¾ de micro-établissements ; cependant les moyennes et grandes entreprises de l'ESS emploient quasiment la moitié des salariés ESS de la région (45,4%). Ces micro-établissements posent la question du renforcement des structures.

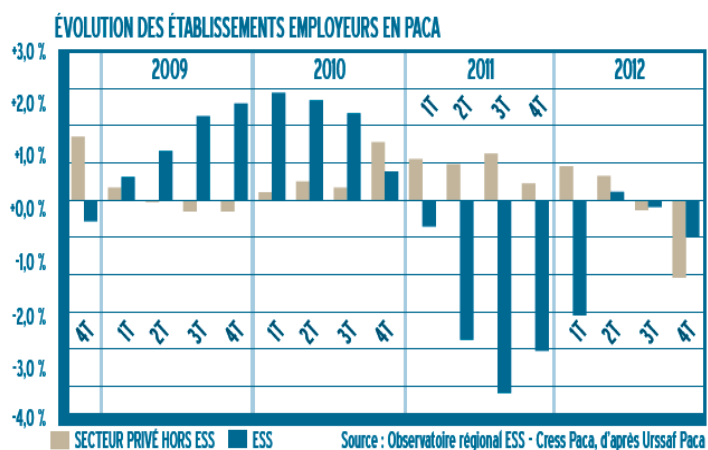
En dépit de la conjoncture actuelle, l'ESS a connu jusqu'en 2010 une croissance soutenue de l'emploi, croissance supérieure à celle des entreprises traditionnelles et au secteur public. Puis en 2011, elle a subi une forte dégradation.

En 2012, l'économie sociale et solidaire semble néanmoins retrouver une dynamique de croissance, grâce aux associations et coopératives, et atteint au dernier trimestre quasiment le niveau d'emploi maximum connu en région. En revanche, on observe une forte régression des effectifs présents dans les mutuelles (-2,8 %).

Cependant, les disparitions d'établissements employeurs se poursuivent, notamment ceux de petite taille. Les très petits employeurs (- de 10 postes) sont ceux qui souffrent le plus.

Seules les coopératives continuent de se développer sur cette période (4^{ème} trimestre 2012)

➔ DISPARITIONS D'ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS ESS DEPUIS 2 ANS



¹ Baromètre n°1 <http://bit.ly/ZddXXM>

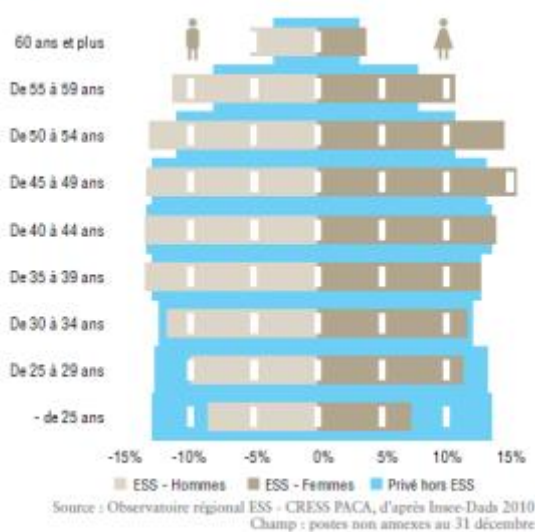
² Insee Conjoncture n°3 "L'économie régionale s'enlise" <http://bit.ly/13p9aay>

L'observatoire de la CRESS souligne une progression de l'emploi dans les principaux secteurs d'activité sauf dans la santé :

- art, spectacle et activités récréatives (+4,3 % à fin 2012 par rapport à fin 2011),
- éducation (+3,3 %),
- Autres activités de service (+1,9 %),
- activités financières et assurance (+1,4 %),
- action sociale (+1,1 %)

Seul le secteur de la santé connaît une baisse de ses effectifs salariés (avec -2,9 % en un an). En effet, les services de soins mutualistes rencontrent des difficultés importantes.

(Fig.19) PYRAMIDE DES ÂGES DE L'EMPLOI DE ESS ET PRIVÉ HORS ESS PAR SEXE, EN RÉGION PACA



Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ce sont plus de 600 000 personnes qui partiront à la retraite d'ici 2020, soit 32,4 % de l'emploi salarié.

- 57 800 salariés partiront à la retraite, soit 42,1 % des emplois de 200751,
- 7 200 cadres intermédiaires et dirigeants cesseront leur activité, soit 41,9 % de cette catégorie socioprofessionnelle.

D'ici 10 ans, 25 000 salariés de l'économie sociale et solidaire devraient partir à la retraite, à l'horizon 2025, cela représentera un volume de plus de 47 000 emplois (plus de 29% des effectifs salariés)

Tous les secteurs d'activités seront touchés. Mais les plus touchés : l'enseignement et la santé, l'hébergement et restauration et l'action sociale

Synthèse - AFOM

<p><u>Forces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La 3^{ème} région de France en volume d'établissements employeurs et d'emplois de l'ESS • L'intégration de l'ESS dans les réflexions stratégiques sur le développement de la Région PACA (SRDEII, etc.) • Une multiplicité d'acteurs œuvrant dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire • De nombreuses réflexions en Région pour faire de l'ESS un nouveau pan de l'économie • Le Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire • La mise en place de dispositifs locaux dédiés : les PRIDES, les CLE • La Chambre Régionale de l'Ess en PACA en tant que représentant de l'ensemble du secteur en Région, outil de promotion, etc. 	<p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une multitude d'acteurs présents au niveau local (manque de lisibilité) • La compétitivité des entreprises (en lien avec le modèle économique) • Le taux d'emplois de l'ESS dans certains secteurs d'activités : sports et loisirs, enseignement, etc. • Le taux d'emploi dans les Hautes Alpes • La taille des entreprises : ¾ du tissu des entreprises de l'ESS est constitué de micro-entreprises • La pyramide des âges de l'emploi de l'ESS et les départs à la retraite prévisionnels • Un essor de l'associatif
<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une économie reconnue comme créatrice d'emplois et levier d'animation des territoires • Le soutien des fonds structurels européens (FSE, FEDER) • Un marché d'emploi non saturé et une demande en forte croissance • Un projet de loi sur l'ESS : la reconnaissance d'un secteur économique qui fédère environ 10 % du PIB de la France • De nouvelles perspectives de création d'activités et d'emplois dans : l'économie circulaire, le recyclage et le réemploi des matériaux; la transition énergétique (isolation, filière bois énergie, etc) ; l'économie collaborative et numérique (crowdfunding, plateforme de services) ; les services aux personnes âgées, handicapées, malades et à la petite enfance ; l'alimentation en circuit-court, l'aide à la mobilité, la domotique, etc. 	<p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les spécificités capitalistiques des entreprises de l'ESS sont originales, robustes et viables sur longue période. • La méconnaissance par les circuits traditionnels de financement de ce mode d'entrepreneuriat • Un marché très concurrentiel • Des financements publics nationaux qui se tarissent et qui sont de plus en plus contraints au niveau territorial

2.2.4 Volet « Rénovation énergétique du bâti »

Préambule

Le Grenelle de l'Environnement en 2007 a marqué le point de départ d'une réflexion sans précédent sur nos consommations énergétiques. Celui-ci a ainsi fixé les grandes orientations de la France en matière de transport, d'énergie et d'habitat afin de préserver l'environnement et le climat. Il a placé la lutte pour la maîtrise de l'énergie au rang de ses priorités s'inscrivant dans la politique environnementale européenne dite des « 3 fois 20 » à savoir, d'ici 2020 :

- réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre
- améliorer de 20 % l'efficacité énergétique
- inclure au moins 20 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Responsable de 23 % des émissions de gaz à effet de serre sur le sol français et consommateur de près de 43 % de l'énergie finale totale, le secteur du Bâtiment représente l'un des plus importants gisements d'économies d'énergie de la facture énergétique finale. Il a été reconnu par les deux lois issues du Grenelle de l'Environnement, la loi Grenelle I (2009) et la loi Grenelle II (2010) comme l'un des chantiers prioritaires.

Le premier chapitre de la Loi Grenelle II vise à inciter à la construction de bâtiments « basse consommation » et à la réduction de la consommation d'énergie du parc ancien, soit une baisse de 38 % d'ici 2020.

L'atteinte de cet objectif à l'horizon 2020 des consommations d'énergie primaire du parc bâti résidentiel et tertiaire existant par rapport à leur niveau de 2007 passe par la rénovation thermique « globale » (bâti+ systèmes) de près de 75% du parc d'ici à cette échéance.

Par rénovation thermique « globale », on entend une action à la fois sur :

- Les besoins en énergie via l'isolation de l'enveloppe bâtie (murs, toiture, fenêtres, plancher bas) et une amélioration des systèmes de ventilation par exemple. Cette réduction du besoin en énergie constitue une priorité.
- Les systèmes (chauffage, production d'ECS, éclairage) : ce type d'intervention sur les bâtiments peut ainsi apparaître comme un vecteur de développement des énergies renouvelables (et vice versa). Par exemple, dans le cas de la mise en place d'une chaudière individuelle au bois en lieu et place d'une chaudière fioul.

Lancé en 2009, le Plan Bâtiment Grenelle avait pour objectifs :

- De construire tous les nouveaux bâtiments à basse consommation (BBC).
- De construire, à partir de 2020, des bâtiments à énergie positive (BEPOS) : une maison, un immeuble produiront plus d'énergie qu'ils n'en consommeront.

- De rénover 400 000 logements par an à compter de 2013 et 800 000 logements sociaux les plus énergivores d'ici 2020.
- De lancer la rénovation énergétique de tous les bâtiments publics avant fin 2012 avec pour objectif de réduire, d'ici 2020, leurs consommations énergétiques d'au moins 40% et les émissions de gaz à effet de serre de 50%.

Mis en place en septembre 2012, le Plan Bâtiment Durable doit désormais mettre en œuvre et piloter le nouveau plan de performance énergétique des bâtiments.

Le Débat National sur la Transition Énergétique lancé par le Ministre de l'Écologie, à l'occasion de la Conférence environnementale de septembre 2012 a réaffirmé la place du bâtiment comme secteur prioritaire de la politique environnementale, étant responsable de plus de 40% de la dépense énergétique.

La transition énergétique, une réalité en Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région se caractérise par un degré de dynamisme et des atouts certains pour la mise en place de programmes ambitieux en termes de rénovation énergétique. Il s'agit notamment :

- De ses documents structurants que sont le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCEA) qui fait de la filière bâtiment (qui représente près de 30% de la consommation d'énergie régionale) un levier pour la transition énergétique
- De son soutien au PRIDES Bâtiment Durable Méditerranée
- Du programme AGIR pour le bâtiment durable et de son bilan : plus de 250 projets de construction ou de réhabilitation, 400 millions de travaux générés, 1 250 familles bénéficiaires d'un logement économe en énergie
- De son programme RHEA (Réhabilitation – Habitat- Energie- Amélioration) : 37 conventions pour la rénovation énergétique des logements sociaux ont été signées par les organismes HLM de la Région
- De sa participation au Collectif Effinergie
- Des contributions des acteurs de la Région PACA au débat national sur la transition énergétique
- De ses réalisations dans le cadre du PREBAT
- Etc.

Au printemps 2013, l'État et le Conseil Régional PACA ont organisé 66 rendez vous de réflexion et d'échanges dans le cadre du débat national sur la transition énergétique.

Parmi les contributions des acteurs ayant participé aux manifestations, 3 objectifs ont été déterminés :

- La maîtrise de la demande énergétique dans une région attractive où la croissance démographique et la croissance de la consommation d'énergie vont de pair
- La lutte contre la précarité énergétique par la rénovation thermique des logements sociaux notamment
- La santé publique par la réduction des pollutions notamment en zones urbaines (la région compte 3 des 10 premières agglomérations françaises)

Pour ce faire, différentes propositions ont été formulées :

- Constitution d'un guichet unique pour les aides à la rénovation du logement
- Mise en place d'un mécanisme de tiers investisseurs
- Développement d'un système de mutualisation des risques entre grands et petits projets

Le marché de la rénovation énergétique en PACA : le cadre du SRCAE

Le SRCEA constitue un outil de mise en œuvre, à l'échelle régionale, des décisions de l'Etat sur la transition énergétique. La Région PACA l'a donc récemment élaboré (SRCAE adopté en juin 2013) et s'est fixé un triple objectif ambitieux :

- Augmenter la part d'énergie renouvelable à 20% en 2020
- Réduire de 20% la demande d'énergie primaire par rapport au scénario de référence
- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre à l'échéance 2020

Les enjeux sont particulièrement importants en PACA pour le secteur du bâtiment qui représente 43% des consommations d'énergie finale et 25% des émissions de gaz à effet de serre (source : SRCAE)

Reprenant le fil conducteur de la stratégie de rénovations énergétiques née du SRCAE, nous considérerons

- A/ Un premier état des lieux du secteur immobilier régional et de l'état du parc des bâtiments (résidentiel et tertiaire)
- B/ La rénovation du parc des bâtiments en Région (résidentiel et tertiaire) : une chaîne de valeur complexe
- C/ La rénovation du parc des bâtiments en Région (résidentiel et tertiaire) : l'analyse amont des besoins
- D/ Un zoom sur le logement social : une cible privilégiée pour de la rénovation énergétique
- E/ Les initiatives lancées : démonstrateurs régionaux, RHEA et Bâtiments Durables Méditerranéens
- F/ La suite envisagée : lancement d'une SEM régionale dédiée à la transition énergétique
- G/ Les freins persistants à la rénovation énergétique du bâti

- **A/ Un premier état des lieux du secteur immobilier régional et de l'état du parc des bâtiments (résidentiel et tertiaire)**

En région PACA, le secteur immobilier reste l'un des moteurs économiques :

- 41 134 entreprises dont 38 453 en Bâtiment et 2 681 en Travaux Publics (Source : INSEE)
- Un chiffre d'affaire de 8 699 millions d'euros HT en 2009 (Source : CERC)
- 116 865 emplois salariés fin 2008 dans le bâtiment et les travaux publics en région PACA (Source : CERC), ainsi que 9 100 emplois intérimaires en ETP (Source : DARES)
 - NB : Dans ce maillage dense il est difficile d'identifier les acteurs du BTP significativement impliqués dans la construction/rénovation durable sans une importante enquête de terrain spécifique

Son champ d'actions concerne la construction neuve... et la rénovation du parc existant

Le parc bâti représente 278 millions de m² en Région (cf. Illustration n°1)

- Le parc résidentiel représente environ 2,7 millions de logements en 2011 (pour 216 millions de m², donc une résidence principale de ≈ 80 m² en moyenne)...
 - En 2020, celui-ci atteindrait ainsi 3 millions de logements
 - En 2050, 3,7 millions de logements et les logements d'avant 2006 représenteront encore 70% du parc en nombre, et 65% des surfaces

➔ **C'est donc un parc qui se renouvelle lentement avec une moyenne 26 000 logements/an sur les 10 dernières années.**
- ... le parc tertiaire 61 millions de m²

Illustration n°1 : Surfaces et consommations d'énergie finale du parc bâti résidentiel et tertiaire par « type de maîtrise d'ouvrage »

Secteur	Type de maîtrise d'ouvrage	Surface (millions de m ²)	Nombre de logements (en milliers)	Consommations d'énergie finale (TWh EF)
Résidentiel	Maisons individuelles - Propriétaires occupants	81	708	14,1
	Immeubles collectifs privés	61	950	10,8
	Maisons individuelles - Locataires	14	160	3,1
	HLM	17	241	3,2
	Total Résidences principales	173	2 059	31,3
	Résidences secondaires et vacants	44	625	1,2
	Total Résidentiel	216	2 684	32,5
Tertiaire	Public	25	-	4,5
	Privé	36	-	9,2
	Total Tertiaire	61	-	13,7
	Total	278	-	46,2

La typologie du parc régional, conditionne en grande partie les niveaux de consommation énergétique. La part élevée de logements collectifs 59% (contre 43% en France) a une influence directe sur les niveaux de consommations énergétiques

- Cette répartition se retrouve aussi dans le niveau de consommation énergétique, où le logement collectif représente presque 50 % des consommations d'énergie contre 30% en France...
- ... mais, la part de logements pouvant être qualifiés d'énergivores (étiquettes E, F et G) étant estimée à 31 % (comparativement à la fourchette estimée au niveau national : entre 51% et 63%), cette part aurait pu être bien plus importante

Globalement, les problématiques de consommation énergétique et des potentielles d'économies d'énergies sont identiques au niveau national :

- Selon les types de logements (cf. Illustration n°2)
- Selon les types de bâtiments (cf. Illustration n°3 et 4)

Illustration : répartition des consommations 2007 d'énergie finale par type de logement et d'occupant (source : Energies Demain)

Répartition des consommations finales		Maisons	Appartements	Part du total	Moyenne France
Résidences principales		56%	44%	96%	96%
Dont :	Propriétaires occupants	74%	26%	59%	64%
	Locataires (secteur privé)	35%	65%	27%	20%
	HLM	9%	91%	10%	12%
Résidences secondaires		56%	44%	3%	3%
Logements occasionnels		37%	63%	0,1%	0,2%
Logements vacants		46%	54%	0,5%	0,6%
Total		56%	44%	100%	100%
Répartition moyenne en France (%)		70%	30%		

Illustration : Potentiels d'économie d'énergie du parc résidentiel par postes à 2020

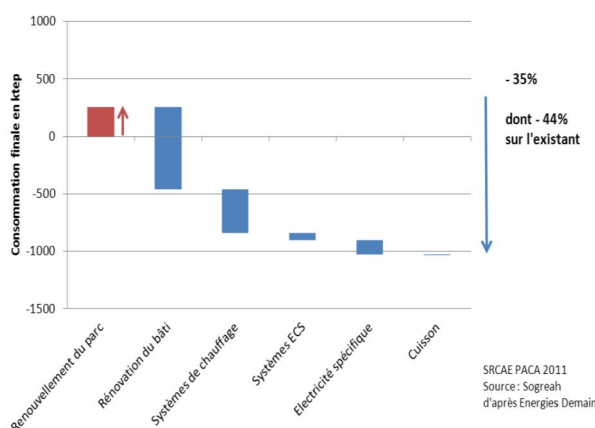
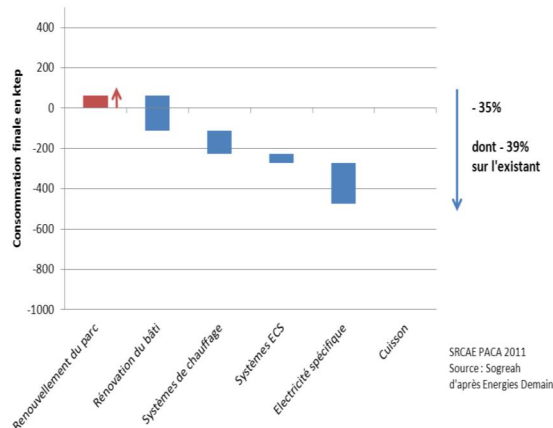


Illustration : Potentiels d'économie d'énergie du parc tertiaire par postes à 2020



- **B/ La rénovation du parc des bâtiments en Région (résidentiel et tertiaire) : une chaîne de valeur complexe**

Les projets de rénovation énergétique des bâtiments se construisent dans le temps et se rapprochent d'un processus classique de construction. Différentes étapes liées sont à considérer : (a) Le financement des projets, (b) L'identification des bâtiments à rénover, (c) La gestion administrative, (d) La conception du projet, (e) La réalisation des travaux

Etapes	Avant-projet	Décision	Avant travaux		Travaux
(a) Financement	Constitution d'une société support pour porter le projet		Recherche des fonds nécessaires - Investisseurs directs - Prêteurs		Recherche d'assureurs - Réalisation des travaux - Revenus issus d'économies d'énergies réalisées
(b) Ressources bâties	Recherche de bâtiments nécessitant une rénovation énergétique	- Constitution d'un contrat de rénovation énergétique			
(c) Administratif			- Dépôt permis de construire / permis de réhabiliter	Instruction	Permis définitif
(d) Conception	Validation de l'équilibre économique du projet	- Nomination Architecte	- Etudes préalables	- Programmation - Nomination de la Maîtrise d'œuvre	
(e) Réalisation					Rédaction DCE - Planification Chantier - Consultations
					Travaux

1^{er} Validation lancement projet

2^e Validation lancement projet

Réception finale du bâtiment : premières économies d'énergies réalisées

Source : Sofred Consultants

- **C/ La rénovation du parc des bâtiments en Région (résidentiel et tertiaire) : l'analyse amont des besoins**

Rénover l'ensemble du parc existant de résidences principales selon le bouquet volontariste à l'horizon 2050 (soit environ 2 millions de logements) représenterait un rythme de rénovation de 50 000 logements par an environ (résidences principales), en considérant qu'il s'agit de rénovations complètes (isolation de l'enveloppe, et renouvellement des systèmes).

L'investissement nécessaire, selon les niveaux de rénovation modélisés, serait compris entre 35 et 65 milliards d'€ (estimation basse). L'application du bouquet volontariste nécessiterait un investissement total compris entre 65 à 95 milliards d'€, soit – en moyenne et à titre indicatif – 30 000€ à 45 000€ par logement en ne considérant que les résidences principales.

Rénover l'ensemble du parc tertiaire existant selon le bouquet maximal à l'horizon 2050 représenterait un rythme de rénovation de 1,5 millions de m² par an environ (rénovations complètes).

L'investissement nécessaire pour rénover l'ensemble du parc bâti tertiaire existant représenterait 17 à 27 milliards d'€ (280 à 440€/m² à coûts actuels).

Compte-tenu de l'ampleur du « chantier » à mener pour atteindre l'objectif fixé à l'échelle nationale, le travail de scénarisation réalisé dans le cadre du SRCAE prévoit donc un retard conséquent pour parvenir à une telle réduction des consommations d'énergie. Les rythmes de réhabilitation correspondants sont les suivants :

- Résidentiel : environ 50 000 logements rénovés par an de manière globale (bâti et systèmes). Cela représente plus de 4 millions de m² par an et 2,5 % du parc de résidences principales.
- Tertiaire : Réhabilitation à hauteur de 3% des surfaces par an pour le privé, et de 5 à 7% pour le tertiaire public. Cela représente respectivement 1,1 et 1,3 million de m² pour le privé et le public.

Si l'on compare ces objectifs aux rythmes de réhabilitation du parc définis comme tendanciels dans le cadre du SRCAE, on constate donc que l'envergure du saut à la fois en termes quantitatifs et qualitatifs est important.

Illustration : Potentiels d'économies d'énergie du parc bâti résidentiel et tertiaire selon le « type de maîtrise d'ouvrage »

Secteur	Type de maîtrise d'ouvrage	Consommations d'énergie finale à l'état de référence (TWh EF)	Consommations d'énergie finale après travaux (TWh EF)		
			Bâti	Systèmes	Bâti et systèmes
Résidentiel	Maisons individuelles - Propriétaires occupants	14,1	5,3	2,4	6,5
	Immeubles collectifs privés	10,8	4,5	1,5	5,0
	Maisons individuelles - Locataires	3,1	1,2	0,6	1,5
	HLM	3,2	1,1	0,4	1,3
	Total Résidences principales	31,3	12,1	5,0	14,3
	Résidences secondaires et vacants	1,2	0,5	0,2	0,6
	Total Résidentiel	32,5	12,6	5,1	14,8
Tertiaire	Public	4,5	1,1	1,0	2,3
	Privé	9,2	1,6	2,3	4,2
	Total Tertiaire	13,7	2,7	3,3	6,5
Total		46,2	15,3	8,5	21,3

- **D/ ZOOM sur le logement social : une cible privilégiée de la rénovation énergétique**

Le parc locatif social en Provence Alpes-Côte-d'Azur se caractérise par :

- Le financement par l'ANRU, en 2012, de 4 862 logements sociaux
 - o Entre 1990 et 2012, la moyenne est de 4 127 logements sociaux financés par an
- La livraison par les organismes HLM et SEM conventionnées de 5 588 logement
 - o Entre 2000 et 2012, la moyenne étant de 4 028 logements livrés par an

La programmation ministérielle (loi Duflot) imposerait de passer de 12 000 à 16 000 logements par an.

Le parc locatif social de Provence Alpes Côte d'Azur, composé de 280 000 logements, est à 70 % issu des programmes de construction d'après guerre (mis en oeuvre entre 1945 et 1975), il comporte certains risques :

1/ La non résorption des « passoires thermique » dont souffre certains logements particulièrement vétustes et énergivores

- 17 % du parc locatif social régional, soit 47 000 logements, serait concerné (source : ArHLM Paca&Corse)
- 135 000 logements du parc locatif social régional (280 000 logements) ont encore une consommation supérieure à 150 kWhep/m².an, dont 40 000 avec une consommation supérieure à 230 kWhep/m².an (soit étiquette DPE de niveaux E, F ou G c'est-à-dire 10 à 15% du parc)

2/ Le risque important de précarisation énergétique

- Nette augmentation du nombre des ménages les plus modestes parmi les locataires de logements sociaux (dont les revenus sont en moyenne inférieurs à 23 819 €/an pour quatre personnes - source Credoc)

- **E/ Les initiatives lancées : démonstrateurs régionaux, RHEA et Bâtiments Durables Méditerranéens**

Depuis 2010, des appels à projets cofinancés par l'Europe font émerger dans le parc HLM les bâtiments **démonstrateurs d'une haute performance énergétique**.

- Décembre 2008 : orientation du FEDER pour lutter contre la précarité énergétique par la maîtrise des charges
- Novembre 2009 : circulaire DATAR pour le premier appel à projets pour la réhabilitation thermique des logements sociaux
- 2010 → 2013 : Convention de partenariat Région / ADEME / ArHLM Paca&Corse sur la maîtrise de l'énergie, la qualité environnementale et le développement durable
 - Lancement de quatre appels à projets successifs

Différents objectifs sont visés par ces projets :

- Financier : drainer les fonds européens
- Politique : faire émerger des opérations de réhabilitation thermique suffisamment qualitatives, variées et performantes pour définir l'exemplarité à l'échelle de la région
- Technique : viser une consommation d'énergie du bâtiment à 60 kWh/m²/an, soit 25 % mieux que le label BBC Effinergie

En complément de ce première initiative, **le programme RHEA** (Réhabilitation - Habitat - Énergie – Amélioration) de la Région PACA a été lancé vise à améliorer :

- les performances énergétiques du parc Hlm,
- Le confort des logements
- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Plus de 40 organismes HLM régionaux ont conventionné avec la région sur la base d'un programme triennal d'amélioration, dont l'Association régionale est chargée de veiller à ce qu'il intègre un accompagnement social des travaux permettant une bonne appropriation par les habitants.

Au travers de cette politique nouvelle, la Région aura mobilisé plus de 60 millions d'euros sur 4 ans pour un objectif de 45 000 logements à rénover. Elle soutient ainsi financièrement les travaux permettant d'améliorer la performance énergétique et le cadre de vie du parc social existant, mais aussi la qualité énergétique et l'état du parc immobilier privé acquis par les bailleurs sociaux.

Enfin **le dispositif Bâtiments Durables Méditerranéens** (voir ci-dessous le Zoom) ont permis d'accompagner 82 projets complémentaires

Un bilan positif

Au bilan, les appels à projets de **démonstrateurs à haute performance énergétique** sont un succès, avec :

- 33 opérations retenues
- 15 bailleurs sociaux différents du territoire
- 110 bâtiments
- 3011 logements
- 244 600 m² rénovés

Les économies d'énergies attendues à l'issue des travaux atteignent 110 kWh/m²/an

- → Ce qui représente une économie de 1 144 € / an
 - 110 kWh/m²/an * 0,13 € (prix kWh) * 80 m² (surface moy.) = 1 144 € / an
- → Un investissement rentabilisé au bout de 26 ans pour des travaux estimés à 30 000 €

- 30 000 € / 1 144 € ≈ 26 ans

Dans le même temps, le **programme RHEA** aura permis la réalisation de :

- 7 ou 8 opérations chaque année
- 25 ou 30 opérations réalisées
- 20 000 logements ont été mis à niveau (niveau thermique notamment) pour un objectif final de 45 000
- 15 millions d'euros a été engagée à la fin de l'année 2011
 - Sur la mandature 2012-2014, le soutien financier de RHEA aux bailleurs sociaux sera de 60 millions, et il aura engendré entre 600 et 700 millions d'euros de travaux.

ZOOM sur l'association Bâtiments Durables Méditerranéens

Association labellisée Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique Solidaire (PRIDES) par la Région PACA depuis juillet 2008

Elle compte 200 adhérents répartis sur l'ensemble de la région, professionnels de l'acte de bâtir ou de réhabiliter : maîtres d'ouvrages publics ou privés, maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'étude, entreprises et artisans, organismes de formation, leurs représentants (organisations professionnelles, syndicats, chambres consulaires ainsi que le centre de ressources et d'échanges Envirobat Méditerranée)

5 Objectifs stratégiques pour BDM :

- Dynamiser le développement du marché de l'aménagement, de la construction et de la réhabilitation "durables" en PACA pour les adhérents
- Favoriser les rencontres et les projets interprofessionnels des adhérents
- Accompagner l'adaptation culturelle, technique et commerciale de tous les acteurs de l'aménagement, de la construction et de la réhabilitation durables en méditerranée (réalisation d'un Guide des matériaux éco-performants, etc.)
- Accompagner et évaluer les projets de construction et de réhabilitation durables en PACA, en référence à la démarche BDM
- Valoriser les acteurs engagés dans des projets reconnus Bâtiments Durables Méditerranéens

Sur les 82 projets validés en phase Conception, seuls 8 projets ont aujourd'hui été validés en phase Réalisation (sur 10 projets qui ont pu être présentés à la commission Démarche BDM). Aucun projet n'a à ce jour été présenté en phase Fonctionnement

- **F/ La suite envisagée : lancement d'une SEM régionale dédiée à la transition énergétique, dans un écosystème déjà fourni**

Dans une première étude préalable, différents acteurs du territoire ont été identifiés dans cet écosystème.

Comme pour d'autres secteurs, dont ESS, de nombreux acteurs institutionnels régionaux / nationaux sont actifs sur ces champs économique innovants :

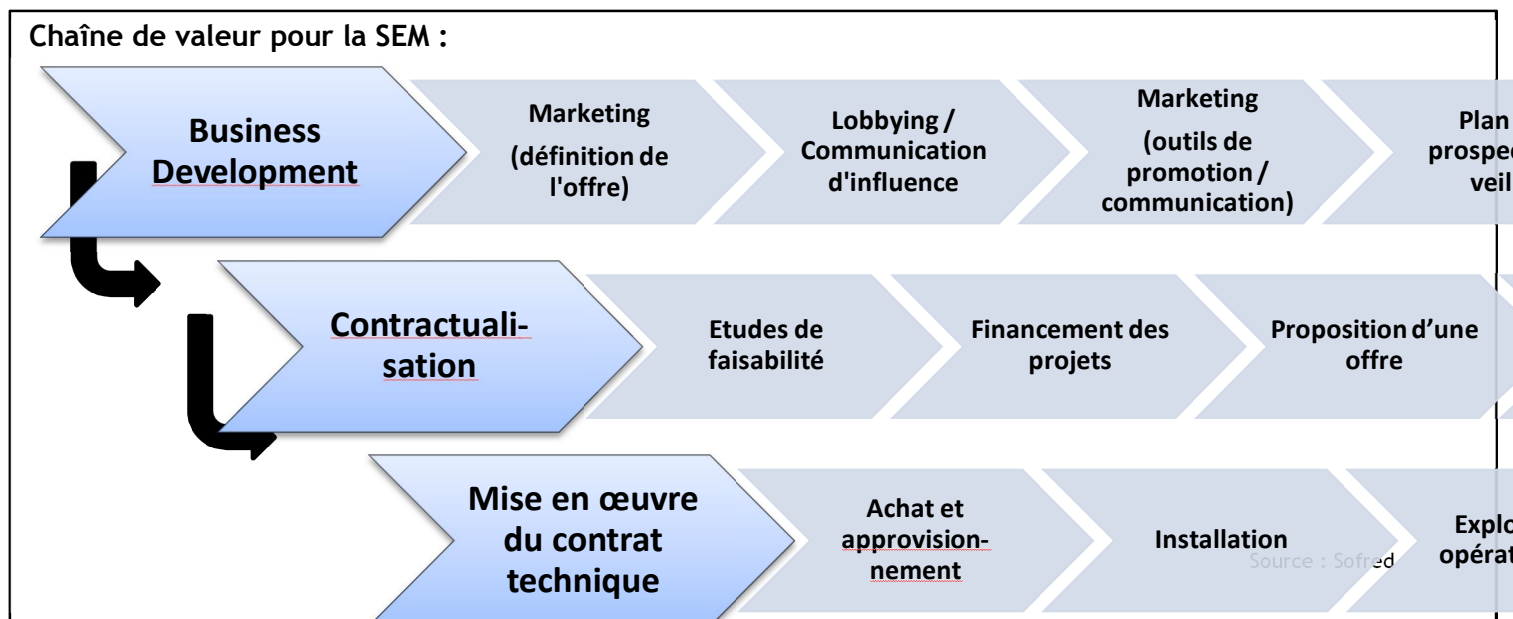
- **PRIDES Bâtiment Durable Méditerranée (BDM)**
 - Cf. Zoom ci-avant
- **Envirobot Méditerranée**, centre de ressources et de formation, antérieur à BDM et partenaire privilégié
 - L'association crée en octobre 2009 le Centre de Ressource de la Qualité Environnementale du cadre bâti et en 2012, elle regroupe plus de 200 structures adhérentes, soit plus de 500 personnes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC PACA)**
 - Sa mission principale est la concertation entre l'administration et les professionnels du secteur
- **Fédération Régionale du Bâtiment PACA (PACA)**
 - La FRB accompagne ses adhérents sur les thèmes de la performance énergétique, la gestion des déchets, les chantiers faibles nuisances (organisation de formation)
- **ADEME, Direction régionale PACA**
 - Trois missions clés : mettre en relation les différents partenaires de l'acte de construire, mettre en place un observatoire de la qualité environnementale du cadre bâti (QECB) et valoriser ses actions
- **Agence Régionale Pour l'Environnement PACA (ARPE)**
 - Outil technique de terrain, l'Agence opère au quotidien pour initier et accompagner le montage de projets en environnement, explorer et valider de nouveaux procédés d'interventions pour sensibiliser, informer et animer (SIG, systèmes d'observations,
- Autres acteurs identifiés : la **Centrale de Technologie** (Nice, 06), le **centre de formation GABION**,...

Suivant ce mouvement, différentes entreprises du territoire se sont positionnées sur cette problématique de rénovation énergétique :

- **Entreprises de construction** : Avenir Bois Construction, AGC Service, CORRADO les Mas du Midi, ECO-Concept, ECO-Structures PACA, EKO Travaux, Lou Fustie Craven, Omnium Bati Var,
- **Gestion active de la performance Énergétique** : ATREAL, IONEO, Solalliance Association
- **Entreprises de chauffage/climatisation / isolation / rénovation thermique** : BIOWATT, Aqua Sol Aire, Ecogia, Energies Pro, Groupement photovoltaïque du Luberon, Neo Energy, Sarl CUEVAS, Sarl Frédéric Picasso, Solairedirect, Soleil Vert, TCE Solar
- **Gestion de l'énergie en lien avec la domotique (éclairage, ...)** : AIM Solutions Energie, Domotic, Cust'Home,...

Or, de l'ensemble des échanges amont, une problématique de coordination / accompagnement des projets envisagés a été explicité par l'ensemble des acteurs clés du territoire. Ainsi, une étude de faisabilité économique et financière d'un dispositif Régional de Maîtrise de l'Energie, réalisée par le cabinet SP2000, a été lancé en 2012.

Si la constitution d'une SEM régionale dédiée à la transition énergétique semble aujourd'hui actée, son champ d'actions n'est pas encore totalement déterminé (voir ci-dessous, les activités potentielles de la SEM)

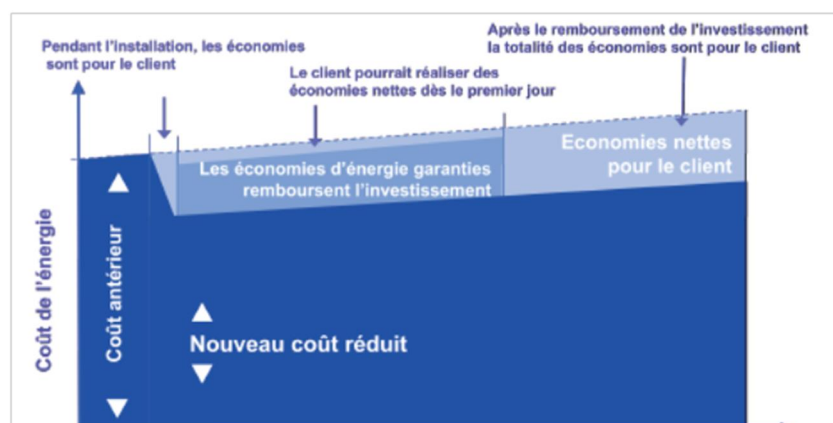


De plus, celle-ci va devoir intégrer la possible mise en place d'un dispositif de « Tiers Investissements » sur le territoire (voir ci-dessous) qui amène plusieurs questions :

- Comment utiliser les économies d'énergie pour financer la rénovation de logements ?
- Avec quel modèle de tiers investissement ?
- Pour quelle cible de projets (copropriétés, logements sociaux, bâtiments publics...) ?

L'opérateur énergétique régional : l'utilisation potentielle du Tiers Investissement

De nombreuses initiatives émergent au niveau national dans la création d'instruments financiers au service de la rénovation de logements. La notion de tiers investissement en fait partie. Il se définit comme un mécanisme financier permettant au propriétaire d'un bâtiment de faire financer sa rénovation par un tiers. Ce dernier est rémunéré par la suite au cours d'une période définie contractuellement sous forme d'un loyer.



- **G/ Les freins persistants à la rénovation énergétique du bâti**

Ainsi, si la rénovation du bâti est un enjeu majeur, elle se heurte aujourd’hui à plusieurs freins :

- **des problématiques de financement** : étant donnés les coûts élevés de la rénovation du parc, il est nécessaire de mettre en oeuvre des leviers financiers supplémentaires pour atteindre les objectifs de rénovation du parc
- **des freins structurels** : pour certaines catégories de logements - et en particulier les copropriétés et le parc locatif privé – les leviers de rénovation thermique sont plus difficiles à trouver.
- **un enjeu de qualité des travaux** : les filières du bâtiment et de l’énergie doivent s’organiser et développer les compétences nécessaires pour répondre à l’impératif de rénovation ambitieuse du parc bâti et assurer la qualité des travaux
- **Des freins culturels** : la région bénéficiant, sur sa zone littorale, d’un climat relativement clément, il est d’autant plus difficile de considérer la rénovation du bâti comme une priorité.

Synthèse - AFOM

<p><u>Forces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de rendez-vous territoriaux de réflexion sur la transition énergétique • L'une des Régions les plus dynamiques sur les plans économiques et démographiques • La mise en place de programmes régionaux en matière de rénovation énergétique • De nombreux intervenants et partenariats en Région entre la Région, l'ADEME, l'Association Régionale des HLM, etc. • Un bilan plutôt positif du programme RHEA • Le lancement d'une étude de définition d'un dispositif Régional de Maîtrise de l'Energie • Une démarche proactive de la Région PACA en matière de rénovation énergétique 	<p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'un des plus faibles parcs HLM régionaux français rapporté au nombre d'habitants (11% des résidences principales contre 17% au plan national) • L'une des plus importantes régions en nombre de demandeurs prioritaires au titre du droit au logement (DALO) après l'Île-de-France • Une certaine lenteur du processus de rénovation compte tenu des objectifs fixés à l'échelle nationale • Des freins culturels en région PACA
<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation en 2007 du Grenelle de l'Environnement • Le bâtiment, l'un des chantiers prioritaires (2 lois Grenelle I et II) • L'objectif de rénovation thermique de près de 75% du parc bâti résidentiel et tertiaire • La mise en œuvre du plan de Bâtiment Durable • Le lancement d'un débat national sur la transition énergétique (sept. 2012) • La possibilité d'utilisation des fonds européens au bénéfice du logement social 	<p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Bâtiment, l'un des plus importants gisements d'économie d'énergie de la facture énergétique finale • Des objectifs démesurés fixés par le gouvernement en matière de production de logements sociaux (loi Duflot) • Plus de 70% des ménages sont ayant droit au logement social dans les grandes villes régionales • Une part élevée de logements collectifs, de résidences secondaires en PACA • Un parc ancien qui se renouvelle lentement • Un foncier rare et cher • Des coûts de construction élevés • Réticences des populations à l'implantation de logement social

3 Evaluation de la pertinence et de l'efficacité de PACA Investissement et JEREMIE

3.1 Synthèse de l'évaluation

L'évaluation ex ante des instruments financiers mis en place en Région PACA au cours de la précédente programmation a conduit à étudier plus particulièrement les 2 outils qui ont mobilisé des fonds FEDER et qui ont été créés à l'initiative de la Région : PACA Investissement et JEREMIE.

La décision de lancer ces initiatives part d'une double volonté de la Région :

- Faire évoluer son mode de soutien aux entreprises en l'adaptant au contexte économique (contraintes budgétaires de la Région et identification de défaillances de marché pour répondre aux besoins des entreprises,
- Trouver une meilleure efficacité de l'intervention régionale au travers un retour sur investissement et une gestion assurée par des professionnels financiers qui proposent également un indispensable accompagnement aux porteurs de projets / dirigeants d'entreprises pour sécuriser les projets de croissance.

Ces deux outils ont été créés en Région PACA après que celle-ci a identifié des défaillances dans le système de financement des PME régionales :

- pour des entreprises innovantes sur des premiers tours de financement,
- de manière plus générale, dans un contexte de durcissement des critères d'accès au crédit, pour faciliter le développement des entreprises ayant recours au soutien bancaire.

Ce constat a par ailleurs été confirmé par le rapport d'évaluation de JEREMIE du mois de décembre 2008⁴⁴.

Au-delà de la simple évaluation de ces 2 dispositifs, notre étude nous conduit à formuler des recommandations plus générales quant à leur intégration dans la chaîne globale de financement des TPE / PME du territoire.

En effet la Région est fortement dotée en outils (privés, publics) de financement avec :

- Une forte action publique pour compléter l'offre privée en identifiant des défaillances de marché (Paca Investissement, JEREMIE par exemple)
- Des outils qui couvrent l'ensemble des besoins des entreprises (subvention, avance remboursable, dette, fonds propres, à tous les stades de maturité).

Des évolutions sont en cours avec notamment la volonté de renforcer l'amorçage à travers la création de structures dédiées ou la participation au FNA - Fonds National d'Amorçage (chapitre 4).

⁴⁴ Rapport FEI

Les principaux axes de réflexion portent sur :

- Une lisibilité et un accès aux dispositifs à renforcer (via l'élaboration d'une plate-forme régionale d'information et d'orientation)
- Les difficultés rencontrées par les entreprises ne se trouvant pas dans des réseaux dédiés (manque global d'accompagnement, difficultés à se financer)
- Une coordination à renforcer entre les différents acteurs gérant des dispositifs.

Le tableau suivant donne une vision synthétique de la pertinence et de l'efficacité des deux dispositifs :

Structure	Perception des acteurs du territoire	Critères	Perception	Commentaires
Paca Investissement	A renforcer	Besoins financiers des PME	++++-	Complémentarités des dispositifs sur du haut et du bas de bilan
		Besoins techniques des PME	++++-	Renforcement des compétences techniques (managériales, financières) des dirigeants d'entreprises
		Besoins des acteurs financiers	+++--	Effet levier sur des financement d'amorçage qui vient compenser les difficultés de certains acteurs (PI) Une solution qui privilégie une institution bancaire (JEREMIE)
		Territoire – développement	++++-	Emergence de PME à fort potentiel de croissance sur le territoire (PI)
		Territoire – innovation	++++-	Emergence de PME innovantes sur le territoire (PI)
		Territoire – image	++---	Forte capitalisation sur l'image PI JEREMIE n'est pas reconnu
JEREMIE	Des axes d'amélioration potentiels	Pertinence		
		Soutenabilité		
		Pérennité des outils	++++-	Assuré par la sélectivité sur les dossiers soutenus (PI)
		Pérennité des PME	++---	Retour d'expérience trop court (PI, JEREMIE)
		Cohérence externe		
		Articulation avec l'environnement	++---	PI comble un trou dans la raquette JEREMIE en concurrence avec d'autres dispositifs ? (BPI, FRG, SOMUPACA)
		Plus value des outils	+++--	Rapidité d'intervention Soutien de l'ensemble des acteurs

3.1.1 Pertinence de reconduction des outils

Il ressort de notre analyse les points suivants :

- PACA Investissement :
 - l'outil correspond à un réel besoin du marché, en terme de positionnement (montants ciblés, types d'entreprise),
 - il permet une réelle structuration des acteurs du capital investissement (business angels locaux, sociétés de gestion nationales...) en amont comme en aval de son intervention
 - le deal flow est saturé. Par une dotation plus importante et une capacité d'instruction / traitement de dossiers plus importante, PACA investissement aurait un potentiel pour accompagner un plus grand nombre d'entreprises qui sont présentes sur le territoire et légitimes à un soutien financier de PACA Investissement,
 - => **justification de la reconduite et du renforcement du dispositif.**
- JEREMIE :
 - l'outil correspond à un réel besoin du marché de fluidifier l'accès au financement bancaire des entreprises dans un contexte de durcissement des conditions d'octrois de crédits,
 - la méconnaissance du dispositif par les acteurs (écosystème, porteurs de projets) et la concurrence avec d'autres outils de garantie maîtrisés pose la question de la pertinence de la reconduction en l'état de JEREMIE.

3.1.2 Les évolutions souhaitables

PACA Investissement cible des entreprises innovantes, avec des critères élargis dans l'acceptation du terme innovation (sans se limiter aux aspects technologiques). Si on se réfère au diagnostic dressé au chapitre 2 de ce rapport, PACA Investissement ne concerne qu'une faible population du tissu d'entreprises du territoire. L'un des enjeux majeur pour la Région sera de pouvoir accompagner la croissance de la majorité des entreprises qui n'ont pas toutes développé d'innovation majeure mais qui pour autant:

- Sont en bonne santé financière,
- avec un historique d'activité sur leur marché,
- sans perspectives de croissance à même d'intéresser des financeurs (investisseurs en capital essentiellement) régionaux et / ou nationaux,
- présentent des besoins de soutien financier à la hauteur des tickets accordés par PACA Investissement.

Ces entreprises « invisibles » doivent se développer pour survivre dans un environnement concurrentiel extrême et la croissance de l'activité est indispensable sous peine de les voir disparaître. Elle passe par le financement :

- de la structuration de la démarche commerciale,
- du renouvellement d'un outil industriel,
- de l'acquisition d'innovations comme facteur de différenciation.

Elles doivent pouvoir se financer avec des outils locaux qui ont des logiques de retour sur investissement moins ambitieuses que des financeurs classiques. Elles présentent l'intérêt d'offrir des potentiels de risque moindre que des jeunes entreprises innovantes et d'assurer les retours des investissements réalisés.

Pour JEREMIE, si le dispositif doit être reconduit, des efforts devront être menés en termes de :

- Communication : pour rendre l'outil visible sur le territoire :
 - o Au sein même du réseau des Banques Populaires par les chargés d'affaires en agence,
 - o Au niveau des structures d'accompagnement de porteurs de projets / dirigeants d'entreprises (PRIDES, Pôles de compétitivité...)
 - o Par les dirigeants,
- D'arbitrage d'allocation de ressources avec d'autres outils de garantie.

3.2 Focus PACA INVESTISSEMENT

3.2.1 Carte d'identité

PACA Investissement est une Société par Actions Simplifiée au capital de 19,45M€, dont l'actionnaire unique est la Région PACA.

Cette société a été créée en 2010 par la Région et est financée à 50% par le FEDER.

PACA Investissement a la vocation d'accompagner le développement d'entreprises en PACA par des interventions en fonds propres (prise de participation essentiellement) pour des entreprises répondant aux critères suivants :

- PME de moins de 50 salariés,
- Réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 10M€,
- En phase de démarrage / amorçage ou d'expansion. A ce titre, des entreprises de moins de 250 salariés et développant un CA inférieur à 50M€ peuvent être bénéficiaire d'une intervention de PACA Investissement,
- Basée en Région PACA
- Présentant un caractère innovant (innovation technologique ; innovation de service).

Le montant des interventions de PACA Investissement est compris dans une fourchette allant de 150k€ à 1.5M€.

La gestion du fonds est assurée par la société Turenne Capital dont une convention de fonctionnement la lie à la Région PACA.

Toutes les interventions de PACA Investissement se réalisent sous la forme d'un co-investissement, ce qui signifie que tout porteur de projet et / ou dirigeant d'entreprise souhaitant solliciter le fonds doit trouver un investisseur (plusieurs) acceptant de financer a minima l'équivalent de la part apportée par PACA Investissement.

3.2.2 Bilan d'activité et consommation des fonds

Depuis la création de la SAS PACA Investissement :

- 19 entreprises ont été accompagnées par le fonds
- pour un montant total de fonds investis de 7.2M€.
- le montant moyen des interventions de PACA Investissement se situe à 360k€ par dossier.

Au delà de la simple activité d'investissement, PACA Investissement a permis de structurer en Région PACA les acteurs du capital investissement au travers la signature de 30 conventions de partenariat avec à la fois :

- des réseaux de Business Angels régionaux,
- des fonds d'investissement régionaux,
- des acteurs nationaux

3.2.3 Potentiel de projets

Il existe aujourd'hui une réelle difficulté à quantifier le nombre de projets / entreprises qui pourraient prétendre (et obtenir) à un soutien par PACA Investissement de la part des structures d'accompagnement et du réseau de prescripteurs.

Une des approches retenues part du dimensionnement actuel de la structure et considère que le deal flow traité depuis le lancement de PACA Investissement est représentatif du deal flow à venir. Ainsi, le potentiel de mobilisation pourrait être :

- un volume d'une douzaine de projets soutenus par an,
- pour un montant moyen d'investissement de 360k€,
- soit 4.32M€ à engager par an pour PACA.

Un travail d'évaluation du potentiel sur le territoire a été mené au sein même de PACA Investissement (Président) et a conclu que le potentiel sur la prochaine programmation (2014 – 2020) était de l'ordre de 100 pour un montant total de fonds de l'ordre de 40M€.

En rapprochant cette approche des hypothèses précédentes, la fourchette serait donc comprises entre :

- 84 à 100 projets,
- pour un montant de 30 à 40M€.

3.2.4 Appréciation de l'efficacité et de l'efficience

L'évaluation de PACA Investissement permet, à la lecture des chiffres d'activité mais également en prenant en compte ses spécificités (notamment son organisation et son mode de gouvernance), de tirer les conclusions suivantes.

PACA Investissement : un outil qui vient combler une carence identifiée sur l'amorçage primo développement

Pour les projets innovants, la chaîne de financement propose un ensemble de solutions pour financer les phases très amont de maturation de technologie (Bpifrance...). Dès qu'il s'agit d'aborder le marché, les porteurs de projets présentent des ressources trop limitées et les Business Angels, interlocuteurs privilégiés sur ces phases risquées, ont une logique de plus en plus sécuritaire en

privilégiant des projets à moindre potentiel de développement mais présentant des garanties plus sûres de retour sur investissement.

Par son effet d'entraînement (co-investissement) PACA Investissement vient combler le trou de financement en apportant une garantie dans l'instruction de dossiers et une sécurité dans le partage du risque financier.

Visibilité

Un outil local dont la promotion est assurée par tous les acteurs du développement économique :

- la Région, son actionnaire de référence en assure le portage institutionnel
- la mise en œuvre d'une démarche active de communication de la secrétaire générale de la société permet de la rendre visible sur le territoire
- les structures d'accompagnement dédiées à l'accompagnement d'entreprises innovantes (pôles de compétitivité, PRIDES, CEEI et incubateurs...) relaient l'information aux bénéficiaires potentiels et accompagnent lors des étapes préalables à la présentation en comité (aides à la rédaction du BP...)
- un large réseau de prescripteurs présents sur l'ensemble du territoire régional assure la remontée de dossiers à PACA Investissement.

Attractivité

Par la nature même de l'outil (co-investissement), PACA Investissement a permis de fédérer les acteurs du financement en fonds propres (Régionaux - BA, autres ; Nationaux) qui acceptent plus volontiers de partager le risque pris en soutenant des dossiers sur des phases risquées en amorçage.

Cependant, il est à noter que PACA Investissement ne couvre pas l'intégralité des besoins de financement d'une entreprise au cours de son cycle de vie, notamment sur des phases plus aval lorsque les besoins en refinancement sont importants. Un chainage doit être trouvé avec d'autres acteurs qui prendront le relais :

- dans certaines filières économiques atypiques (biotechnologies / développement de médicaments) dans lesquelles les besoins capitalistiques sont très élevés avant de pouvoir commercialiser ses innovations,
- en acceptant des conditions de valorisation au moment de la sortie de PACA Investissement qui soient compatibles avec leurs propres critères d'intervention.

Transfert de compétences

PACA Investissement s'appuie sur les compétences techniques (instruction des dossiers, montage et closing) de Turenne Capital, un professionnel du capital investissement qui gère plusieurs fonds

institutionnels. La maîtrise de la culture financière (évaluation d'entreprises), les aspects juridiques d'une levée de fonds / augmentation de capital permettent à l'ensemble des parties prenantes dans une opération de monter en compétences, que ce soit les porteurs de projets qui sollicitent une intervention ou bien encore les acteurs de l'accompagnement qui sont amenés à participer aux échanges avec les investisseurs. Les réseaux de BA peuvent aux côtés de PACA Investissement et Turenne Capital acquérir des bonnes pratiques, des outils et méthodes (grille de lecture de projets) propice à la professionnalisation de leurs pratiques.

Effet de levier financier

L'effet de levier est mécanique par le co-investissement réalisé au moment d'une opération. Pour 1 € apporté par PACA Investissement en fonds propres d'une entreprise, la contrepartie financière des co-investisseurs doit être au moins de 1 € en fonds propres.

Cependant, PACA Investissement doit être vigilant à impliquer suffisamment ses co-investisseurs sur chaque dossier qui le nécessite afin de ne pas conduire à des situations de sous investissement qui entraînent rapidement des tensions de trésorerie et rendent alors difficile la conclusion de tours de financement ultérieurs.

PACA Investissement doit veiller également à ce que son investissement soit de manière systématique adossé à la mise en place de financement bancaire permettant d'amplifier l'effet levier financier et donner une marge de sécurité à l'entreprise bénéficiaire quand il est temps.

Effet de levier économique

Même si le retour d'expérience est encore trop court pour avoir une véritable appréciation de l'effet de levier économique généré par l'intervention de PACA Investissement sur le territoire, PACA Investissement contribue très largement au renforcement des structures financières des entreprises bénéficiaires.

Un investisseur en fonds propres permet à un dirigeant d'entreprise de financer:

- des postes qui ne sont pas finançables par ailleurs classiquement par recours au crédit (dépenses immatérielles, financement du BFR, R&D...)
- un effet levier en mobilisant de la dette grâce à des ratios d'endettement revus après augmentation de capital.

Innovation

Les critères d'éligibilité à un soutien par PACA Investissement concernent des entreprises innovantes, quelque soit la nature de l'innovation concernée (technologique, de service).

Un grand nombre d'acteurs du territoire insiste sur la composition du tissu économique régional. Si l'innovation est un facteur de différenciation clé dans le contexte économique actuel, il ne faut pas

oublier les entreprises du territoire, avec un historique, un marché, une croissance et qui présentent des potentiels de développement sous réserve de pouvoir financer leur projet (développement commercial, internationalisation, renouvellement d'un appareil de production...). Ces « entreprises invisibles » présentent des potentiels de plus values à terme peut être moins élevés que des jeunes entreprises innovantes mais ont le mérite d'offrir des rendements intéressants, quasiment garantis, permettant une logique d'équilibre de prise de risque dans la gestion d'un portefeuille. Soutenir ces entreprises permet d'avoir un impact sur la pérennisation de leur activité et sur la sécurisation des emplois qu'elles ont créés.

Une réflexion dans le sens de l'ouverture d'un soutien de PACA Investissement vers ces entreprises à potentiels doit pouvoir être conduite.

3.2.5 Cohérence dans le paysage régional

PACA Investissement est positionné en partie sur la suite logique de l'intervention que pouvait assurer le Prêt Régional à la Création d'Entreprise, sur des modalités d'intervention différentes (investissement en capital).

Avec la mise en retrait du PRCE, PACA Investissement conserve tout son intérêt pour des entreprises à potentiel (cf critères d'éligibilité du fonds) qui auraient déjà obtenues des premiers financements et / ou qui seraient amenées à PACA Investissement par le biais de leurs investisseurs historiques (co-investisseurs du fonds).

En l'absence du PRCE, pour des dirigeants aux capacités personnelles limitées ou pour ceux n'ayant pu mobiliser en fonds propres que les aides des réseaux d'aide à la création (réseau entreprendre, PFIL), le pallier à franchir peut être difficile à combler pour prétendre à un financement de la part de PACA Investissement.

De la même manière, l'évaluation du dispositif permet de relever des éventuelles difficultés de refinancement pour des entreprises bénéficiaires qui passent des seuils critiques (internationalisation par exemple). Le chainage avec d'autres dispositifs est indispensable à l'image de ce que la Région porte avec la capitalisation au sein de FINADVANCE (partenariat Bpifrance) pour aller sur des intervention en capital avec des tickets entre 300k€ et 2M€.

3.3 Focus JEREMIE

3.3.1 Carte d'identité

L'initiative JEREMIE (fonds de garantie) a été lancée en Région PACA fin 2012 et a été dotée de 20M€ apportés à parité par la Région (10M€) et le FEDER (10M€).

La logique de JEREMIE est de faciliter l'accès au crédit bancaire de certaines catégories d'entreprises dans un contexte de durcissement des autorisations accordées par les établissements bancaires. La mobilisation des 20M€ de garantie doit permettre de libérer 111M€ de prêts pour les bénéficiaires de JEREMIE.

Après appel à manifestations d'intérêt pour sélectionner l'intermédiaire chargé d'instruire les dossiers, d'octroyer les prêts aux PME sur ses fonds propres et de mobiliser la garantie du fonds JEREMIE, le réseau des Banques Populaires a été sélectionné.

Dans son mode de gouvernance, un comité de pilotage constitué de l'Etat, de la Région et du FEI définit la stratégie du fonds de garantie dont la mise en œuvre opérationnelle est assurée par le réseau des Banques Populaires, intermédiaire financier au contact des PME bénéficiaires.

Les cibles d'entreprises visées par JEREMIE doivent correspondre aux critères suivants :

- PME à fort potentiel d'innovation, faisant partie des PRIDES ou des pôles de compétitivité,
- PME présentant des projets d'investissement dans les ENR ou l'efficacité énergétique,
- PME des secteurs industriels, du tourisme, de la construction.

Sont exclues de l'intervention par JEREMIE :

- certains secteurs d'activités (armes, clonage humain...) et les secteurs exclus par la règle de minimis (pêche-agriculture, etc.)
- PME en difficulté
- PME qui a bénéficié d'une garantie (ex: OSEO/SOCAMA) ou de l'assistance d'une autre aide pour le même projet/investissement;
- Prêt in-fine
- Restructuration d'un prêt

JEREMIE couvre 80% des pertes sur chacun des prêts couverts pour des prêts qui couvrent des dépenses en matière de :

- investissements corporels ou incorporels,
- financement du BFR (lié aux investissements réalisés)

Les prêts sont contractés pour des montants :

- minimum de 25k€

- maximum de 1 875k€

pour des durées comprises entre :

- 12 mois
- 120 mois.

3.3.2 Bilan d'activité et consommation des fonds

Les objectifs fixés en terme d'activité sur 2013 par le réseau des Banques Populaires sont de : ⁴⁵

- 380 projets soutenus
- pour 57M€ de financement bancaires accordés grâce à la garantie mise en place
- soit une moyenne de 150k€ par dossier financé.

Un Comité de Pilotage JEREMIE s'est tenu le 26 novembre 2013 et a permis d'actualiser à date le bilan d'activité de JEREMIE 12 mois après la signature de la convention avec le réseau des Banques Populaires.

Au 31 octobre 2013, seulement 58 PME ont bénéficié d'un soutien de JEREMIE pour aller lever 9, 945 M€, ce qui représente 8.2% de l'enveloppe globale du fonds de garantie.

A périmètre constant, il est difficilement envisageable que les 121,7 M€ (cible de financement bancaire à injecter dans l'économie locale en soutien des PME régionales) soit atteint avant la fin de vie du dispositif (2015).

3.3.3 Potentiel de projets

Une fois de plus il existe une réelle difficulté à apprécier le potentiel de projets bénéficiaires du dispositif. Compte tenu des difficultés opérationnelles rencontrées sur le terrain, et sur la période d'exécution du fonds qui court jusqu'en 2015, l'ambition est d'atteindre le niveau de programmation initialement prévu à savoir la mise en place de 121M€ de crédits bancaires grâce à la mobilisation des 20M€ du fonds.

Sur la base de consommation actuelle du fonds, en calculant un ratio montants des prêts accordés / nombre d'entreprises bénéficiaires, nous obtenons un montant moyen de crédit accordé de l'ordre de 170k€ par entreprise.

En prenant comme hypothèse que ce montant moyen ne sera pas amené à évoluer sur la fin de programmation, nous obtenons un volume potentiel d'entreprises qui pourraient être soutenues par JEREMIE de l'ordre de 710.

⁴⁵ Entretien Mme Valentin – responsable du département des Partenariats

La montée en charge sur la première année d'activité du dispositif rend peu probable l'atteinte de cet objectif. Les deux prochaines années devraient connaître une augmentation d'activité (gestion par le réseau des Banques Populaires) d'un facteur 12.

3.3.4 Appréciation de l'efficacité et de l'efficience⁴⁶

Visibilité :

Un lancement et une promotion très récente du dispositif. Il est à noter que les acteurs de l'accompagnement ne connaissent que trop peu l'outil :

- méconnaissance du circuit d'information,
- vers qui envoyer les porteurs de projets ?
- modalités d'instruction, critères d'éligibilité ?
- dépenses prises en compte ?

Si au sein du réseau des Banques Populaires, des référents par grandes zones géographiques ont été nommés, tout le réseau n'est pas au même niveau de maîtrise du dispositif. Les chargés d'affaires ne sont par exemple pas objectivés sur des niveaux de vente de la garantie JEREMIE à atteindre.

Le FEI n'a plus de représentant en Région qui pourrait assurer son rôle de promoteur du dispositif sur l'ensemble du territoire, à destination des porteurs de projets et des prescripteurs naturels (banques, structures d'accompagnement...).

La mauvaise visibilité du dispositif sur le territoire s'accompagne d'une communication déficiente sur plusieurs niveaux :

- **le « packaging »** a fait de l'offre essentiellement un produit bancaire du réseau des banques Populaires sans que soit mis en avant le rôle de la Région et de l'Europe comme soutien financier,
- il n'y a pas eu réellement de **plan de communication** ambitieux du dispositif associé à un budget significatif dédié permettant d'en assurer la promotion à l'échelle de la Région,
- les entreprises bénéficiaires du dispositif n'ont pas été suffisamment mises en avant. Cette communication aurait eu un double impact :
 - o renforcement de l'appropriation du dispositif par les acteurs de l'accompagnement et par les porteurs de projets / dirigeants d'entreprises par un effet bouche à oreille qui aurait contribué à une plus large mobilisation du dispositif,
 - o plan de communication à faible coût pour les bénéficiaires qui contribuent à faciliter et renforcer leur stratégie de développement.

⁴⁶ L'analyse s'appuie en partie sur les éléments de synthèse du dernier Comité de Pilotage JEREMIE en date du 26 novembre 2013. Le constat sur les dysfonctionnements du dispositif est partagé entre tous les acteurs : Région, FEI, Réseau des Banques Populaires.

En l'absence de mesure corrective sur la visibilité du fonds, les objectifs en termes de nombre d'entreprises soutenues et montants de crédits garantis ne pourront pas être atteints dans les délais de la vie du fonds.

Levier financier

Pour les entreprises bénéficiaires du dispositif, celui-ci représente une réelle facilité à lever de la dette dans un marché bancaire ralenti, à des conditions préférentielles (réduction du taux d'intérêt des prêts, plafonnement de la garantie personnelle demandée...), pour des entreprises en création et développement qui ont du mal à se financer par ailleurs.

Sur les 58 entreprises soutenues par JEREMIE, le montant moyen des prêts obtenus est de l'ordre de 170 k€, ce qui positionne ces montants sur une fourchette basse de la fourchette possible (25k€ => 1 875k€).

Pour la suite de la programmation, un moyen pour atteindre la cible de 121 M€ de financement à libérer pour les PME est à chercher dans l'augmentation de l'effet levier généré par la mise en place de la garantie (sans pour autant écarter de fait les entreprises en création aux besoins de financement moins élevés que des entreprises en développement) et / ou dans une massification du soutien à de plus nombreuses entreprises du territoire.

Effet de levier économique :

JEREMIE accorde son soutien à des entreprises qui ont un projet d'investissement matériel et donc un projet de développement d'activité.

Dans la pratique, il est constaté de réelles difficultés à financer le BFR malgré une prise en charge possible selon les textes.

La possibilité de financer le BFR, l'ouverture à des typologies d'entreprises (codes NAF non éligibles initialement) est également un moyen d'augmenter l'effet levier économique du dispositif qui ne concerne aujourd'hui que trop peu d'entreprises sur le territoire.

Innovation

JEREMIE soutient des entreprises pour lesquelles des critères larges d'éligibilité sont acceptés en dehors de l'innovation.

Flexibilité du dispositif

Dispositif uniquement accessible à travers le réseau des Banques Populaires ce qui peut restreindre son déploiement sur le territoire et les facilités d'accès pour des chefs d'entreprises réticents à envisager un changement de partenaire bancaire.

La largeur des critères d'éligibilité permettent à de nombreux secteurs d'activité de bénéficier de JEREMIE (pôles, primes ; tourisme, construction).

Par ailleurs, nos entretiens ont permis de noter quelques lourdeurs administratives ressenties par les porteurs de projets / dirigeants d'entreprises dont la ressource temps est limitée et qui ne leur permettent parfois pas d'aller jusqu'au bout du processus de mise en place de la garantie.

Transfert de compétences

L'absence d'un interlocuteur FEI dédié en Région PACA limite le transfert de compétence sur cet outil. La mise en œuvre du dispositif en Région Languedoc-Roussillon en 2008 a fait suite à une négociation concertée entre le FEI et la Région sur l'adaptation d'un cadre rigide proposé par le FEI et finalement totalement adapté à la typologie du territoire languedocien et de son tissu économique.

Dans le contexte PACA, ce scénario n'a pas été retenu et le « produit sur étagère » n'a pas pris suffisamment en considération les caractéristiques de la Région. Si une étude d'opportunité sur la création du fonds JEREMIE a bien été conduite en région PACA, préalable indispensable au lancement d'un outil d'ingénierie financière, celle-ci a sans doute introduit un biais dans les recommandations formulées dans la mesure où elle a été réalisée par le FEI avec l'objectif in fine de favoriser en Région le lancement de JEREMIE. Certains secteurs économiques de la Région ne se retrouvent pas éligibles à un soutien par JEREMIE (viticulture par exemple) alors qu'ils représentent un poids significatifs dans le PIB régional et possèdent des structures capables de développer des projets ambitieux (internationalisation, innovation) et d'entraîner toute une dynamique économique par effets induits.

Par ailleurs, le réseau des Banques Populaires en Région PACA aurait pu s'appuyer sur le retour d'expérience de l'initiative JEREMIE fonds de garantie lancée en Région Languedoc-Roussillon en 2008. L'organisation régionale de l'institution bancaire n'a que trop peu permis de s'appuyer sur les bonnes pratiques déployées en LR, notamment en matière de communication sur le dispositifs et d'efficacité dans la montée en charge des dossiers soutenus.

Effet de levier financier

A démontrer (retour d'expérience court / lancement récent)

Impact CA / emplois

A démontrer (retour d'expérience court / lancement récent)

3.3.5 Cohérence dans le paysage régional

L'outil JEREMIE n'a pas démontré sa valeur ajoutée par rapport à d'autres outils de garantie présents sur le territoire avant son lancement.

Certains, encore actifs (SOMUPACA notamment), sont :

- moins dotés et donc ont un impact moindre sur les financements obtenus par les bénéficiaires (en nombre de projets soutenus, en montant de prêts cautionnés),
- présentent des avantages par rapport à JEREMIE qui posent la question d'un abondement direct de la Région à ces outils au détriment d'une reconduction de JEREMIE :
 - o possibilités d'activation avec l'ensemble de la place bancaire,
 - o secteurs d'activités,
 - o ...

D'autres, sont en sommeil (fonds régional de garantie) mais présentent l'intérêt d'être connus par l'ensemble des acteurs du territoire et être gérés par des opérateurs qui peuvent assurer une continuité dans la connaissance des projets soutenus, depuis la création des entreprises, jusqu'à leur développement et leur transmission ainsi qu'une grande réactivité dans le traitement des dossiers. L'optimisation du facteur temps est une constante recherchée par l'ensemble des dirigeants d'entreprises concernés par les démarches de recherche de financement lorsqu'ils sont engagés dans des processus de création et développement d'activité qui mobilisent l'essentiel de leurs ressources.

En l'absence de mesure corrective (identifiées par le Comité de Pilotage JEREMIE), la situation actuelle milite pour la réactivation du fonds régional de garantie en partenariat entre la Région et Bpifrance.

4 Analyse demande - offre

4.1 Analyse de la demande de financement et d'accompagnement

Développement des PME

Le panorama dressé dans les premiers chapitres de ce rapport fait ressortir un certain nombre d'enjeux auxquels doivent répondre les entreprises de la Région parmi lesquels nous pouvons retenir :

- La nécessité de capitaliser suffisamment les entreprises, à tous les stades de leur vie : Cette problématique récurrente du manque de fonds propres des entreprises peut entraver le bon développement du tissu économique de la Région : sensibilité à des phénomènes de crise, difficulté à pérenniser des emplois, passage de seuil critique (transformation de TPE en PME puis en ETI), difficulté à aller à l'international.

Cette problématique se retrouve dès la création de l'entreprise, alors que le PRCE est en sommeil sur le territoire, comment trouver des solutions qui capitalisent effectivement les entreprises (hors micro-financement et système de prêt au porteur de projet assimilable à du quasi fonds propre) ?

Le développement des entreprises se faisant par itérations successives, les dirigeants sont en permanence à la recherche de solutions leur permettant de passer au niveau supérieur. Il est capital de trouver une solution adaptée, en montant, en outil, à chaque étape nouvelle à franchir.

D'une manière générale les problématiques de financement en fonds propres des entreprises du territoire ont tendance à être abordées uniquement via des outils de prises de participation en capital. Cependant, les solutions apportées par Bpifrance sous forme de prêts participatifs (sans garantie, participation en quasi fonds propres) permettent de trouver des relais de financement sans mécanisme dilutif pour les dirigeants d'entreprises, en particulier entre 2 opérations capitalistiques. La contrepartie est de pouvoir mobiliser un financement bancaire pour réaliser un effet levier sur le financement Bpifrance mis en place ou de pouvoir proposer une contrepartie en fonds propre de 1 pour 1. Il conviendra dans le volet 2 de l'évaluation ex-ante de pouvoir travailler à un chainage de ces dispositifs avec Bpifrance pour voir dans quelle mesure les produits sur étagères de Bpifrance peuvent s'adapter aux besoins des entreprises du territoire (passage du stade post-SATT et développement sur des tickets moyens – 100 à 300k€)

- Une bonne couverture du financement de l'innovation – le financement de la commercialisation des innovations est moins aisé : Alors que les phases de développement les plus risquées des entreprises sont couvertes par des outils (essentiellement publics : Région, Bpifrance, SATT), les dirigeants peinent à trouver des relais au moment d'accéder au marché.

Ce trou de financement s'explique en partie par le déplacement sur la chaîne de valeur des acteurs du financement qui se positionnent de plus en plus sur les phases aval de la vie des entreprises

(développement, transmission) les moins risquées et potentiellement les plus rémunératrices en termes de ROI.

Les Business Angels, associations de personnes physiques ont une aversion légitime au risque dès lors qu'ils engagent leur épargne personnelle. Cependant, ils sont les mieux positionnés pour accorder un soutien financier à des entrepreneurs sur d'autres critères que des critères purement financiers (empathie pour un dirigeant, sensibilité à une technologie, notamment dans le secteur de la santé...). Il est fondamental de pouvoir disposer d'outils à ce stade crucial pour une entreprise, lors de la réalisation des premières ventes. En cela, PACA Investissement réussit sa mission de fédération des acteurs et rassure ses co-investisseurs par le partage du risque financier et par le professionnalisme mis en œuvre par Turenne Capital lors de l'instruction des dossiers et du suivi des participations.

- Faciliter l'accès au financement.

Certaines demandes de porteurs de projets ont du mal à être satisfaites, même lorsque les projets présentés sont éligibles à des financements, non pas à cause de « trous dans la raquette » mais simplement par une méconnaissance du bon outil (structure, outil financier) à solliciter par le dirigeant. Si des initiatives existent pour informer les dirigeants d'entreprises (FCM par exemple et son guide du financement), les acteurs qui portent ces outils ne sont pas connus de la majorité des bénéficiaires potentiels.

Une demande récurrente formulée au cours de l'étude milite pour la création d'un point d'entrée unique sur les questions de financement en région PACA et plus généralement sur la présentation de l'écosystème de l'accompagnement au développement économique.

- Au delà des problématiques de financement, accentuer l'accompagnement des dirigeants d'entreprises.

Comme nous l'avons noté dans le diagnostic général dressé au chapitre 2 de ce rapport, la Région a su structurer son tissu d'entreprises au sein de filières en s'appuyant sur des structures (PRIDES, Pôles de compétitivité, Méditerranée Technologie...) qui proposent un ensemble de services à destination des porteurs de projet et / ou dirigeants d'entreprises.

Cependant, les thématiques traitées concernent souvent les aspects technologiques (à l'exception de certaines structures qui proposent un accompagnement sur des questions plus transverses comme FCM notamment).

Dans la nouvelle phase de la politique des pôles de compétitivité, un accent est mis sur « l'ambition nouvelle des pôles de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi. »⁴⁷

Ce sentiment est partagé sur le territoire où les dirigeants d'entreprises souhaitent pouvoir s'appuyer sur de l'expertise qui complète leur champ de compétences (souvent technique) sur des thématiques :

⁴⁷ <http://competitivite.gouv.fr/politique-des-poles/le-lancement-de-la-nouvelle-phase-de-la-politique-des-poles-de-competitivite-949.html>

- commerciale,
- financière,
- juridique
- ...

Se pose la question de l'accès à ses ressources (au sein des PRIDES ? Pôles ?...) et sur la manière de financer leur utilisation. Dans le deuxième volet de cette étude, des éléments de benchmark sur des systèmes utilisés dans d'autres régions (vouchers par exemple) pourront apporter des éléments de réponse en la matière.

- L'identification des entreprises à potentiel :

La Région souhaite avoir une action de transformation de la composition du tissu d'entreprises de son territoire en comptant un plus grand nombre d'ETI, en transformant des TPE fragiles en PME plus aptes à affronter la concurrence sur leur marché.

Si le réseau de l'innovation est particulièrement structuré, il ne concerne qu'une faible partie des entreprises régionales qui pour la plupart évoluent sans interaction avec l'écosystème institutionnel. Ces entreprises sont pourtant confrontées aux mêmes problématiques que celles qui sont bien identifiées et connues des acteurs de l'accompagnement.

L'un des enjeux est de pouvoir les identifier afin de les aider dans les démarches qu'elles mènent de manière isolée avec une meilleure efficacité dans les résultats obtenus. La région peut notamment s'appuyer pour cette mission sur le maillage très fin des structures consulaires (entre autres).

Volet Agriculture/ Agroalimentaire/ Forêt- Filière Bois/ Elevage

En prenant en considération la présentation de l'état des lieux dressé pour la filière agriculture et agro-alimentaire, plusieurs **enjeux** se dessinent pour le maintien et le développement de l'Agroalimentaire/ Agriculture en PACA.

Chacun de ces enjeux « stratégiques » peut recouvrir différentes problématiques de financement pour les acteurs.

La question de transmission des exploitations agricoles/ l'arrivée de jeunes agriculteurs est une problématique importante en PACA, comme partout en France. La Région PACA n'a pas échappé au fort déclin national des installations des années 90 / 2000. Le nombre d'installations, par le système classique accompagné par l'aide de l'Etat (DJA) s'est stabilisé autour de 170 installations par an.

On remarque tout de même, et particulièrement en PACA (phénomène de mode), un nombre important d'installations qui s'opèrent sans aides de l'Etat ; elles sont souvent le fait d'hommes ou de femmes ayant déjà vécu une première vie professionnelle, souvent issus du milieu non agricole. Les acteurs estiment à 150 ces installations hors cadre, mais qui ne bénéficient pas de l'accompagnement des structures telles que la DRAAF ou la Chambre d'Agriculture (conseil technico-financier notamment). Les acteurs n'ont pas de visibilité sur la pérennité de ces installations.

Selon les acteurs, pour maintenir le tissu d'exploitations existant il faudrait **DOUBLER, le nombre d'installations / reprises.**

Financièrement, la difficulté de l'installation repose sur le risque très important en matière de capital de départ (avec sécurisation sur les biens personnels), puis dans la sécurisation financière auprès des banques pendant les 5 premières années.

La préservation du foncier agricole et la facilitation de l'accès au foncier pour les agriculteurs est une nécessité en PACA compte tenu de la réduction importante de la SAU au profit de l'urbanisation. Une priorité connue, qui nécessite des outils juridiques et financiers pour sécuriser l'achat de terrains stratégiques, et maintenir le niveau de SAU, et notamment de SAU irriguée, très importante pour les productions à forte valeur ajoutée (pour information : l'investissement de départ pour irriguer 1 ha est de 10 à 15 000 €, il est donc primordial de préserver la SAU irriguée)

En complément du point précédant, **la garantie de l'accès à l'eau / l'irrigation des surfaces agricoles par un raccordement hydraulique performant** est tout aussi stratégique en PACA compte-tenu des typologies de productions. L'accès à l'eau pour les agriculteurs est une garantie de qualité et la quantité de sa production.

Conscients de cette problématique, les acteurs (Conseil Régional, Chambre d'Agriculture, l'Etat, Conseils Généraux, Collectivités...) ont engagé le **Schéma d'Orientations pour une gestion Raisonnée et Solidaire des ressources en eau** (SOURSE) mettant ainsi en avant l'engagement de la Région pour une gestion durable et concertée de la ressource en eau en PACA.

Les problématiques identifiées revêtent essentiellement autour **de la gouvernance régionale de l'eau, de la pérennité des structures de gestion de l'eau agricole, du financement lié aux investissements de maintien des ouvrages hydrauliques, et du financement de l'innovation qui permettrait au réseau hydraulique d'être plus performant, et par effet induit, une agriculture plus performante, plus sécurisée.**

La question du financement est une véritable problématique quand le diagnostic réalisé par les professionnels fait état d'un besoin de 135 M€ d'investissements nécessaires sur les aménagements hydrauliques sur la prochaine période.

Des investissements qui dénotent avec les capacités financières des associations qui gèrent et entretiennent les canaux.

Le renforcement structurels des exploitations et des industries agroalimentaires (passage PME/ETI/ Coopératives) fragilisées par leur petite taille (faibles capacités d'investissement).

L'accompagnement des entreprises / exploitations dans leur développement, leur croissance, est un enjeu majeur compte-tenu des difficultés que ces dernières rencontrent actuellement à maintenir leur performance économique, au niveau national et international.

Le financement de la modernisation des outils d'exploitation, de transformation, d'industrialisation et de commercialisation est une problématique transversale aux nombreux sous-secteurs d'activités de cette filière agro/agri.

Un enjeu déterminant pour maintenir et améliorer la compétitivité des filières clés (légumes / fruits / viande ovine / vin / produits agro-alimentaires transformés...). Les acteurs constatent des capacités d'investissement insuffisantes pour de nombreuses TPE qui mettent en péril leur capacité de production future.

Qui plus est, le niveau d'investissement attendu est très élevé pour les exploitations compte tenu des productions régionales nécessitant des équipements nombreux, coûteux et indispensables (serres, arrosage maîtrisé, protections anti-grêle,...) pour garantir la production de produits de qualité destinés aux consommateurs finaux (principal marché), et respecter les normes environnementales et réglementaires de plus en plus astreignantes.

La définition de stratégies collectives/ partagées par filière et inter-filière pour lutter contre la concurrence française et internationale, et maintenir voire améliorer la compétitivité de la Région PACA au niveau national et international.

Toute action et démarche, visant à accompagner la structuration des filières est déterminante dans ce contexte très individualiste et dans ce cloisonnement très fort des filières (amont / aval notamment). Cette situation fragilise certains segments d'activité composés de tissus d'entreprises de petite taille.

Les actions menées en ce sens par les structures d'accompagnement (Chambre d'Agriculture, DRAAF, FRIAA, CEMAGREF...) permettent par le biais d'actions collectives et de financement de projets (besoins des coopératives / CUMA / accompagnement de projets de création d'outil industriel de première transformation) d'améliorer la richesse, la compétitivité et l'innovation dans les secteurs agricoles et les industries agro-alimentaires.

Le regroupement des entreprises et exploitations en coopératives, initié notamment dans le vin et certaines cultures est un modèle (Coop' de France), est ainsi fortement encouragé pour plusieurs effets (sécurisation des parcours par le conseil, sécurisation des débouchés, recherche & innovation, commercialisation commune, investissements communs...). La demande de financements autour de projets collectifs et coopératifs est ainsi forte mais sécurisante pour les acteurs.

L'innovation, un enjeu transversal des points précédents.

Si elle est introduite au cœur des exploitations et des industries par les structures d'accompagnement technique et de recherche présentes en Région PACA, un nécessaire effort de simplification, de communication et de financement reste nécessaire pour les entreprises et exploitations.

Aussi nécessaire soit-elle, pour maintenir et développer l'agriculture et l'industrie régionale, elle reste difficilement finançable pour ces microstructures entrepreneuriales. Pour autant, les dispositifs qui financent l'innovation existent (OSEO, ANR, FUI, CPER...) mais ils restent mal identifiés et souvent jugés trop complexes.

Les enjeux de la filière bois / forêt : des problématiques très proches de la filière agri/agro

- La modernisation de l'outil de sciage et une évolution vers la seconde transformation
 - La structuration amont-aval de la filière
 - L'optimisation de la valorisation du bois par l'ensemble de la filière et la gestion des risques de conflits d'usage
 - La recherche d'une meilleure coopération entre les organisations professionnelles
 - L'amélioration de la desserte et l'accroissement de la mobilisation du bois
- ... et de manière transversale, les problématiques plus global d'investissement, de financement et de formation

Volet Economie Sociale et Solidaire

Compte tenu du panorama dressé de l'Economie Sociale et Solidaire en Région PACA et des caractéristiques de son tissu, son développement doit faire face à de nombreux enjeux :

- La définition d'une stratégie régionale ambitieuse, partagée et affirmée par la Région. En effet, si la Région expérimente depuis de nombreuses années l'ESS, celle-ci doit aujourd'hui affirmer clairement son positionnement dans ce domaine. La réflexion engagée dans le cadre de l'évaluation en cours du PROGRESS en est la preuve et fait l'objet de nombreuses attentes.

La mise en œuvre d'une feuille de route régionale, fixant le cap à l'ensemble des acteurs participant au développement de l'ESS est indispensable et pourrait constituer une bonne base pour l'ensemble de la filière.

- La structuration/ coordination de l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'ESS. De nombreux acteurs, nous avons pu le constater, interviennent en Région. Il semble pour autant, très difficile d'obtenir une vision claire, exhaustive des dispositifs et outils de financement existant en Région et du périmètre d'intervention de chaque acteur. Ce manque de visibilité engendre des conséquences au niveau de la visibilité de l'offre d'accompagnement mise en œuvre auprès des acteurs de l'ESS en Région.

- La création de passerelles entre l'économie dite « classique » et l'ESS autour de champs territoriaux (notion de filière d'activité). Jusqu'à présent, les acteurs ont beaucoup mis en avant des initiatives de l'ESS. Aujourd'hui les territoires souhaiteraient passer de la logique de l'émergence à une logique de développement économique territoriale (logique filière) et ainsi répondre à des enjeux de filières. Le fait de se regrouper, de se mettre dans une logique « filières » pourrait permettre aux entreprises de prendre de la hauteur par rapport à leurs propres problématiques, de consolider leur structures, etc. L'Economie Sociale et Solidaire regroupe de nombreuses filières : filières alimentaires (commerce équitable, les circuits courts, etc.), la consommation responsable, le transport, l'énergie verte, l'habitat (éco-construction, éco-produits, logique d'habitat participatif, etc.), les services à la personne, le tourisme solidaire, les TIC, la finance solidaire, etc. Il conviendrait donc maintenant d'aborder le développement local sous l'angle de l'ESS autour d'enjeux territoriaux et de repenser l'économie pour accompagner le développement des entreprises de l'ESS.

- Le renforcement des entreprises de l'ESS, structures dynamiques, créatrices d'emplois et répondant aux enjeux de demain (soutien de l'entrepreneuriat, appui à la création de projets de l'ESS, au développement et à la consolidation des entreprises de l'ESS).

Il semble urgent de structurer un véritable schéma régional de l'accompagnement en Région PACA destiné à soutenir le développement de l'ESS et de ses structures au-delà du développement de l'entrepreneuriat en ESS.

- La pérennisation de l'emploi et la préservation des métiers liés aux services à la personne. D'ici 10 ans, les analyses prévoient le départ de 25 000 salariés de l'économie sociale et solidaire en PACA ; d'ici 2025, cela pourrait représenter un volume d'emploi de 47 000 personnes.

Or, nous avons pu constater que certains secteurs (comme la santé, l'enseignement, les arts, etc.) sont fortement pourvus en emplois de l'ESS. Cela représente donc des menaces pour l'ensemble du développement économique du territoire, des risques d'impacts pour certains territoires comme les Hautes Alpes notamment, de maintien de certains métiers en Région (cf. services à la population, etc.).

- La gestion de ligne de trésorerie de structures non commerciales.

Dans le paysage financier régional, l'une des problématiques des structures de l'ESS tributaires de fonds de subvention régional, avec une activité lucrative limitée, est la gestion interne des lignes de Trésorerie permettant de gérer les délais de versement des subsides publics.

Les questions d'ingénierie financière des structures de l'ESS présentent des spécificités :

- des réserves non partageables
- une lucrativité absente ou limitée
- un nombre important des organisations de l'ESS gèrent des activités commerciales ou non et des services qui ressortent de l'intérêt général qui sont par nature non rentables

De plus, d'autres problématiques s'additionnent :

- des difficultés liées au modèle économique du projet et/ou de l'entreprise (activités d'utilité sociale, capacité d'autofinancement)
- une tendance de fond à revendiquer le soutien financier des pouvoirs publics (sous forme de subvention), et ce d'autant plus lorsque la nature de leurs projets est incompatible avec les logiques d'autofinancement.

Enfin, comme toutes les entreprises, les organisations de l'ESS ont des besoins qui ne sont pas les mêmes eu égard à la phase d'intervention (création, développement, consolidation), à l'envergure du projet ou la taille de l'entreprise.

En somme, les entreprises de l'ESS ont deux types (classiques) de problématiques financières :

- Une problématique de fonds propres
- Une problématique de fonds de roulement

Or, à ces deux points s'ajoutent une troisième problématique : l'accès aux fonds privés qui s'engagent avec beaucoup de réserve dans le champ ESS pour plusieurs raisons « classiques » :

- Un retour sur investissement limité
- Des fonds propres réduits

Pour répondre à cette problématique de financement, de nombreux dispositifs se sont développés sur le territoire (voir ci-après), constituant un écosystème financier dense.

Malgré tout, à l'intérieur de cet écosystème, ces problématiques demeurent en particulier pour 3 cibles :

- **L'accompagnement complémentaire d'entreprise ESS à la création**
- **L'accompagnement de structure ESS sur du développement**
- **L'accompagnement sur la gestion de lignes de trésorerie**

Volet « Rénovation énergétique du bâti »

Dans le cadre de l'étude sur le dispositif de définition d'un dispositif Régional de Maîtrise de l'Energie, une analyse de 6 opérations de rénovation énergétique a en effet été réalisée :

- Projet de rénovation tertiaire public urbain
- Projet de rénovation tertiaire public rural
- Projet de rénovation tertiaire public régional
- Projet de rénovation HLM
- Projet de rénovation copropriété

Chaque opération a été analysée selon 6 indicateurs :

- La taille du gisement de réduction des consommations
- L'efficacité environnementale du projet c'est-à-dire son impact individuel
- La faisabilité sur le plan de la technique, de l'acceptation sociétale (nuisances, etc.), des contraintes du maître d'ouvrage, etc
- Les difficultés de financement rencontrées en fonction de l'accès aux aides (subventions, tarifs de rachat, prêts bonifiés, etc.) et en lien avec la rentabilité du projet
- La rentabilité environnementale du projet, qui se recoupe avec la rentabilité économique, mesurée en coût de la Tep économisée / substituée
- Le besoin d'accompagnement que ce soit en faisabilité technique, en ingénierie financière, en démarches d'obtention des autorisations administratives ou en aide à la décision.

	Gisement	Efficacité environnementale	Faisabilité	Difficultés de financement	Rentabilité environnementale	Besoin d'accompagnement	
Rénovation Tertiaire Public	Gisement compris entre 400 et 1 000 GWh par an d'ici 2030	Projet moyen entre 200 Tep cumac et 1 000 Tep cumac	Bonne faisabilité	Financements difficilement accessibles	Coûts d'aides au-delà à 500€/ Tep cumac	Fort besoin d'accompagnement	+
Rénovation Tertiaire Privé	Gisement supérieur à 1 000 GWh par an d'ici 2030	Projet moyen entre 200 Tep cumac et 1 000 Tep cumac	Faisabilité moyenne	Financements très difficiles à obtenir	Coûts d'aides au-delà à 500€/ Tep cumac	Fort besoin d'accompagnement	+
Rénovation Logement HLM	Gisement compris entre 400 et 1 000 GWh par an d'ici 2030	Secteur dont le projet moyen permet d'économiser / substituer plus de 1 000 Tep cumac	Faisabilité moyenne	Financements très difficiles à obtenir	Coûts d'aides au-delà à 500€/ Tep cumac	Fort besoin d'accompagnement	+++
Rénovation Logement Privé	Gisement supérieur à 1 000 GWh par an d'ici 2030	Secteur dont le projet moyen permet d'économiser / substituer plus de 1 000 Tep cumac	Faisabilité difficile	Financements très difficiles à obtenir	Coûts d'aides au-delà à 500€/ Tep cumac	Fort besoin d'accompagnement	+++

Source : Etude SP2000 Rapport de Phase 1 - Etude de faisabilité économique et financière

Les points à retenir de ces retours :

Rénovation Tertiaire Public

Cette filière présente un fort besoin d'accompagnement, et une faisabilité importante notamment concernant le patrimoine de la Région. Les moyens financiers doivent être importants vu la faible rentabilité environnementale des projets.

Rénovation Tertiaire Privé

Cette filière présente un fort besoin d'accompagnement mais une faisabilité ardue et de réelles difficultés de financements, plus par désintérêt des acteurs privés que par manque de ressources bancaires.

Rénovation logement HLM

Cette filière présente également un fort besoin d'accompagnement, avec de réelles difficultés de financement dues à la solvabilité des locataires, mais bénéficie d'une gouvernance forte et donc d'une faisabilité acceptable.

Rénovation logement privé

Cette filière présente également un fort besoin d'accompagnement, avec de réelles difficultés de financement dues à la solvabilité des propriétaires, et souffre de plus d'une faisabilité très ardue du fait de la pauvre gouvernance de ces acteurs. Pourtant, le gisement est l'un des plus importants, il faut donc intervenir dans cette filière, mais avec des dispositifs innovants et des moyens financiers conséquents.

A l'issue de cette présentation de projets de rénovation énergétique et compte tenu de la chaîne de valeur d'un bâtiment à rénover, plusieurs points de vigilance doivent être considérés afin de réunir l'ensemble des facteurs clés de succès de ce type d'opération :

- Sensibilité/ coopération des porteurs des acteurs, parties prenantes dans la réalisation du projet (bailleurs, syndicat de copropriétaires, locataires, collectivités, etc.) en lien avec le mode de gouvernance du projet
- L'état initial du bâti et les indicateurs environnementaux
- L'affectation initiale du bâti (reconversion ou non)
- La taille du projet/ complexité des travaux à réaliser/ nature des rénovations énergétiques à réaliser
- Le temps de retour sur investissement de projets de rénovation énergétique
- Le montant des économies d'énergie susceptibles d'être réalisées
- Le financement de ces projets/ moyens financiers nécessaires
- L'accès des projets aux aides (en lien avec les conditions d'obtention des aides et ensuite le délais d'attribution des aides)
- L'intégration du projet/ site dans la stratégie du territoire

En prenant ces éléments, plusieurs enjeux prioritaires se dessinent pour favoriser le développement d'opérations de rénovation énergétiques en PACA :

1/ La sensibilisation des élus/ porteurs de projet

La question de la sensibilisation des acteurs est une problématique importante dans le cadre de tels projets afin de prendre la mesure :

- de la complexité d'un projet de rénovation énergétique
- de ses enjeux en matière de développement durable pour leurs montrer que les raisonnements ne sont pas en termes de retour sur investissement mais plutôt sur la nécessité environnementale qu'il y a à s'engager dans de tels projets et donc sur la rentabilité environnementale avant tout
- des moyens d'actions qui leurs sont donnés pour mener de tels projets

Il est important de revenir notamment sur le retour sur investissement qui peut, dans de très nombreuses situations être la principale motivation (ou démotivation) aux maîtres d'ouvrage pour porter un projet d'énergie renouvelable ou de rénovation du bâti. Or, ce temps de retour sur investissement est parfois trop important pour que ce chiffre ait une signification notable. Les retours de tels projets n'étant pas uniquement financiers, il faudrait peut-être minimiser l'importance de ce chiffre. Cependant, la sensibilisation des acteurs, ayant dans certains cas permis de passer outre ce déterminant financier, semble être primordiale.

Il semble par ailleurs important de pallier les problèmes de gouvernance des copropriétés en sensibilisant les plus grands nombre d'acteurs (en premier lieu les syndicats de copropriété) sur la nécessité de rénovation ainsi que sur la nature des travaux les plus urgents à entreprendre.

2/ L'accompagnement technique des porteurs de projet (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour faciliter leurs projets notamment dans leurs sollicitations auprès des banques pour les demandes d'aides

Sur ce volet, les maîtres d'ouvrages rencontrent des problèmes notamment lorsqu'ils doivent souscrire des emprunts auprès des banques. La principale difficulté de la rénovation énergétique du bâti réside dans le fait que ce sont des opérations très lourdes, qui ont certes un impact environnemental important mais qui demandent des moyens financiers conséquents. Il pourrait être intéressant de développer un dispositif permettant aux porteurs de projets de bénéficier de subventions mais aussi se portant garant auprès des banques du respect des performances énergétiques envisagées.

ZOOM SUR LA NOTION DE RETOUR SUR INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE PROJETS DE RENOVATION DU BÂTI

En fonction de la typologie d'opération réalisée, le temps de retour sur investissement n'est pas le même :

- L'analyse faite des projets de rénovation de bâtiments du tertiaire régional reflète une réalité peu surprenante : ces travaux sont certes très ambitieux, mais beaucoup moins compliqué que d'autres projets rencontrés (plusieurs régions ont mené des tels travaux sur l'ensemble de leur parc tertiaire).
- Par contre, leur rentabilité peut-être limitée selon l'investissement consenti et les économies d'énergies engendrées (voir ci-dessous)

Taille d'une habitation (m2) 80
 Prix d'un kWh (€) 0,13

Nombre d'année pour rentabiliser l'investissement consenti		Economie d'énergie réalisée par an / m2									
		20	40	60	80	100	120	140	160	180	200
Montant de l'investissement	10 000 €	48	24	16	12	10	8	7	6	5	5
	20 000 €	96	48	32	24	19	16	14	12	11	10
	30 000 €	144	72	48	36	29	24	21	18	16	14
	40 000 €	192	96	64	48	38	32	27	24	21	19

	Projet a priori non financeable sur fonds privés
	Projets pouvant potentiellement intéresser des acteurs privés
	Projets cibles des acteurs privés

Source : Sofred Consultants

Pour faire évoluer l'intérêt des acteurs privés à investir dans ces projets 3 actions sont possibles :

3/ Un accompagnement financier des projets à considérer, afin de lever les réticences des entreprises à s'engager dans des travaux de rénovation énergétiques des bâtiments par manque de sensibilisation, mais surtout par manque d'intérêt financier.

L'indicateur donnant le ratio de l'investissement total sur les temps cumulés actualisés est meilleur sur les projets d'énergie renouvelable que sur les projets de rénovations. Cette remarque illustre le fait que, d'un point de vue environnemental, bien que les projets de rénovation du bâti soient plus ambitieux que ceux d'EnR, les montants d'investissement sont en proportion beaucoup plus élevés sur la rénovation. Ce qui explique les difficultés rencontrées sur la rénovation à financer les projets. Les coûts de financement hors aides de ces projets peuvent être relativement élevés compte tenu des travaux à réaliser et les taux de retour sur investissement ne sont pas comparables à une opération de rénovation immobilière classique.

Synthèse : des problématiques identifiées aux enjeux finaux

Problématiques identifiées

- Sensibiliser/ faire adhérer les porteurs de projets au thème de la rénovation énergétique du bâti
- Tenir compte de l'état initial du bâti et des indicateurs environnementaux s'y référant
- Prendre en compte l'affectation initiale du bâti (reconversion ou non)
- Estimer la taille du projet et identifier la nature des rénovations énergétiques à réaliser
- Intégrer le projet dans son environnement et notamment dans la stratégie du territoire
- Tenir compte du délai de retour sur investissement des projets de rénovation énergétique
- Evaluer le montant des économies d'énergies susceptibles d'être réalisées
- Prévoir le financement/ moyens financiers à mobiliser pour réaliser le projet
- Identifier les aides susceptibles d'être sollicitées

Enjeux finaux du territoire

- 1/ Sensibilisation des élus/ porteurs de projet sur les moyens d'actions qui leurs sont donnés pour mener de tels projets (des raisonnements qui ne sont pas en termes de temps de retour sur investissement mais plutôt sur la nécessité environnementale qu'il y a à s'engager dans de tels projets)
- 2/ Accompagnement des porteurs de projet (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour faciliter leurs projets, notamment dans leurs sollicitations auprès des banques pour les demandes d'aides
- 3/ La levée des freins financiers de ces projets : réticences des entreprises à s'engager dans des travaux de rénovation énergétiques des bâtiments par manque de sensibilisation mais surtout par manque d'intérêt financier.

4.2 Analyse de l'offre de financement

Développement des PME

D'un point de vue général, la Région PACA est fortement dotée d'outils privés et publics de financement.

Une forte action publique, portée par la Collectivité Régionale, œuvre pour compléter l'offre privée dès lors que des défaillances de marché sont identifiées. C'est par exemple le cas avec la création de la SAS Paca Investissement et le lancement de manière coordonnée avec le FEI et le réseau des Banques Populaires du fonds de garantie JEREMIE.

De même, la région est dotée d'outils qui couvrent l'ensemble des besoins des entreprises :

- dans la forme : subvention, avance remboursable, dette, fonds propres,
- et à tous les stades de maturité des entreprises.

Des évolutions sont cependant en cours pour pallier les dysfonctionnements éventuels ou combler les demandes qui ne seraient pas couvertes par l'offre (nous les détaillerons dans l'analyse des défaillances de marché, notamment sur un renforcement des phases d'amorçage, et de développement, sur l'accompagnement financier des « entreprises invisibles »).

Au sein de cette offre qui semble en première approche complète, des axes de réflexion émergent, facteurs clés de succès du véritable développement économique de la Région :

- une lisibilité et un accès aux dispositifs à renforcer (plate-forme régionale),
- un manque global d'accompagnement pour les entreprises ne se trouvant pas dans des réseaux dédiés,
- une coordination à renforcer entre acteurs institutionnels gérant des dispositifs (Etat / Région / CDC et effet levier de ressources mutualisées).

Les tableaux suivants recensent les principaux acteurs du financement en Région intégrés au périmètre d'étude « développement PME ».

Les principaux acteurs

Financements privés (Fonds d'Investissement, Business Angels...) et public/privés

Gestionnaire du Fond / dispositif	NOM du fond / dispositif	Actionnaires de référence	Taille du fond (en M€)	Type de financement	Ticket			Volume de dossiers / an en Région	Période					Commentaires
					Min	Moy	Max		Amorçage	Création	PRIMO Développement	Développement	Transmission	
Turenne Capital	PACA Investissement	Région	15,4	Participation en fonds propres	150 K€	360 K€	1,5 M€	10 ⁴⁸	X	X	X	X		Cf chapitre 3 de ce rapport
Tertium Investissement	Tertium I	Caisses d'Épargne PACA + Privés	20	Participation minoritaire en fonds propres	500 K€	1,5 M€	2M€	4				X	X	Volonté de créer un fond Tertium II (à horizon fin 2014), dont la capacité de financement serait 2 fois supérieure à celle de Tertium I (20 dossiers pour 40 M€)

48 19 dossiers entre Septembre 2011 et Septembre 2013 (soit 9,5 dossiers en moyenne / an)

FINADVANCE	Finadvanc e Cap Developpe ment	Actionnai res privés	30	Participati on en fonds propres	500 K€	1,3 M€	2M€	4
Viveris	Fonds VIVERIS ⁴⁹	Actionnai res privés	12 ⁵⁰	Participati on en fonds propres	0,3 M€	0,5 M€	3 M€	12
Alumni BA		BA ⁵¹	0,5	Participati on en fonds propres			250 K€	4-5
Provence BA	Capital Provence BA	BA / Viveris Amorçag e / SMC ⁵²	1,2 M€	Participati on en fonds propres	10 K€	50 K€	250K€	Moins de 15

				X	X
	X	X	X	X	X
X					
X					

L'enjeu de ce fonds sera de pouvoir accompagner un large panel d'entreprises ne répondant pas forcément aux simples critères d'innovation mais possédant de réelles perspectives de développement avec retour sur investissement pour le fonds
Comme toutes les structures d'investissement portées par des personnes physiques, la notion de risque est parfois un frein à l'investissement. L'adossement à PACA Investissement permet de partager ce risque pour que les BA restent positionnés sur des phases amont et n'aient pas tendance à ne financer que du développement d'entreprise.
Idem commentaire précédent.

49 16 Fonds investissant en PACA

50 Moyenne de collecte FIP/FCPR dédiés majoritairement en investissements PACA (192,8 M€ sur 16 Fonds) (source : entretien téléphonique + données complémentaires)

⁵¹ BA = Business Angels

⁵² Société Marseillaise de Crédit

SOFIPACA	SOFIPACA	Crédit Agricole	31	Participation en fonds propres	300 K€	1M€	1,5 M€	5 à 10				X	X	
----------	-----------------	-----------------	----	--------------------------------	--------	-----	--------	--------	--	--	--	---	---	--

Financements privés (et public/privés)

Gestionnaire du Fonds / dispositif	NOM du fond / dispositif	Actionnaires de référence	Taille du fonds (en M€)	Type de financement	Ticket			Volume de dossiers / an en Région	Période					
					Min	Moy	Max		Amorçage	Création	Primo Développement	Développement	Transmission	
Banque Pop	JEREMIE	UE, Région	20	Garantie sur prêt bancaire	25 K€ ⁵³		1,87 M€ ⁵⁴	57 m€ pour 380 dossiers ⁵⁵			X	X		
	Prêt SOCAMA transmission / reprise	Banque Pop		Prêt à caution limitée (25%)			150 K€	2000 dossiers / an pour 60 M€ ⁵⁶				X	X	
	Prêt express SOCAMA	Banque Pop		Prêt sans caution personnelle			50 K€					X	X	
									Cf chapitre 3 de ce rapport					

53 Montant du prêt pouvant bénéficier de la garantie

54 Idem Commentaire précédent

55 Objectifs de réalisation à fin 2013 – entretien réseau des Banques Populaires

56 Estimation

SOMUPAC A	SOMUPACA	Entreprises, Organisations syndicales patronales, Région, Crédit Coopératif	5	Garantie sur prêts	30K€	170 K€	300 K€	70-80		X	X	X	X	
--------------	-----------------	---	---	-----------------------	------	-----------	--------	-------	--	---	---	---	---	--

Financements Région PACA

Gestionnaire du Fond / dispositif	NOM du fond / dispositif	Actionnaires de référence	Taille du fonds (en M€)	Type de financement	Ticket			Volume de dossiers / an en Région	Période					Commentaires	
					Min	Moy	Max		Amorçage	Création	PRIMO Développement	Développement	Transmission		
	Prêt Régional à la transmission d'entreprise (PRTE)	Région		Prêt à taux 0	15 K€		150 K€							X	Enjeu considérable de financement compte tenu de la structure du tissu patronal et de la pyramide des âges en Région PACA. Assurer les transmissions d'entreprises garantit la pérennité des activités et des emplois.
	Prêt régional à la création d'entreprise (PRCE)	Région		Prêt à taux 0	15 K€		75 K€	X	X	X					Un dispositif plébiscité par les bénéficiaires et par des acteurs de l'accompagnement (sur les montants et le positionnement dans la vie des entreprises)
	PROXIPAC A Finance	Région + CE + CDC	9,5	Participation en fonds propres	50 K€		500 K€	X	X	X	X	X	X		

	Fond Régional de Garantie	Région		Garantie sur prêt bancaire	10-15 K€		600 K€ 57		X	X	X	X	X	Actuellement en sommeil et / ou voire en concurrence avec le dispositif JEREMIE. Essentiel dans le paysage pour pallier les dysfonctionnements de JEREMIE, en création, en développement / reprise.
--	----------------------------------	--------	--	----------------------------	----------	--	--------------	--	---	---	---	---	---	---

57 Plafond maximal du prêt (Garantie de 60%)

Financements Bpifrance

Gestionnaire du Fonds / dispositif	NOM du fonds / dispositif	Actionnaires de référence	Taille du fonds (en M€)	Type de financement	Ticket			Volume de dossiers / an en Région	Période					Commentaires
					Min	Moy	Max		Amorçage	Création	Primo Développement	Développement	Transmission	
Bpifrance	Prises de participation (FSI, FSI Région, CDC Entreprise)	Bpifrance	1500 ⁵⁸	Participation en Fonds propres	300 K€		50 M€	1000 ⁵⁹	X	X	X	X	X	
	Innovation Garantie ⁶⁰			Garanties					X	X	X	X		
	Innovation Prêts ⁶¹			Prêts	30 K€		1,5 M€		X	X	X	X		
	Prêts ⁶² (autres)			Prêts	5 K€		3 M€			X	X	X		

⁵⁸ Au niveau national

⁵⁹ Idem Commentaire 9

⁶⁰ Catégorie intégrant plusieurs dispositifs : Garantie Innovation, Garantie de caution sur projets innovants

⁶¹ Catégorie intégrant plusieurs dispositifs : Préfinancement du CIR, Prêt pour l'Innovation, Prêt participation Amorçage, Contrat de développement Innovation

⁶² Catégorie intégrant plusieurs dispositifs : Prêt pour la modernisation de la restauration, Contrat de développement participatif

	Garanties (autres) ⁶³			Garanties			1,5 M€			X	X	X	X	Outil commun à repackager / relancer avec la Région.	
Gestionnaire du Fonds	NOM du fonds/	Actionnaires de	Taille du fonds	Type de financem	Ticket	Volum	e de	Période				Commentaires			

Autres fonds publics/privés

⁶³ Catégorie intégrant plusieurs dispositifs : Garantie renforcement de la trésorerie, Garantie des crédits de trésorerie

					Min	Moy	Max	
Réseau Initiative	NACRE	Etat	4,7 M€	Prêt à taux 0	1K €	5,6 K€	10 K€	843
	Prêt d'honneur Croissance	Région/ Autres collectivités/Banques	10,7 M€	Prêt à taux 0		5,9 K€	15 K€	1649 entreprises financées et 1801 prêts d'honneur

Amorçage	Création	Primo Développement	Développement	Transmission
X	X			
X	X	X		

Au vu du tissu économique régional, outil en phase avec les natures de création d'entreprises (TPE). La volumétrie considérable de dossiers traités par rapport à d'autres outils (fonds d'investissement par exemple) doit être mise en perspective du faible taux que cela représente en termes d'entreprises créées sur le territoire. Le réseau initiative ne finance que 8% des entreprises créées sur le territoire.

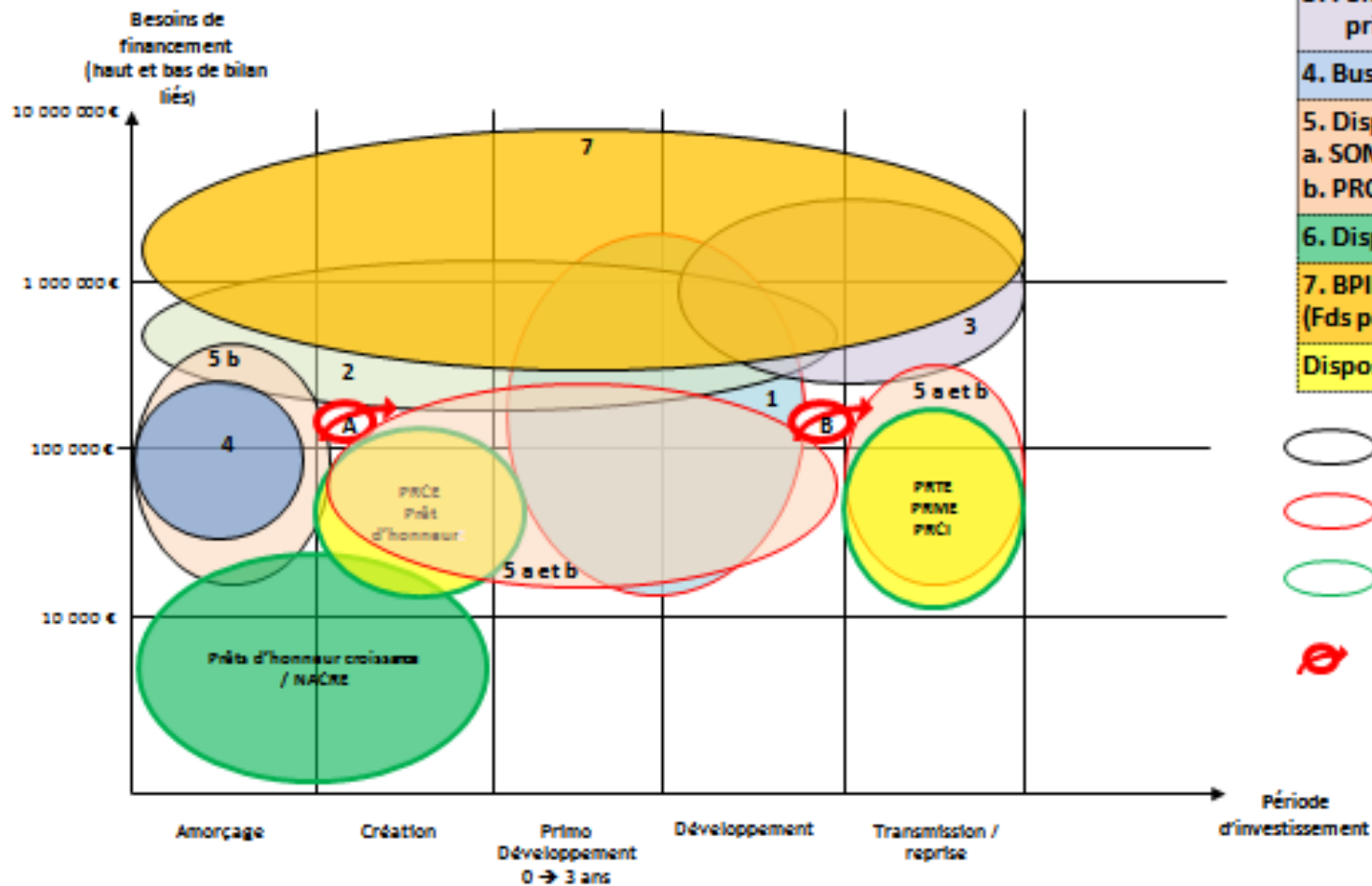
Réseau Entreprendre	Prêt d'honneur	Collectifs	1,2	Prêt à taux 0	15 K€	25 - 30	50 K€	34 ⁶⁴	X	X			X	Le réseau entreprendre se rend compte de la difficulté de certaines entreprises accompagnées lors d'un premier tour à se refinancer par la suite. Une réflexion est engagée pour accompagner des 2 ^e tours en sélectionnant des bénéficiaires connus du réseau qui présentent un réel projet de développement avec création d'emplois à la clé (critère premier de soutien pour la structure).	
DIRECCTE/D irection des Impôts	Crédit d'impôt Export	Etat		Crédit d'impôt			40 K€ ⁶⁵				X	X			
COFACE	Assurances et Garanties pour l'internationalisation	Etat		Garantie							X	X			

⁶⁴ Chiffre de l'année 2012. Objectifs pour 2015 : 50 dossiers/an (hausse d'activité prévue)




⁶⁵ Montant du crédit d'impôt

Etat	Appui aux jeunes entreprises innovantes	Etat		Exonération d'impôts					X	X				
------	--	------	--	-------------------------	--	--	--	--	---	---	--	--	--	--

Synthèse : Mapping des dispositifs existants



Code couleur
1. JEREMIE PACA
2. PACA Investissement
3. Fonds d'investissement privés
4. Business Angels
5. Dispositifs public/privé a. SOMUPACA b. PROXIPACA (Fds propres)
6. Dispositifs d'amorçage
7. BPI (Fds propres)
Dispositifs régionaux

-  Interventions en fonds propres
-  Garanties sur prêts
-  Prêts sans caution et/ou à taux 0
-  Défaillances de marché identifiées :
 - a. Création post SATT
 - b. Projets de Développement (entre 100 K€ et 300€)

Volet Agriculture/ Agroalimentaire/ Forêt- Filière Bois/ Elevage

L'offre de financement de la filière agricole et bois, repose aujourd'hui sur 3 piliers :

- 1/ Les Fonds européens
- 2/ Le financement de l'action foncière
- 3/ L'apport des acteurs bancaires traditionnels

1/ Apport des Fonds européens

Bien que la PAC soit très peu présente en PACA (productions agricoles peu financées), les aides publiques sont aujourd'hui très importantes dans les modèles de financement des projets.

Le PO FEADER 2007-2013 a permis d'identifier des lignes directrices fortes (cf tableau-ci-dessous) qui permettent de financer de 10 à 75 % des projets d'investissements par le mode de subventions publiques selon le degré de priorité pour la Région :

- un abondement du % subventions pour les jeunes agriculteurs qui bénéficient de 10 points de plus que les autres projets
- un encouragement au regroupement d'acteurs via l'ouverture de l'assiette éligible de 50 à 100K€ supplémentaire pour les investissements en matériel collectifs (CUMA) et nouvelles voies de commercialisation (mise en place de circuits courts / commerces)

Par contre, pour le financement des industries agroalimentaires, les Fonds européens ont été plus limités (seule la mesure 123.A peut être ciblée vers ces activités de transformation)

2/ Le financement de l'action foncière

La problématique de portage du foncier relevant d'une problématique particulière et fort coûteuse, les outils juridiques et financiers ont été mis en place dans les régions, et particulièrement en Région PACA. La SAFER, l'EPF PACA, le Conseil Régional, les Conseils Généraux, l'Etat et les collectivités locales se coordonnent pour réguler et maîtriser le foncier agricole. Les outils :

- Avec la SAFER : opérateur foncier de l'aménagement rural, la SAFER achète, porte et rétrocède du foncier agricole et naturel avec un objectif principal : faciliter l'installation, le maintien et la restructuration d'exploitations agricoles.
- L'EPF PACA, créé en 2001 par l'Etat, intervient auprès des collectivités comme opérateur foncier pour conduire des opérations d'aménagement.

Le foncier est ainsi préempté par la SAFER, en capacité de porter ce foncier à long terme pour le revendre ou le louer sous formes de bail long terme à des agriculteurs

Ainsi, la Région a souhaité que l'EPF et la SAFER qui dispose du droit de préemption en secteur agricole, signent une convention de partenariat fixant les modalités d'intervention.

En parallèle, Terre de Liens, un réseau associatif d'accès à la terre écologique et solidaire a été créé. Des fonds sont ainsi collectés sous forme de souscriptions d'actions par des personnes privées ou des partenaires institutionnels pour acquérir des terres et du bâti. A ainsi été créée la Foncière « Terre de Liens » en 2006, coopérative de finance solidaire, facilitant la location des espaces agricoles acquis à des porteurs de projet agricoles par bail rural environnemental.

Le CR PACA a mis en œuvre une politique volontariste en matière de préservation du foncier agricole & naturel autour de 2 axes complémentaires :

- Mise en synergie des savoirs-faires et compétences des différents opérateurs fonciers à l'échelle régionale (SAFER, EPF PACA, Terre de Liens)
- Accompagnement des initiatives locales portées par les collectivités en matière d'intervention foncière pour la préservation et l'organisation des espaces agricoles

Des outils indispensables quand on sait que l'acquisition d'un ha agricole hors bâti en PACA est d'en moyenne 16 000,00 € (contre 5 500 € de moyenne en France).

Nb : des moyennes qui relatent des réalités très disparates selon l'activité agricole et les départements.

3/ Le financement d'acteurs privés

Les acteurs des secteurs Agri/ Agro financent de 10 à 80 % de leur projet de financement par l'offre privée, des systèmes bancaires traditionnels.

- 2 banques sont très identifiées par les agriculteurs : le Crédit Agricole (qui capte 80 % des dossiers de crédit) et la Banque Populaire

Au-delà de ces 2 types de financement « classiques », de nouveaux modèles de financement apparaissent via les dispositifs mis en place par les acteurs de l'ESS, dont l'agriculture représente une activité importante.

- ADIE
- ESIA
- Coop de France
- ...

Reprenant l'ensemble des lignes dédiées au financement des industries Agro/Agri en Région, il semble que les dispositifs déployés couvrent l'ensemble des besoins.

Mais malgré cet apport de fonds, diverses problématiques spécifiques ont été identifiées :

- sur les étapes de lancement / installation d'agriculteurs
- sur l'appui au développement d'exploitation, leur permettant d'avoir une taille critique pour se déployer

Les principaux acteurs

Financements privés (Fonds d'Investissement, Business Angels...) et public/privés

Gestionnaire du Fonds	NOM du Fonds / dispositif	Actionnaires de Référence	Taille du Fonds (en M€)	Type de financement	Ticket			Volume de dossiers / an en Région	Période						Commentaires
					Min	Moy	Max		Amorçage	Création	Primo Dvp.	Dvp.	Transmission	Transition	
DDT DRAAF	DJA Dotation aux jeunes agriculteurs	Etat REGION Europe	175 M€ sur 7 ans	Subvention	8 K€	10 K€	40 K€	150	X	X					Dispositifs spécifiques constitués pour aider à l'implantation de Jeunes en PACA
	Les prêts à Moyen Terme Spéciaux Jeunes Agriculteurs (prêts MTS-JA)		N.D.	Prêt	10 K€	/	40k €	N.D.	X	X					
SIAGI / OSEO	Fonds de Garantie	Etat	N.D.	Fonds de Garantie	/	/	2M €	N.D.			X	X			/
SOMUP ACA société de garantie coopérative	C2INVEST	CCI, UPV,...	140 M€	Investissements en capital	50 K€	/	200 K	1 000 sociétés aires		X	X	X			Structure de coopérative en capacité d'intervenir en fonds propres et en prêts
	CREDIT Invest				/	/	/			X	X				

	SACCEF Agri	BP / CEGC	N.D.	Garantie	N.D	N.D	N.D	N.D.		X	X	X	X		
			N.D.	Caution solidaire	N.D	N.D	N.D	N.D.		X	X	X	X		
FEADER	Synthèse	Etat, Région, Europe	310 M€ sur 7 ans	Subvention	1 K€	/	500 K€	Taux d'exécution : 79 %		X	X	X			
FEADER – lignes d'investissements	121-A - Plan de modernisation des bâtiments d'élevage et mécanisation en zone de montagne (PMBE)		8,4 M€	Subvention	15 K€	/	70 K€	Taux d'exécution : 106 %		X	X	C			
	121-B- Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)		1,5 M€	Subvention	40 %		50 %	Taux d'exécution : 92 %		X	X	X			
	121 C 1-1 Plan de Performance Énergétique des Entreprises agricoles- PPE		500 K€	Subventions	/	/	75 K€	Taux d'exécution : 61 %		X	X	X			

121 C 2 Aides aux investissements collectifs (CUMA) hors dépenses éligibles aux PMBE et PVE		N.D.	Subventions	/	39 K€	280 K€	140 dossiers									
121C4 Investissements de transformation à la ferme dans les exploitations agricoles		750 K€	Subventions	1,5 K€	/	40 K€	Taux d'exécution : 28 %									
123-A : Investissements matériels et immatériels dans les industries agroalimentaires		13,6 M€	Subventions	/	400 K€	500 K€	Taux d'exécution : 77 %	X	X	X	X					
123-B Aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière		1,2 M€	Subvention	1K €	150 K€	200 K€	Taux d'exécution : 90 %		X	X	X					

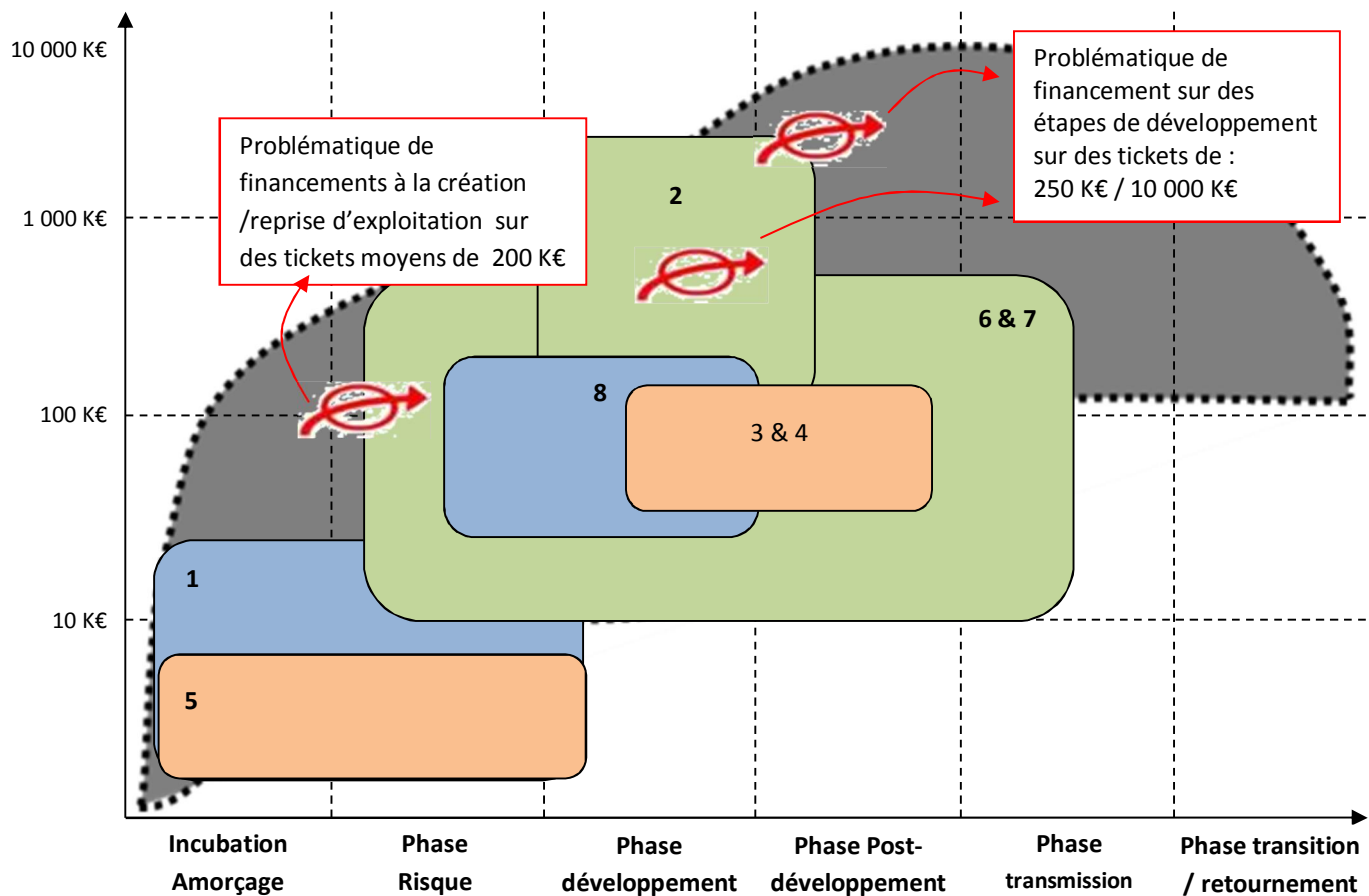
124 - Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire	50 K€	Subventi on	N.D .	N.D .	N.D .	Taux d'exéc ution : 19 %						
125-A - Soutien à la desserte forestière	1,1 M€	Subventi on	1 K€	40 K€	200 K€	Taux d'exéc ution : 95 %			X	X		
125 C Plan de Performance Énergétique des Entreprises agricoles – PPE	560 K€	Subventi on	1K€	/	375 K€	Taux d'exéc ution : 37 %		X	X	X		
132 - Soutien aux agriculteurs pour participer à des régimes de qualité alimentaire	1,7 M€	Subventi ons	600 €		3 K€	Taux d'exéc ution : 87 %		X	X	X		

133 - Information et promotion pour les produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire	170 K€	Subventions	N.D.	N.D.	N.D.	Taux d'exécution : 66 %						
214-D - Conversion à l'agriculture biologique	5,1 M€	Subvention	300 €	/	1 K€	Taux d'exécution : 100 %						
227 - Investissements non productifs en milieux forestiers	500 K€	Subvention	N.D.	N.D.	N.D.	Taux d'exécution : 85 %						
311 - Diversification vers des activités non agricoles	400 K€	Subvention	1,5 K€	41 K€	50 K€	Taux d'exécution : 95 %						
312 - Aide à la création et au développement de micro-entreprises	2,3 M€	Subvention	2,5 K€	N.D.	25 K€	Taux d'exécution : 97 %						

	313 bis : amélioration de l'offre oenotourisme / Intervention du Conseil Général DU VAR		423 K€	Subventi on	N.D .	N.D .	250 K€	Taux d'exéc ution : 17 %									
	323-C - Dispositif intégré en faveur du pastoralisme (lutte contre prédation)		13, 7 M€	Subventi on	N.D .	3 K€	N.D .	Taux d'exéc ution : 102 %			X	X					
Disposit ifs régiona ux d'aides en faveur des collectiv ités pour l'élabor	Soutien Régional aux acquisitions foncières en faveur du foncier agricole	CR PACA	ND	Subventi on			130 K€	ND			X	X					A destination des communes et EPCI qui aides à l'installation en agriculture bio et/ou circuits courts Subvention de 20 à 70 % dans un plafond de 130 000,00 €

ation de politiques foncières en faveur du foncier agricole	Soutien régional aux acquisitions, créations et réhabilitations de fermes communales ou intercommunales	CR PACA	ND	Subvention			200 K€	ND		X	X				Installations dans du bâti, subvention maximale de 40 % plafonnée à 150 000 voire 200 000 € pour du bio
	Aide relative à la reconquête de friches agricoles	CR PACA	ND	Subvention	ND	ND	ND								Subvention de 40 % au profit des communes pour mise à disposition des agriculteurs

Synthèse : Mapping des dispositifs existants



Numéro	Gestionnaire du Fond
1	DDT / DRAFF (DJA)
2	SIAGI / OSEO
3	SOMUPACA
4	COOP de France
5	ADIE
6	Crédit Agricole
7	Banque Populaire
8	Régions / fonds européens
Haut de bilan	
Bas de bilan	
Subvention	
Besoins globaux de financement en fonction du cycle de vie de l'entreprise	
Défaillances de marchés identifiées	

Volet Economie Sociale et Solidaire

L'offre de financement peut sembler pléthorique avec la présence d'une multitude d'acteurs engagés pour accompagner les structures de l'ESS: une dizaine de dispositifs identifiés (Région, ESIA, URSCOOP,...). Cette excellente couverture des besoins financiers des entreprises de l'ESS a pour conséquence une problématique globale de coordination entre les acteurs

D'un point de vue financier, trois problématiques ont été identifiées sur le financement (cf. ci-dessous le mapping des outils financiers) :

1/ Un accompagnement dans les phases de risques des tickets 10 – 50 K€ (en complément de l'offre existante de France Initiative)

Aider les jeunes entreprises de l'ESS à lancer leur activité lorsque les tickets de financement dépassent les 10 K€ (montant très bien couverts par les acteurs du territoire

2/ Un accompagnement complémentaire à l'URSCOP/ESIA sur des dossiers 250 – 500 K€ en capital développement

La région PACA dispose d'outils de financement en capital pour les entreprises de l'ESS par l'action d'ESIA et l'URSCOP. Par contre, au-delà de 250 K€, ces deux investisseurs peinent à fédérer de nouveaux partenaires pour accompagner ces entreprises (à la rentabilité perçue, parfois à tort, comme plus faible.

3/ Spécifiquement pour les associations dépendantes fortement de subsides publics, une problématique spécifique de gestion des lignes de Trésorerie d'avance sur Subvention est à envisager.

Le tissu associatif de la région PACA est très dense et s'appuie sur le soutien des acteurs publics. Le décalage existant entre l'accord de financement et le déblocage réel de fonds, peut entraîner des difficultés lorsque les projets associatifs ne peuvent être ajournés.

Les principaux acteurs

Financements privés (Fonds d'Investissement, Business Angels...) et public/privés

Gestionnaire du Fonds	NOM du fonds / dispositif	Actionnaires de référence	Taille du fonds (en M€)	Type de financement	Ticket			Volume de dossiers / an en Région	Période						Commentaires	
					Min	Moy	Max		Amorçage	Création	Primo Dvp.	Dvp.	Transmission	Transition		
URSCOP	Fonds d'aide à la création	URSCOP, CDC	N.D.	Avance en relais d'aides publiques	N.D.			N.D.		X						<p>- Outils destinés à soutenir le développement des SCOP et des SCIC</p> <p>- Principal acteur local</p>
	SOFISCOOP Sud Est		N.D.	Cautionnement des emprunts bancaires	50% des emprunts			N.D.		X	X					
	PARGEST		3	Fonds propres	≈ 45 K€	Max 2 k€ par salarié		15			X	X				
	SOCODEN		N.D.	Prêts en fonds de roulement	Max 2 k€ par	salarié		N.D.			X	X				

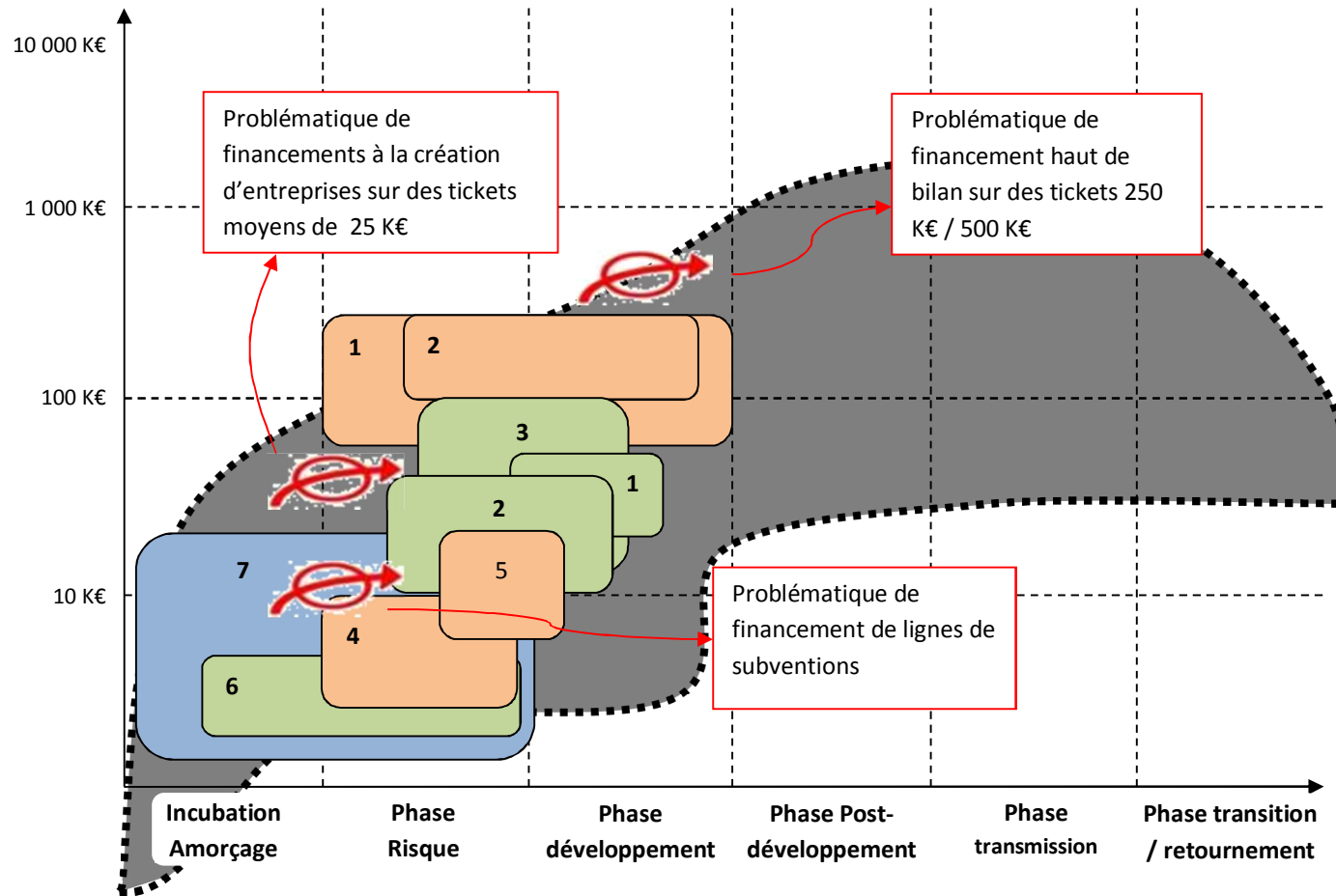
ESIA – France Active	Fonds d'amorçage associatif	France Active, l'État, CDC, FSE, Région	N.D.	Apport associatif avec droit de reprise sans taux d'intérêt	5 k€	7K€	10 k€	N.D.	X	X						<ul style="list-style-type: none"> - Outil à destination à l'origine des associations - Acteur financier souhaite fortement se développer en matière d'ESS - Légitimité aux yeux des grands bailleurs de fonds reste à prouver
	Intervention en capital de la SIFA		N.D.	Apport en fonds propre (garantie)	100 K€	150 K€	320 k€	N.D.		X	X					
	FCP insertion emploi		N.D.	Apport en fonds propre (garantie)	5K€	150 K€	500 K€	N.D.		X	X					
	Fonds de garantie		N.D.	Garantie sur prêt bancaire	69 k€	/	90 k€	N.D.		X	X	X				
	Contrat d'apport associatif		N.D.	Prêt à taux 0	5 K€	/	30 k€	N.D.		X	X	X				

	CEDRE (Contrat d'expérimentation pour le développement responsable de l'emploi)		3,5	Subventions	≈ 150 k€			N.D.			X	X			
La NEF	Prêts professionnels et associatifs		N.D.	Prêts	5 k€	/	10 k€	N.D.		X					
	Prêts à la création d'entreprise		N.D.	Prêts	10 K€	/	100 K€	N.D.		X					
	Prêts Bonifiés à l'Agriculture (PBA)		N.D.	Prêts Bonifiés	≈ 140 K€			N.D.		X	X	X			
															Acteur régional en complément des dispositifs existants

Des CIGALES	Epargne solidaire	Particuliers	N.D.	Prise de participation	1 K€	5 K€	10 K€	N.D.		X	X					Dispositif CIGALE qui s'est développé à la marge en région PACA
Garrigue (Coopérative Alternative)	Epargne solidaire	Particuliers	N.D.	Apports en capital et/ou apports en comptes courants	5 k€	/	30 k€	N.D.		X	X					Dispositif Garrigue arrivant en complément des dispositifs de financement haut de bilan existant
ADIE	Prêts à la création, reprise et développement		N.D.	Prêt	1 K€	/	5 k€	N.D.		X	X					Acteur majeur du micro-financement régional
	Prêt test		N.D.	Prêt	1 K€	/	5 k€	N.D.	X	X						
Région	Dispositif Microprojets	Région	N.D.	Subvention	5 k€	/	25 k€	N.D.		X						Acteur principal ayant permis le développement de l'ESS sur le territoire grâce à ses différents dispositifs de Subvention

	CREACT IVES		2	Subvention	60 % des fonds			N.D.	X	X					
	Fonds Régiona l d'Innov ation Sociale		N.D.	Subventions	/	/	/	N.D.	X	X					

Synthèse : mapping des dispositifs existants



Numéro	Gestionnaire du Fonds
1	URSCOP
2	ESIA
3	La NEF
4	Des CIGALES
5	Garrigue (Coopérative Alternative)
6	ADIE
7	Région
Haut de bilan	
Bas de bilan	
Subvention	
Besoins globaux de financement en fonction du cycle de vie de l'entreprise	
Défaillances de marchés identifiées	

Volet « Rénovation énergétique du bâti »

L'étude de définition d'un Dispositif Régional de Maîtrise de l'Energie a également recensé les dispositifs d'aides nationaux, supranationaux, régionaux et locaux existants en matière de rénovation énergétique.

En effet, même si le constat est fait que les aides aux filières d'énergies renouvelables ou à la rénovation énergétique semblent insuffisantes pour atteindre les objectifs ambitieux du SRCAE, le dispositif projeté de maîtrise régionale de l'énergie doit néanmoins trouver sa place dans les dispositifs existants. Le dispositif ne doit pas faire doublon avec l'existant mais bien compléter les moyens d'intervention disponibles pour les porteurs de projets.

Rénovation Energétique	Copropriétés	Bailleurs sociaux	Tertiaire privés
Programmes nationaux, supranationaux	<ul style="list-style-type: none"> ~ Aides de l'ANAH ~ Eco-prêts à taux zéro ~ Soumission de certains projets à la TVA à taux réduit 	<ul style="list-style-type: none"> ~ Prêts à taux réduits de la CDC pour la réhabilitation des logements ~ Eco-prêts logement social pour les organismes HLM, les SEM ou les collectivités possédant des logements sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> ~ Prêts éco-énergie d'OSEO
Perspectives de l'action gouvernementale	<p>« Feuille de route pour la transition Energétique »</p> <ul style="list-style-type: none"> ~ Mesures relatives au climat et à l'énergie : plan de rénovation thermique (multiplication des opérations de tiers-financement et lancement d'un appel-à-projet national pour la sélection des projets locaux de tiers-investissement), création de la BPI, simplification des procédures administratives ~ Financement de la transition et fiscalité écologique : incitation à l'apport de capitaux privés pour financer la transition écologique, développement de dispositifs en faveur des économiques d'énergie (tiers-investissement) ~ Amélioration de la gouvernance environnementale avec le renforcement de l'autorité gouvernementale de la Région 		
Programmes actuels de la Région	<p>Volet financier : Aides consenties dans le cadre...</p> <ul style="list-style-type: none"> ~ ... du Contrat de Plan Etat-Région ~ ... du programme RHEA ~ ... du programme AGIR <p>Volet assistance à maîtrise d'ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ~ Soutien à l'association EnviroBat' ~ Soutien aux Espaces Info Energies, etc. 		
		<ul style="list-style-type: none"> ~ Appel à projet HLM- action 5 du CPER ~ Projet RHEA HLM 	

D'autres acteurs interviennent localement sur la maîtrise de l'énergie et notamment dans le domaine de la rénovation énergétique :

	Sensibilisation/ Animation/ Structuration filière	AMO ou Accompagnement	Financement
Rénovation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ~ EnviroBat' Méditerranée ~ La Cellule Economique Régionale de la Construction PACA ~ Gardanne (MO) ~ le PRIDES Bâtiment Durable Méditerranée ~ Arènes 	<ul style="list-style-type: none"> ~ EnviroBat' Méditerranée ~ ESCO PACA Est ~ Parc du Verdon ~ le PRIDES Bâtiment Durable Méditerranée ~ GERES (copropriétés uniquement) 	<ul style="list-style-type: none"> ~ Digne les Bains (financement sous forme de subventions)

Plusieurs outils financiers sont donc mis à disposition (cf. listing ci-dessous) :

- Le Crédit d'impôt Développement Durable
- L'exonération de taxe foncière et les aides du FEDER
- Les prêts à taux privilégiés de la CDC
- Les prêts à taux zéro pour un bouquet de travaux d'économie d'énergie
- Les certificats d'économie d'énergie
- La mise en place du programme RHEA
- Les éco-primes de l'ANAH
- Eco-prêt logement social sur la rénovation thermique de la CDC

Les principaux acteurs

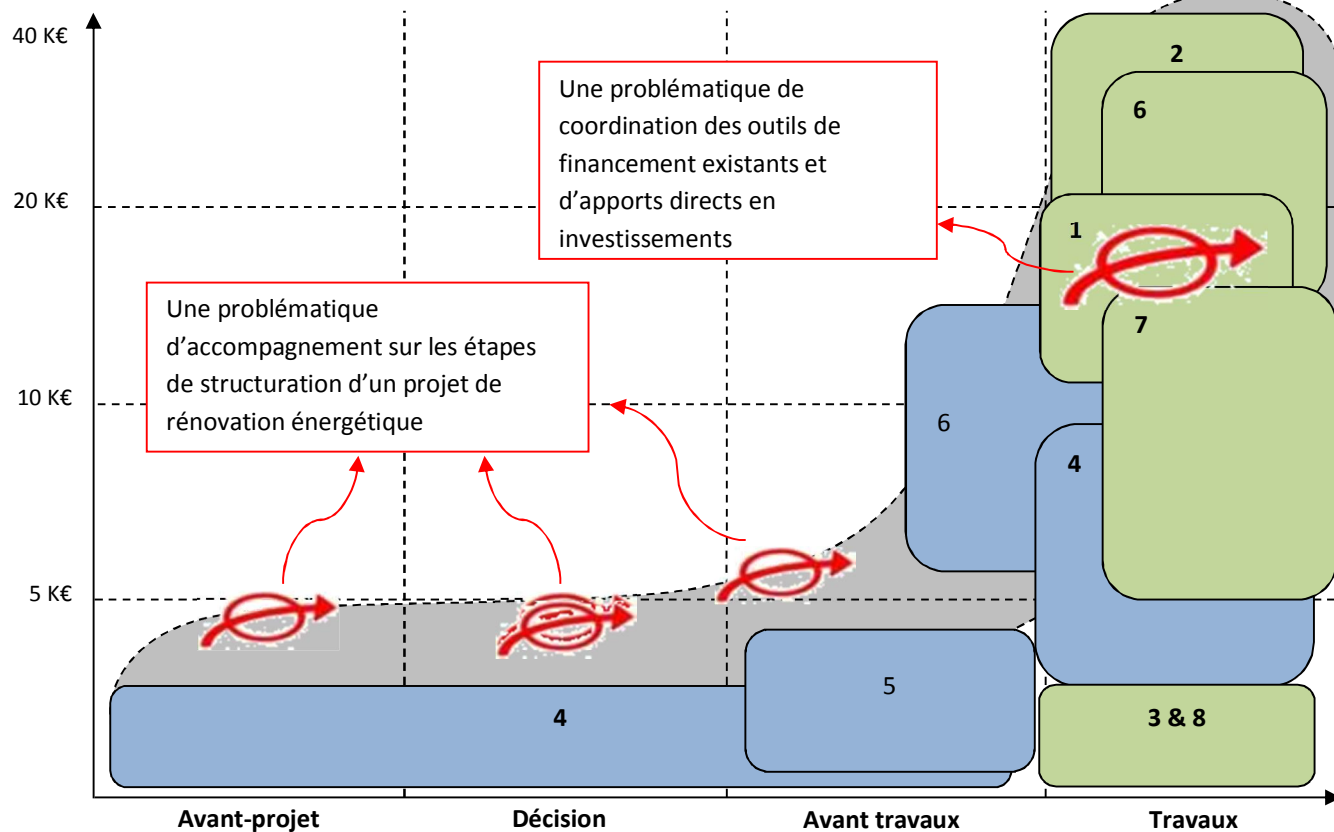
Gestionnaire du Fonds	NOM du fonds / dispositif	Actionnaires de référence	Taille du fonds (en M€)	Type de financement	Cible (logement / entreprises...)	Ticket / logement			Volume de dossiers / an en Région	Etapas de projets				Commentaires
						Min	Mo y	Max		Avant-projet	Décision	Avant-travaux	Travaux	
Caisse des Dépôts	Prêts à taux réduits	CDC	ND	Prêts	to	ND	ND	ND	ND				X	
	Eco-prêts logement social éco-PLF	Etat CDC	1,2m ds	Prêt bonifié	Logements sociaux	9 K€	14 K€	18 K€	3 442 logements (stats CDC 2011)				X	Prêt bonifié de 1,95 à 2,35 % - Volet 2 en cours pour 800 000 logements
Bpifrance	Prêt Eco-Energie	OSEO Bpifrance GCCP et la CSEEE	ND	Prêt bonifié 1%	Entreprises	10 K€	-	50 K€	ND				X	
CAF	Prêt amélioration de l'habitat	Etat CAF	ND	Prêt 1 %	Logements résidentiels	-	1 K€	2,2 K€	ND				X	Remboursable 36 mois
Région	Programme RHEA	Région	N.D	Subvention	Logements			6,9 K€	11 212 logements (2011-1 ^{er} semestre 2012)				X	
	Aide Agir et rénover +	Région	ND	Subvention aux particuliers, petits bailleurs		2,5 K€	-	10 K€	100 logements				X	

	AAP « Réhabilitation thermique des logements sociaux de PACA »	Etat, Région, ADEME, Union Européenne	N.D	Subvention	Logements sociaux	4,2 k€			4 044 logements (2010-2011)				X	
	Maîtrise de la demande énergétique	Etat, Région, Europe	32M €	Subventions	Bâtiments publics et privés (hors logement)	-	-	-	N.D	X	X	X		
ANAH	Eco-primes	Etat	ND	Subvention	Logements sociaux	-	-	20 K€	1572				X	
	Aide de solidarité écologique	Etat	900 K€	Subvention	Logements sociaux	-	3 K€	3,5 K€	300 000				X	
Etat / ANAH	Investissement d'avenir	Etat	ND	Subvention	Logements sociaux	1,5	-	2,1 K€	ND			X	X	
Etat	Crédit d'impôt Développement Durable	Etat	N.D	Crédit d'impôt	Particuliers	-	-	16 K€	ND			X	X	Crédit d'impôt de 10 à 40 % des dépenses
	Eco-prêt à taux zéro Eco-prêt PTZ	Etat	N.D	Prêts	Logements	-	-	30 k€	1 322 logements (2012)				X	
	FSREH – Fonds de soutien à la rénovation énergétique des logements	Etat	135 M€	Subventions / primes	Logements	1,35 k€	-	3 k€	N.D				X	

EDF	Prêts Multi-Travaux Bleu Ciel (décliné en 8 sous-prêts)	EDF avec <i>Domofinance SA</i>	ND	Prêts	Tous bâtiments	5 K€	-	15 K€	ND			X	X	Prêts de 1 à 4,5 %
Banques	Microcrédits faibles revenus	Banques, Anah, CAF, CDC	ND	Prêts bonifiés	Particuliers	-	-	3K€	ND				X	Garantie par la CDC dans le cadre du Fonds de Cohésion sociale

Synthèse : Mapping des dispositifs existants

Ticket / logements



Numéro	Gestionnaire du Fonds
1	Caisse des Dépôts
2	Bpifrance
3	CAF
4	Région
5	ANAH
6	Etat
7	EDF
8	Banques
Haut de bilan	
Bas de bilan	
Subvention	
Besoins globaux de financement en fonction du cycle de vie de l'entreprise	
Défaillances de marchés identifiées	

4.3 Identification des défaillances

Développement des PME

L'analyse comparative de la demande (obtenue par expression des besoins des bénéficiaires potentiels ainsi que par les accompagnateurs et financeurs interrogés) et de l'offre de financement disponible sur le territoire permet de pointer des défaillances en la matière. Celle-ci est de deux natures différentes :

- **organisationnelle** : dans les modalités d'accès au financement (gestion de l'information, accompagnement des bénéficiaires, compétences et coordination des acteurs),
- **purement financière** : quand des typologies d'entreprises et / ou des phases de la vie du développement d'une entreprise ne trouve pas de solution sur le territoire (et plus largement quand il n'existe aucune réponse nationale à cette question.)

Le tableau suivant permet d'illustrer ce propos en rapprochant les défaillances des enjeux de financement du territoire.

Enjeux du territoire en matière de développement économique de son tissu d'entreprises	Défaillances		Offre existante	Offre en cours de développement	Premier chiffrage de la demande
	Hors financement	Financement			
1 – Capitaliser les entreprises à tous les stades de leur développement	/	<p>L'amorçage (avant PACA Investissement) des entreprises à fort potentiel n'est pas totalement couvert</p> <p>Le relais en « sortie » de PACA Investissement</p>	<p>Pas réellement d'outil fonds propres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PFIL (mais cibles d'entreprises à potentiel de développement limité) - Réseau entreprendre <p>Fonds d'investissement classiques</p>	<p>Fonds régional de capital risque</p> <p>Fonds FINADVANCE</p>	<p>Hypothèse : la moitié du deal flow de PACA Investissement sur la programmation 2014 - 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 entreprises - pour des tickets entre 15 et 150k€ (moyenne à 100k) - => 5M€ <p>Hypothèses : la moitié des entreprises financées jusqu'en 2013 par PI; la moitié du deal flow 2014 – 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 45 entreprises - pour des tickets entre 300k et 2M€ (moyenne à 1M€) - => 45M€

2 – Accélérer l'accès au marché	Mise à disposition de compétences ; recours à de l'expertise / ressources externes.	/	/	/	Toutes les entreprises accompagnées par le fonds régional de capital risque. Besoin d'accompagnement hétérogène en fonction des entreprises bénéficiaires.
3 – Accompagnement des dirigeants d'entreprises – professionnalisation et montée en compétences					
4 – Faciliter l'accès au financement	Communication, coordination entre les acteurs	/	Une information éparpillée Des acteurs nombreux, avec recouvrement des domaines d'intervention	Plate forme d'orientation Région - Bpifrance	/
		Fluidifier l'accès au financement bancaire, outil naturel du financement du développement des dirigeants, par la réactivation du Fonds Régional de Garantie			Chiffrage en cours (volumétrie de crédit – banque de France ; Bpifrance)

5 – Identification des entreprises à potentiel	Coordination, échange d'information entre acteurs du terrain	/	/	/	/
--	--	---	---	---	---

Volet Agriculture/ Agroalimentaire/ Forêt- Filière Bois/ Elevage

Défaillances transversales :

- Une problématique globale de taille d'exploitation / groupes industriels

Le tissu agricole et industriel local est extrêmement fragmenté. Au-delà d'un constat culturel, cette situation a pour impact une capacité moindre de développement de l'ensemble de la filière sur le territoire.

De plus, la fragmentation des aides publiques mobilisables ne facilite pas l'intégration de ces exploitations, malgré les exemples globalement vertueux de coopératives régionales.

Défaillances en matière financière

- Un accompagnement complémentaire en haut de bilan pour l'industrie Agro/Agri ?

La Région dispose de très nombreux dispositifs de financement dédiés aux acteurs de ces filières Agro/Agri. Si une action est envisagée, celle-ci devra nécessairement s'intégrer en complément des offres existantes ou se substituer à des outils de subvention existants. De l'analyse réalisée en amont, une problématique globale d'apport en fonds propres / quasi fonds propres a été identifiée auprès :

- a/ D'agriculteurs en phase de démarrage
 - Considérée comme étape Incubation / Risques
- b/ D'acteurs de l'industrie Agro/ Agri / Bois sur les phases de développement
 - Montée dans la chaîne de valeur (1^{ère} et 2 transformations,...)
 - Financement de la modernisation des outils de transformation
 - Gestion / Rénovation des ouvrages hydrauliques

Remarque : si certains besoins ont été chiffrés (voir ci-après), ces évaluations restent dépendantes de l'acceptation des exploitants de l'utilisation des outils d'ingénierie financière envisagés. Pour faciliter cette évaluation, nous considérerons donc que les outils développés se substitueront en totalité aux dispositifs publics existants.

Quantification des besoins sur les deux cibles :

- a/ Appuyer à l'implantation d'agriculteurs
 - Hypothèse n° 1 : Volume d'agriculteur s'implantant chaque année en Région → 300 agriculteurs
 - Source : Chambre d'Agriculture
- b/ En phase de développement : 3 cibles distinctes mais liées
 - 1/ volume de coopératives agricoles et CUMA :
 - Hypothèse n°1 : Nombre de coopérative agricole en PACA : 300
 - Pour 22 000 exploitations → ≈ 73 exploitations / coopératives
 - Source : Coop de France
 - Hypothèse n°2 : Nombre de CUMA en région PACA : 400
 - Pour 22 000 exploitations → ≈ 55 exploitations / coopératives
 - Hypothèse n°3 : volume d'exploitation par coopérative ≈ 40 exploitations / coopératives

- Hypothèse n°4 : Volume d'exploitations (adhérents) minimum pour permettre à la coopérative d'atteindre une taille critique → ≈ 400 exploitations / coopérative
 - Source : chambre d'Agriculture, Coop de France
 - Hypothèse n°5 : Volume de coopérative cible
 - Nombre de coopérative agricole cible : $300 / (400/73) \approx 55$ coopératives
 - Nombre de CUMA cible : $400 / (400/55) \approx 55$ CUMA
 - Nombre final (coopérative + CUMA) ≈ 110 coopératives
 - 2/ Volume de projets industriels :
 - Hypothèse n°1 : Nombre d'entreprises en agro-industrie : 1 600
 - Hypothèse n°2 : 90 % des établissements ont moins de 20 salariés
 - Hypothèse n°3 : Focus sur les structures de plus de 20 salariés
 - $10\% * 1\ 600$ entreprises ≈ 160 entreprises cibles
 - 3/ Volume de projets dédiés à l'irrigation :
 - Hypothèse N°1 : nombre d'associations dédiées à l'entretien des ouvrages hydrauliques d'irrigation : 600
 - Hypothèse n°2 : Nombre de structure en partie autonome financièrement ≈ 10
 - Source : Chambre d'agriculture / Société Canal de Provence
 - Hypothèse n°3 : Nombre de structures à accompagner ≈ 590
 - Moyenne de propriétaires fonciers par association ≈ 200
 - Hypothèse n°4 : Objectif de regroupement des associations
 - Nombre de propriétaires fonciers visés dans une association pour atteindre une taille critique - 1 000 propriétaire / association
 - Source : Chambre d'agriculture / Société Canal de Provence
 - Volume final : $590 / (1000/200) \approx 118$ structures cibles

Enjeux du territoire en matière d'AGRI/AGRO/BOIS	Défaillance		Offre existante	Offre en cours de développement	Premier chiffrage de la demande
	Hors financement	Financement			
1. Gagner en lisibilité sur le rôle des têtes de réseau régionales	Une problématique globale de taille de structure	/	Fonds coopératifs existants au sein de l'URSCOP mais où les passerelles avec le monde agricole sont à développer	Une réflexion de fond tendant à aider les acteurs agricoles à garder leur indépendance... tout en favorisant les dispositifs coopérants	/
2. Soutenir l'installation encadrée des jeunes agriculteurs	/	Un fonds global permettant de : - Finaliser l'achat du foncier - Assurer les biens personnels des agriculteurs	De très nombreux dispositifs existent (JDA, apports bancaires,...) mais sur des tickets limités (40 d'aides K€ pour le JDA)	Aucune offre financière spécifique n'existe, par contre les programmes de formation en cours démontrent le besoin d'un tel dispositif → un vivier existant	Volume de projets potentiels - Volume d'agriculteur s'implantant chaque année en Région : 300 agriculteurs
3. Modernisation des exploitations pour une meilleure compétitivité	/	Volume de projets potentiels 1/ Nombre de coopératives cibles : 110 sur les 6 ans 2/ Nombre de projets industriels en capacité de développement : 160 sur les 6 ans 3/ Nombre d'associations cibles : 118 sur les 6 ans → 65 projets / an	Une offre très importante de fonds « bas de bilan » : offre bancaire classique, lignes fléchées du FEADER,... Par contre une présence limitée de fonds haut de bilan ne facilitant pas l'intégration de la filiale	/	Volume de projets potentiels 1/ Nombre de coopératives cibles : 110 sur 6 ans 2/ Nombre de projets industriels en capacité de développement : 160 sur 6 ans 3/ Nombre d'associations cibles : 118 sur 6 ans
4. Appui à l'innovation					
5. Développer des outils industriels et de 1ère transformation					
6. Garantir l'accès à l'eau via le soutien aux infrastructures hydrauliques					

Volet Economie Sociale et Solidaire

Défaillances de gouvernance / managériale :

- Une ingénierie non coordonnée pour le financement de projets ESS

Afin de permettre aux entreprises de l'ESS d'accéder plus facilement aux dispositifs de financements existants, plusieurs actions sont lancées sans coordinateur attitré :

- aider à la mise en place d'une veille sur les dispositifs de financement des projets d'ESS et la nature des besoins
- mutualiser les outils d'informations et de communication sur les différents dispositifs de financement
- faciliter l'accès aux dispositifs en diffusant de l'information aux entreprises de l'ESS et en construisant les liens entreprises / gestionnaires de dispositifs
- susciter la mise en place de tours de table financiers

Si la future loi cadre sur l'économie sociale et solidaire pourra aider à la construction d'une meilleure lisibilité de la cible d'entreprise, celle-ci laisse aux acteurs territoriaux la constitution d'une gouvernance adaptée.

Défaillances en matière financière

- Un accompagnement complémentaire en haut de bilan des entreprises de l'ESS

Le territoire est très largement pourvu en outils de financement dédiés aux entreprises de l'ESS. Si une action est envisagée, celle-ci devra nécessairement s'intégrer en complément des offres existantes. En particulier, un besoin a été pointé par l'ensemble des acteurs de l'ESS, l'apport en fonds propres / quasi fonds propres auprès d'entreprises

- a/ En phase de création / risque
- b/ En phase de développement
- c/ Pour la gestion des lignes de trésorerie

Si certains besoins ont été chiffrés (voir ci-après), l'apport existant aux entreprises de l'ESS reste indéterminé, cette typologie d'entreprise n'étant pas qualifiée statistiquement pour certains financeurs.

Ainsi, si le besoin de fonds propres / quasi fonds propres d'entreprise de l'ESS est réel, le volume de marché qualifié (et donc la taille des fonds envisagés) sera à considérer comme absolue.

Quantification des besoins sur les deux cibles :

- a/ Appuyer la création d'entreprises de l'ESS sur les phases de risque :
 - Hypothèse n° 1 : volume d'entreprise ESS créé chaque année → 500 TPE / an
 - Source : CRESS PACA
 - Hypothèse n°2 : pourcentage d'entreprises identifiées et potentiellement accompagnées par acteur territorial → 8 % / an
 - Source : France Initiative
 - Hypothèse n°3 : volume d'entreprises potentiellement à accompagner sur des phases de création → $500 * 8 \% = 40$ TPE / an

- b/ En phase de développement :
 - Hypothèse n°1 : un volume d'entreprises de l'ESS à accompagner difficilement quantifiable considérant la diversité des modèles existants. Pour faciliter cette estimation, nous repartons du volume d'entreprise à accompagner par l'outil précédent → 40 TPE
 - Hypothèse n°2 : un pourcentage d'entreprises à accompagner égal à 10 % des entreprises accompagnées précédemment → 10 %
 - Source : entretien URSCOP
 - Hypothèse n°3 : volume d'entreprises cibles potentiel → $40 * 10 \% = 4$ PM3

- c/ Pour la gestion de la trésorerie :
 - Hypothèse n°1 : des problématiques de trésorerie remettant en cause la viabilité de certaines de ces entreprises, où les apports de subventions publics peuvent être importants. Pour limiter l'action aux seuls structures dont l'existence peut avoir un impact direct sur le niveau d'emploi régional, nous n'avons considéré que les structures de l'ESS disposant, au minimum, d'un salarié → 17 403 structures
 - (source : CRESS PACA)

Enjeux du territoire en matière d'ESS	Défaillances		Offre existante	Offre en cours de développement	Premier chiffrage de la demande
	Hors financement	Financement			
1. Construire une Stratégie régionale	Une problématique commune à l'ensemble de ces enjeux : la coordination entre les acteurs	/	De nombreux acteurs liés aux deux univers : ESIA, URSCOP,...	Loi ESS pouvant entraîner la constitution d'une gouvernance régionale	/
2. Structuration / Coordination des acteurs					
3. Passerelles entre l'économie « classique » et l'ESS	/	Deux problématiques identifiées et liées à l'ensemble de ces enjeux haut de bilan : -1/ Appuyer la création d'entreprises de l'ESS sur les phases de risque 2/ Renforcer les étapes de développement des entreprises coopératives	De très nombreux outils existants (voir listing ci-avant)... ... mais un volume de fonds engagé indéterminé	<ul style="list-style-type: none"> - Des projets en cours de développement mais non arrivés à maturités - ESIA : fonds de développement dédié aux ESS - Bpifrance : ligne de financement dédiée à l'ESS - URSCOP : fonds d'investissements complémentaires 	<p>Volume d'entreprises potentielles</p> <p>1/ Nombre d'entreprise ESS en création / an : ≈ 500 TPE / an (source : CRESS PACA)</p> <p>- Pourcentage de projets détectés et accompagnés (statistique France Initiative) : 8 %</p> <p>- Volume de dossiers potentiels : 500 * 8 % = 40 TPE / an</p> <p>2/ Nombre d'entreprises ESS potentiellement accompagnées par l'outil de prêt d'honneur : 80</p> <p>- Pourcentage d'entreprises nécessitant un accompagnement sur l'étape suivante : 10 %</p> <p>- Volume de dossiers potentiels : 40 * 10 % = 4 PME / an</p>
4. Pérennisation de l'emploi et préservation des métiers					
5. Renforcement de structures					
6. Positionnement des acteurs de l'offre de financement					
7. Valorisation du secteur					

8. Ligne de Trésorerie	- Une problématique de gestion de Trésorerie dégradant les relations de la structure avec ses partenaires : acteur bancaire... et Région	Une problématique clé : permettre le financement amont des subventions accordées	Ligne bancaire classique /		Volume d'entreprises potentielles - Ensemble des structures de l'ESS disposant de salariés : 17 403 (source : CRESS PACA)
------------------------	--	--	----------------------------	--	--

Volet « Rénovation énergétique du bâti »

Enjeux du territoire en matière de rénovation énergétique du bâti		Défaillances		Offre existante	Offre en cours de développement	Premier chiffrage de la demande
		Hors financement	Financement			
1. Sensibiliser/ faire adhérer	1. Sensibiliser les porteurs de projets/ communiquer sur la rénovation énergétique du bâti	Un manque d'information concernant les projets de rénovation énergétique	/	De nombreux acteurs existent et des initiatives territoriales sont identifiables/ identifiées	/	/
2.1 Tenir compte de l'état initial du bâti	2. Faire bénéficier les porteurs de projets d'un accompagnement technique (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour faciliter la mise en œuvre des projets (guichet unique)	Un besoin d'accompagnement sur la structuration des projets de rénovation pour tenir compte de leur complexité	/	/	Mise en place de la SEM en charge de coordonner ces projets sur le territoire (mobilisation des fonds,...)	/
2.2 Prendre en compte l'affectation initiale du bâti						
2.3. Estimer la taille et la nature des projets						
2.4. Intégrer le projet dans son environnement						
3.1. Valider le modèle économique	3. Mettre en place un accompagnement financier des projets allant du conseil à la proposition d'outils financiers dédiés	/	Une triple problématique à considérer pour inciter les acteurs privés	Cf. listing ci-dessous	/	Volume de projets potentiels 3 marchés prioritaires - HLM - Immeubles collectifs - Maisons individuelles - Volume de m2 à rénover : 138* 1,8 % = 2,52 M m2 → 31 050 logements
3.2. Evaluer le montant des économies d'énergies susceptibles d'être réalisées						
3.3. Déterminer les financements						
3.4. Identifier les aides susceptibles d'être sollicitées						

Plusieurs défaillances identifiées

Défaillances de gouvernance / gestion de projets :

- Deux défaillances liées à la jeunesse de la problématique de la rénovation énergétique :
 1. Sensibiliser les porteurs de projets/ communiquer sur la rénovation énergétique du bâti
 2. Faire bénéficier les porteurs de projets d'un accompagnement technique

Une problématique de la rénovation énergétique du bâti actuellement en cours d'appropriation par l'ensemble des parties prenantes d'un projet (Maître d'œuvre, maître d'ouvrage, financiers,...). Si de nombreuses actions ont été menées sur le territoire (constitution d'un PRIDES, programme RHEA,...), un nombre important d'acteurs du territoire restent convaincre de la faisabilité des projets et des moyens existants mobilisables.

Défaillances en matière financière

- Un accompagnement complémentaire financier pour la rénovation énergétique ?

Le territoire dispose de très nombreux dispositifs de financement dédiés à ces projets de rénovations énergétiques. Si une action est envisagée, celle-ci devra nécessairement s'intégrer en complément des offres existantes ou se substituer à des outils de subvention existants. De plus, la mise en place de ces outils devra considérer l'appropriation des dispositifs par les acteurs du territoire

De l'analyse réalisée en amont et des entretiens réalisés, 3 marchés semblent être considérés comme prioritaires :

- HLM
- Immeubles collectifs
- Maisons individuelles

Remarque : les outils financiers envisagés ci-après pourront s'adapter à tous types de rénovations

Quantification des besoins

- Hypothèse 1 : Nombre de m2 de bâti actuel : 278 millions m2
- Hypothèse 2 : déduction de plusieurs types de bâtiments
 - o A/ Renouvellement du parc bâti : 20,8 millions m2
 - 26 000 nouveaux logements / an (considérés aux normes adaptées)
 - Volume de nouveaux bâtiments sur 10 ans : 260 000 logements / 10 ans
 - Taille moyenne d'un logement \approx 80 m2
 - Volume de logements déjà aux normes : $260\,000 * 80 = 20,8$ millions m2
 - o B/ Volume de m2 de HLM déjà rénovés : 244 600 m2
 - Programme RHEA
 - o C/ Parc loué de maisons individuelles : 14 millions m2
 - o D/ Parc résidences secondaires : 44 millions m2
 - o E/ Parc tertiaire en Région : 61 millions m2
- **Hypothèse n°3 : reprenant les statistiques CERC PACA 2010, environ 1,8 % des logements construits obtiennent une labellisation BBC Effiénergie (plus contraignante que le label Très Haute Performance Energétique)**
 - o Ne disposant pas de statistiques équivalentes pour la rénovation, nous considérerons par effet miroir, que 1,8 % de la rénovation du parc cible pourrait se réaliser en
- **Volume de m2 du parc cible : $138 * 1,8 \% = 2,52$ M m2**
 - o → 31 050 logements

Volet II – Recommandations sur la stratégie d'investissement dans le cadre des programmes européens 2014-2020

5 Analyse de faisabilité des instruments et stratégie générale pour la programmation 2014-2020

5.1 Synthèse actualisée des défaillances identifiées

5.1.1 Evolution récente des défaillances

Les défaillances identifiées lors des travaux menés au second semestre 2013 (volet 1 du présent rapport), restent globalement similaires en cette fin d'année 2014.

Toutefois, les entretiens et expertises complémentaires réalisés en septembre et octobre 2014 ont permis d'identifier trois évolutions majeures présentées et validées avec le Comité de pilotage :

- La défaillance identifiée initialement sur la phase de création pour les entreprises de l'ESS est à écarter. En effet, l'effet levier d'un complément d'instrument financier est réduit à ce stade du cycle de vie d'une structure ESS et les outils existants (SOMUPACA, Garantie France Active, Contrat Apport Amorçage, Prêt participatif,..) paraissent suffisants ; en revanche, un renforcement du financement de l'ingénierie technique et financière aurait un effet levier significatif, autant dans la mise en place que dans le suivi d'un projet ESS.
- La défaillance organisationnelle identifiée concernant le pilotage/ l'organisation du secteur de l'ESS sera dorénavant comblée grâce à l'action de la CRESS (Chambre Régionale de l'ESS) en tant que tête de réseau. En effet, la loi Hamon promulguée durant l'été promeut un nouveau modèle d'entrepreneuriat et affirme le rôle central de la CRESS dans la gouvernance de l'ESS, qui favorisera l'animation et le développement d'un écosystème solidaire, ainsi qu'une coordination des différents outils existants.
- De nouvelles défaillances spécifiques ont été identifiées, notamment dans une logique prospective (enjeux d'ici la fin de la programmation), notamment sur les énergies renouvelables

Les Energies Renouvelables

Jusqu'à présent, ces filières bénéficiaient des obligations d'achat d'EDF et des crédits d'impôts, autant de dispositifs nationaux qui disparaissent au fur et à mesure que la rentabilité de ces techniques de production progresse. En effet, on assiste depuis 2-3 ans à un changement de paradigme des énergies renouvelables. En effet les énergies auparavant non compétitives deviennent rentables (avec une maturité différente selon la technologie). Côte investisseurs, on passe de contrats sécurisés par des financements publics, des obligations de rachat EDF, des garanties longues durées, à des modèles concurrentiels.

En dehors de quelques acteurs spécialisés, le monde du financement privé ne s'est pas préparé à cette transformation du modèle économique des ENR. Les financeurs sont également moins à l'aise face à un actif certes plus compétitif, mais qui comporte un risque de marché accru (fluctuations des cours de l'électricité,

aléas climatiques). Les professionnels estiment « qu'avec le très faible niveau actuel des taux d'intérêt et des spreads, il est de plus en plus difficile d'offrir un couple rendement-risque attractif aux investisseurs, il faut donc innover dans le financement des ENR ».

Côté financement public, les institutions européennes sont mobilisées et jouent en général un rôle moteur dans l'investissement avec différentes typologies de produits : subventions, prêts à meilleurs conditions, aides financières... De fortes disparités sont à noter selon les banques : alors que la BEI a signé pour 2Mds d'€ en 2012 de prêts ENR, la KfW s'élevait à 7mds d'€ de prêts en lien avec une politique nationale pro-ENR. De manière générale, les fonds publics étant de plus en plus limités, leur utilisation est optimisée pour favoriser et sécuriser l'investissement privé.

En France le contexte règlementaire n'est pas stabilisé, avec des effets d'annonces nombreux qui ne favorisent pas la confiance des investisseurs. Depuis 2009 (mise en œuvre du Grenelle), les engagements vis-à-vis de la réduction de la consommation des énergies fossiles et la part du nucléaire dans le bouquet énergétique a produit pas moins de 70 mesures politiques et/ou financières.

Cependant, l'émergence de nouveaux consortiums financeur / producteur d'énergies annonce très certainement une structuration du marché de l'investissement, encouragée par la nouvelle loi de transition énergétique. En effet, le leader européen de la gestion d'actifs Amundi et l'électricien public EDF annoncent, à la suite du passage de la loi, leur partenariat pour proposer des produits d'épargne investis dans les énergies renouvelables.

L'accord signé prévoit la création d'une société de gestion commune, qui espère lever 1,5 milliard d'euros auprès d'investisseurs institutionnels et de particuliers, dans ses deux premières années d'exercice. Les produits, dont la commercialisation est prévue fin 2015, auront un horizon de placement de cinq à douze ans, avec une rentabilité de 4 à 7%.

A noter en parallèle l'émergence de nouveaux modèles financiers : le financement participatif (mobilisation de l'épargne locale au service des projets énergétiques des territoires, un modèle très développé en Allemagne mais trop contraint en France par le monopole bancaire), ou encore le modèle des «yield co», ces sociétés qui lèvent des Fonds en bourse, particulièrement en vogue aux Etats-Unis pour financer des infrastructures renouvelables (peu adaptés en France selon EDF).

Les acteurs peuvent noter plusieurs besoins de défaillances dans lequel la Région et les Fonds UE pourraient être parties prenantes.

→ Une défaillance dans le financement des études de faisabilité pour s'assurer de l'opportunité et du dimensionnement du projet, et fiabiliser la mise en œuvre des projets ENR (retour sur investissement + maîtrise dérapage budgétaire et calendaire)

→ Une défaillance dans le co-investissement / prise de capital de départ aux côtés notamment de la CDC (toujours minoritaire au côté de l'exploitant + quelques banques spécialisées) qui permettrait d'accéder à des prêts UE, FR voire monde plus importants.

→ Une défaillance de sécurisation financière des projets dans ce contexte instable

5.1.2 Cartographie actualisée des défaillances

En synthèse la cartographie générale actualisée des défaillances est présentée sous la forme de deux tableaux :

- Le tableau 1 présente les défaillances pour le financement de l'entrepreneuriat
- Le tableau 2 présente les défaillances pour le financement d'infrastructures




Un commentaire rappelle la justification de la défaillance. Les analyses détaillées sont fournies dans le volet 1 du présent rapport (voir notamment les cartographies besoins / offre existantes réalisées pour chaque thématique). A noter que certaines des défaillances présentées font l'objet d'une intervention de la part de la Région sous la forme d'instruments financiers qu'il peut être nécessaire soit de redimensionner soit de pérenniser (instrument en fin de conventionnement).

Défaillances identifiées pour le financement de l'entrepreneuriat

Tableau 1	Incubation /Amorçage	Création / démarrage	Développement	Transmission / Reprise
Entreprises innovantes	1	2	3	
PME (tous secteurs)		4	5	Problématique commune avec le développement et l'ESS
Economie Sociale et Solidaire			6	7
Activités agricoles		8	9	10

Légende

La taille des cercles est proportionnelle à l'enveloppe financière à prévoir

	Montant totaux potentiellement mobilisés supérieur à 20 M€
	Montant totaux potentiellement mobilisés compris entre 5 et 20 M€
	Montant totaux potentiellement mobilisés inférieurs à 5 M€

Haut de bilan	
Bas de Bilan	

Les défaillances 1 & 2 correspondent à des besoins importants d'investissements en Fonds propres dans les entreprises innovantes (un projet de création) avant la commercialisation effective des produits / services et renvoient à la problématique du Capital-risque. **Ce type de défaillance a jusqu'à présent été en partie corrigé par PACA investissement mais dans des conditions de financement non optimales**⁶⁶.

La défaillance 3 porte sur le relais de financement et les besoins en fond propres des entreprises innovantes dans une phase de premier développement encore risquée dite de décollage. PACA investissement constitue une réponse appropriée mais qui nécessite d'être **renforcée dans les années à venir afin d'atteindre un seuil d'autofinancement d'ici 2020**.

La défaillance 4 porte sur les besoins en financement en Fonds propres et quasi-Fonds propres pour la création d'entreprises à fort potentiel (y compris hors innovation technologique) quel que soit leur statut juridique (y compris SARL). **La création de PACA émergence en 2013 constitue une réponse adaptée** (suite notamment à la disparition de PROXIPACA) **mais à ce stade sous dimensionnée pour répondre aux besoins du territoire**⁶⁷.

La défaillance 5 porte sur le développement à long terme et l'internationalisation des entreprises régionales qui se traduit par un recours difficile au financement bancaire (sauf si garantie sur du matériel ou caution personnelle importante) et un manque d'intérêt des financeurs privés sur le développement d'entreprises avec une rentabilité mesurée bien qu'avec des perspectives de long-terme. La problématique de **la transmission est directement corrélée à cette capacité des PME du territoire à pouvoir reprendre d'autres entreprises dans une logique de croissance externe**. Par ailleurs, il est important de laisser la possibilité, et donc le temps, aux entrepreneurs qui procèdent à une levée de Fonds de racheter les parts des co-investisseurs privés afin **d'éviter des reventes de ces entreprises dans de mauvaises conditions au bout de quelques années seulement**.

La défaillance 6 porte sur **l'accompagnement des structures ESS en développement** avec du financement haut de bilan sur des tickets relativement importants (voir volet 1)

La défaillance 7 porte spécifiquement sur la nécessité de **faciliter la reprise d'entreprises par les salariés sous la forme de coopérative à travers, des outils dédiés qui ne sont pas proposés par les opérateurs financiers privés**, peu coutumiers de cette typologie d'entreprises et des activités couvertes. Le principe ne serait pas de créer de nouveaux instruments financiers, mais plutôt de redimensionner à la hausse les instruments existants.

La défaillance 8 correspond à des besoins importants d'investissements en **Fonds propres et quasi-Fonds propres pour faciliter la primo-installation de nouveaux agriculteurs** (jeunes ou en reconversion), notamment :

- pour faciliter l'accès au foncier, tant à l'achat qu'à la location, dans le cadre de la DJA et surtout hors cadre DJA
- pour pallier l'insuffisance structurelle de capacité d'endettement bancaire de la majorité des exploitations agricoles, inadéquate au regard des enjeux financiers de constitution ou de modernisation l'outil de production (équipements, bâti, ...) et de Fonds de roulement

⁶⁶ Le détail de l'analyse est accessible dans le volet 1 du présent rapport.

⁶⁷ Le détail de l'analyse est accessible dans le volet 1 du présent rapport.

Les défaillances 9 & 10 correspondent à des besoins importants d'investissements pour faciliter le développement des exploitations agricoles pour les mêmes raisons que celles exposées dans la défaillance 8. La défaillance 10 correspond à des besoins importants d'investissements pour pallier l'insuffisance de **l'effet levier d'interventions haut de bilan pour réduire le risque de transaction spéculative**, détournée de sa finalité agricole, qui met en risque la pérennité des exploitations agricoles, dans l'impossibilité de réaliser une croissance externe (atteinte d'une taille critique), ou d'effectuer une transmission-reprise à finalité agricole d'une génération d'agriculteurs à l'autre.

Défaillances identifiées pour le financement d'infrastructures

	Etude / Avant-projet	Construction / développement	Rénovation
Réseaux d'irrigation			11
Bâtiments publics / Logements sociaux	Inclus avec le projet de rénovation		12
Logements privés	Inclus avec le projet de rénovation		13
Energies Renouvelables	Inclus avec le projet de construction	14	

La défaillance 11 correspond à des **besoins importants d'investissements, mais pour moderniser les réseaux d'irrigation** et non leur extension, couverts à plus de 80% par des aides sous forme de subvention, dont le reliquat n'est financé dans le meilleur des cas que pour moitié par le Crédit Agricole à un taux supérieur à celui du marché.

La défaillance 12 correspond à l'insuffisance de financement pour couvrir la rénovation des bâtiments publics. Les logements sociaux font l'objet d'une gestion patrimoniale rigoureuse, avec la création d'outils par les bailleurs au niveau national (Fonds propres mutualisés), **qui exclut un risque de défaillance significatif en matière d'accès au crédit** (un système de garantie n'est donc pas pertinent). En revanche, la gestion patrimoniale des bâtiments publics est plus aléatoire, car elle n'était pas assurée jusqu'à présent dans une optique de rentabilité.

Le marché est bien couvert par l'offre de financement à long terme (CDC, banques, outils développés par les bailleurs), où l'offre correspond au financement de projets énergétiques (notamment pour les collectivités). **En revanche, sur le court terme, le financement d'outils de diagnostic et d'ingénierie technique et financière semble insuffisant** pour mieux orienter les bailleurs, mais surtout les collectivités vers les outils de financement des travaux à terme.

La défaillance 13 anticipe des **financements très conséquents**, compte tenu du volume du parc à rénover, **couplée à une inadéquation des dispositifs de financement** (dispersion des financements, ...) aux besoins des particuliers.

A noter pour les défaillances 12 et 13 un contexte législatif très mouvant avec la mise en place par le gouvernement de nouveaux dispositifs d'accompagnement. A titre d'exemple : les prêts bonifiés (prêt à taux 0% travaux), dont les critères d'éligibilité ont récemment été ouverts sans condition de revenus et jusqu'à 30 K€ (pour rappel, le coût moyen de rénovation d'un logement est d'environ 20 K€). Ainsi pour les logements privés, la recommandation de mise en place de prêts bonifiés régionaux est, en l'état actuel des connaissances, suspendue.

La défaillance 14 constitue une défaillance potentielle en matière d'investissement pour le financement du développement de la production d'énergie renouvelable (voir encadré précédent). Un travail supplémentaire de diagnostic et de prospective est ici nécessaire⁶⁸.

5.2 Analyse d'opportunité et de faisabilité

Cette section vise à explorer les possibilités de réponses adaptées aux défaillances identifiées sur le territoire. Chaque défaillance fait l'objet d'une fiche comprenant un ou plusieurs instruments susceptibles de répondre aux besoins.

L'appréciation de l'opportunité et de la faisabilité de l'instrument est apprécié au regard de plusieurs type de critères :

- La maturité de l'écosystème (nombre de bénéficiaires potentiels et leur degré de sensibilisation, capacité à mobiliser des co-investisseurs privés et existence de potentiels opérateurs capables de gérer les instruments financiers créés, notamment si financés par du FEDER)
- La faisabilité réglementaire, notamment au regard des Aides d'Etat (les conditions de montage et de financement autorisées sont-elles adaptées aux besoins de l'écosystème ?)
- La possibilité de mobiliser des Fonds européens en respectant les principes d'éligibilité, de contribution aux objectifs stratégiques définis dans les programmes et en s'assurant que les besoins de Fonds sont adaptés aux ressources disponibles (taille critique)

Chacun des critères font l'objet d'une notation (voir ci-dessous) et de commentaires explicatifs.

Opportunité avérée et conditions réunies pour une mise en œuvre immédiate	
Opportunité avérée et conditions réunies sous réserve de précisions / ajustements	
Opportunité avérée mais conditions non réunies à court-terme (nécessite une certaine maturation)	
Opportunité non justifiée et / ou conditions non réunies (risque potentiel majeur)	

⁶⁸ A noter que cette thématique n'a pas été explorée dans le cadre de la phase 1 de l'étude. Une analyse plus approfondie, incluant un chiffrage précis des besoins ne peut donc être avancé.

Fiche par défaillance

Défaillance	N° 1 & 2 : Besoin en Fonds propres pour les projets de création et le démarrage d'entreprises innovantes
Instruments	Capital-risque (amorçage et démarrage)
Principes généraux d'intervention	Investissement en Fonds propres Financement de projets de création et du démarrage (avant la 1ère vente commerciale) d'entreprises innovantes
Critère 1 : maturité des bénéficiaires	Retour sur l'expérience PACA investissement : Deal flow en progression constante depuis 2011 (une dizaine par an) et tendance à l'augmentation des besoins de financement par levée de Fonds
Critère 2 : maturité des cofinanceurs	Existence d'un tissu d'investisseurs privés mais quelques dossiers pertinents jusqu'à présent non financés du fait d'un manque de co-investissement privé (ie. 50%). Besoin d'aller plus loin en termes d'intervention publique ?
Critère 3 : maturité des opérateurs potentiels	Existence de gestionnaires potentiels expérimentés et implantés sur le territoire Attractivité suffisante du fait de la taille des tickets par opérations
Critère 4 : Faisabilité réglementaire	Possibilité de financer hors champs de aides d'Etat (Pari passu et 30% mini de co-investissement privé) voire RGEC si on veut aller encore plus loin (pour les entreprises avant la première vente commerciale)
Critère 5 : Contribution aux objectifs du PO	L'outil envisagé s'inscrit notamment pleinement dans les ambitions de maintien d'une dynamique forte de création d'entreprises innovantes pérennes et de valorisation de la recherche. Résultat escompté : Développement de l'innovation et d'entreprises porteuses de croissance et d'emploi (1.b ou 3.a)
Critère 6 : critères d'éligibilité fixés par les PO	Pas de problème d'éligibilité identifié. A noter que le financement au titre de la PI 1.b inclue une restriction des interventions sur les seuls domaines de la RIS3 (domaines d'activité stratégiques)
Critère 7 : Adéquation de besoins / ressources du PO	Co-financement FEDER possible via la PI 3.a ou 1.b en fonction de l'objectif principal poursuivi (valorisation/innovation ou création d'entreprise). Les deux enveloppes sont suffisamment dotées au regard des besoins (augmentation de capital d'un Fonds existant : PACA investissement)
Appréciation globale	Reconduction (et renforcement) immédiate du Fonds PACA investissement avec la mise en œuvre d'un instrument spécifiquement dédié à l'amorçage / démarrage

Défaillance	N° 3 : Besoin en Fonds propres pour les projets de développement d'entreprises innovantes
Instruments	Capital-développement
Principes généraux d'intervention	Investissement en Fonds propres Financement de projets de décollage et expansion des entreprises innovantes réalisant un chiffre d'affaire
Critère 1 : maturité des bénéficiaires	Demande existante et mature (environ 5 projets / an)
Critère 2 : maturité des cofinanceurs	Existence d'investisseurs privés régionaux mais besoin de solliciter des investisseurs nationaux / étrangers sr les tickets de développement les plus élevés
Critère 3 : maturité des opérateurs potentiels	Existence de gestionnaires potentiels expérimentés et implantés sur le territoire Attractivité suffisante du fait de la taille des tickets par opérations
Critère 4 : Faisabilité réglementaire	Possibilité de financer hors champs de aides d'Etat ou RGEC (40%, voire 60% dans certaines conditions)
Critère 5 : Contribution aux objectifs du PO	Réponse adaptée au manque d'internationalisation (<i>50% des entreprises innovantes réalisent encore 100% de leur activité sur le territoire national⁶⁹</i>), notamment dû à la sous-capitalisation des PME régionales qui jugule leurs projets de développement Principal résultat escompté : augmentation de la présence à l'international des entreprises innovantes. (3.d)
Critère 6 : critères d'éligibilité fixés par les PO	Pas de problème d'éligibilité identifié hormis la restriction aux PME (OT3).
Critère 7 : Adéquation de besoins / ressources du PO	Financement FEDER possible via la PI 3.d Enveloppe sont suffisamment dotée au regard des besoins (augmentation de capital d'un Fonds existant en vue de son futur autofinancement : PACA investissement)
Appréciation globale	Reconduction (et renforcement) immédiate du Fonds PACA investissement avec la mise en œuvre d'un instrument (volet II) spécifiquement dédié au développement

⁶⁹ OS 3.d du PO 2014-2020

Défaillance	N° 4 : Besoin en Fonds propres et quasi-fonds propres pour les projets de création d'entreprises à fort potentiel de croissance
Instruments	Capital de proximité (amorçage et démarrage)
Principes généraux d'intervention	Investissement en fonds propres et quasi-fond propres (prêts participatifs) Financement de projets de création d'entreprises à fort potentiel (hors innovation technologique)
Critère 1 : maturité des bénéficiaires	Premier retour sur PACA émergence : potentiel de Deal flow important. Besoin de financement supérieur à la dotation actuelle du Fonds
Critère 2 : maturité des cofinanceurs	Existence d'un tissu régional d'investisseurs privés mais pas de garantie possible sur le prêt participatif
Critère 3 : maturité des opérateurs potentiels	Existence de gestionnaires potentiels expérimentés et implantés sur le territoire. Coût de gestion relativement élevés au regard des enveloppe d'investissement
Critère 4 : Faisabilité réglementaire	Régime actuel De minimis, car non conforme à l'encadrement sur le financement des risques : La participation privée n'intervient pas conjointement à l'investissement public (dans le cadre d'une seule opération d'investissement) Possibilité de mobiliser le régime d'exemption en faveur des jeunes pousses (RGEC article 22)
Critère 5 : Contribution aux objectifs du PO	Résultat escompté : création d'entreprises pérennes porteuses de croissance et d'emploi (contrairement au développement du statut d'autoentrepreneur (3.a))
Critère 6 : critères d'éligibilité fixés par les PO	Pas de problème d'éligibilité identifié.
Critère 7 : Adéquation de besoins / ressources du PO	Financement FEDER possible via la PI 3.a Enveloppe suffisamment dotée au regard des besoins (augmentation de capital d'un Fonds existant : PACA émergence)
Appréciation globale	Redimensionnement à court-terme du Fonds PACA émergence (volet amorçage/démarrage)

Défaillance	N°5 : besoin de fonds / capitaux pour le développement des PME (tous secteurs)		
Instruments	Capital développement de proximité	Dispositif de Garantie	Capital développement industriel (patient)
Principes généraux d'intervention	Investissement en fonds propres et quasi-fonds propres pour le financement de projets de développement de petites entreprises (hors innovation technologique)	Portefeuille de Garantie (type JEREMIE) sur des crédits sur des investissements matériels et du BFR	Investissement d'une durée supérieure à 5 ans en fonds propres dans des sociétés régionales matures relevant de tous types de secteurs d'activité
Critère 1 : maturité des bénéficiaires	Premier retour sur PACA émergence : potentiel de Deal flow important. Besoin de financement supérieur à la dotation actuelle du Fonds	Malgré un démarrage difficile, le dispositif existant présente une forte dynamique sur la partie secteurs traditionnels, tourisme, etc.	Les montants annuels investis en région Paca en capital développement sur des tickets inférieurs à 30M€ sont de l'ordre de 100M€ / an (statistiques AFIC 2014). Potentiel de près de 5 entreprises / an
Critère 2 : maturité des cofinanceurs	Existence d'un tissu régional d'investisseurs privés	Interrogation sur la pertinence d'un dispositif monobanque. Il peut être opportun de lancer plusieurs AMI	Investisseurs régionaux ne peuvent suivre sur ce type de ticket (supérieur à 1 millions d'Euros)
Critère 3 : maturité des opérateurs potentiels	Existence de gestionnaires potentiels expérimentés et implantés sur le territoire.	Nécessité de renouveler le contrat avec la FEI ou relancer un AMI pour la gestion du futur Fonds (JEREMIE 2) et / ou pour le suivi du portefeuille JEREMIE 1	Existence de gestionnaires potentiels
Critère 4 : Faisabilité réglementaire	De minimis, car non conforme à l'encadrement sur le financement des risques	Régime actuel : De minimis, suffisant du fait des taux appliqués. Obligation d'utiliser le De Minimis du fait de la gratuité de la contre-garantie gratuite pour l'entreprise bénéficiaire ?	Nécessité de financer hors champs des aides d'Etat (Pari passu / conditions de marché) afin de pouvoir viser toutes les entreprises de plus de 7 ans
Critère 5 : Contribution aux objectifs du PO	Palier la sous-capitalisation des petites entreprises régionales Principal résultat escompté : développement des entreprises porteuses d'emploi (3.d)	Principal résultat escompté : développement des entreprises porteuses d'emploi et augmentation de la présence à l'international des entreprises (3.d)	Principal résultat escompté : augmentation de la présence à l'international des entreprises et produire les Etablissements de taille Intermédiaire régionaux de demain. (3.d)
Critère 6 : critères d'éligibilité du PO	Pas de problème d'éligibilité identifié hormis la restriction aux PME.	Pas de problème d'éligibilité identifié hormis la restriction aux PME (OT3).	Restriction aux PME (OT3).
Critère 7 : Adéquation de besoins / ressources	Financement FEDER possible via la PI 3.d Enveloppe suffisamment dotée au regard des besoins	Financement FEDER possible via la PI 3.d Enveloppe suffisamment dotée au regard des besoins de refinancement	Financement FEDER possible via la PI 3.d Enveloppe à bien dimensionner car les montants potentiellement mobilisables sont très importants
Appréciation globale	Redimensionnement à court-terme du Fonds PACA émergence (volet développement)	Renouvellement sous réserve d'ajustements des modalités de mise en œuvre et de gestion	Création à court-terme pertinente et réaliste mais nécessite quelques précisions (dimensionnement / co-financement)

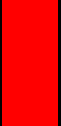

Défaillance	N° 6 : Besoin en Fonds propres pour les projets de développement dans l'ESS
Instruments	Capital-développement ESS
Principes généraux d'intervention	Investissement en fonds propres et en quasi fonds propres Financement de projets de développement plus importants
Critère 1 : maturité des bénéficiaires	Retour d'expérience : Deal flow en progression constante et tendance à l'augmentation des besoins de financement par projet
Critère 2 : maturité des cofinanceurs	Existence d'un tissu d'investisseurs privés, qui délèguent l'instruction des dossiers aux opérateurs dédiés (qui possède l'expertise sur ce secteur), mais augmentation des volumes des financements subordonnée à celle des opérateurs existants ou potentiels.
Critère 3 : maturité des opérateurs potentiels	Existence de gestionnaires motivés, expérimentés sur ce segment très spécifique (taux faible de sinistralité) et implantés sur le territoire Attractivité suffisante (coût gestion) du fait de la taille des tickets par opérations (par rapport à de la création) Il est toutefois nécessaire de s'assurer que les gestionnaires potentiels sont en mesure de gérer des Fonds FEDER (double suivi)
Critère 4 : Faisabilité réglementaire	Régime De Minimis applicable Enjeu sur la transposition de la directive AIFM : Nécessité pour les opérateurs dédiés de bénéficier d'un agrément en tant que société de gestion de portefeuille ou simple enregistrement auprès de l'AMF ?
Critère 5 : Contribution aux objectifs du PO	Principal résultat escompté : développement des entreprises porteuses d'emploi (3.d)
Critère 6 : critères d'éligibilité fixés par les PO	Limitation aux PME (quelles que soit leur statut juridique)
Critère 7 : Adéquation de besoins / ressources du PO	Financement FEDER possible via la PI 3.d Enveloppe à dimensionner avec précaution en fonction de la capacité des opérateurs à mettre en œuvre le Fonds
Appréciation globale	Instrument pertinent répondant à une vraie demande qui nécessite quelques garanties sur les aspects réglementaires et opérationnels

Défaillance	N° 7 : faciliter la reprise d'entreprises par les salariés sous la forme de coopérative
Instruments	Capital-transmission ESS
Principes généraux d'intervention	Investissement en fonds propres et en quasi fonds propres Financement de projets de cession-transmission
Critère 1 : maturité des bénéficiaires	Potentiel de progression du Deal Flow + tendance à l'augmentation des besoins de financement par projet Retour d'expérience PARGEST : 10 dossiers de transmission par an en moyenne, en attente d'un rehaussement des fonds propres de l'IF
Critère 2 : maturité des cofinanceurs	Existence d'un tissu d'investisseurs privés, qui délèguent l'instruction des dossiers aux opérateurs dédiés, mais augmentation des volumes des financements subordonnée à celle des opérateurs existants ou potentiels.
Critère 3 : maturité des opérateurs potentiels	Existence de gestionnaires motivés, expérimentés sur ce segment très spécifique (taux faible de sinistralité de 13% sur les entreprises reprises à la barre et à peine de 1% sur les entreprises en transmission) et implantés sur le territoire Il est toutefois nécessaire de s'assurer que les gestionnaires potentiels sont en mesure de gérer des Fonds FEDER (double suivi)
Critère 4 : Faisabilité réglementaire	Régime De Minimis applicable ou hors Champ Enjeu sur la transposition de la directive AIFM (voir n°6)
Critère 5 : Contribution aux objectifs du PO	Principal résultat escompté : développement des entreprises porteuses d'emploi (3.d)
Critère 6 : critères d'éligibilité fixés par les PO	Limitation aux PME (quelque soit leur statut juridique)
Critère 7 : Adéquation de besoins / ressources du PO	Financement FEDER possible via la PI 3.d Enveloppe suffisamment dotée au regard des besoins
Appréciation globale	Instrument pertinent répondant à une vraie demande qui nécessite quelques garanties sur les aspects réglementaires et opérationnels

Défaillance	N°8 : besoin de fonds / capitaux pour les projets de création-et le démarrage d'activité pour les exploitants agricoles		
Instruments	Capital risque de proximité	Dispositif de Garantie	Capital patient immobilier
Principes généraux d'intervention	Investissement en quasi-fonds propres pour le financement de projets d'installation démarrage d'exploitations / agricoles (acquisition de foncier, équipements, ...)	Fonds régional de garantie sur le financement du BFR et d'investissements pour l'installation des agriculteurs ne bénéficiant pas du Dispositif Jeunes agriculteurs (nouveaux exploitants entre 40 et 55 ans)	Investissement entre 5 et 15 ans en Fonds propres pour accompagner l'acquisition immobilière (foncier+bâti) adapté à une activité consommatrice de capitaux, mais à rotation longue et à rentabilité constante faible
Critère 1 : maturité des bénéficiaires	300 installations supplémentaires/an, hors DJA. A noter que les critères d'éligibilité de la DJA sont insuffisamment adaptés pour répondre aux besoins (champ des bénéficiaires trop restreints), et ne prennent pas en compte les reconversions ; le dispositif NACRE vient très partiellement pallier cette défaillance.		
Critère 2 : maturité des cofinanceurs	Emergence du projet Regain Investissement (Coop de France), projet d'outil financier de maîtrise du foncier. L'intervention en haut de bilan n'est concevable qu'en quasi Fonds propres dans la première transformation, car les perspectives de plus-values sont limitées	Existe-t-il des opérateurs autres que le Crédit Agricole susceptibles de se positionner ? Si non, perte d'intérêt du dispositif (potentiel de nombre de bénéficiaires réduit et baisse des taux difficilement négociable)	Faible, système financier français est pratiquement privé des grandes sources de capital patient (Fonds d'assurance vie, Fonds de pension, Fonds publics dédiés, mais aussi l'apport de certains particuliers) dont disposent les systèmes étrangers. A explorer avec la CdC, mutuelles, etc.
Critère 3 : maturité des opérateurs potentiels	Existence de gestionnaires potentiels publics (SAFER, Terralia) mais travaillant sur du court terme. A noter l'émergence de CapAgro Innovation qui pourrait dynamiser le privé (GFA GFV Investisseur) ou le compléter (Foncière Terre de Liens)	Ni la BPI, ni la CdC ne peuvent être gestionnaire Quelques opérateurs potentiellement pertinent pour la gestion d'un tel portefeuille (ex France Active en Corse ; SIAGI en Aquitaine...)	Faible car acteurs les régionaux et nationaux sont inexpérimentés en la matière
Critère 4 : Faisabilité réglementaire	Hors d'aide d'état / De minimis agricole (si gratuité de la garantie pour les exploitants ou on simultanéité) Limitation sur le financement du foncier (Article 69) : Ces Règles d'éligibilités s'appliquent-elles aux instruments financiers ?		
Critère 5 : Contribution aux objectifs du PO	Faciliter l'entrée dans le secteur de l'agriculture et en particulier le renouvellement des générations dans ce secteur. Contribution de façon secondaire à faciliter la diversification, création et développement des petites entreprises et création d'emplois et développement local des zones rurales		
Critère 6 : critères d'éligibilité du PO	Ouvert aux agriculteurs et groupement d'agriculteurs pour l'achat de bâtiment matériel et besoin en Fonds de roulement (dans la limite de 30% de la totalité de l'investissement). Interrogation sur la limitation de l'intervention sur le foncier à hauteur de 10% des dépenses totales éligibles (article 69 RG)		
Critère 7 : Adéquation de besoins / ressources du PO	Sous-mesure 4.1, fiche action 7 : Investissement des nouveaux installés (dotation de 5M€ FEADER + 5 M€ de cofinancement public) Enveloppe suffisante compte tenu des montants en jeu Sous-mesure 6.3		
Appréciation globale	Instrument pertinent et potentiellement applicable mais nécessite une maturation de la part de l'écosystème avant de le massifier via du FEADER (dont les possibilités sont par ailleurs limitées sur ce type d'opération)	Instrument pertinent et viable sous réserve d'un intérêt marqué des opérateurs financiers régionaux	Piste expérimentale à explorer dans les années à venir mais en dehors de la programmation FEADER 2014-2020

Défaillance	N°9 & 10 : besoin de Fonds / capitaux pour les projets de développement / reprise d'exploitations agricoles		
Instruments	Capital développement de proximité	Dispositif de Garantie	Capital développement (patient)
Principes généraux d'intervention	Investissement en quasi-Fonds propres pour le financement de la croissance interne, via des projets de développement d'exploitations agricoles (acquisition de foncier, équipements, ...)	Fonds régional de garantie sur le financement du BFR et d'investissements avec effet levier de 5	Investissement entre 5 et 15 ans en Fonds propres pour accompagner l'acquisition immobilière (foncier+bâti)
Critère 1 : maturité des bénéficiaires	Cible relativement restreinte de bénéficiaires étant donnée la structure des exploitations agricoles dans la région		
Critère 2 : maturité des cofinanceurs	Existence d'un tissu régional d'investisseurs privés, dominés par le Crédit Agricole (et sa filiale Amundi, disposant de Fonds éthique) – Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne, Crédit Coopératif. L'intervention en haut de bilan n'est concevable qu'en quasi Fonds propres dans la première transformation, car les perspectives de plus-values sont limitées	Existe-t-il des opérateurs autres que le Crédit Agricole susceptibles de se positionner ? Si non, perte d'intérêt du dispositif (potentiel de nombre de bénéficiaires réduit et baisse des taux difficilement négociable)	Faible, système financier français est pratiquement privé des grandes sources de capital patient (Fonds d'assurance vie complémentaire retraites, Fonds publics dédiés, mais aussi l'apport de certains particuliers) dont disposent les systèmes étrangers.
Critère 3 : maturité des opérateurs potentiels	Existence de gestionnaires potentiels publics (SAFER, Terralia) mais travaillant sur du court terme. A noter l'émergence de CapAgro Innovation en sept 2014, qui pourrait dynamiser le privé (GFA GFV Investisseur) ou le compléter (Foncière Terre de Liens)	Quelques opérateurs potentiellement pertinent pour la gestion d'un tel portefeuille (ex France Active en Corse ; SIAGI en Aquitaine...)	Faible car inexpérimenté en la matière A explorer avec la CdC, mutuelles, etc.
Critère 4 : Faisabilité réglementaire	Hors d'aide d'état / De minimis agricole (si gratuité de la garantie pour les exploitants ou conditions seront bien plus attractive que celles du marché)		
Critère 5 : Contribution aux objectifs du PO	Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles ?		
Critère 6 : critères d'éligibilité fixés par les PO	Investissement possible uniquement dans une logique de modernisation la croissance extensive pure est donc exclue. Par ailleurs, certaines Limitation sur le financement du foncier (Article 69) : Ces Règles s'appliquent-elles aux instruments financiers ?		
Critère 7 : Adéquation de besoins / ressources du PO	Interrogation sur les possibilités de financement : Sous-mesure 4.1 Fiche actions 1 à 6 (11M€ FEADER au total) ou 7.6 Fiche action 1 pour l'acquisition de foncier? A noter l'allocation relativement restreinte de ces sous-mesures compte tenu du nombre de types d'intervention prévus et des montants qui seraient nécessaires pour la création d'un Fonds de capital développement		
Appréciation globale	Faibles montants FEADER disponibles et restriction sur l'éligibilité des dépenses (modernisation des exploitations dans certaines filières de production, pas d'extension)	Instrument pertinent et réalisable si combiné avec la garantie « installation ». Mais, un doute subsiste sur la mobilisation du FEADER pour le développement	Piste expérimentale à explorer dans les années à venir mais en dehors de la programmation 2014-2020 FEADER

Défaillance	N° 11 : Besoin en Fonds propres pour la rénovation de réseaux d'irrigation	
Instruments	Capital développement	Fonds de garantie
Principes généraux d'intervention	Investissement en Fonds propres et quasi-Fonds propres pour permettre la modernisation du réseau d'irrigation	Obtenir un effet levier de l'enveloppe financière prêtée nécessaires au cofinancement de ces investissements (RGEC)
Critère 1 : maturité des bénéficiaires	La maturité économique des bénéficiaires n'est pas démontrée pour plusieurs raisons : - un modèle économique et juridique de ces structures qui n'existe pas - une absence d'objectif de rentabilité - une problématique de taille de structures (sous capacité d'ingénierie, de capacité de négociations financières...)	
Critère 2 : maturité des cofinanceurs	Existence d'un tissu régional d'investisseurs privés, dominés par le Crédit Agricole et des acteurs publics traditionnellement présents (notamment l'Agence de l'Eau) mais la problématique statutaire des ASA doit être levée pour intéresser les différents financeurs, ne serait-ce que sur le plan juridique.	
Critère 3 : maturité des opérateurs potentiels	Potentiel limité : ni la BPI, ni la CdC ne peuvent juridiquement intervenir. Par ailleurs subsiste le problème d'agrément pour les Fonds d'investissement alternatifs (transposition de la directive AIFM)	
Critère 4 : Faisabilité réglementaire	Article 14 RGEC sur les aides d'Etat dans les secteurs agricoles : existence d'un plan de gestion de district hydrographique, l'investissement doit aboutir à une réduction d'au moins 25 % de la consommation d'eau. Les Fonds de roulement ne sont pas considérés comme un coût admissible.	
Critère 5 : Contribution aux objectifs du PO	Contribution à l'objectif de protection de l'environnement en améliorant l'utilisation de la ressource en eau. Contribution à l'objectif de la prise en compte du changement climatique en adaptant les exploitations agricoles au changement climatique.	
Critère 6 : critères d'éligibilité fixés par les PO	Voir faisabilité réglementaire + conditions fixées par la Région dans le PRDR : système de mesure en continu de la consommation d'eau, réalisation d'une étude démontrant les économies d'eau qu'ils génèreront, etc.	
Critère 7 : Adéquation de besoins / ressources du PO	Sous-mesure 4.3 Fiche action 1 et / ou 2 (12 + 6€ FEADER)	
Appréciation globale	Manque de maturité des acteurs (ASA) voir impossibilité d'agir pour certains opérateurs	Difficultés rencontrée à court terme du fait de la faible maturité de acteurs même si, à terme, il existe un besoin de lever de crédit pour cofinancer à hauteur de 20% les investissements prévus.

Défaillance	N° 12 : Besoin en Fonds propres pour la rénovation des bâtiments publics / bailleurs sociaux	
Instruments	Tiers Financement	Bonification de prêt
Principes généraux d'intervention	Prise en charge des travaux par un (ou des) tiers rémunérés sur 2 bases : les économies d'énergies versées sous forme de « loyer » par le bénéficiaire + éventuelle annuité supplémentaire selon le modèle économique de chaque opération L'étape supplémentaire étant le tiers-investissement : opérateur tout intégré (études / travaux et gestion - maintenance/ financement)	Prise en charge d'une partie du taux d'intérêt des prêts accordés aux collectivités pour leur opération de rénovation énergétique de bâtiments.
Critère 1 : maturité des bénéficiaires	Les bailleurs ne démontrent pas un intérêt manifeste car semblent « maîtriser » leur processus de travaux et financement. Les collectivités représentent le principal marché « public » du Tiers-Financement (et encore plus du Tiers Investissement). Retour d'expérience : L'opérateur de Tiers Investissement Exterimmo créé par la Caisse ne s'est pas imposé sur le marché auprès des collectivités, qui préfèrent encore passer par des modèles traditionnels (BET / Maîtrises d'œuvres / entreprises de travaux / financeurs) que des modèles tout intégrés.	Le faible nombre de dossiers présentés au financement Eco Prêt et PSPL (Caisse des Dépôts) démontre un certain manque de maturité des éventuels bénéficiaires renforcé par l'accès à des dispositifs de subventions (par exemple AIR+) a jusqu'à présent renforcé cette situation.
Critère 2 : maturité des cofinanceurs	Existence d'un tissu régional et national d'investisseurs. Des financeurs en attente de ce type de dossiers (sécurisés, à faible taux mais rentable dans la durée).	
Critère 3 : maturité des opérateurs potentiels	1 opérateur national existe pour les collectivités EXTERIMMO, mais sous utilisés, mis en concurrence par d'autres types de financement plus accessibles 1 opérateur régional (AREA) dont la feuille de route n'est pas encore définie.	Existence de grand financeur type CdC, et partenariat avec la BEI. A noter que les Taux actuellement pratiqués sont très bas (en particulier l'écoprêt) car indexé sur le livret A
Critère 4 : Faisabilité réglementaire	article 36 du RGEC : 30% d'investissement privé minimum La valeur nominale du prêt ou le montant garanti, selon le cas, n'excède pas 10 millions EUR par projet au niveau des bénéficiaires finals. Problème potentiel d'agrément pour les Fonds d'investissement alternatifs (transposition de la directive AIFM)	
Critère 5 : Contribution aux objectifs du PO	OS 4c : ACCROITRE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU LOGEMENT ET DES BATIMENTS PUBLICS avec pour résultat recherché une diminution de la consommation d'énergie dans les secteurs du logement public et du tertiaire public.	
Critère 6 : critères d'éligibilité fixés par les PO	Clarification de la part de la Commission nécessaire : Les coûts admissibles sont les coûts totaux du projet promouvant l'efficacité énergétique (RGEC) vs éligibilité FEDER (coût pour aller au-delà de la réglementation) ?	
Critère 7 : besoins / ressources du PO	PI 4.c : enveloppe conséquente avec une forte orientation logement et tertiaire public. Il existe toutefois un risque de programmation pour la bonification de taux si ces derniers restaient très bas jusqu'en 2020	
Appréciation globale	 Ecosystème insuffisamment mature (bénéficiaires, opérateurs, réglementation nationale) Une concurrence forte (par manque de maturité) avec les outils classiques.	 Instrument pertinent à terme pour couvrir les futures évolutions (à la hausse) du taux de livret A. Nécessite toutefois certaines clarifications réglementaires sur l'éligibilité des Fonds

Défaillance		N° 13 : Besoin en Fonds propres pour la rénovation des logements privés (co-propriétés)	
Instruments	Fonds de garantie	Tiers investissement	
Principes généraux d'intervention	Cautionnement des dossiers de rénovation énergétique notamment des dossiers déposés par les copropriétés	Prise en charge des travaux par un (ou des) tiers rémunérés sur 2 bases : Economies d'énergies versées sous forme de « loyer » par le bénéficiaire ou tiers-investissement (opérateur tout intégré)	
Critère 1 : maturité des bénéficiaires (transversal)	La maturité des co-propriétés est faible quelles que soient leur taille. La problématique est double 1) les processus de décision sont longs (votes réalisés une année sur l'autre, des régies peu proactives et sensibilisées au sujet) et 2) les propriétaires ne sont pas tous occupants notamment en zone urbaine, et ainsi ne sont pas maîtres des économies d'énergies (et de facture EDF) pouvant être réalisées → risque d'aléas moral		
Critère 2 : maturité des cofinanceurs	La problématique de financement porte sur le fait que chaque co-proprétaire doit monter son dossier de financement. Si parmi le lot, un des dossiers est fragile, alors le projet est abandonné car les financeurs ne suivent pas. Les financeurs sont donc en attente de ce type d'outils.	Existence d'un tissu régional et national de financeurs. Cependant, des acteurs en position d'attente que de pro-active sur ce type de dossiers : techniques, multipartenariaux, etc.	
Critère 3 : maturité des opérateurs potentiels	Réflexion en cours pour la mise en place d'un outil national en partenariat : Etat / Caisse des Dépôts	Faible – aucun modèle de Tiers investissement n'existe pour le secteur privé hors SEM Postif en IDF qui rencontre des difficultés de mise en œuvre. L'absence de positionnement d'un acteur privé et le manque d'exemples mis en œuvre dans d'autres régions FR ou UE, montre la difficulté de la mise en œuvre de ce type de projet.	
Critère 4 : Faisabilité réglementaire	article 36 du RGEC : 30% d'investissement privé minimum La valeur nominale du prêt ou le montant garanti, selon le cas, n'excède pas 10 millions EUR par projet au niveau des bénéficiaires finals. La garantie n'excède pas 80 % du prêt sous-jacent. Par ailleurs subsiste le problème d'agrément pour les Fonds d'investissement alternatifs (transposition de la directive AIFM)		
Critère 5 : Contribution aux objectifs du PO	OS 4c : ACCROITRE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU LOGEMENT ET DES BATIMENTS PUBLICS avec pour résultat recherché une diminution de la consommation d'énergie dans les secteurs du logement privé		
Critère 6 : critères d'éligibilité du PO	Clarification de la part de la Commission nécessaire : Les coûts admissibles sont les coûts totaux du projet promouvant l'efficacité énergétique (RGEC) vs éligibilité FEDER ?		
Critère 7 : Adéquation de besoins / ressources	PI 4.c : enveloppe conséquente mais avec une faible priorité donnée au logement privé. Interrogation sur la possibilité de financer un Fonds d'une taille suffisante pour obtenir un vrai impact sur le territoire		
Appréciation globale	Instrument pertinent en vue de faciliter l'accès à l'éco-prêt à taux 0% national qui vient d'être redéployé pour les copropriétés. Problème de priorité donnée aux bâtiments publics pour la programmation FEDER 2014-2020		Faible maturité des bénéficiaires et opérateurs avec une incertitude sur la possibilité réglementaire (agrément AMF - transposition de la directive AIFM) Besoin avant tout d'accompagner les syndicats pour des copropriétés en situation de « quasi-comas » dans le montage de projets de rénovation.

5.3 Propositions pour une stratégie globale d'investissement

5.3.1 Tableau de synthèse

Le tableau ci-dessous propose une synthèse des instruments examinés en termes d'opportunité, de viabilité et de possibilité de programmation de financement par les Fonds européens 2014-2020.

Opportunité avérée et conditions réunies pour une mise en œuvre immédiate	
Opportunité avérée et conditions réunies sous réserve de précisions / ajustements	
Opportunité avérée mais conditions non réunies à court-terme (nécessite une certaine maturation)	
Opportunité non justifiée et / ou conditions non réunies (risque potentiel majeur)	

Thèmes	Instruments financiers	Appréciation globale	Recommandation
PME & innovation	Capital –risque (amorçage et démarrage)		Reconduction (et renforcement) immédiate du Fonds PACA investissement avec la mise en œuvre d'un instrument spécifiquement dédié à l'amorçage / démarrage
	Capital développement		Reconduction immédiate du Fonds PACA investissement avec la mise en œuvre d'un instrument (volet II) spécifiquement dédié au primo-développement
	Capital de proximité (amorçage et démarrage)		Redimensionnement à court-terme du Fonds PACA émergence (volet amorçage/démarrage)
	Capital développement de proximité		Redimensionnement à court-terme du Fonds PACA émergence (volet développement)
	Dispositif de Garantie		Renouvellement sous réserve d'ajustements des modalités de mise en œuvre et de gestion
	Capital développement (patient)		Création à court-terme pertinente et réaliste mais nécessite quelques précisions (dimensionnement / co-financement)
ESS	Capital transmission		Instrument pertinent répondant à une vraie demande qui nécessite quelques garanties sur les aspects réglementaires et opérationnels
	Capital développement (quasi-Fonds propres)		Instrument pertinent répondant à une vraie demande qui nécessite quelques garanties sur les aspects réglementaires et opérationnels

Secteur agricole	Capital risque de proximité		Instrument pertinent et potentiellement applicable mais nécessite une maturation de la part de l'écosystème avant de le massifier via du FEADER (dont les possibilités sont par ailleurs limitées sur ce type d'opération)
	Fonds de garantie « installation »		Instrument pertinent et viable sous réserve d'un intérêt marqué des opérateurs financiers régionaux
	Fonds Capital patient		piste expérimentale à explorer dans les années à venir mais en dehors de la programmation 2014-2020 FEADER
	Capital développement de proximité		Faibles montants FEADER disponibles et restriction sur l'éligibilité des dépenses (modernisation des exploitations dans certaines filières de production, pas d'extension)
	Fonds de garantie « modernisation »		Instrument pertinent et viable si combiné avec la garantie « installation ». Par ailleurs, un doute subsiste sur la mobilisation du FEADER pour le développement (cf. modernisation ?)
	Capital développement « infrastructures hydrauliques »		Manque de maturité de l'écosystème, en particulier sur la solidité des acteurs (ASA) et l'impossibilité légale d'agir pour certains opérateurs (notamment CdC)
	Fonds de garantie « infrastructures hydrauliques »		Difficultés rencontrées à court terme du fait de la faible maturité de acteurs même si, à terme, il existe un vrai besoin de faciliter lever de crédit pour cofinancer à hauteur de 20% les investissements prévus
Maitrise énergétique	Tiers investissement pour les logements et bâtiments publics		Ecosystème insuffisamment mature, notamment du côté des bénéficiaires et concurrence forte avec les outils classiques. Il semble risqué de mobiliser des Fonds FEDER sans garantie de leur programmation effective
	Bonification de prêt		Instrument pertinent à terme si l'on anticipe une évolution à la hausse du taux de livret A. Nécessite toutefois certaines clarifications réglementaires sur l'éligibilité des Fonds
	Fonds de garantie « prêt copropriétés »		Instrument pertinent en vue de faciliter l'accès à l'éco-prêt à taux 0% national qui vient d'être redéployé pour les copropriétés. Problème de priorité donnée aux bâtiments publics pour la programmation 2014-2020
	Tiers investissement pour les logements privés		Faible maturité des bénéficiaires et opérateurs avec une incertitude sur la possibilité réglementaire (agrément AMF - transposition de la directive AIFM) Besoin avant tout d'accompagner les syndicats pour des copropriétés en situation de « quasi-comas » dans le montage de projets de rénovation.

5.3.2 Les partis pris structurant de la stratégie de financement

Renouveler et/ou renforcer les outils existants pour le financement des entreprises ayant fait la preuve de leur utilité et de leur efficacité

En matière de financement des PME (innovantes ou non), il est important de souligner que les Fonds d'investissement régionaux récemment créés par la Région proposent des outils de financement qui s'avèrent pertinents au regard des défaillances observées. Les premiers retours d'expérience (deal flow, levées de Fonds) sont par ailleurs concluants.

Ces outils n'ont toutefois pas atteint une complète maturité, tant en termes de taille / autofinancement, que d'adéquation à des besoins spécifiques en fonction des types d'entreprises visés. Il est donc proposé de travailler sur les instruments suivants :

PACA Investissement en trois volets proposent des conditions d'investissement adaptées aux différentes phases de développement et spécificités des entreprises visées :

1. « Amorçage / démarrage » qui s'intéresse à la création d'entreprises innovantes (intervention avant la première vente commerciale effective)
2. Capital-risque, relais direct de l'amorçage pour financer le décollage des entreprises innovantes
3. Capital patient, notamment pour des entreprises avec une rentabilité escomptée à plus long terme.

PACA Emergence, avec pour spécificité de proposer du quasi-Fonds propres et de viser un périmètre plus large d'entreprises (hors innovation) en deux volets :

1. « Création » pour l'amorçage et le démarrage des entreprises du territoire
2. « développement » pour le développement de ces entreprises créatrices d'emplois.

L'analyse de faisabilité opérée dans la section précédente démontre que ces instruments sont pertinents, viables et répondent aux exigences réglementaires et financières pour la période 2014-2020.

Il conviendra ainsi d'assurer leur pérennité en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière de nombre d'entreprises soutenues et, à terme, d'assurer leur autofinancement (à partir de 2020).

Utiliser toutes possibilités offertes en matière de Fonds de participation : le redéploiement de JEREMIE

L'analyse (volet 1) a souligné les difficultés de mise en œuvre du Fond JEREMIE et du déploiement du **dispositif de portefeuille de garantie**.

Toutefois, le dispositif répond à un vrai besoin en matière d'accès au crédit pour des PME dans les secteurs industriels, traditionnels ou encore touristiques. Le financement d'investissement immatériel et le besoin en Fonds de roulement sont particulièrement difficiles car les banques sont très frileuses lorsqu'elles n'ont pas de garantie sur le matériel. La gratuité et la possibilité de négocier un taux à la baisse grâce à un portefeuille de garanties tel que JEREMIE constituent ainsi des atouts indéniables.

Restent quelques paramètres à optimiser en vue d'une utilisation véritablement optimale de ce Fonds de participation.

Tout d'abord, le fonctionnement actuel de la garantie en mode « monobanque » (un seul groupe bancaire s'est positionné sur le dispositif lors de l'unique AMI lancé pour JEREMIE) limite son impact territorial. Il conviendra

de voir dans quelle mesure ce dispositif de garantie peut être relancé à plus large échelle à travers un ou plusieurs AMI échelonné dans le temps.

Il conviendra d'assurer une articulation forte avec le **Fond régional de garantie** qui propose en particulier des garanties de prêts à la création et la transmission (ce que JEREMIE ne propose pas actuellement). Par ailleurs, ce dispositif fonctionne en prêt par prêt ce qui rend difficile la négociation de taux. La réactivation de ce Fonds Régional de Garantie (partenariat avec la Garantie BPI) en 2013 avec un réinvestissement ne justifie pas dans l'immédiat un redimensionnement. Toutefois il est possible d'envisager à terme une augmentation du capital de ce Fonds via le FEDER. Il sera alors nécessaire d'assurer un système de gestion et de reporting répondant aux exigences de programmation des Fonds européens, pas toujours adapté au système de garantie prêt par prêt.

Il faut enfin souligner, la possibilité d'utiliser le Fonds JEREMIE bis pour financer d'autres types d'instruments. Il convient notamment de s'interroger sur l'opportunité de financer des instruments destinés au **développement des entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire** à travers ce Fonds de participation.

L'analyse de d'opportunité et de faisabilité confirme la pertinence d'instruments de financement en quasi-Fonds propres dans ce secteur. Toutefois, la moindre maturité des acteurs dans ces domaines fait peser un risque de mise en œuvre qui peut être plus facilement maîtrisé par le financement via un Fonds de participation. Le financement FEDER via la même Priorité d'investissement (3.d) constitue une sécurité supplémentaire en termes de possibilité d'ajustement.

Il est donc proposé le lancement de deux premiers AMI en vue de créer les outils suivants :

- 1 outil de Prêts participatifs pour le développement des entreprises ESS
- 1 outil de Prêts participatifs pour la reprise d'entreprises sous forme coopérative.

Puis en fonction de premiers retours positif ou non, la possibilité de :

- Réinjecter des Fonds dans les instruments qui ont fait leur preuve
- Relancer des AMI pour la mise en œuvre de nouveaux instruments, éventuellement moins complexes dans le domaine de l'ESS (par exemple des prêts d'honneur)
- Réallouer les Fonds vers le dispositif de garantie ou autre instrument à destination des PME (tous secteurs confondus).

Attention toutefois, il conviendra de trouver un équilibre entre la possibilité de financer tout au long de la programmation de nouveaux instruments et la lourdeur que cette prolifération peut engendrer en matière de gestion et de reporting, avec les risques associés.

Tester un nombre restreint d'instruments à destination des agriculteurs au regard de la maturité de l'écosystème et de la possibilité d'utilisation des Fonds EU

En matière de développement agricole, il faut tout d'abord rappeler que de manière générale, les instruments financiers ne sont pas forcément la solution adaptée pour tous les besoins, surtout quand il n'y a pas de perspective de rentabilité significative des investissements soutenus.

Les exploitations agricoles présentent déjà un fort taux d'endettement et le modèle de financement de référence reste très traditionnel dans le monde agricole. Dans ce contexte, une intervention permettant de meilleures conditions d'accès au crédit et l'arrivée facilitée de nouveaux financeurs privés constituent une piste d'action centrale.

La mise en place d'un instrument de **portefeuille de garanties pour l'installation et le démarrage d'exploitations agricoles** (jusqu'à 5 ans après l'installation), en particulier pour les porteurs de projets ne pouvant bénéficier des aides aux Jeunes Agriculteur (dotations, Prêts MTS-JA, etc.), pourrait ainsi contribuer à faciliter l'accès au crédit à des taux avantageux sans que cela constitue une lourdeur ni un frais supplémentaire pour les exploitants (l'opérateur financier se charge du montage de dossier).

Dans une logique un peu plus exploratoire, il pourrait être envisagé de créer, à moyen terme, un instrument de **Capital risque qui interviendrait en quasi-Fonds propres lors du démarrage des exploitations**. Les conditions requises en matière de maturité des acteurs et de réglementation ne semblent pas suffisamment réunies pour un tel instrument (et les montants FEADER limités pour ce type d'intervention). Pourtant, les outils de type prêt participatif ont l'avantage d'amener un suivi et un accompagnement plus substantiel du porteur de projet.

En matière de développement, les limitations en termes d'éligibilité (a priori sur le foncier) et de montants financiers disponibles amènent à ne pas préconiser d'intervention de type Capital investissement. En fonction de l'évolution du contexte, un élargissement du dispositif de garantie à la modernisation des exploitations (plus de 5 années après l'installation) pourrait toutefois être envisagé. Celui-ci semble en effet plus facilement implémentable et mobiliserait moins de ressources.

Différents instruments de financement alternatifs et expérimentaux peuvent être observés en France et à l'étranger : Capital patient, crowdfunding, fondations qui rachètent des terrains dans des zones semi-naturelles / présentant un intérêt écologique en vue de les louer à des exploitants pratiquant l'agriculture biologique. Ces pistes peuvent être explorées dans la région durant les années à venir mais en dehors de la programmation FEADER.

Concernant les infrastructures d'irrigation, l'analyse de l'écosystème amène à déconseiller la mise en œuvre d'un instrument financier spécifique et financé via le FEADER tant que celui-ci ne sera pas plus structuré (taille des acteurs, modèle économique et juridique, positionnement des principales institutions financières, etc.).

S'adapter au contexte national en matière de financement de la maîtrise énergétique et travailler en amont sur la remontée de projets

En matière de rénovation énergétique, il convient tout d'abord de souligner **le caractère encore expérimental et incertain des outils de type tiers financement**, encore plus dans sa forme de tiers-investisseur. Les différents entretiens réalisés dans la région ou au plan national auprès des acteurs de ce secteur, l'absence de retours d'expériences tangibles (EXTERIMMO, SEM positif) et l'instabilité réglementaire (agrément AMF) amènent à déconseiller la mobilisation de Fonds FEDER dans un instrument de ce type créé au niveau régional. Il serait donc préférable d'explorer cette piste, par exemple à travers la création d'un instrument pilote, et d'attendre une véritable « preuve de concept » avant de le redimensionner via des Fonds européens.

La **Garantie de performance énergétique** constitue par contre un instrument pertinent qui peut être directement mis en œuvre en vue de faciliter l'accès au crédit, en particulier à l'éco-prêt à taux 0% national qui vient d'être redéployé à des copropriétés.

Il est aussi important de souligner qu'en amont du financement, il existe une vraie problématique de structuration du marché et de maturité des bénéficiaires. Des outils financiers existent au niveau national : Eco prêt Caisse des Dépôts, Prêt taux 0 pour les particuliers, etc... mais sont sous-utilisés. La principale raison est le manque d'informations, d'études et de conseil sur les plans travaux et les modes de financement.

L'opérateur régional, l'AREA, par son métier « conseil » aura comme objectif de répondre à ces blocages. Il pourrait être envisagé un **accompagnement financier aux études / conseil sous la forme d'avance remboursable** qui encouragerait la sollicitation de l'AREA :

- une prise en charge des études (notamment pour les collectivités et les copropriétés)
- qui, si décision de travaux, doit pouvoir être intégrée aux prêts bonifiés (Caisse des Dépôts, Prêt taux 0).
- un remboursement obligatoire en cas de non mise en œuvre des travaux.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, il pourra être intéressant, à l'instar du tiers financement pour la rénovation, de mettre en place un instrument expérimental d'investissement dans le capital de sociétés portant un projet (faible rentabilité, mais assurée à long terme) et permettant à la Région, au bout de quelques années d'être copropriétaire des unités de production d'énergie électrique et thermique majeures dans la région (micro-hydraulique, thalassothermie, etc.).

Adopter une logique stratégique dans le temps

Si un certain nombre d'instruments, qui semblaient pourtant pertinents, n'a pas été retenu dans le cadre d'un financement via les Fonds européens, il sera possible de réexaminer leur faisabilité et viabilité au cours de programmation, notamment en fonction de l'évolution du contexte régional et national ainsi que de la réglementation. Le dispositif de suivi et de réexamen doit notamment faciliter ce processus.

Parmi les enjeux liés au contexte et aux dispositifs nationaux, on peut notamment citer :

- La volonté affichée par BPI France de créer deux nouveaux dispositifs de financement des entreprises de l'ESS et des entrepreneurs sociaux (prêts participatifs solidaires (PPSS) garantis par BPI France ainsi qu'un Fonds d'investissement dans les coopératives ;
- la réflexion en cours entre le gouvernement et la Caisse des Dépôts sur un système de garantie « national » visant à sécuriser les prêts travaux « énergétiques » des particuliers et des copropriétés.

Le partenariat BPI / Région PACA

Au niveau national, la loi du 31 décembre 2012 a acté la création de bpifrance, née du regroupement entre Oséo, CDC Entreprises, le FSI et FSI Régions. Cette institution a pour vocation de soutenir les petites et moyennes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire et les entreprises innovantes, tout au long de leur développement en s'adaptant aux spécificités de chaque filière et de chaque secteur.

S'appuyant sur ses deux actionnaires, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignation, Bpifrance se veut un instrument de redynamisation de l'économie, de restauration de la compétitivité, de renforcement de l'investissement des entreprises, participant ainsi au renouveau industriel du pays.

Bpifrance est avant tout un outil financier au service des entreprises, de l'innovation comme facteur de compétitivité et de croissance, de l'export et de la redynamisation des territoires. Bpifrance est divisée en deux pôles :

- l'un dédié au financement de l'innovation, au cofinancement bancaire et à la garantie de prêts ;
- le second dédié à l'investissement par une intervention en Fonds propres et quasi-Fonds propres.

Compte-tenu des missions qui lui sont confiées par l'Etat, il apparaît dès lors naturel que BPI France noue des partenariats stratégiques et opérationnels avec la Région, collectivité territoriale chef de file pour le développement économique et l'innovation.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, chef de file pour le développement économique et l'innovation, a été la deuxième région française à nouer un partenariat stratégique avec Bpifrance via une convention de

partenariat. Cette convention, approuvée par le Région lors de l'assemblée plénière du 17 décembre 2013 repose sur trois axes :

- faciliter l'accès au financement pour les entreprises,
- soutenir l'innovation
- et favoriser l'internationalisation. Ce partenariat vise aussi à développer des outils communs Région/Bpifrance permettant de renforcer la lisibilité et la complémentarité des différents outils.

Dans le cadre de cette convention de partenariat et afin de compléter la gamme d'outils en faveur des PME déjà initiée par la Région, le Fonds régional de garantie (ci-après FRG) créé en 1999 avec OSEO a été reconfiguré et abondé à hauteur de 1,9M€.

Le partenariat avec Bpifrance a permis de mettre à disposition des PME un nouvel outil complétant la gamme déjà mise en place par la Région. Cet outil commun avec la banque publique d'investissement vise à garantir les financements bancaires des entreprises dans les phases les plus risquées que sont la création, la transmission et la restructuration, financements non couverts par les outils mis en place par la Région.

Le Fonds régional de garantie permet également d'augmenter la part du risque garanti par Bpifrance jusqu'à 70% et de faciliter l'accès des entreprises au crédit pour les projets à risque très élevé.

Cet outil permet une meilleure réactivité dans la prise de décision, primordiale pour l'entreprise dans une conjoncture économique incertaine, ainsi qu'une mutualisation des ressources de la Région et de Bpifrance afin de soutenir les PME régionales ayant des difficultés à se financer.

Ainsi, depuis sa création, le Fonds a garanti plus de 68M€ de prêts bancaires et facilité l'accès au financement pour 584 entreprises du territoire ayant un projet de développement et de création d'emplois.

Plus particulièrement depuis sa dotation en décembre 2013 (soit 6 mois de fonctionnement), 13 prêts de financement de projets de transmission ont été garantis par le FRG, pour un montant total de prêts consacrés à des opérations de transmission-reprise de 2,6M€ ce qui atteste de l'efficacité de l'outil et des réels besoins des PME pour les projets de transmission-reprise.

En matière d'enjeux réglementaires, il est notamment important de surveiller et, si nécessaire d'adapter la stratégie régionale en fonction de :

- L'application de la de la directive AIFM (code monétaire et financier) : quid de la nécessité d'obtenir un agrément pour les Fonds d'investissement alternatifs (ou une simple inscription auprès de l'AMF) et la restriction du statut des porteurs de part de ces Fonds.
- La qualification d'instrument financier des dispositifs d'avance remboursable, notamment ceux gérés par la BPI dans le cadre d'un conventionnement avec les Conseils régionaux.
- La possibilité d'investir du FEADER dans le foncier à travers des instruments financiers (au-delà des 10% du coût total éligible des opérations).

6 Fiches instruments opérationnelles

6.1 PACA Investissement

Les fiches 1 à 3 présentent les trois outils volets possiblement finançables durant la période 2014-2020 via le Fonds d'investissement PACA Investissement :

- Capital-risque innovation
- Capital développement innovation
- Capital développement industriel (ou Capital patient)

Ces trois outils représentent des cibles d'entreprises avec des besoins différents ou situées dans des phases de développement spécifiques ce qui peut impliquer des modalités d'intervention (taux de cofinancement, restriction du type d'entreprises, etc.) ou de financement (deux objectifs thématiques distincts du PO FEDER) différentes.

Au total, ce Fonds serait doté dans le cadre de la programmation 2014-2020 d'un maximum de 48,5 Millions d'Euros (à ajuster en fonction des bénéficiaires potentiellement tirés des sorties réalisées sur les investissements de la période précédente (revolving). In fine, ce Fonds devrait être autosuffisant à l'horizon 2022.

Fiche n°1 : Capital – risque

Volet I : Capital –risque (amorçage et démarrage)	
Définition du produit	Commentaires
Principes généraux d'intervention	<ol style="list-style-type: none">1. Outil de renforcement des Fonds propres2. Bénéficiaires : PME innovantes de moins de 3 ans, restriction aux Domaines d'Activité Stratégiques (RIS3) et dont le siège est en région PACA3. Type d'outil : Fonds de capital investissement4. Type d'investissement : Financement de projets en amorçage et démarrage d'activité5. Complémentarité : En amont avec les dispositifs d'incubation et de création et relais de financement à trouver en tours ultérieurs, notamment vers du capital développement6. Possibilité de combinaison avec d'autres dispositifs d'aide de type subvention ou prêt (en particulier BPI) mais pour des finalités (projets de R&D, etc.) ou des dépenses éligibles différentes (bas de bilan, etc.). La mobilisation conjointe de PACA investissement et PACA émergence n'est pas concevable
Tickets de financement et chiffrage de la demande	Un ticket moyen d'investissement total équivalent à 600 k€ est pressenti (augmentation du ticket moyen observé), avec une fourchette de financement comprise entre 200 et 1 000k€.

	<p>La demande initiale a été évaluée à 50 entreprises sur 5 ans. Soit un montant total investi de 30 millions d’Euros durant la période 2016-2020.</p>
Financements publics mobilisés et sources de financement	<p>Au total, le co-investissement privé minimum 30% (inférieur à 50% du fait de la nature très risquée des projets)</p> <p>Ce fond, représentant un maximum de 70% du montant total investi dans les entreprises, devrait s’élever à 21 millions d’Euros, dont 50% par du FEDER ; soit 10,5 millions d’Euros de FEDER</p> <p>➔ Possibilité de substituer / renforcer une partie de ces Fonds prévus avec les retours sur investissements de PACA investissement 2011-2015</p> <p>Priorité d’investissement du PO 2014-2020 mobilisée pour le financement : OT1PIb</p>
Estimation de la dynamique de programmation et cibles de réalisation	<p>Montée en charge progressive du deal flow à partir de début 2016 pour atteindre dès 2017 de l’ordre d’une dizaine de dossiers financés par an.</p> <p>Contribution à la cible de l’Indicateur Commun 3 à l’horizon 2023 : 50 minimum (+15 entreprises supplémentaires entre 2021 et 2023 grâce à l’effet revolving, évalué à 5 ans en moyenne)</p> <p>Valeur Intermédiaire 2018 : 20-25 entreprises</p>
Gouvernance et pilotage	<p>Gestion assurée par un professionnel du capital investissement</p> <p>Couplage recommandé du financement à une offre d’accompagnement de proximité auprès du dirigeant (voir dispositif d’accompagnement / conseil proposé par la Région).</p> <p>Portage institutionnel assuré directement par la Région</p> <p>Animation assurée directement par la Région</p> <p>Et un relais possible dans l’écosystème (Agence régionale innovation et internationalisation des entreprises, réseau <i>Finances et Conseil Méditerranée</i>, etc.)</p>
Droits et obligations pour l’entreprise financée	<p>Dépenses éligibles : projet d’investissement global notamment actif immatériel et matériel et BFR</p> <p>Contraintes pour l’entreprise : paiement à jour de l’ensemble de ses dettes sociales et fiscales</p> <p>Intégration au capital de l’entreprise d’un pourcentage (à déterminer) des résultats d’exploitation obtenus</p>
Exigence pour la structure gestionnaire	<p>Professionnel du Capital investissement avec une labellisation (voire, un agrément) et un track record significatif.</p> <p>Nécessité de proximité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les porteurs de projets - Les structures d’accompagnement aux dirigeants d’entreprises du territoire <p>Obligation de reporting auprès des financeurs et porteurs de projets.</p>
Exigence pour le co-investisseur privé	<p>une participation privée de 30% minimum pour cet instrument afin d’assurer un effet levier significatif.</p> <p>Obligation de présenter une stratégie de désengagement claire et réaliste</p>

<p>Faisabilité juridique et principaux enjeux</p>	<p><i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1</i></p> <p>Sélection d'un gestionnaire indépendant au moyen au moyen d'une procédure de sélection ouverte, transparente, non discriminatoire et objective avec rémunération correspondant aux niveaux pratiqués sur le marché</p> <p><u>Respect de l'article 2.1.1 des lignes directrices sur le financement des risques</u>, en particulier le respect de la règle du pari-passu (conditions d'intervention et de valorisation équivalentes entre investisseur public et privé)</p>
<p>Faisabilité opérationnelle sur le territoire et éléments clés de mise en œuvre</p>	<p><i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1</i></p> <p>Mode opératoire : prises de participation dans d'un Fonds d'investissement régional (intégrant trois volets) sous forme de société dont la région est unique actionnaire (actionnaire mandaté en ce qui concerne les montants FEDER investis).</p> <p>Mise en œuvre corrélée à la clôture de la convention de financement de PACA investissement (avant le 31 décembre 2015) et de sa relance immédiate d'ici le 31 décembre 2015. L'existence du fond permet d'accélérer la première étape de validation politique (création du Fond).</p> <p>Principales étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délibération de la Région autorisant la révision des statuts de la société et le lancement d'un nouvel Appel à Manifestation d'intérêt (fin 1^{er} trimestre 2015) - Sélection du gestionnaire (fin 2nd trimestre 2015) - Convention de partenariat avec le gestionnaire et mise en œuvre (fin 3^{ième} trimestre 2015)

Fiche n°2 : Capital-développement innovation

Volet II : Capital-développement innovation	
Définition du produit	Commentaires
Principes généraux d'intervention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Outil de renforcement des Fonds propres 2. Bénéficiaires : PME innovantes dont le siège est en région PACA 3. Type d'outil : Fonds de capital investissement 4. Type d'investissement : Financement de projets d'expansion 5. Complémentarité : relais de financement du fond de capital risque 6. Possibilité de combinaison avec d'autres dispositifs d'aide de type subvention ou prêt (en particulier OSEO) mais pour des finalités (projets de R&D, etc.) ou des dépenses éligibles différentes (bas de bilan, etc.). La mobilisation conjointe de PACA investissement et PACA émergence n'est pas concevable
Tickets de financement et chiffrage de la demande	<p>Un ticket moyen d'investissement total équivalent à 1 000 k€ est pressenti (augmentation du ticket moyen observé), avec une fourchette de financement comprise entre 500k€ et 2 000 k€.</p> <p>La demande initiale a été évaluée à 25 entreprises sur 5 ans. Soit un montant total investi de 25 millions d'Euros durant la période 2016-2020.</p>
Financements publics mobilisés et sources de financement	<p>Au total, le co-investissement privé en moyenne à hauteur de 50%</p> <p>Ce fond, représentant donc environ 50% du montant total investi dans les entreprises, devrait s'élever à 12,5 millions d'Euros, dont 50% par du FEDER ; soit 6,25 millions d'Euros de FEDER</p> <p>➔ Possibilité de substituer / renforcer une partie de ces Fonds prévus avec les retours sur investissement de PACA investissement 2011-2015</p> <p>Priorité d'investissement du PO 2014-2020 mobilisée pour le financement : OT3PID</p>
Estimation de la dynamique de programmation et cibles de réalisation	<p>Montée en charge progressive du deal flow à partir de début 2016 pour atteindre dès 2017 de l'ordre de 5 dossiers financés par an.</p> <p>Contribution à la cible de l'Indicateur Commun 3 à l'horizon 2023 : 25 minimum (+10 entreprises supplémentaires entre 2021 et 2023 grâce à l'effet revolving, évalué à 5 ans en moyenne)</p> <p>Valeur Intermédiaire 2018 : 10-15 entreprises</p>
Gouvernance et pilotage	<p>Gestion assurée par un professionnel du capital investissement</p> <p>Couplage recommandé du financement à une offre d'accompagnement de proximité auprès du dirigeant (voir dispositif d'accompagnement / conseil proposé par la Région).</p> <p>Portage institutionnel assuré directement par la Région</p> <p>Animation assurée directement par la Région</p> <p>Et un relais possible dans l'écosystème (Agence régionale innovation et internationalisation des entreprises, PRIDES Finances et Conseil Méditerranée, etc.)</p>

Droits et obligations pour l'entreprise financée	<p>Dépenses éligibles : projet d'investissement global notamment actif immatériel et matériel et BFR</p> <p>Contraintes pour l'entreprise : paiement à jour de l'ensemble de ses dettes sociales et fiscales</p> <p>Intégration au capital de l'entreprise d'un pourcentage (à déterminer) des résultats d'exploitation obtenus</p>
Exigence pour la structure gestionnaire	<p>Professionnel du Capital investissement avec une labellisation (voire, un agrément) et un track record significatif.</p> <p>Nécessité de proximité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les porteurs de projets - Les structures d'accompagnement aux dirigeants d'entreprises du territoire <p>Obligation de reporting auprès des financeurs et porteurs de projets.</p>
Exigence pour le co-investisseur privé	<p>une participation privée de 40% minimum pour cet instrument afin d'assurer un effet levier significatif.</p> <p>Obligation de présenter une stratégie de désengagement claire et réaliste</p>
Faisabilité juridique et principaux enjeux	<p><i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1</i></p> <p>Sélection d'un gestionnaire indépendant au moyen au moyen d'une procédure de sélection ouverte, transparente, non discriminatoire et objective avec rémunération correspondant aux niveaux pratiqués sur le marché</p> <p><u>Respect de l'article 2.1.1 des lignes directrices sur le financement des risques</u>, en particulier le respect de la règle du pari-passu (conditions d'intervention et de valorisation équivalentes entre investisseur public et privé)</p>
Faisabilité opérationnelle sur le territoire et éléments clés de mise en œuvre	<p><i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1</i></p> <p>Mode opératoire : prises de participation dans d'un Fonds d'investissement régional (intégrant trois volets) sous forme de société dont la région est unique actionnaire (actionnaire mandaté en ce qui concerne les montants FEDER investis).</p> <p>Mise en œuvre corrélée à la clôture de la convention de financement de PACA investissement (avant le 31 décembre 2015) et de sa relance immédiate d'ici le 31 décembre 2015. L'existence du fond permet d'accélérer la première étape de validation politique (création du Fond).</p> <p>Principales étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délibération de la Région autorisant la révision des statuts de la société et le lancement d'un nouvel Appel à Manifestation d'intérêt (fin 1^{er} trimestre 2015) - Sélection du gestionnaire (fin 2nd trimestre 2015) - Convention de partenariat avec le gestionnaire et mise en œuvre (fin 3^{ième} trimestre 2015)

Fiche n°3 : Capital-développement industriel

Volet III : Capital-développement industriel (capital patient)	
Définition du produit	Commentaires
Principes généraux d'intervention	<ol style="list-style-type: none"> Outil de renforcement des Fonds propres Bénéficiaires : PME dont le siège est en région PACA dont les perspectives de croissance et espérance de plus-value ne permettent pas une levée de Fonds 100% privé malgré un potentiel conséquent en matière de création d'emploi Type d'outil : Fonds de capital investissement Type d'investissement : Financement de projets en expansion d'une durée supérieure à 5 ans Complémentarité : relais de financement du fond de capital-risque / capital de proximité Possibilité de combinaison avec d'autres dispositifs d'aide de type prêt ou garantie mais pour des finalités ou des dépenses éligibles différentes. La mobilisation conjointe de PACA investissement et PACA émergence n'est pas concevable
Tickets de financement et chiffrage de la demande	<p>Un ticket moyen d'investissement total équivalent à 1 500 k€ est pressenti (augmentation du ticket moyen observé), avec une fourchette de financement comprise entre 1 000 k€ et 2 000 k€.</p> <p>La demande initiale a été évaluée à 20 entreprises sur 5 ans. Soit un montant total investi de 30 millions d'Euros durant la période 2016-2020.</p>
Financements publics mobilisés et sources de financement	<p>Co-investissement privé minimum de 50%</p> <p>Ce fond, représentant donc 50% du montant total investi dans les entreprises, devrait s'élever à 15 millions d'Euros, dont 50% par du FEDER ; soit 7,5 millions d'Euros de FEDER</p> <p>Priorité d'investissement du PO 2014-2020 mobilisée pour le financement : OT3PId</p>
Estimation de la dynamique de programmation et cibles de réalisation	<p>Montée en charge progressive du deal flow à partir de début 2016 pour atteindre fin 2017 de l'ordre de 4 dossiers financés par an.</p> <p>Contribution à la cible de l'Indicateur Commun 3 à l'horizon 2023 : 20 entreprises (pas d'effet revolving d'ici 2023 du fait de la durée des interventions estimée à 7 ans en moyenne)</p> <p>Valeur Intermédiaire 2018 : 8-10 entreprises</p>
Gouvernance et pilotage	<p>Gestion assurée par un professionnel du capital investissement</p> <p>Couplage recommandé du financement à une offre d'accompagnement de proximité auprès du dirigeant (voir dispositif d'accompagnement / conseil proposé par la Région).</p> <p>Portage institutionnel assuré directement par la Région</p> <p>Animation assurée directement par la Région</p> <p>Et un relais possible dans l'écosystème (Agence régionale innovation et internationalisation des entreprises, PRIDES <i>Finances et Conseil Méditerranée</i>,</p>

	etc.)
Droits et obligations pour l'entreprise financée	Dépenses éligibles : projet d'investissement global notamment actif immatériel et matériel et BFR Contraintes pour l'entreprise : paiement à jour de l'ensemble de ses dettes sociales et fiscales Intégration au capital de l'entreprise d'un pourcentage (à déterminer) des résultats d'exploitation obtenus
Exigence pour la structure gestionnaire	Professionnel du Capital investissement avec une labellisation (voire, un agrément) et un track record significatif. Nécessité de proximité avec : <ul style="list-style-type: none"> - Les porteurs de projets - Les structures d'accompagnement aux dirigeants d'entreprises du territoire Obligation de reporting auprès des financeurs et porteurs de projets.
Exigence pour le co-investisseur privé	une participation privée de 50% minimum pour cet instrument afin d'assurer un effet levier significatif. Obligation de présenter une stratégie de désengagement claire et réaliste
Faisabilité juridique et principaux enjeux	<i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1</i> Sélection d'un gestionnaire indépendant au moyen au moyen d'une procédure de sélection ouverte, transparente, non discriminatoire et objective avec rémunération correspondant aux niveaux pratiqués sur le marché <u>Respect de l'article 2.1.1 des lignes directrices sur le financement des risques</u> , en particulier le respect de la règle du pari-passu (conditions d'intervention et de valorisation équivalentes entre investisseur public et privé)
Faisabilité opérationnelle sur le territoire et éléments clés de mise en œuvre	<i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 2</i> Mode opératoire : prises de participation dans d'un Fonds d'investissement régional (intégrant trois volets) sous forme de société dont la région est unique actionnaire (actionnaire mandaté en ce qui concerne les montants FEDER investis). Mise en œuvre corrélée à la clôture de la convention de financement de PACA investissement (avant le 31 décembre 2015) et de sa relance immédiate d'ici le 31 décembre 2015. L'existence du fond permet d'accélérer la première étape de validation politique (création du Fond). Principales étapes : <ul style="list-style-type: none"> - Délibération de la Région autorisant la révision des statuts de la société et le lancement d'un nouvel Appel à Manifestation d'intérêt (fin 1^{er} trimestre 2015) - Sélection du gestionnaire (fin 2nd trimestre 2015) - Convention de partenariat avec le gestionnaire et mise en œuvre (fin 3^{ième} trimestre 2015)

6.2 PACA Emergence

Les fiches 4 et 5 présentent les deux outils / volets financiers durant la période 2014-2020 via le Fonds d'investissement PACA Émergence :

- Capital-risque de proximité
- Capital développement de proximité

Une distinction entre ces deux outils est rendue nécessaire par l'intervention à des stades différents de développement ce qui implique de mobiliser des sources de financement distinctes (FEDER) et des régimes d'Aide d'Etat différenciés.

Il faut noter que le volet Capital-risque permet d'intervenir sur un périmètre assez large (régime d'aide en faveur des jeunes pousses telles que définie par l'article 22 du RGEC). Il est donc possible de privilégier cette hypothèse par rapport à l'autre volet.

Fiche n°4 : Capital de proximité « Amorçage et démarrage »

Volet I : Capital de proximité « Amorçage et démarrage »	
Définition du produit	Commentaires
Principes généraux d'intervention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Outil de renforcement en quasi-Fonds propres 2. Bénéficiaires : petites entreprises non cotées, enregistrées depuis un maximum de cinq ans, qui n'ont pas encore distribué de bénéfices et qui ne sont pas issues d'une concentration (voir RGEC article 22) et dont le siège est en région PACA 3. <ul style="list-style-type: none"> - production industrielle ou artisanale, - services à l'industrie, - négoce de gros à l'exception de la grande distribution (avec une restriction sur les produits agricoles), - logistique (sous réserve d'éligibilité aux aides d'Etat), - hôtels-restaurants (hors chaînes) en zone de massif, - agences de voyages, sociétés prestataires de services de loisirs touristiques (sportifs, mixant culture et tourisme et parcs à thèmes à vocation locale), - TPE du tourisme 4. Type d'outil : Prêts participatifs et obligations convertibles 5. Type d'investissement : Financement de projets en amorçage et démarrage d'activité 6. Complémentarité : En amont avec les dispositifs d'accompagnement des créateurs d'entreprises et de création et relais de financement à trouver en tours ultérieurs, notamment vers du capital développement 7. Possibilité de combinaison avec d'autres dispositifs d'aide de type subvention ou prêt (en particulier BPI) mais pour des finalités (projets de

	R&D, etc.) ou des dépenses éligibles différentes (bas de bilan, etc.). La mobilisation conjointe de PACA investissement et PACA émergence n'est pas concevable
Tickets de financement et chiffrage de la demande	Un ticket moyen d'investissement équivalent à 60 k€ est pressenti, avec une fourchette de financement comprise entre 15 et 120 k€. La demande a été évaluée à une centaine d'entreprises d'ici 2020. Soit un montant total investi de 6 millions d'Euros durant la période 2016-2020.
Financements publics mobilisés et sources de financement	Le Fonds lancé opérationnel depuis 2013 et renforcé en 2014 nécessite une augmentation de capital afin d'atteindre les objectifs prévus. Le coinvestissement privé n'étant pas nécessairement simultané, notamment pour le prêt participatif, l'investissement est ici 100% public (même si un cofinancement privé est exigé au porteur de projets lors de la levée de Fonds via un autre mode de financement tel que de la prise de participation ou du crédit bancaire, voir obligation pour l'entreprise). Ce fond devrait s'élever in fine à 6 millions d'Euros, dont 41,5% par du FEDER (l'apport initial en Fonds propres de la Région ne pouvant être utilisé comme contrepartie à un financement UE) soit 2,5 millions d'Euros de FEDER Priorité d'investissement du PO 2014-2020 mobilisée pour le financement : OT3PIa
Estimation de la dynamique de programmation et cibles de réalisation	Contribution à la cible de l'Indicateur Commun 3 à l'horizon 2023 : 100 entreprises environ (+25 entreprises supplémentaires entre 2021 et 2023 grâce à l'effet revolving, évalué à 5 ans en moyenne) Valeur Intermédiaire 2018 : 60 entreprises (y compris celles programmées en 2014)
Gouvernance et pilotage	Gestion assurée par un professionnel du capital investissement Couplage recommandé du financement à une offre d'accompagnement de proximité auprès du dirigeant (voir dispositif d'accompagnement / conseil proposé par la Région). Portage institutionnel assuré directement par la Région Animation assurée directement par la Région Et un relais possible dans l'écosystème (Agence régionale innovation et internationalisation des entreprises, Chambres consulaires, etc.)
Droits et obligations pour l'entreprise financée	Dépenses éligibles : projet d'investissement global notamment actif immatériel et matériel et BFR Contraintes pour l'entreprise : paiement à jour de l'ensemble de ses dettes sociales et fiscales L'investissement est conditionné à l'obtention d'un financement d'un établissement financier ou bancaire privé d'un montant au moins équivalent
Exigence pour la structure gestionnaire	Professionnel du Capital investissement avec une labellisation (voire, un agrément) et un track record significatif. Nécessité de proximité avec :

	<ul style="list-style-type: none"> - Les porteurs de projets - Les structures d'accompagnement aux dirigeants d'entreprises du territoire <p>Obligation de reporting auprès des financeurs et porteurs de projets.</p>
Exigence pour le co-investisseur privé	N/A
Faisabilité juridique et principaux enjeux	<p><i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 2</i></p> <p>Sélection déjà effectuée d'un gestionnaire indépendant au moyen au moyen d'une procédure de sélection ouverte, transparente, non discriminatoire et objective avec rémunération correspondant aux niveaux pratiqués sur le marché (l'apport possible en Fonds Européens figurant déjà dans la convention)</p> <p>Adossement au régime exempté de notification sur les aides en faveurs des jeunes pousses (article 22 du RGEC) ou par défaut le De minimis. L'absence de coinvestissement simultané ne permet pas à cet instrument de se positionner hors champ des Aides d'Etat</p>
Faisabilité opérationnelle sur le territoire et éléments clés de mise en œuvre	<p><i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1</i></p> <p>Mode opératoire : Recapitalisation d'un Fonds d'investissement régional existant sous forme de société dont la région est unique actionnaire (actionnaire mandaté en ce qui concerne les montants FEDER investis).</p> <p>Mise en œuvre dès 2015 du fait de l'existence de l'outil.</p>

Fiche n°5 : Capital développement de proximité

Volet II : Capital développement de proximité	
Définition du produit	Commentaires
Principes généraux d'intervention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Outil de renforcement en quasi-Fonds propres 2. Bénéficiaires : petites et moyennes entreprises de plus de 5 ans ou de plus 18 mois et réalisant des bénéfices (redistribués entre actionnaires), innovantes ou adhérentes à un PRIDES (sauf activité exclues du régime De Minimis) 3. Type d'outil : Prêts participatifs et obligations convertibles 4. Type d'investissement : Financement de projets de développement d'activité 5. Complémentarité : En amont avec les dispositifs d'accompagnement des créateurs d'entreprises et de création et relais de financement à trouver en tours ultérieurs, notamment vers du capital développement 6. Possibilité de combinaison avec d'autres dispositifs d'aide de type prêt ou garantie mais pour des finalités (projets de R&D, etc.) ou des dépenses

	<p>éligibles différentes (bas de bilan, etc.) et dans le respect des plafonds de minimis. La mobilisation conjointe de PACA investissement et PACA émergence n'est pas concevable</p>
<p>Tickets de financement et chiffrage de la demande</p>	<p>Un ticket moyen d'investissement équivalent à 100 k€ est pressenti, avec une fourchette de financement comprise entre 50 et 200 k€ (sous réserve du respect de seuils De Minimis).</p> <p>La demande a été évaluée à une soixantaine d'entreprises d'ici 2020. Soit un montant total investi de 6 millions d'Euros durant la période 2016-2020.</p>
<p>Financements publics mobilisés et sources de financement</p>	<p>Le Fonds lancé opérationnel depuis 2013 et renforcé en 2014 nécessite une augmentation de capital afin d'atteindre les objectifs prévus.</p> <p>Le coinvestissement privé n'étant pas nécessairement simultané, notamment pour le prêt participatif, l'investissement est ici 100% public (même si un cofinancement privé est exigé au porteur de projets lors de la levée de Fonds via un autre mode de financement tel que de la prise de participation ou du crédit bancaire, voir obligation pour l'entreprise).</p> <p>Ce fond devrait s'élever in fine à 6 millions d'Euros, dont 41,5% par du FEDER (l'apport initial en Fonds propres de la Région ne pouvant être utilisé comme contrepartie à un financement UE) soit 2,5 millions d'Euros de FEDER</p> <p>Priorité d'investissement du PO 2014-2020 mobilisée pour le financement : OT3PID</p>
<p>Estimation de la dynamique de programmation et cibles de réalisation</p>	<p>Contribution à la cible de l'Indicateur Commun 3 à l'horizon 2023 : 60 entreprises environ (+15 entreprises supplémentaires entre 2021 et 2023 grâce à l'effet revolving, évalué à 5 ans en moyenne)</p> <p>Valeur Intermédiaire 2018 : 35 entreprises (y compris celles programmées en 2014)</p>
<p>Gouvernance et pilotage</p>	<p>Gestion assurée par un professionnel du capital investissement</p> <p>Couplage recommandé du financement à une offre d'accompagnement de proximité auprès du dirigeant (voir dispositif d'accompagnement / conseil proposé par la Région).</p> <p>Portage institutionnel assuré directement par la Région</p> <p>Animation assurée directement par la Région</p> <p>Et un relais possible dans l'écosystème (Agence régionale innovation et internationalisation des entreprises, Chambres consulaires, etc.)</p>
<p>Droits et obligations pour l'entreprise financée</p>	<p>Dépenses éligibles : projet d'investissement global notamment actif immatériel et matériel et BFR</p> <p>Contraintes pour l'entreprise : paiement à jour de l'ensemble de ses dettes sociales et fiscales</p> <p>L'investissement est conditionné à l'obtention d'un financement d'un établissement financier ou bancaire privé d'un montant au moins équivalent</p>
<p>Exigence pour la structure gestionnaire</p>	<p>Professionnel du Capital investissement avec une labellisation (voire, un agrément) et un track record significatif.</p> <p>Nécessité de proximité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les porteurs de projets

	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures d'accompagnement aux dirigeants d'entreprises du territoire <p>Obligation de reporting auprès des financeurs et porteurs de projets.</p>
Exigence pour le co-investisseur privé	N/A
Faisabilité juridique et principaux enjeux	<p><i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 3</i></p> <p>Sélection déjà effectuée d'un gestionnaire indépendant au moyen au moyen d'une procédure de sélection ouverte, transparente, non discriminatoire et objective avec rémunération correspondant aux niveaux pratiqués sur le marché (l'apport possible en Fonds Européens figurant déjà dans la convention).</p> <p>Adossement au régime De minimis car l'absence de coinvestissement simultané (et aux mêmes conditions) ne permet pas à cet instrument de se positionner hors champ des Aides d'Etat. Il sera donc indispensable de bien surveiller le respect du cumul des aides (plafond de 200 000 sur les trois derniers exercices fiscaux).</p>
Faisabilité opérationnelle sur le territoire et éléments clés de mise en œuvre	<p><i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1</i></p> <p>Mode opératoire : Recapitalisation d'un Fonds d'investissement régional existant sous forme de société dont la région est unique actionnaire (actionnaire mandaté en ce qui concerne les montants FEDER investis).</p> <p>Mise en œuvre dès 2015 du fait de l'existence de l'outil.</p>

6.3 Le Fonds de participation JEREMIE

La mise en œuvre d'un nouveau Fonds de participation JEREMIE vise à assurer une continuité de l'outil de portefeuille de Garantie déployé lors de la période 2007-2013 et de permettre le financement de nouveaux instruments financiers plus exploratoires et réajustables en cours de programmation selon l'évolution du contexte régional (besoins / défaillances) et du contexte règlementaire.

Ce Fonds de participation est donc susceptible de financer :

- Un portefeuille de Garantie prêt au développement des PME
- Des Fonds d'investissement pour le développement et la transmission/reprise d'entreprises dans le domaine de l'ESS
- Eventuellement, le financement de dispositif de prêt d'honneur ou autres.

Il serait abondé à hauteur de 18,5 Millions d'Euros maximum dans l'éventualité d'un redéploiement de ce Fonds de participation vers plusieurs instruments.

La mise en œuvre de ce Fonds est fortement corrélée à la clôture de la convention de financement de JEREMIE 2007-2013 (avant le 31 décembre 2015). Les principales étapes entrevues sont :

- Délibération de la Région autorisant le renouvellement du Fonds de participation et le lancement (fin 1^{er} trimestre 2015)
- Sélection du gestionnaire (fin 2nd trimestre 2015)
- Convention de partenariat avec le gestionnaire et mise en œuvre (fin 3^{ième} trimestre 2015)

Les AMI pour la sélection des intermédiaires financiers (garantie, capital investissement ESS...) ne pourront donc pas être lancés avant la fin 2015, voire début 2016.

Fiche n°6 : Portefeuille de garantie prêts au développement des PME

Portefeuille de garantie prêts au développement des PME	
Définition du produit	Commentaires
Principes généraux d'intervention	<ol style="list-style-type: none">1. Outil de portefeuille de garantie bancaire2. Bénéficiaires : petites et moyennes entreprises de plus 18 mois issue du secteur industriel, du bâtiment (hors promotion immobilière) ou du tourisme, dont le siège est en région PACA ou réalisant un investissement en région PACA3. Type d'outil : Garantie gratuite4. Type d'investissement : Financement de projets de développement d'activité5. Complémentarité : En amont avec les dispositifs d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises (par exemple le Fonds Régional de Garantie)

	<p>6. Possibilité de combinaison avec d'autres dispositifs d'aide de type Fonds propres ou quasi-Fonds propres mais sur des dépenses éligibles différentes et dans le respect des plaFonds de minimis. La mobilisation de JEREMIE pour couvrir le risque des investissements réalisés par PACA émergence n'est pas concevable</p>
Tickets de financement et chiffrage de la demande	<p>Garantie couvrant jusqu'à 80% des crédits octroyés et permettant une baisse du taux d'intérêt, avec une fourchette de financement comprise entre 25 et 1 875 k€ maximum avec une moyenne des prêts observée sur la période 2011-2014 autour de 185 k€.</p>
Financements publics mobilisés et sources de financement	<p>Etant donné le retour d'expérience sur la période précédente et la disponibilité des Fonds sur la PI 3.d, il est préconisé de doter le nouvel instrument de 10 millions d'Euros supplémentaires, dont 5 millions de FEDER. Ceci en attendant que les Fonds bloqués sur la période 2007-2013 sur le portefeuille de garantie initial puissent être réutilisés.</p> <p>Priorité d'investissement du PO 2014-2020 mobilisée pour le financement : OT3PI d</p>
Estimation de la dynamique de programmation et cibles de réalisation	<p>Hypothèse : effet levier estimé à 6 (en concevant les mêmes conditions, voir section sur la faisabilité juridique) et montant moyen des crédits octroyés / couverts de 185 k€.</p> <p>Contribution à la cible de l'Indicateur Commun 3 à l'horizon 2023 : 325 entreprises environ (+100 entreprises supplémentaires entre 2021 et 2023 grâce à la possible réutilisation des Fonds JEREMIE 2007-2013)</p> <p>Valeur Intermédiaire 2018 : 150 entreprises</p>
Gouvernance et pilotage	<p>Mise en œuvre assurée par des intermédiaires (un ou si possible plusieurs groupe bancaires)</p> <p>Couplage recommandé du financement à une offre d'accompagnement de proximité auprès du dirigeant.</p>
Droits et obligations pour l'entreprise financée	<p>Dépenses éligibles : Actifs matériels amortissables et / ou immatériels amortissables et / ou B.F.R. Recherche et Développement – Brevets – Acquisition 2ème FDC</p> <p>Contraintes pour l'entreprise : paiement à jour de l'ensemble de ses dettes sociales et fiscales</p>
Exigence pour la structure intermédiaire / co-investisseur	<p>Organismes bancaires implantés sur le territoire avec si possible une coordination faite en région PACA.</p> <p>Nécessité de proximité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les porteurs de projets - Les structures d'accompagnement aux dirigeants d'entreprises du territoire <p>Obligation de reporting auprès du gestionnaire du Fonds de participation JEREMIE et des porteurs de projets.</p> <p>L'intermédiaire financier réalise des investissements qui n'auraient pas eu lieu, qui auraient été limités ou qui auraient été effectués différemment en l'absence</p>

	<p>d'aide. L'intermédiaire financier est en mesure de démontrer qu'il a recours à un mécanisme garantissant que tous les avantages sont répercutés autant que possible sur les bénéficiaires finals, sous la forme de volumes de financement plus importants, de portefeuilles plus risqués, d'exigences moindres en matière de sûretés requises, de primes de garantie plus faibles ou de taux d'intérêt réduits</p>
<p>Faisabilité juridique et principaux enjeux</p>	<p><i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 3</i></p> <p>Sélection des intermédiaires au moyen au moyen d'une procédure de sélection ouverte, transparente, non discriminatoire et objective.</p> <p>Adossement par défaut au régime De minimis du fait de la gratuité de la garantie et du taux plafond de perte. Il sera donc indispensable de bien surveiller le respect du cumul des aides (plafond de 200 000 sur les trois derniers exercices fiscaux).</p> <p>Il est toutefois envisageable d'utiliser le régime d'exemption article 22 du RGEC. Ceci implique une limitation du plafond de perte à 25% (et donc un effet levier potentiellement plus faible) mais une négociation est toujours possible avec l'intermédiaire retenus afin de réduire la prime de garanties (mais pas forcément la supprimer..) et les taux d'intérêt des prêts délivrés.</p>
<p>Faisabilité opérationnelle sur le territoire et éléments clés de mise en œuvre</p>	<p><i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 2</i></p> <p>L'enjeu principal est ici d'arriver à impliquer plus d'un organisme bancaire afin d'augmenter l'impact du dispositif sur le territoire.</p> <p>Mise en œuvre corrélée à la clôture de la convention de financement de JEREMIE 2007-2013 (voir introduction de la section).</p>

Fiche n°7 : Capital développement ESS

Capital développement ESS	
Définition du produit	Commentaires
Principes généraux d'intervention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Outil de renforcement en Fonds et quasi-Fonds propres destiné à faciliter la levée de crédit 2. Bénéficiaires : SCOP, SCIP, associations, fondations, PME (dont l'activité relève de l'intérêt général), etc. 3. Type d'outil : Prise de capital, Prêts participatifs et obligations convertibles 4. Type d'investissement : Financement de projets de développement d'activité 5. Complémentarité : En amont avec les dispositifs de création dans le secteur de l'ESS 6. Possibilité de combinaison avec d'autres dispositifs d'aide de type prêt ou garantie mais pour des finalités ou des dépenses éligibles différentes
Tickets de financement et chiffrage de la demande	<p>Un ticket moyen d'investissement équivalent à 80 k€ est pressenti, avec une fourchette de financement comprise entre 20 et 200 k€.</p> <p>La demande a été évaluée à une centaine d'entreprises d'ici 2020. Soit un montant total investi de 8 millions d'Euros durant la période 2016-2020.</p>
Financements publics mobilisés et sources de financement	<p>Au total, le co-investissement privé <u>minimum</u> exigé est de 30% (dans la constitution du Fonds ou pour chaque opération)</p> <p>Ce fond, représentant un maximum de 70% du montant total investi dans les entreprises, devrait s'élever à 5,5 millions d'Euros, dont 50% par du FEDER ; soit 2,75 millions d'Euros de FEDER</p> <p>Priorité d'investissement du PO 2014-2020 mobilisée pour le financement : OT3PI7</p>
Estimation de la dynamique de programmation et cibles de réalisation	<p>Montée en charge progressive du deal flow courant 2016 pour atteindre d'ici 2017 une vingtaine de dossiers financés par an.</p> <p>Contribution à la cible de l'Indicateur Commun 3 à l'horizon 2023 : 100 entreprises environ (+20 entreprises supplémentaires entre 2022 et 2023 grâce à l'effet revolving, évalué à 5 ans en moyenne)</p> <p>Valeur Intermédiaire 2018 : 40 entreprises</p>
Gouvernance et pilotage	<p>Mise en œuvre assurée par des intermédiaires (un ou si possible plusieurs groupe bancaires)</p> <p>Couplage recommandé du financement à une offre d'accompagnement de proximité auprès du dirigeant.</p>
Droits et obligations pour l'entreprise financée	<p>Dépenses éligibles : Investissement dans des actifs matériels, immatériels et/ou Fonds de roulement pour des activités de développement</p> <p>Contraintes pour l'entreprise : paiement à jour de l'ensemble de ses dettes sociales et fiscales</p> <p>L'investissement est conditionné à l'obtention d'un financement d'un</p>

	établissement financier ou bancaire privé d'un montant au moins équivalent
Exigence pour la structure intermédiaire	<p>Professionnel du capital investissement qui s'appuie sur la structure créée spécifiquement sur l'ESS pour apprécier les particularités des porteurs de projets qui sollicitent un financement.</p> <p>Nécessité de proximité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les porteurs de projets - Les structures d'accompagnement aux dirigeants d'entreprises du territoire <p>Obligation de reporting auprès des financeurs et porteurs de projets.</p>
Exigence pour le co-investisseur privé	<p>une participation privée de 30% minimum pour cet instrument afin de respect les lignes directrice sur le financement des risques</p> <p>Obligation de présenter une stratégie de désengagement claire et réaliste équivalente à celle de l'investisseur public</p>
Faisabilité juridique et principaux enjeux	<p><i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 3</i></p> <p>Sélection des intermédiaires au moyen d'une procédure de sélection ouverte, transparente, non discriminatoire et objective.</p> <p>Nécessité d'une clarification nationale sur la transposition de la directive AIFM : les opérateurs dédiés doivent-ils bénéficier d'un agrément en tant que société de gestion de portefeuille ou simple enregistrement auprès de l'AMF ? Sous quelles conditions ?</p> <p>Respect de l'article 2.1.1 des lignes directrices sur le financement des risques, en particulier le respect de la règle du pari-passu (conditions d'intervention et de valorisation équivalentes entre investisseur public et privé</p> <p>➔ <u>Alternative à envisager</u> : RGEC aides au financement des risques. Le co-investissement privé doit alors passer de 30 à 40% mais avec la possibilité pour l'investisseur public de supporter les premières pertes subies à hauteur de 25% de l'investissement total (les autres conditions de mise en œuvre de l'instrument doivent être respectées)</p>
Faisabilité opérationnelle sur le territoire et éléments clés de mise en œuvre	<p><i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 2</i></p> <p>Mode opératoire : la mise en œuvre de cet instrument est tout d'abord liée à la constitution du Fonds de participation JEREMIE (voir section d'introduction). Il sera donc possible de lancer un ou plusieurs AMI (de façon séquentielle) à partir de début 2016 pour sélectionner un ou plusieurs intermédiaires financiers.</p>

Fiche n°8 : Capital transmission sous forme coopérative

Capital transmission sous forme de société coopérative	
Définition du produit	Commentaires
Principes généraux d'intervention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Outil d'investissement en Fonds et quasi-Fonds propres destiné à faciliter la transmission / reprise d'entreprises par les salariés 2. Bénéficiaires : Entreprises / Salariés d'entreprises 3. Type d'outil : Prise de capital, Prêts participatifs et obligations convertibles 4. Type d'investissement : Financement de projets de transmission ou reprise, y compris d'entreprise en difficulté, sous forme de coopérative 5. Possibilité de combinaison avec d'autres dispositifs d'aide de type prêt ou garantie mais pour des finalités ou des dépenses éligibles différentes (dans la limite du <i>De Minimis</i> si nécessaire)
Tickets de financement et chiffrage de la demande	<p>Un ticket moyen d'investissement équivalent à 120 k€ est pressenti, avec une fourchette de financement comprise entre 25 et 400 k€.</p> <p>La demande a été évaluée à une cinquantaine d'entreprises d'ici 2020. Soit un montant total investi de 6 millions d'Euros durant la période 2016-2020.</p>
Financements publics mobilisés et sources de financement	<p>Au total, le co-investissement privé visé est de 50% (dans la constitution du Fonds et / ou pour chaque opération). Ce taux élevé doit permettre de s'assurer de la viabilité des projets (notamment de reprise à la barre) et d'un effet levier maximum.</p> <p>Ce fond, représentant un maximum de 50% du montant total investi dans les entreprises, devrait s'élever à 3 millions d'Euros, dont 50% par du FEDER ; soit 1,5 millions d'Euros de FEDER</p> <p>Priorité d'investissement du PO 2014-2020 mobilisée pour le financement : OT3PI d</p>
Estimation de la dynamique de programmation et cibles de réalisation	<p>Montée en charge progressive du deal flow courant 2016 pour atteindre d'ici 2017 une dizaine de dossiers financés par an.</p> <p>Contribution à la cible de l'Indicateur Commun 3 à l'horizon 2023 : 50 entreprises environ (+10 entreprises supplémentaires entre 2022 et 2023 grâce à l'effet revolving, évalué à 5 ans en moyenne)</p> <p>Valeur Intermédiaire 2018 : 20 entreprises</p>
Gouvernance et pilotage	<p>Mise en œuvre assurée par un intermédiaire avec obligation de reporting auprès du gestionnaire du Fonds de participation.</p> <p>Couplage recommandé du financement à une offre d'accompagnement de proximité auprès du dirigeant.</p>
Droits et obligations pour l'entreprise financée	<p>Dépenses éligibles : Investissement dans des actifs matériels, immatériels et/ou Fonds de roulement</p> <p>Respecter les conditions liées au statut d'une société Coopérative</p> <p>Le montant maximum d'intervention par SCOP est calculé en fonction du nombre de salariés</p>

<p>Exigence pour la structure intermédiaire</p>	<p>Professionnel du capital investissement possédant une forte connaissance du financement de ce type de société pour apprécier les particularités des porteurs de projets qui sollicitent un financement.</p> <p>Nécessité de proximité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les porteurs de projets - Les structures d'accompagnement aux dirigeants d'entreprises du territoire <p>Obligation de reporting auprès des financeurs et porteurs de projets.</p>
<p>Exigence pour le co-investisseur privé</p>	<p>une participation privée de 30% minimum (avec une répartition 50-50 idéalement visée) pour cet instrument afin de respect les lignes directrice sur le financement des risques</p> <p>Obligation de présenter une stratégie de désengagement claire et réaliste identique à celle de l'investisseur public</p>
<p>Faisabilité juridique et principaux enjeux</p>	<p><i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 3</i></p> <p>Sélection de l'intermédiaire au moyen d'une procédure de sélection ouverte, transparente, non discriminatoire et objective.</p> <p>Nécessité d'une clarification nationale sur la transposition de la directive AIFM : les opérateurs dédiés doivent-ils bénéficier d'un agrément en tant que société de gestion de portefeuille ou simple enregistrement auprès de l'AMF ? Sous quelles conditions ?</p> <p>IMPORTANT : Afin de pouvoir financer la reprise d'entreprise en difficulté, il est impératif de se situer en dehors de la réglementation sur les aides d'Etat</p> <p>Il convient donc de respecter scrupuleusement l'article 2.1 des lignes directrices sur le financement des risques (critères de l'opérateur en économie de marché), en particulier le respect de la règle du pari-passu (conditions d'intervention et de valorisation équivalentes entre investisseur public et privé)</p> <p>➔ Alternative possible : Le nouvel encadrement sur le régime De Minimis permet d'intervenir auprès d'entreprises en difficulté sous la forme de capital investissement. Il faut toutefois noter que la totalité des montants investi sont considérer comme Equivalent Subvention Brut et donc à prendre en compte pour le calcul du plafond de 200 000 euros.</p>
<p>Faisabilité opérationnelle sur le territoire et éléments clés de mise en œuvre</p>	<p><i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 2</i></p> <p>Mode opératoire : la mise en œuvre de cet instrument est tout d'abord liée à la constitution du Fonds de participation JEREMIE (voir section d'introduction). Il sera donc possible de lancer un AMI à partir de début 2016 pour sélectionner l'intermédiaire financier.</p>

6.4 L'installation des exploitants agricoles

Fiche n°9

Portefeuille de garantie de prêts à l'installation en agriculture	
Définition du produit	Commentaires
Principes généraux d'intervention	<ol style="list-style-type: none"> Garantie publique, visant à faciliter l'accès au crédit permettant aux agriculteurs en installation d'obtenir plus facilement leur prêt principal auprès des opérateurs bancaires sans mettre en péril leurs biens personnels ou ceux de proches. Bénéficiaires : Nouveaux agriculteurs installés en région PACA depuis moins de 5 ans (à compter de la date d'affiliation MSA) âgés entre 40 et 55 ans, quelle que soit la forme juridique de l'entreprise. Type d'outil : Portefeuille de garanties permettant un taux de couverture de la garantie de 70% et éventuellement une baisse du taux du prêt, durée du concours financé inférieure ou égale à 7 ans. Type d'investissement : Financement de projets d'installation / démarrage d'activité Complémentarité / combinaison : instruments visant les exploitants hors dispositifs spécifiques aux jeunes agriculteurs.
Tickets de financement et chiffrage de la demande	Fourchette de financement comprise entre 50 et 150 k€ maximum avec une moyenne de 120 k€.
Financements publics mobilisés et sources de financement	<p>Les capacités de financement du FEADER étant limitées et la totalité des emprunts contractés par les agriculteurs lors du démarrage de leur activité n'ayant pas besoin d'être couvert par une contre-garantie, ce Fonds vise es porteurs de projet ne pouvant bénéficier des dispositifs spécifiques aux jeunes agriculteurs pour qui il est potentiellement plus difficile d'accéder au crédit bancaire. Cet instrument doit permettre de couvrir plus d'un tiers de ce type d'installations dans la région, représentant environ 15% des Fonds total empruntés lors de ces opérations dans la région.</p> <p>Avec l'effet levier estimé à 6 et un Fonds s'élevant à 4 millions d'Euros (dont 2 millions de FEADER), il sera ainsi possible de garantir pour 24 millions d'Euros de prêt, soit avec une moyenne de 120 k€, 200 prêts à l'installation.</p> <p>Mesures du PRDR 2014-2020 potentiellement mobilisables pour le financement : 4.1 / 6.3</p>
Estimation de la dynamique de programmation et cibles de réalisation	<p>Montée en charge progressive en 2016 pour atteindre, dès 2017, un rythme d'environ 40 dossiers financés par an.</p> <p>Contribution à la cible de l'Indicateur « Nombre d'exploitations soutenues » : 200 à l'horizon 2023 (pas de réutilisation des Fonds possible durant la période) Valeur Intermédiaire 2018 : 100 entreprises</p>
Gouvernance et pilotage	<p>Mise en œuvre assurée par des intermédiaires (un ou si possible plusieurs groupe bancaires)</p> <p>Couplage recommandé du financement à une offre d'accompagnement de</p>

	proximité auprès du dirigeant.
Droits et obligations pour l'entreprise financée	Dépenses éligibles : Matériel, bâtiments, foncier (dans la limite de 10% des dépenses totales éligibles), stock et BFR (dans la limite de 30% des dépenses totales éligibles) Contraintes pour l'entreprise : ayant réalisé une étude de faisabilité globale démontrant la faisabilité du projet
Exigence pour la structure gestionnaire	Organismes bancaires implantés sur le territoire avec si possible une coordination faite en région PACA. Nécessité de proximité avec : <ul style="list-style-type: none"> - Les exploitants agricoles - Les structures d'accompagnement aux dirigeants d'entreprises du territoire Obligation de reporting auprès du gestionnaire et des porteurs de projets.
Exigence pour le co-investisseur privé	l'intermédiaire financier réalise des investissements qui n'auraient pas eu lieu, qui auraient été limités ou qui auraient été effectués différemment en l'absence d'aide. L'intermédiaire financier est en mesure de démontrer qu'il a recours à un mécanisme garantissant que tous les avantages sont répercutés autant que possible sur les bénéficiaires finals, sous la forme de volumes de financement plus importants, de portefeuilles plus risqués, d'exigences moindres en matière de sûretés requises, de primes de garantie plus faibles ou de taux d'intérêt réduits.
Faisabilité juridique et principaux enjeux	<i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 3</i> Sélection des intermédiaires au moyen au moyen d'une procédure de sélection ouverte, transparente, non discriminatoire et objective. Adossement par défaut au régime De minimis agricole du fait de la gratuité de la garantie et du taux plafond de perte. Il sera donc indispensable de bien surveiller le respect du cumul des aides (plafond de 15 000 sur les trois derniers exercices fiscaux).
Faisabilité opérationnelle sur le territoire et éléments clés de mise en œuvre	<i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 2</i> Principales étapes : <ul style="list-style-type: none"> - Délibération de la Région autorisant la création du Fonds (fin 1^{er} trimestre 2015) - Sélection du gestionnaire (fin 2nd trimestre 2015) - Convention de partenariat avec le gestionnaire et mise en œuvre (fin 3^{ième} trimestre 2015)

6.5 Calendrier récapitulatif de mise en Ê uvre

< Voir page suivante >

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	...
PME & innovation	Capital-risque innovation	Révision des statuts de PACA Inv. et AMI (fin 1 ^{er} trimestre)	Instruments opérationnels (1 ^{er} trimestre)	Auto Financement (2022)
	Capital développement innovation	Sélection du gestionnaire (fin 2 nd trimestre)						
	Capital développement industriel (patient)	Convention de partenariat avec le gestionnaire et mise en œuvre (fin 3 ^{ième} trimestre)						
	Capital-risque de proximité	Réinjection de Fonds (UE+Région) dans PACA Emergence	Auto Financement (2024)
	Capital développement de proximité							
	Dispositif de Garantie développement							
ESS	Capital transmission/reprise	Renouvellement du Fonds de participation et AMI (fin 1 ^{er} trimestre)	Lancement des AMI pour la sélection d'intermédiaires (fin 1 ^{er} trimestre) Instruments opérationnels (fin 2 nd trimestre)	Possibilité lancement 2 ^{nde} vague AMI	Auto Financement (2023 ?)
	Capital développement	Sélection du gestionnaire (fin 2 nd trimestre) et convention de partenariat (3 ^{ième} trimestre)						
Secteur agricole	Capital-risque de proximité	Maturation de l'écosystème et instrument test (hors FEADER)			Possibilité d'injecter du FEADER ?			
	Fonds de garantie « installation »	Création du Fonds et AMI (fin 2 nd trimestre)	AMI & Sélection du / des opérateurs (1 ^{er} trimest.) Instruments opérationnels (2nd trimestre)	Auto Financement (2014+)
	Fonds de garantie « modernisation »	Attente de retour d'expérience / clarifications			Possibilité d'élargir le Fonds de garantie « installation » ?			
	Fonds de garantie « infrastructures hydrauliques »	Maturation de l'écosystème						
Energie	Bonification de prêts « rénovation bâtiment publics »	Approfondissements et concertation avec l'écosystème (fin subvention) pour la mise en œuvre						
	Tiers investissement rénovation	Maturation de l'écosystème et instrument test (hors FEDER)			Possibilité d'injecter du FEDER ?			
	Société d'investissement ENR							

7 Recommandations pour le suivi et le réexamen de la stratégie

Le suivi et réexamen de la stratégie de financement se justifie d'une part au regard des attentes de la Commission Européenne sur le rendu compte quant à l'efficacité et l'efficience des Fonds mais aussi parce que l'évaluation et les recommandations proposées dans le présent rapport s'inscrivent dans un contexte qui sera amené à évoluer.

La conduite de cette évaluation montre que le marché est mature et la réglementation adaptée pour prévoir à court terme la programmation de certains instruments financiers. Cependant il peut exister d'autres domaines, pour lesquels, en raison de la faible maturité des bénéficiaires potentiels, d'une demande limitée et du contexte réglementaire, il est encore prématuré et risqué de déployer des instruments financiers.

Pour autant, la période de 2014-2020 doit être considérée comme une période de transition et d'expérimentation. Un ensemble d'actions et d'opérations doivent être conduites pour diffuser, vulgariser et favoriser l'appropriation de la valeur ajoutée des instruments financiers auprès des acteurs visés. L'objectif serait donc de faire évoluer l'offre à moyen/long terme avec des outils pragmatiques et adaptés aux besoins et à la typologie des acteurs du territoire.

Cette option ne doit pas empêcher de mener une réflexion sur le sujet au cours de la programmation en s'appuyant :

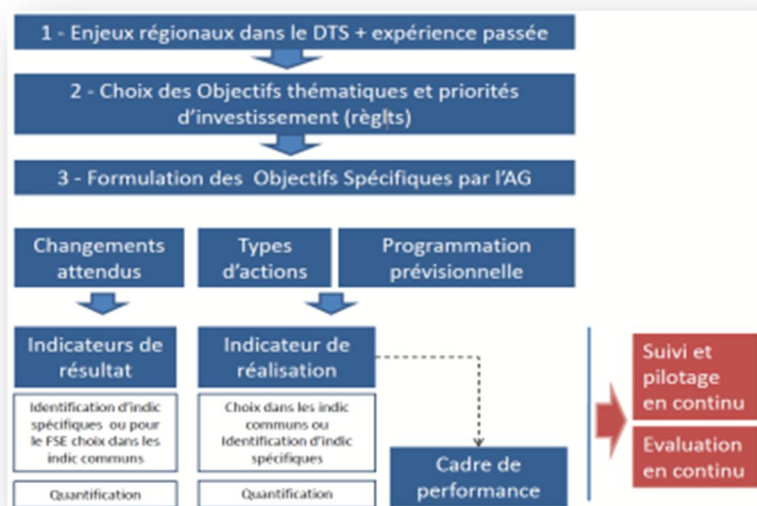
- Sur des initiatives menées dans d'autres régions à titre expérimental et qui pourraient s'adapter à la situation en région PACA.
- Une revue à mi-parcours des besoins nouveaux qui pourraient émerger dans certaines filières, compte-tenu de la grande diversité de la structuration de différents domaines.

7.1 Rappel de la réglementation sur les attendus en matière de suivi et de réexamen de la stratégie de financement

Les autorités de gestion ont été confrontées à des difficultés pour assurer la mise en œuvre et le suivi des instruments financiers de manière efficiente sur la programmation 2007-2013. Pour pallier ces dysfonctionnements, un nouveau cadre juridique et politique a été mis en place par la Commission pour encourager et accroître l'utilisation des instruments financiers au sein de la politique de cohésion pour la période de programmation 2014-2020.

7.1.1 Les nouveaux principes de la CE pour la période 2014 -2020 : Une logique de pilotage des Fonds EU par les résultats

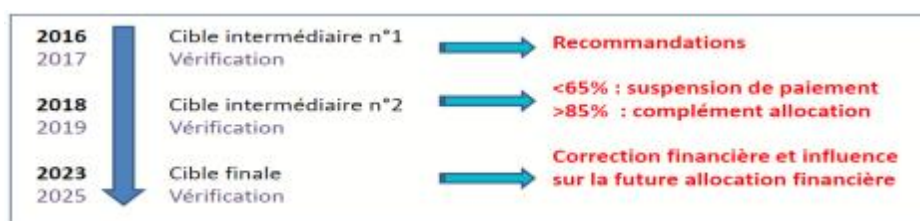
La Commission a notamment exigé la mise en place un système fin de suivi de la programmation, basé sur des indicateurs de réalisation et de résultats, et un cadre de performance permettant de contrôler, à différentes étapes de la programmation, les progrès accomplis sur la voie des objectifs du programme.



Ce cadre de performance repose sur l'identification d'un nombre resserré d'indicateurs et de valeurs à atteindre en 2018 et 2023. Il représente un enjeu majeur pour l'Autorité de Gestion, car son examen par la Commission pourra conduire à une suspension de paiement en cas d'atteinte insuffisante des cibles (voire à une correction financière) ou, dans le cas contraire, à l'accès à une allocation supplémentaire (la « réserve de performance ») :

- Il définit les étapes à franchir et les cibles à atteindre pour chaque axe prioritaire du programme.
- Il permet de vérifier l'accomplissement des objectifs et le respect des orientations stratégiques choisies

Les conséquences de l'atteinte suffisante ou défailante des cibles du cadre de performance



7.1.2 Les obligations réglementaires de suivi de la mise en œuvre des instruments financiers⁷⁰ :

La CE a renforcé ses exigences concernant la mise en œuvre et le réexamen des instruments financiers afin de s'assurer que les instruments mobilisant des Fonds européens contribuent de manière efficace et efficiente aux objectifs stratégiques du PO FEDER/FSE 2014-2020.

En matière de suivi, l'Autorité de Gestion doit transmettre, en annexe de son rapport annuel de mise en œuvre, un rapport spécifique portant sur les opérations comprenant des instruments financiers.

Ce rapport doit contenir les informations suivantes pour chaque instrument financier (article 46 du règlement UE 1303-2013) :

- Désignation du programme / priorité / mesure pour lequel l'instrument financier contribue
- Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre
- Identification de l'organisme / intermédiaire financier mettant en œuvre l'instrument financier
- Montant total des contributions versé à l'instrument financier
- Montant total de l'aide versée aux bénéficiaires finaux / ou engagée dans un contrat de garantie /
- Montant des frais de gestion encourus / frais de gestion versés par programme / priorité
- Performance de l'instrument financier : progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection de l'opérateur.
- Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier et ressources du programme reversées aux instruments financiers
- Valeur des investissements en capital par rapport aux années précédentes
- Informations à préciser dans l'annexe du rapport annuel de mise en œuvre de 2017 et 2019 et rapport final :
 - Les progrès accomplis dans la réalisation de l'effet levier attendu, valeur des investissements et participations.
 - Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité/mesure concernée.

Pour être en mesure de produire annuellement ce rapport, un suivi en continu de la contribution des instruments financiers aux indicateurs de la PI concernée doit être établi.

Il convient alors de mettre en place **un dispositif spécifique de suivi des instruments financiers**, avec des **indicateurs complémentaires** aux indicateurs prévus dans le PO, et ce afin de mesurer la performance et permettre un pilotage en continu dans une logique de réexamen du dispositif. Des outils de reporting pour suivre les indicateurs attendus dans le rapport annuel sont proposés par la Commission (source : « Model for reporting on Financial Instrument, 4 avril 2013 »). C'est

⁷⁰ Source : Règlement UE 1303-2013

notamment parmi ces propositions que l’Autorité de Gestion pourra sélectionner des indicateurs complémentaires de suivi. Ces outils sont présentés en annexe de ce rapport.

7.2 Les indicateurs de suivi de la stratégie

7.2.1 Les indicateurs du PO FEDER/FSE 2014 - 2020

Dans le cadre du PO FEDER/FSE 2014-2020, la Région PACA a défini 5 axes prioritaires avec pour chacun des objectifs spécifiques. Ils sont présentés dans le tableau de la page suivante.

A noter que pour certains d’entre eux il est précisé que l’évaluation ex-ante définira les besoins et établira les fondements de la mobilisation du FEDER au sein d’instruments financiers :

Axes du programme		Objectifs Spécifiques
AXE 1: Recherche, innovation, PME	OS 1a	Accroître les activités de recherche et d'innovation sur les thèmes prioritaires de la RIS3
	OS 1b	Développer l'innovation, la création de valeur et l'emploi dans les Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) et par les Technologies génériques clés (KETs)
	OS 3a	Renforcer la création d'entreprise, prioritairement dans les DAS
	OS 3d	Développer les entreprises, notamment à l'international
AXE 2: Développer l'économie et les services numériques	OS 2a	Connecter au Très Haut Débit les sites prioritaires, stratégiques pour le développement territorial
	OS 2b	Renforcer les usages du numériques dans les TPE/PME
	OS 2c	Développer les services du numériques au service des territoires et des citoyens
AXE 3: Transition énergétique et valorisation durable des ressources	OS 4a	Augmenter la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie régionale
	OS 4c	Accroître la performance énergétique du logement et des bâtiments publics
	OS 4d	Réaliser des économies d'énergie grâce aux systèmes intelligents
	OS 4e	Augmenter le report modal sur les transports collectifs
	OS 6b	Réduire les pressions exerçant sur les ressources en eau
	OS 6d	Réduire la pression sur la biodiversité liée à l'artificialisation des surfaces
AXE 4: Inclusion sociale par l'emploi	OS 8a	Développer les activités et les emplois dans les quartiers prioritaires
	OS 9a	Améliorer l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires
AXE 5: Investir dans les compétences, l'éducation, la formation tout au long de la vie	OS 5a	Augmenter la qualité et la diversité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation au service de publics, tout au long de la vie
	OS 5b	Augmenter l'accès à une première qualification et l'élévation du niveau de formation des personnes les plus éloignées de l'emploi
	OS 5c	Favoriser l'accès des jeunes ayant le moins d'opportunités et des publics sous-main de justice dans les actions d'accompagnement, d'orientation et de formation
	OS 5d	Augmenter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés demandeurs d'emploi

En rouge, les objectifs spécifiques potentiellement concernés par la mise en place d'instrument financier mobilisant du FEDER

Le tableau ci-dessous présente le « rattachement » des instruments financiers aux objectifs spécifiques, et présente les indicateurs de suivi inscrits au Po FEDER/FSE 2014-2020 qui seront également suivis au titre des instruments financiers :

Instruments financiers	Objectif spécifique	Contribution de l'IF à la réalisation de l'OS	Indicateurs de suivi proposés dans le cadre du PO (communs et spécifiques)
Fonds PACA INVESTISSEMENT	OS 1b	Le Fonds PACA Investissement intervient spécifiquement auprès des entreprises innovantes. Cela va favoriser le maintien d'une dynamique forte de création / développement d'entreprises innovantes pérennes et de valorisation de recherche. Cet outil va contribuer au développement de l'innovation et d'entreprises porteuses de croissance et d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (IC) - Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement (IC) - Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise (IC)
Fonds PACA EMERGENCE Fonds PACA INVESTISSEMENT	OS 3a	Ces outils vont favoriser la création d'entreprises pérennes porteuses de croissance et d'emploi, notamment sur les domaines d'activité stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que les subventions (IC)

Fonds PACA INVESTISSEMENT Fonds PACA EMERGENCE JEREMIE (nouvelle version)	OS3d	Ces outils vont favoriser le développement des entreprises porteuses d'emploi et l'internationalisation de ces structures	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (IC) - Nombre d'entreprise bénéficiant d'un soutien non financier (IC) - Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions) (IC)
Fonds de garantie pour les bailleurs sociaux	OS 4c		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré (IC) - Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (IC) - Réduction des émissions de gaz à effet de serre : diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre (IC)

Certains instruments financiers, comme par exemple PACA INVESTISSEMENT et PACA EMERGENCE ont des périmètres d'intervention élargis. Ils interviennent sur la phase d'amorçage, de création, de risque, de développement, de transmission... et de ce fait contribuent à plusieurs OS. Aussi, il conviendra de mettre en place un système de suivi distinct en fonction du produit proposé, les financements étant à chaque fois bien spécifique.

7.2.2 Les indicateurs du PDR 2014 - 2020

Dans le cadre du PDR 2014-2020, la Région PACA a défini 11 mesures avec pour chacune sous mesures. Elles sont présentées dans le tableau de la page suivante. Les lignes en rouge correspondent aux sous-mesures potentiellement concernées par la mise en place d'instrument financier mobilisant du FEADER.

Mesures		Sous Mesures
1 - Transferts de connaissances et actions d'information	1.1	Formation professionnelle et acquisition de compétences
	1.2	Actions de démonstration et d'information dans les domaines de l'agriculture et de la forêt
4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la sylviculture	4.1	Investissements dans les exploitations agricoles
	4.2	Investissements en faveur de la transformation et commercialisation de produits agricoles
	4.3	Investissements en faveur des infrastructures en agriculture et foresterie
6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales	6.1	Aide au démarrage pour le développement des jeunes exploitations
	6.3	Aide au démarrage pour le développement des petites exploitations
	6.4	Investissements dans les activités non agricoles
7- Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	7.1	Soutien à l'élaboration d'un plan de développement des communes et plan de protection et de gestion des sites Natura 2000 et à haute valeur naturelle
	7.4	Investissements dans la mise en place, l'amélioration ou le développement des services de base au niveau local pour la population rurale
	7.5	Investissements à l'usage du public dans les infrastructures récréatives, les informations touristiques et les infrastructures touristiques à petite échelle
	7.6	Etudes et investissements liés à l'entretien, à la restructuration et à la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des villages, des paysages ruraux et des sites à haute valeur naturelle
8 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts	8.3	Soutien à la prévention et réparation des dommages causés aux forêts
	8.4	Reconstitution des peuplements forestiers
	8.6	Investissements dans les nouvelles techniques forestières et dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation des produits forestiers
10 - Agroenvironnement - climat		NR
11- Agriculture biologique		NR
13- Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques	13.1	Paiement par ha de SAU en zone de montagne
16- Coopération	16.1	Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI)
	16.2	Projet pilote, nouveaux produits dans les secteurs de l'agriculture, alimentation, foresterie
	16.4	Coopération horizontale et verticale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en vue de la mise en place de plateformes logistiques, activités de promotion dans un contexte local relatives au développement de circuits d'approvisionnement courts et des marchés locaux
	16.5	Actions conjointes entreprises à des fins d'adaptation au changement climatique ou d'atténuation, approches collectives à l'égard des projets environnementaux et des pratiques environnementales
	16.7	Stratégies locales de développement
19- LEADER	19.1	Soutien préparatoire
	19.2	Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement (SLD)
	19.3	Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération du GAL
	19.4	Frais de fonctionnement et animation relatifs à la stratégie locale de développement

Le tableau ci-dessous présente le « rattachement » des instruments financiers aux mesures ainsi que les indicateurs de suivi inscrits au PDR 2014-2020 qui seront également suivis au titre des instruments financiers :

Instrument financier	Mesure	Contribution de l'IF à la réalisation de la mesure	Indicateurs de suivi proposés dans le cadre du PDR	Indicateurs complémentaires proposés
Capital développement de proximité pour les projets de création et de démarrage d'entreprises dans les activités agricoles	Potentiellement mobilisables : Mesure 4 / sous mesure 4.1	Ces outils vont faciliter l'entrée dans le secteur de l'agriculture et en particulier le renouvellement des générations dans ce secteur. Il s'agit d'une contribution de façon secondaire à faciliter la diversification, création et développement des petites entreprises et création d'emplois et développement local des zones rurales	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations soutenues - Investissement total (public/privé) - Investissement public 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations bénéficiant d'un soutien financier autre que les subventions - Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
Outil de garantie pour les projets de création et de démarrage d'entreprises dans les activités agricoles	Mesure 6 / sous mesure 6.3			<i>Sélectionner des indicateurs transversaux aux instruments financiers proposés dans la partie 7.2.3</i>

7.2.3 Les indicateurs complémentaires

Par ailleurs, il convient de définir des indicateurs plus spécifiques aux instruments financiers (au-delà des indicateurs de réalisation prévus pour le suivi du PO FEDER/FSE et du PO FEADER) permettant à l'Autorité de Gestion **un suivi en continu de la performance des instruments financiers**.

Ces indicateurs doivent permettre d'évaluer en continu la performance du dispositif sur le territoire régional et de s'assurer de sa pertinence par rapport au contexte, de son efficacité par rapport aux besoins des acteurs régionaux et aux objectifs visés.

Nous recommandons la mise en place et l'utilisation d'outils de reporting pour assurer le suivi des indicateurs.

Nous présentons ci-dessous une liste d'indicateurs complémentaires qui pourraient être suivis en région. Ces indicateurs permettent un suivi de la mise en œuvre des instruments financiers et des performances de ces derniers (la liste est indicative et sera à compléter en fonction des outils finalement retenus) :

- la mise en œuvre de l'instrument financier (y compris les investissements effectués) ;
 - Nombre et montant total de prêts consentis / Mesure des évolutions dans le temps
 - Nombre et montant total des garanties mobilisées / Mesure des évolutions dans le temps
 - Valeur des investissements en capital / Mesure des évolutions dans le temps
- Le ticket moyen d'intervention ;
- Nombre d'entreprises soutenues ;
- Le type de bénéficiaires soutenus selon :
 - le secteur / la filière de l'entreprise ou du porteur de projet ;
 - la taille de l'entreprise ;
 - la phase de cycle ciblée (création, amorçage, développement, mutation).
- Le nombre total de projets soutenus par rapport au nombre total de dossiers présentés ;
- Le montant total et la répartition des contributions à l'instrument d'ingénierie financière ;
- L'effet de levier des ressources publiques sur les Fonds privés ;
- Le montant des défauts occasionnés par les opérations de financement sur le total des financements alloués ;
- Gains tirés des opérations de financement ;
- ...

7.2.4 Les modalités de suivi des indicateurs

Afin de cadrer le suivi de ces indicateurs pour assurer une continuité dans le process, il serait souhaitable d'établir un guide de ces indicateurs précisant les modalités de collecte, dont notamment :

- Définition/périmètre de l'indicateur
- Choix de l'outil de reporting
- Choix des cibles / sources de collecte de données
- Méthode de quantification (unité, valeur...)
- Comment procéder au calcul (illustration avec un exemple)
- Choix de la périodicité de récolte
- Ressources disponibles
- ...

Ces éléments seront intégrés dans un outil de reporting / tableau de bord qui sera diffusé régulièrement et accessible par l'ensemble des parties prenantes.

7.3 Modalités de réexamen de la stratégie

7.3.1 Les facteurs déclenchant du réexamen

Le suivi des indicateurs va permettre d'alerter l'Autorité de Gestion sur la performance, l'efficacité et l'efficience des instruments financiers quant à leur contribution au PO, et mettre en place des actions correctives permettant de sécuriser la programmation. En effet il s'agit d'une programmation qui vit et évolue et différents facteurs peuvent expliquer cette évolution :

- Evolution de la demande qui fait apparaître de nouveaux besoins (évolution de la maturité des acteurs, évolution du nombre d'acteurs potentiels, évolution des besoins en termes de financement)
- Evolution du contexte régional : écosystème pas assez structuré, manque d'animation, de communication, de visibilité
- Evolution du contexte national : nouveaux dispositifs
- Evolution du contexte européen : évolution du cadre juridique

7.3.2 Les moyens du réexamen

Un élément essentiel pour garantir l'efficience des instruments financiers et sécuriser la programmation des Fonds européens au sein de ces outils, réside dans les modalités de réexamen des dispositifs. Au-delà du suivi en continu des indicateurs, et pour lequel des moyens de collecte et d'analyse des indicateurs devront être mis en place, il conviendra de réaliser des travaux d'évaluation du dispositif.

L'évaluation, qui pourrait se tenir à mi- programme, du dispositif déployé permettra de tirer un bilan de l'impact du dispositif mis en œuvre au regard des objectifs ciblés et des résultats escomptés.

Le réexamen et l'évaluation devront permettre de réaliser :

- Un état des lieux du déploiement du dispositif à partir de l'analyse des indicateurs ;
- Un travail de réactualisation de l'analyse des besoins et de l'adéquation de l'offre ;

- Un travail d'investigation auprès des opérateurs régionaux pour comprendre les résultats et difficultés ;
- Un travail de recommandations d'ajustements des instruments financiers et possibles impacts sur le PO FEDER/FSE

7.3.3 Les modalités de gouvernance

Le pilotage de la stratégie de financement nécessite la mise en place d'une gouvernance spécifique adaptée. Il convient d'assurer un pilotage :

- souple : cela passe par une organisation plutôt resserrée.
- outillé : il convient d'être en mesure d'assurer un pilotage en temps réel du plan d'action et des projets, et d'assurer un suivi de la stratégie de financement via la définition d'indicateurs dédiés.
- réactif : les modalités de gouvernance adoptées doivent permettre non seulement d'identifier les évolutions sur le territoire, mais aussi de faire évoluer assez rapidement les instruments financiers pour s'y adapter.

Ces trois éléments sont essentiels pour assurer une gouvernance efficace, qui permette la mise en œuvre, le suivi et le réexamen en cours de programmation du PO de la stratégie de financement.

Une gouvernance efficace est également censée être en mesure d'assurer la coordination entre les nombreuses parties prenantes, qu'il s'agisse des acteurs du territoire (institutionnels, opérateurs, intermédiaires financiers, financeurs, experts, bénéficiaires...) ou d'autres régions (notamment dans le cadre de Fonds plurirégionaux).

Nous présentons ci-dessous les différents organes mobilisés dans le suivi et réexamen de la stratégie de financement :

↻ Le comité de suivi

Comme le précise le règlement UE 1303-2013, l'Autorité de gestion doit mettre en place un comité de suivi pour assurer le suivi des programmes, **analyser la mise en œuvre et les progrès vers la réalisation des objectifs du programme.**

Celui-ci se réunit au moins une fois par an et se livre à un examen du programme sous l'angle de son exécution et des progrès réalisés pour atteindre ses objectifs. Il sera donc en charge d'examiner l'ensemble des questions liées à l'évolution de la stratégie de financement et notamment en charge du réexamen de cette stratégie : évolution, cessation, création d'outils. Il pourra donc faire des observations à l'autorité de gestion en ce qui concerne la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie de financement. Il assurera ensuite le suivi des actions menées à la suite de ses observations.

⇒ Le Comité de programmation :

Ce comité associe les principaux co-financeurs du PO FEDER / FSE en région.

Le rôle du Comité de programmation étant d'examiner et de sélectionner les projets qui obtiendront une aide des Fonds structurels, il conviendra en l'occurrence de clarifier le rôle exact du comité de programmation sur l'examen des projets mobilisant des instruments financiers.

Dans le cadre du suivi et du réexamen de la stratégie de financement, il pourrait être pertinent de clarifier l'articulation avec un comité régional spécifique aux instruments financiers, tout comme cela a pu être fait pour la stratégie régionale de l'innovation (création d'un comité régional de l'innovation).

⇒ Création d'un comité régional des instruments financiers

Le suivi des Fonds européens mobilisés dans les outils régionaux de financement des entreprises constituerait un des volets du travail de suivi plus global réalisé par ce comité régional

Cette organisation permettrait de faire profiter à l'ensemble du dispositif de financement des entreprises (au-delà de ceux financés par des Fonds européens) de la méthodologie et de la structuration demandée par la Commission européenne en matière de suivi et d'impact.

- **Rôle du comité :** Ce comité a un rôle de pilotage stratégique. Il pourrait rendre compte au Comité régional d'orientation Bpifrance et au Comité de suivi des Fonds européens. Son périmètre d'actions irait au-delà des instruments financiers cofinancés par des Fonds européens, il serait en charge plus globalement du suivi de l'ensemble des outils régionaux de financement des entreprises.

Concernant les instruments financiers cofinancés par des Fonds européens, il sera en charge de l'évaluation du dispositif déployé permettant d'analyser l'impact de l'instrument au regard des objectifs ciblés dans le PO. Il émettra, au cours de cette évaluation, des recommandations d'ajustements des instruments financiers et possibles impacts sur le PO FEDER / FSE (ou le PRDR) auprès du Comité de Suivi:

- Proposition d'évolution, création, cessation d'outils,
- Proposition d'évolution des enveloppes budgétaires

Par ailleurs, c'est bien l'autorité de Gestion via le Comité de Suivi qui disposera de la capacité finale d'arbitrage sur la mobilisation des Fonds européens.

→ **Composition du Comité :**

Ce comité régional des instruments financiers qui serait présidé par le Président de Région/Vice-Président en charge de l'économie. Il rassemblerait les élus impliqués dans chacun des Fonds (comités d'engagement, comités de direction), le Vice -Président Europe, des personnalités qualifiées et éventuellement les Présidents des Fonds régionaux et Bpifrance.

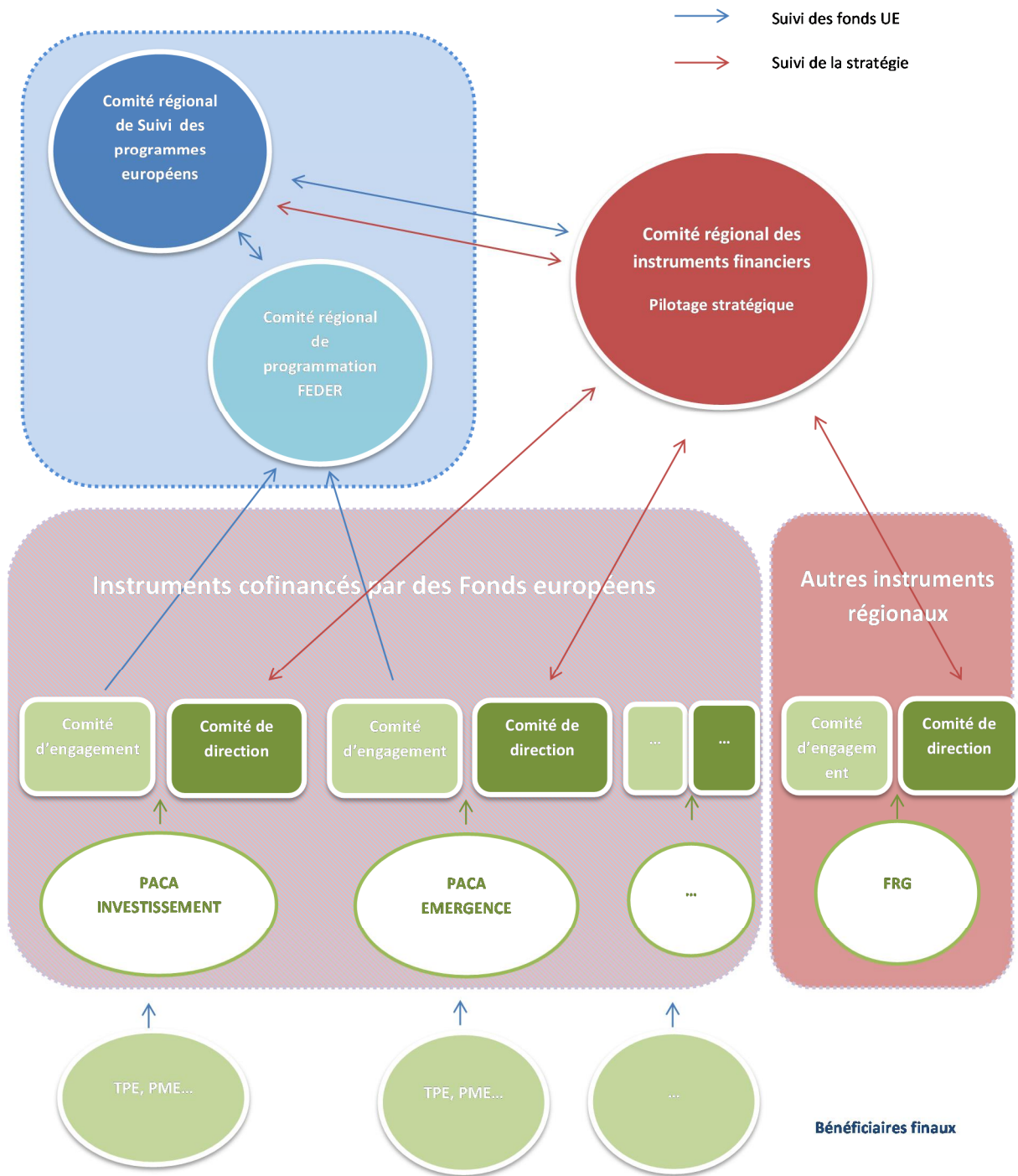
→ **Rythme de réunions** : environ 3 fois par an, à affiner en fonction du nombre de projets visés par les instruments financiers

L'animation technique/opérationnelle pourrait être coréalisée par la Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur pour la partie « suivi des politiques régionales en matière de financement des entreprises » et par la Direction de l'Autorité de Gestion en lien avec la Direction des Affaires Européennes sur la partie « mobilisation des Fonds FEDER ».

Ce pilotage permettra la mise en œuvre de la stratégie de financement et la coordination entre l'ensemble des acteurs concernés par la question du financement et pour chaque instrument, à savoir :

- Les comités de direction qui suivent l'aspect stratégique des outils
- Les comités d'engagements composés des financeurs, experts, opérateurs en charge de la mise en œuvre des instruments financiers, décident de l'attribution ou non du financement au bénéficiaire
- Les opérateurs des instruments financiers en charge de la mise en œuvre des instruments financiers : ces opérateurs sont en charge de l'animation et la mise en œuvre de l'outil, des instructions des demandes de financement, du reporting de l'activité de l'instrument auprès du Comité Régional IF (rapport annuel + suivi des indicateurs PO et indicateurs spécifiques). L'opérateur / intermédiaire financier de l'instrument doit donc mettre en place les moyens de collectes nécessaires pour renseigner l'ensemble des indicateurs.

Schéma d'organisation du suivi et du réexamen des instruments financiers



8 Annexes

8.1 Outil de suivi de performance des instruments financiers

Outil de reporting pour mesurer la performance de l'instrument financier	Critère
Date de réalisation de l'évaluation ex ante par l'autorité de gestion (précédant la mise en oeuvre de l'IF ou la contribution à celui-ci)	JJ/MM/AA
Sélection des intermédiaires financiers	
- Nombre de procédures de sélection lancées	Nombre
- Nombre d'accords de financements signés	Nombre
L'IF est-il encore opérationnel à la fin de l'année de reporting ?	Oui/non
Si non, date de cessation	JJ/MM/AA
Nombre total de prêts consentis non remboursés	Nombre
Montant total des prêts consentis non remboursés	Montant €
Nombre total de garanties fournies et auxquelles il a été fait appel	Nombre
Montant total de garanties mobilisées auxquelles il a été fait appel pour défaut	Montant €
Valeur des investissements en capital, en comparaison des années précédentes	Montant €

Outil de reporting pour évaluer les gains générés par le soutien des Fonds structurels à l'IF et les montants cumulés réinvestis par l'IF	Critère
Gains générés par les paiements des Fonds structurels aux Fonds de Fonds	Montant €
Gains générés par les paiements des Fonds structurels aux IF spécifiques	Montant €
Montants repayés aux IF spécifiques attribuables au soutien des Fonds structurels à la fin de l'année de reporting	Montant €
- Dont repaiements en capital	
- Dont autre gains et revenus	
Montant repayés aux IF spécifiques attribuables au soutien des Fonds structurels et réinvestis par des IF spécifiques	Montant €
Montants repayés aux IF spécifiques attribuables au soutien des Fonds structurels à la fin de l'année de reporting	
- Dont re-paiements en capital	
- Dont autres gains et revenus	

Montants repayés aux IF spécifiques attribuables au soutien des Fonds structurels et réinvestis par des IF spécifiques :

- En nouveaux investissements réalisés par le même IF
- En nouveaux investissements réalisés par un autre IF
- En rémunération préférentielle d'investisseurs privés ou publics opérant dans les conditions du marché
- En remboursement des frais de gestion supportés et du paiement des honoraires de gestion relatifs à l'IF concerné

Outil de reporting pour mesurer les progrès réalisés en termes d'effet levier	Critère
Montant des autres contributions :	Montant €
<ul style="list-style-type: none"> - Programmées dans l'accord de financement avec les Fonds de Fonds - Payées aux Fonds de Fonds - Programmées dans l'accord de financement avec l'IF - Payées à l'IF 	
Effet de levier attendu pour les prêts	Chiffre
Effet de levier réalisé pour les prêts à la fin d'année de reporting	Chiffre
Effet de levier attendu pour les garanties	Chiffre
Effet de levier attendu pour les garanties à la fin de l'année de reporting	Chiffre
Effet de levier attendu pour les investissements en capital et en capital risque	Chiffre
Effet de levier réalisé pour les investissements en capital et capital risque	Chiffre
Effet de levier attendu pour les autres produits	Chiffre
Effet de levier réalisé pour les autres produits	Chiffre
Montant total des ressources additionnelles (autres que les contributions des programmes) mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux dont :	Montant €
<ul style="list-style-type: none"> - Ressources additionnelles privées - Ressources additionnelles publiques - Déjà déboursées en prêts - Déjà déboursées en garanties - Déjà déboursées en investissements en capital et capital risque 	

Outil de reporting pour mesurer la contribution de l'IF aux indicateurs relatifs à l'axe prioritaire et/ou à la mesure concernés	Critère
Indicateur de réalisation (code et nom) auquel l'opération contribue :	Nombre et unité de mesure ou texte
<ul style="list-style-type: none"> - Objectif quantifié de l'indicateur - Valeur obtenue 	
Indicateur de résultat (code et nom) auquel l'opération contribue	Nombre et unité de mesure ou texte
<ul style="list-style-type: none"> - Objectif quantifié de l'indicateur - Valeur obtenue 	

8.2 Liste des entretiens effectués

Catégorie	Organisme Société	ou	Fonction
Institutionnels	Région PACA		Chef du service gestion des fonds européens
Institutionnels	Région PACA		Chef du service Appui aux entreprises
Institutionnels	Région PACA		DGA Europe et international
Institutionnels	Région PACA		Conseiller bureau du Président
Institutionnels	Région PACA		DGA Innovation, économie, emploi & ESS
Institutionnels	Région PACA		Chef du service Solidarités
Institutionnels	Région PACA		Directrice adjointe développement soutenable
Institutionnels	Région PACA		Chargé de la mission de pilotage des fonds européens (FEADER / ENR)
Institutionnels	Région PACA		Mission vie associative au sein de la Direction du sport et de la citoyenneté
Institutionnels	Région PACA		Directrice de l'eau et de l'agriculture

Catégorie	Organisme Société	ou	Fonction
Institutionnels	Région PACA		DGA Pôle Aménagement du Territoire et Transport
Institutionnels	Région PACA		Direction de l'Aménagement et de l'Habitat
Institutionnels	Région PACA		Pôle Innovation Economie Formation - Service Développement de l'Économie Sociale et Solidaire
Institutionnels	Région PACA		DGA Culture, vie associative, jeunesse et sports

Catégorie	Organisme ou Société	Fonction
Développement PME	SGAR 13	Resp. du bureau de la Gestion Administrative
Développement PME	DIRECCTE PACA	Directeur Service Fonds Europe
Développement PME	IRCE PACA	Directeur Général
Développement PME	SATT Sud Est (ex VALORPACA)	PDG
Développement PME	Réseau Entreprendre PACA	Directeur
Développement PME	Initiative PACA	Coordinateur régional
Développement PME	Initiative Marseille Métropole	Directrice
Développement PME	Comité des Banques PACA	Président
Développement PME	CCIR PACA	Directeur régional Entreprise Territoires et Formation

Catégorie	Organisme ou Société	Fonction
Développement PME	Marseille Innovation	Directeur
Développement PME	MDER	Chargé de Mission
Développement PME	Méditerranée Technologie	Responsable Animation et Offre du réseau
Développement PME	Pôle PRIM1	Responsable administrative et financière
Développement PME	Pôle PASS	Délégué Général
Développement PME	Pôle SCS	Responsable Animation et Ecosystème
Développement PME	Pôle FCM	Chargée de mission Administratif et

		financière
Développement PME	CCI Var	Directeur Ingénierie Financière et Performance
Développement PME	BA06	Membre fondateur

Catégorie	Organisme ou Société	Fonction
Financeurs	Crédit Agricole / SOFIPACA	Directeur d'investissement
Financeurs	Crédit Agricole	Directeur PACA en charge de l'agriculture
Financeurs	CDC	Directeur Interrégional Adjoint
Financeurs	Bpifrance	Directeur régional OSEO / BPI PACA
Financeurs	Bpifrance	directeur du pôle « nouveaux projets et souscripteurs »
Financeurs	FINADVANCE	Associé
Financeurs	PACA Investissement	Secrétaire générale
Financeurs	ALUMNI Business Angels	Président
Financeurs	Banque Populaire	Direction des partenariats
Financeurs	ACG Management	Directeur Exécutif
Financeurs	Provence Business Angels	Permanente de l'Association
Financeurs	CDC	Directrice Régionale CDC Région
Financeurs	Turenne Capital	Directeur associée
Financeurs	Tertium Investissement	Associé
Financeurs	SOMUPACA	Président du Directoire
Financeurs	URSCOP / PARGEST	Directeur de l'Union Régionale des SCOP de Paca
Financeurs	Fonds Européen d'Investissement	Mandate Manager
Financeurs	2CINVEST	Directeur des participations

Catégorie	Organisme ou Société	Fonction
Bénéficiaires	AP2E	PDG
Bénéficiaires	VEDALIS	DG
Bénéficiaires	Provepharm	Président
Bénéficiaires	Universal Beauty Group	Associé
Bénéficiaires	Cintoo 3D	Président
Bénéficiaires	Qualisteo	Président
Bénéficiaires	Crosslux	Président

Catégorie	Organisme ou Société	Fonction
Immobilier	Région PACA	DGA Pôle Aménagement du Territoire et Transport + Directrice de l'Aménagement et de l'Habitat
Immobilier	Bailleur	Directeur de l'Association Régionale des Organismes d'HLM PACA
Immobilier	GPV Marseille	Directeur du GPV / ANRU Marseille
Immobilier	Métropole Nice Côte d'Azur	Directrice de l'habitat
Immobilier	CA Grand Avignon	Chef de projet Habitat SIG
Immobilier	Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée	Responsable du service Habitat
Immobilier	Etablissement public foncier PACA	Directeur
Immobilier	AREA - structure régionale Rénovation énergétique	DG
Immobilier	SP2000	Consultant

Catégorie	Organisme ou Société	Fonction
ESS	Région PACA	Chef du service solidarité
ESS	Région PACA	DGA Culture, vie associative, jeunesse et sports

ESS	Région PACA	Directeur Général
ESS	ESIA	Directeur
ESS	URSCOP	Directeur
ESS	Caisse des Dépôts et Consignation	Chargée de mission ESS
ESS	APEAS	Directeur

Catégorie	Organisme ou Société	Fonction
Agriculture	Région PACA	Directrice de l'eau et de l'agriculture
Agriculture	Chambre Régionale d'agriculture PACA	Directeur
Agriculture	DRAAF	Directeur adjoint
Agriculture	Société des canaux de Provence	Délégué territorial
Agriculture	Fédération des structures hydrauliques	Président
Agriculture	Union Régionale des Communes Forestières (URACOFOR)	Directeur
Agriculture	Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)	Directeur
Agriculture	Coop de France	Directeur
Agriculture	FRIDAA	Directeur

8.3 Bibliographie et documentation

Base documentaire exploitée pour le volet « Les PME et leur environnement » / « Développement des PME »

Base documentaire fournie par la Région PACA :

- DTS PACA version définitive 21112012
- Etude d'évaluation JESSICA- Mise en place d'instruments financiers pour le soutien du développement urbain en région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Rapport final – Juillet 2013
- Rapport d'évaluation JEREMIE- Région PACA – Décembre 2008 (FEI)

Documentation Edater :

- « Mission d'évaluation, de préconisations et d'accompagnement à la mise en œuvre – programme PACALABS » - Rapport de phase 1 : bilan évaluatif – Version du 07 Juin 2013
- Données issues des entretiens téléphoniques de la mission « Evaluation ex-ante à la mise en place d'instruments financiers financés par les programmes régionaux FEDER, FSE et FEADER de la période 2014-2020 », dans le cadre de la phase 1

Sites Internet :

- www.insee.fr
- www.regionpaca.fr
- lentreprise.lexpress.fr
- Sites des PRIDES (<http://www.polemermediterranee.com>, www.financesmediterranee.com...)

Autre documentation :

- SRI PACA 2009
- Indicateurs DTS PACA vfinale – Deloitte – mars 2013
- Zoom Economie PACA 2011 (CCIR PACA)
- Palmarès 2013 du concours de création d'entreprises innovantes
- Panorama de l'Economie régionale PACA – Juin 2011 (MDER/Préfecture)
- « Les chiffres clés 2013 » (DIRECCTE)
- « Le guide des acteurs du financement de l'entreprise en PACA » (pôle FCM)

Base documentaire exploitée pour le volet Agri-Agro-Bois

Pour le panorama régional :

- Rencontres Régionales pour l’Avenir de l’Agroalimentaire et du Bois –
 - Thème 2 - « Accompagner les entreprises dans leurs efforts d’innovation, de recherche et de développement »
 - Les industries agroalimentaires : Présentation du diagnostic régional PACA
- AGRESTE PACA / DRAAF PACA : Les Industries Agroalimentaires en Paca, un tissu essentiellement composé de petits établissements, Février 2013
- DRAAF PACA : Panorama des fruits et légumes en Paca, Décembre 2011
- DRAAF PACA, Panorama de la viticulture en Paca, Août 2012
- INRA : Les enjeux de la recherche innovation en production intégrée de fruits et légumes, octobre 2012
- CESER : La structuration de la filière Forêt-Bois en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2013
- INSEE Etudes PACA, Petites et Moyennes Entreprises 5 milliards d’euros à l’export, 2013
- Rapport de Présentation Le PRIDES Bois & Construction, Pôle Régional d’Innovation et de Développement Economique Solidaire
- SRHA PACA
- Stratégie Régionale D’Hydraulique Agricole – Département Vaucluse

Pour le volet financement des filières :

- Fonds européen agricole pour le développement rural - Programmation 2014-2020
- Programme de développement rural - VO du 28 Juin 2013 Lignes d’intervention FEADER 2007-2013
- FEADER, Bilan d’exécution du DRDR PACA au 4 mars 2013 et prévision de fin de programme
- Dossier Presse SAIGI
- France Active, Rapport d’activités 2012, La finance au service des personnes, de l’emploi et des territoires
- Agriculture & Territoires, Chambre d’Agriculture PACA : S’installer en Agriculture – Les aides
- COOP de France : La coopération agricole en Provence Alpes Côte d’Azur : des hommes, des valeurs, un projet, Brochure Novembre 2012
- Projet COOP de France PACA, La force du modèle coopératif agricole et agro-alimentaire, au service de notre territoire, Septembre 2013
- Projet de création d’une ligne de Garantie bancaire dédiée : Installations agricoles en Midi-Pyrénées
- Offre de financement « Agriculteurs » Crédit Agricole PACA
- Offre de financement « Agriculteurs » Banque Populaire

Base documentaire exploitée pour le volet Economie Sociale et Solidaire

- « Panorama de l'ESS en PACA » publiée par la CRESS (2013)
- Guide de l'épargne et des finances solidaires en PACA (publication APEAS)
- « Présentation ESIA DIRECCTE » 2 Mai 2013
- Projet de création d'une ligne de garantie bancaire dédiée : installations agricoles en Midi-Pyrénées – document de travail de Midi Pyrénées Actives (2010)
- La fiche projet « Fonds de Garantie Agricole » de France Active
- Le projet de loi Economie Sociale et Solidaire 2013
- « Contribuer au financement de l'Economie Sociale et Solidaire : renforcer l'existant, approfondir les partenariats, innover » - rapport Bpifrance (Mai 2013)
- Présentation CEDRE et FINER- ESIA (2012)
- Publications de l'observatoire régional de la CRESS
- Présentation de l'URSCOP

Ont également été consultés :

- Panorama et enjeux en Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'ESS (2011) – CRESS
- Rapport d'activité 2012 France active
- Etude des besoins en main d'œuvre dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)- publication CREDOC (janv. 2013)
- Guide de l'Economie Sociale et Solidaire A l'usage des maires, des élus locaux et de leurs - l'économie sociale et solidaire au service du développement des territoires, services- publication Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée
- L'économie sociale et solidaire : Panorama & Enjeux en Provence-Alpes-Côte d'Azur (2010) – publication de la CRESS
- Carnet de route pour entreprendre en Économie Sociale et Solidaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur – publication CRESS (2010)

Base documentaire exploitée pour le volet « Rénovation énergétique du bâti »

DIAGNOSTIC / ETAT DES LIEUX REGIONAL :

- Opération 100 bâtiments exemplaires : mise en place de bâtiments démonstrateurs basse consommation (2010- Dominique Jardiné : CR PACA et Jean-Alain Bouchet : CETE/DREC)
- Publications de l'Observatoire Régional de l'Energie en PACA
- Potentiel d'économies d'énergie des bâtiments de la région Provence Alpes Côte d'Azur - Rapport complet de l'Etude réalisée par Energies Demain pour la CERC PACA
- La maîtrise de l'énergie dans les logements en Paca
- Le n°18 d'octobre 2013 de « Réussir l'action de l'Etat en Provence-Alpes-Côte d'Azur sur « la transition énergétique modèle de croissance régionale durable et solidaire
- La maîtrise de l'énergie dans les logements en Paca- Etude ADEME menée sur la base de l'enquête logement réalisée par L'INSEE pour le compte de l'observatoire de l'énergie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Tableau de bord de la construction durable en PACA, CERC PACA – Région PACA – ADEME – Bâtiments Durables Méditerranéens - Décembre 2011
- AGIR et RENOVER +, Rénover son logement pour diminuer sa consommation et sa facture d'énergie – Programme Région PACA

OFFRE / DEFAILLANCES DE FINANCEMENTS

- Bilan Statistique Des Eco-Prêts à taux Zéro Emis En 2012, SGFGAS
- Parution ADEME, Aides financières 2013, comment financer la performance énergétique de votre logement, édition 2013
- Guide des aides sur la rénovation des logements, ANAH, édition Juin 2013
- Les aides financières au logement, Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement, 2012
- Rapport intermédiaire sur le financement de la rénovation énergétique des logements privés, Caisse des Dépôts, Juin 2013
- Quelles aides Possibles Pour des travaux de rénovation thermique – Habiter Mieux – Investissement d'Avenir
- Financement européens, nationaux et régionaux pour l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine des bailleurs sociaux de PACA, Association Régional des Organismes HLM de PACA, 2009
- Rapport annuel du fonds d'épargne 2012, Caisse des Dépôts
- Le financement du logement social, l'offre de prêts de la Caisse des Dépôts



**Votre correspondant pour
cette mission :**

**Hugo THENINT, Chef de
projet**



Siège social : 265, avenue des États du Languedoc, Tour Polygone, 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 02 29 02

Bureaux : 4, avenue de l'Opéra, 75001 Paris - Tél. : 01 42 60 49 08

Mail : contact@edater.fr

www.edater.fr

Cet addendum vise notamment à ajuster certaines préconisations afin d'assurer leur cohérence avec la version finale du PO FEDER/FSE et à clarifier certains éléments du rapport.

Sur la fiche outil 1 (page 179-180)

La restriction de l'outil de capital-risque PACA investissement à la 1b constitue une incohérence avec l'analyse réalisée préalablement dans l'étude. En effet, la fiche défaillance 1&2 concernant le financement au démarrage précise que les priorités mobilisables sont la 1b ou la 3a. En conséquence l'outil de capital-risque PACA investissement amorçage/démarrage a bien vocation à être financé via la PI 3a, celui-ci correspondant bien à l'objectif spécifique poursuivi (résultat escompté, types d'opération, indicateurs de réalisation associés – CO03).

Par ailleurs, les principes généraux doivent également être ajustés concernant les bénéficiaires :

- La cible de la PI 3a sont les entreprises de moins de 5 ans et non de moins de 3 ans comme indiqué dans la fiche 1 (on notera que la fiche 4 retient bien elle le délai de 5 ans). La durée de 5 ans est par ailleurs plus compatible avec certains projets pour lesquels la période de démarrage peut être longue (démonstration, certification, industrialisation...);
- La contribution au Domaine d'Activité Stratégique est bien recherchée sans pour autant constituer un critère d'exclusion (Intitulé de l'OS « *Renforcer la création d'entreprise, prioritairement dans les Domaines d'Activités Stratégiques* »);
- L'obligation pour l'entreprise d'avoir son siège en région PACA ne constitue pas un critère spécifiquement prévu dans le PO et peut se révéler contreproductif. Il serait en effet peu opportun de refuser un financement à une entreprise qui est fortement implantée sur le territoire. Il est donc proposé, en concordance avec règles nationales d'éligibilité géographique, de viser toutes les entreprises ayant leur siège ou leur activité principale en Région.

→ Cette disposition vaut pour toutes les fiches outils

Sur les fiches outils 1 & 4 (page 179-180 et 188-189)

L'assertion suivante « *La mobilisation conjointe de PACA investissement et PACA émergence n'est pas concevable* » se réfère à l'impossibilité de financement concomitant. Les cibles de ces deux instruments sont en effet différentes en termes de types de projets et de financements proposés. PACA émergence propose du quasi-fond propres sans obligation de co-investissement privé (outil fondé sur le régime de minimis et non sur le pari-passu). Pour autant, rien n'interdit une entreprise de bénéficier d'un financement PACA Emergence, puis PACA Investissement durant la programmation.

Sur le dimensionnement des tickets d'investissement

L'ensemble des chiffres présentés dans les rubriques « ticket d'investissement et chiffrage de la demande » sont calculés sur le montant total de la levée de Fonds, y compris l'apport privé lorsque cela est prévu (notamment au regard des aides d'Etat). Les différentes contributions (privée, FEDER et autres apports publics) sont déclinées dans la rubrique suivante « Financements publics mobilisés et sources de financement ».

BADOUI Alice

De: CHABOT Elisabeth
Envoyé: lundi 10 octobre 2016 11:01
À: BOUTIER Alexandra; BADOUI Alice
Objet: TR: TTU Corrections à l'étude ex-ante IF PACA
Pièces jointes: Evaluation Ex ante IF PACA_07-10-2016.docx

Important dans le cadre de l'instruction de Paca-Int

J'ai enregistré le doc ici : <O:\DAE\SGFE\FEDER 2014-2020\INSTRUMENTS FINANCIERS\Ex-anté 2016>

Merci
EC

De : Hugo Thenint [mailto:thenint@edater.com]
Envoyé : vendredi 7 octobre 2016 16:46
À : DE GIULI MORGHEN Raphaela <rdegiuli@REGIONPACA.FR>; Bruno Roudier <roudier@edater.com>
Cc : POUGET Valerie <vapouget@REGIONPACA.FR>; LOUSSERT Christine <cloussert@REGIONPACA.FR>; CHABOT Elisabeth <echabot@REGIONPACA.FR>
Objet : RE: TTU Corrections à l'étude ex-ante IF PACA

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint le rapport avec un l'addendum en question.

Merci de confirmer bonne réception (le fichier est lourd).

Bien à vous,

Hugo Thenint

De : DE GIULI MORGHEN Raphaela [mailto:rdegiuli@REGIONPACA.FR]
Envoyé : mardi 27 septembre 2016 08:56
À : Hugo Thenint <thenint@edater.com>; Bruno Roudier <roudier@edater.com>
Cc : POUGET Valerie <vapouget@REGIONPACA.FR>; LOUSSERT Christine <cloussert@REGIONPACA.FR>; CHABOT Elisabeth <echabot@REGIONPACA.FR>
Objet : TTU Corrections à l'étude ex-ante IF PACA

Bonjour,

Nous sommes sur le point de programmer l'opération PACA Investissement, ciblée par l'évaluation ex-ante que vous aviez produite en 2014 pour notre Région.

En la réexaminant, nous nous sommes aperçu de certaines incohérences, qu'il conviendrait de corriger.

1. Mise en cohérence entre la fiche 1 et :

- les défaillances 1 et 2 qui la fondent et qui envisagent l'abondement d'un IF en faveur des PME innovantes relevant, ou non, des DAS, et dès lors, une programmation de cet outil au titre de la pi1b ou de la pi3a => pourriez-vous corriger et raccrocher cette fiche à la pi3a ?

- avec la cible de l'OT 3, sur la création, qui vise les PME de moins de 5 ans, alors que la fiche 1 est plus restrictive, puisqu'elle vise les PME de moins de 3 ans => pourriez-vous corriger la fiche et viser les PME de moins de 5 ans, conformément à l'OT 3 ?

- quant à la restriction aux entreprises dont le siège est en PACA, Christine Loussert m'a confirmé qu'elle n'était pas prévue dans le PO. Dès lors, pourriez-vous mettre cette cible en conformité avec les règles nationales d'éligibilité géographique, et l'étendre aux entreprises ayant leur siège ou leur activité principale en Région ?

2. Par ailleurs, pourriez-vous confirmer que la mobilisation « *conjointe* » de PACA Investissement et PACA Emergence, signifie bien « *concomitante* » => celle-ci n'est effectivement pas envisageable, car les cibles de ces 2 IF sont différentes. Néanmoins, rien ne devrait interdire à une entreprise de bénéficier d'abord d'un soutien de PACA Emergence, puis de PACA Investissement, dans la mesure où :

- cela correspond à deux phases de développement différentes ; et
- où le fondement « aides d'Etat » est différent également => Paca Emergence est fondé sur le régime de minimis, alors que PACA Investissement sur la dérogation de « l'opérateur en économie de marché ».

3. S'agissant de PACA Investissement, l'analyse propose une « fourchette de financement comprise entre XXX € et XXX € » afin de faire évoluer ces tickets. Pourriez-vous confirmer qu'il s'agit de ticket incluant le co-investissement public et privé ?

Nous aurions besoin de ces corrections vraiment très rapidement, sous forme d'une note complémentaire à votre étude (une sorte d'erratum) de façon à pouvoir sécuriser notre programmation, au mois d'octobre.

Je serai en réunion toute la journée, mais je serai disponible à partir de 17h pour échanger avec vous sur cette demande de corrections.

Je vous remercie par avance pour votre diligence.

Bien cordialement,

Raphaële De Giuli Morghen
Directrice de l'Autorité de Gestion
Pôle Europe et International
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Tel : 00 (33) 4 88 10 76 03
rdegiuli@regionpaca.fr